

**SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE**

VAL DE SAÔNE DOMBES

Habitat



Économie



Environnement



Diagnostic Territorial
Etat Initial de l'Environnement

Agriculture



Déplacements



*Source des photographies de couverture : Syndicat Mixte du SCOT du Val de Saône Dombes
Représentant respectivement : le tourisme fluvial sur le territoire du SCOT ; le village d'Ars-sur-Formans
et sa basilique (crédit Philippe Gamon) ; le pont de Thoissey ; l'agriculture sur le territoire du SCOT ; le
parc de Cibeins à Misérieux (crédit Louis Houdus)*

Version intermédiaire

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	p.6	PARTIE 3 – URBANISATION, HABITAT ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE	p.55
Qu'est-ce qu'un SCoT ?	p.6	Les évolutions démographiques entre 2006 et 2013	p.55
Cadre général du SCoT	p.7	L'évolution du solde naturel et du solde migratoire entre 2006 et 2013	p.57
Le SCoT Val de Saône Dombes	p.9	La structure de la population par âge entre 2006 et 2013	p.59
PARTIE 1 - QUALITÉ DES PAYSAGES ET RÉSEAU ÉCOLOGIQUE DU VAL DE SAÔNE - DOMBES	p.15	L'évolution de la structure des ménages	p.61
Les influences géologiques	p.15	La structure des ménages entrant sur le territoire	P.62
Les entités paysagères	p.16	La catégorie socioprofessionnelle des ménages	p.63
Le patrimoine naturel	p.18	La production de logements entre 2006 et 2015	p.65
Le patrimoine bâti	p.19	Les typologies de logements construits entre 2006 et 2015	p.66
Les paysages du quotidien	p.24	Le point mort de la construction entre 2006 et 2013	p.68
Les espaces de banalisation	p.25	Les catégories de logements	p.69
Les entrées de territoire et de ville	p.26	Les logements indignes ou indécents	p.71
Les vecteurs de découverte	p.29	Les revenus médians des ménages et les coûts de l'immobilier	p.72
La diversité des milieux	p.33	La taille des logements et la composition des ménages	p.73
La fragmentation du réseau écologique	p.41	L'état du logement social	p.74
PARTIE 2 – MOBILITÉ, TRANSPORT ET DÉPLACEMENT	p.45	La consommation d'espaces entre 2005 et 2015	p.76
La part modale des déplacements domicile-travail	p.45	Les densités observées dans la consommation d'espaces en extension et au sein de l'enveloppe urbaine entre 2005 et 2015	p.81
Le réseau viaire	p.46	Le potentiel de densification du territoire	p.82
Les flux routiers	p.47	PARTIE 4 - COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	p.87
Les déplacements pendulaires	p.48	La population active et les emplois	p.87
Les transports en commun	p.50	La structuration de l'emploi	p.89
La couverture numérique du territoire	p.53	La concentration de l'emploi	p.91
		L'armature commerciale du territoire	p.93

SOMMAIRE

Le chiffre d'affaire des établissements commerciaux	p.95	La gestion des déchets	p.141
Les caractéristiques et les dynamiques commerciales	p.96	Le bilan des émissions de gaz à effet de serre	p.146
Le commerce de détail et les surfaces des commerces de +300m ²	p.97	Les consommations énergétiques	p.148
Les dépenses des ménages	p.98	La vulnérabilité énergétique	p.150
L'évasion et l'emprise commerciale	p.99	L'indépendance énergétique	p.151
L'armature économique du Val de Saône-Dombes	p.102		
La superficie et l'occupation des zones d'activités	p.104	ANNEXES	p.154
La capacité d'accueil en hébergements touristiques	p.106		
La fréquentation des sites touristiques et de loisirs	p.108		
L'offre en équipements sur le territoire	p.111		
Les différentes entités géographiques agricoles	p.113		
Des filières agricoles variées et de qualité	p.114		
Les caractéristiques et l'évolution des exploitations	p.116		
Les parcelles de proximité et les bâtiments agricoles	p.119		
Les zones à enjeux agricoles	p.120		
PARTIE 5 – PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DU SCOT DU VAL DE SAÔNE - DOMBES	p.123		
Les risques naturels	p.123		
Les risques technologiques	p.124		
Les pollutions	p.125		
Les nuisances sonores	p.126		
La qualité de l'air	p.127		
L'encadrement de la gestion de l'eau	p.129		
La sécurisation de l'alimentation en eau potable	p.130		
Les capacités épuratoires du territoire	p.137		

INDEX DES SIGLES

AEP	Adduction d'eau potable	EIE	Etat initial de l'environnement	SCOT	Schéma de cohérence territoriale
ALUR	Accès au logement et à un urbanisme rénové (loi)	ENE	Engagement national pour l'environnement (loi)	SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
AOP	Appellation d'origine contrôlée	ENS	Espace naturel sensible	SDTAN	Schéma directeur territorial d'aménagement numérique
BPE	Base permanente des équipements	EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale	SIE	Syndicat intercommunal d'eau potable
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières	EPTB	Etablissement public territorial de bassin	SMICTOM	Syndicat mixte intercommunal de collecte et traitement d'ordures ménagères Saône Dombes
CA	Communauté d'agglomération	FTTH	« <i>Fiber to the Home</i> » (Fibre optique jusqu'au domicile)	SMIDOM	Syndicat mixte intercommunal de destruction des ordures ménagères
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement	GES	Gaz à effet de serre	SPANC	Service public d'assainissement non collectif
CC	Communauté de communes	ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement	SPR	Site patrimonial remarquable
CCI	Chambre de commerce et d'industrie	IGP	Indication géographique protégée	SRADEET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
CDAC	Commission départementale d'aménagement commercial	IREP	Registre des émissions polluantes	SRCE	Schéma régional de cohérence écologique
CDDRA	Contrat de développement durable Rhône-Alpes	LGV	Ligne à grande vitesse	SRE	Schéma régional éolien
CDEC	Commission départementale d'équipement commercial	MAJIC	Mise à jour des informations cadastrales	SRU	Solidarité et renouvellement urbain (loi)
CSP	Catégorie socio-professionnelle	NOTRe	Nouvelle organisation territoriale de la République (loi)	STEP	Station d'épuration
DAC	Document d'aménagement commercial	PADD	Projet d'aménagement et de développement durables	SYTRAIVAL	Syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais-Dombes
DDRM	Dossier départemental des risques majeurs	PDIPR	Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée	TCSP	Transport collectif en site propre
DDT	Direction départementale des territoires	PDU	Plan de déplacements urbains	TVB	Trame verte et bleue
DGFIP	Direction générale des finances publiques	PGRI	Plan de gestion des risques inondation	ZAE	Zone d'activités économiques
DOO	Document d'orientation et d'objectifs	PLH	Plan local de l'habitat	ZICO	Zone importante pour la conservation des oiseaux
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	PLUI	Plan local d'urbanisme intercommunal	ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique
DTA	Directive territoriale d'aménagement	PPR	Plan de prévention des risques		
DUP	Déclaration d'utilité publique	RPLS	Répertoire des logements locatifs		
EGA	Entité géographique agricole	SAU	Surface agricole utile		

PRÉAMBULE

■ DÉFINITION

En application de la loi « Solidarité et Renouvellement Urbains » (SRU) du 13 décembre 2000, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) ont remplacé les schémas directeurs.

A l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, le SCoT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD), généralement à l'horizon de 20 ans (17 ans dans le cas du SCoT Val de Saône Dombes).

Le SCoT sert de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement, etc. Il doit en assurer la cohérence, tout comme celle des documents sectoriels intercommunaux : plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU) et des PLU ou des cartes communales établis au niveau communal.

Le SCoT doit respecter les principes de développement durable, à savoir : le principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, la préservation des espaces naturels et des paysages ; le principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale et enfin le principe de respect de l'environnement.

■ CONTENU D'UN SCOT

Le SCoT se compose des documents suivants :

- **Rapport de présentation** : contenant le diagnostic territorial, l'analyse de l'état initial de l'environnement (EIE), l'évaluation stratégique environnementale, les prévisions et la justification des choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable et le document d'orientation et d'objectifs ;
- **Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)** : exprime le projet stratégique du territoire à long terme. Il fixe les objectifs en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de mobilité, de commerces, de paysage, d'économie, d'espaces naturels, agricoles et forestiers, etc.
- **Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et les documents graphiques** : il détermine dans le respect des orientations définies par le PADD les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers ; les conditions d'un développement urbain maîtrisé et les conditions d'un développement équilibré dans l'espace rural entre l'habitat, l'activité économique et artisanale, et la préservation des sites naturels, agricoles et forestiers. Ce document a une valeur prescriptive et est opposable juridiquement.
- **Indicateurs de suivi** : ils permettent d'assurer le suivi du document et d'évaluer son impact tout au long de sa phase de mise en œuvre.

QU'EST-CE QU'UN SCOT?

CADRE GÉNÉRAL DU SCOT

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) *Règles générales* *Objectifs*

Dispositions nationales

- Directives territoriales d'aménagement (DTA)
- Dispositions particulières au littoral et aux zones de montagne
- Directives de protection et de mise en valeur des paysages
- Dispositions particulières aux zones de bruit des aéroports

- Programmes d'équipement de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements et services publics
- Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE)
- Schémas régionaux des carrières
- Schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine

La cible doit être compatible

- Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux / Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE / SAGE)
- Plans de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI)
- Chartes des Parcs Naturels Régionaux (PNR)

Schéma de Cohérence Territoriale

Politiques sectorielles

- Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Plan de Déplacements Urbains (PDU)
- Délimitation des périmètres d'intervention du département

Opérations foncières et opérations d'aménagement définies par décret en Conseil d'Etat (ZAD, ZAC, opérations > 5000m², réserves foncières > 5 ha etc.)

Autorisations d'urbanisme commercial (en Commission Départementale d'Aménagement Commercial) et permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale (PC/AEC)

Urbanisme

- Plan Local d'Urbanisme (PLU) et Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
- Carte communale
- Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)

Autorisation d'exploitation cinématographique (Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique)

La cible doit être compatible

Opérations foncières et d'aménagement, grands projets privés

LE SCOT DANS LA HIÉRARCHIE DES NORMES

Le SCoT entretient une relation règlementaire avec les autres documents d'urbanisme, règles ou lois : **le principe d'opposabilité**. Trois niveaux d'opposabilité existent et possèdent entre eux un degré décroissant de contrainte :

- La conformité impose la retranscription à l'identique de la règle ;
- La compatibilité implique de respecter l'esprit de la règle, elle est donc moins contraignante que la conformité ;
- La prise en compte induit de ne pas s'écarter de la règle ; elle est le rapport le plus souple de la hiérarchie des normes.

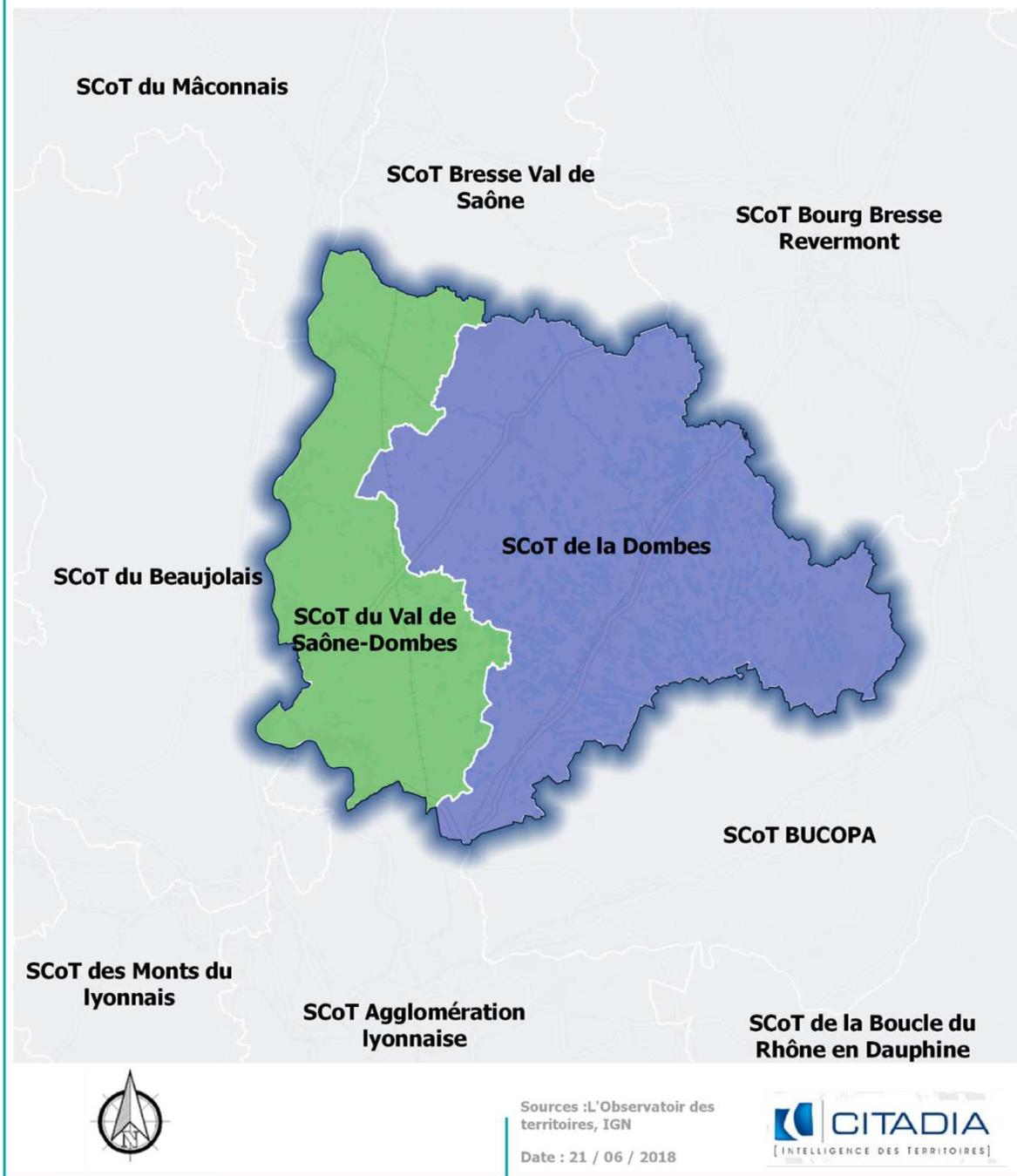
Le SCoT s'impose dans un rapport de compatibilité avec différents documents d'urbanisme locaux mais aussi avec les documents sectoriels, définis par le graphique ci-contre. Ainsi, le SCoT du Val de Saône-Dombes doit prendre en compte, notamment, la Directive Territoriale d'Aménagement, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) d'Auvergne-Rhône-Alpes, actuellement en cours d'élaboration, mais aussi le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), ou encore le Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI).

NOUVELLES OBLIGATIONS LÉGISLATIVES IMPOSÉES AU SCOT

Le cadre législatif du SCoT a connu d'importantes évolutions, imposant de nouvelles obligations. La loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE), dite « Grenelle 2 » du 13 juillet 2010, impose, entre autre de :

- Fixer des objectifs chiffrés de réduction significative de consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain ;
- Identifier la trame verte et bleue (TVB) et préciser les modalités de sa protection et/ou remise en bon état ;
- Evaluer le SCoT tous les 6 ans.

D'après une réalisation de la DDT du Nord



LE SCOT VAL DE SAÔNE DOMBES

Les évolutions plus récentes, telles que la loi ALUR (2014), la loi NOTRe (2015) et l'ordonnance du 23 septembre 2015 ont notamment suscité :

- la suppression de la possibilité d'élaborer des schémas de secteur ;
- l'opposabilité du SRADDET au SCoT.

LE PÉRIMÈTRE DU SCOT

Situé au Sud du département de l'Ain, en rive gauche de la Saône, le périmètre du SCoT du Val de Saône-Dombes occupe une position stratégique entre l'agglomération de Mâcon et la Métropole Lyonnaise. Intégrées dans l'Aire Métropolitaine Lyonnaise, plus de la moitié des communes sont couvertes par le périmètre de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA), qui fixe les orientations fondamentales de l'Etat en matière d'aménagement et d'équilibre entre les perspectives de développement, de protection et de mise en valeur des territoires, ainsi que ses principaux objectifs de localisation des grandes infrastructures de transport, des grands équipements et de préservation des espaces naturels, des sites et des paysages.

Le territoire du SCoT du Val de Saône-Dombes regroupe 34 communes, soit 55 899 habitants en 2013, s'étend sur 337 km² et est concentré sur deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) :

- La Communauté de Communes de Val de Saône Centre regroupant 15 communes et 19 932 habitants en 2013
- La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, composée de 19 communes et 35 967 habitants en 2013

Les communes et EPCI voisins du territoire sont également couverts par un SCoT. Six SCoT mitoyens sont recensés :

- SCoT de la Dombes (en cours de révision)
- SCoT de Bourg Bresse Revermont (approuvé)
- SCoT de l'agglomération lyonnaise (approuvé)
- SCoT Bresse – Val de Saône (périmètre arrêté)
- SCoT de la Région Mâconnaise (périmètre arrêté)
- SCoT du Beaujolais (en cours de modification)

HISTORIQUE DU SCOT

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Val de Saône-Dombes a été approuvé le 7 juillet 2006 et modifié le 18 février 2010 pour le rendre compatible à la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise. Il a fait l'objet d'une seconde modification approuvée le 28 mars 2013 pour intégrer un Document d'Aménagement Commercial (DAC). Ce document de planification fixe les grandes orientations d'organisation et de développement du territoire à long terme.

LE SCOT VAL DE SAÔNE DOMBES

■ UN TERRITOIRE DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE LYONNAISE (AML) IMPACTÉ PAR LA DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMÉNAGEMENT (DTA)

Une aire métropolitaine correspond au territoire sur lequel s'exerce l'influence d'une métropole (une « ville-mère »). L'armature urbaine locale s'organise autour de cette métropole.

L'AML s'étend ainsi sur plus de 13 450 km², et réunit plus de 3,3 millions d'habitants. Son emprise s'exerce sur tout ou partie de six départements : le Rhône, la Loire, l'Ain, l'Isère, l'Ardèche et la Drôme. Elle intègre, ainsi, les agglomérations de Lyon, de Villefranche-sur-Saône, de Saint-Etienne, de Roanne, de Bourg-en-Bresse, de Bourgoin-Jallieu, de Vienne ou encore d'Annonay.

Une partie du territoire du schéma de cohérence territoriale (scot) du Val de Saône - Dombes est couverte par DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise approuvée par décret en conseil d'Etat le 09/01/2007 et dont la modification a été approuvée le 25 mars 2015. Ce document élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de l'Etat, dans le cadre de ses responsabilités d'aménagement du territoire national, fixe sur certaines parties du territoire « les orientations fondamentales de l'Etat en matière d'aménagement et d'équilibre entre les perspectives de développement, de protection et de mise en valeur des territoires » ainsi que ses « principaux objectifs de localisation des grandes infrastructures de transport, des grands équipements et de préservation des espaces naturels, des sites et des paysages ». sa vision prospective inclue pleinement le sud-ouest de l'Ain dans son développement.

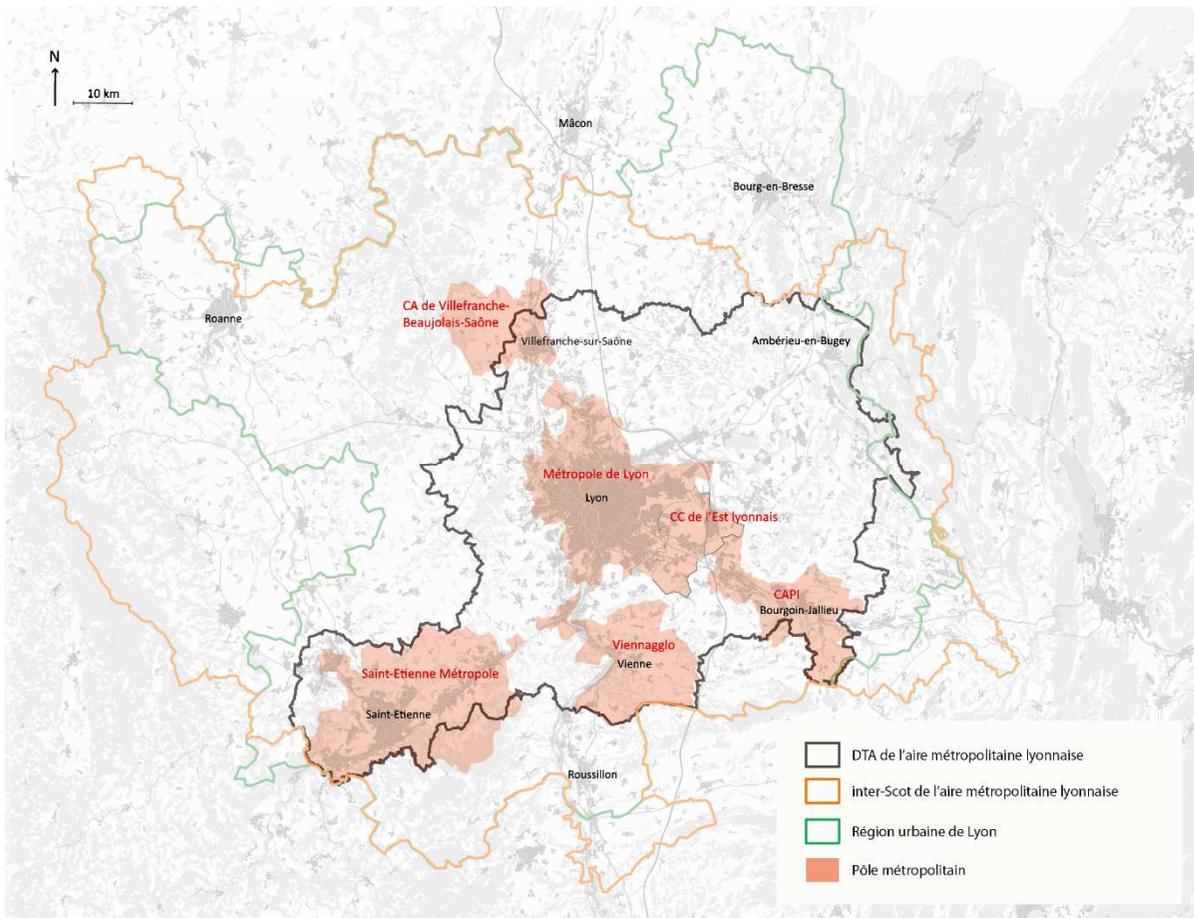
Afin de promouvoir une métropole internationale, la DTA définit les objectifs suivants :

- miser sur quelques pôles d'excellence pour permettre une spécialisation de l'économie lyonnaise ;
- développer les fonctions métropolitaines (enseignement supérieur, culture, santé) ;
- organiser une métropole multipolaire (renforcer l'agglomération stéphanoise, structurer l'agglomération Nord-Isère, conforter les pôles secondaires) ;
- valoriser la situation géostratégique (réseau transports et conforter la plateforme de Saint-Exupéry).

Afin de favoriser la solidarité et le développement durable, la DTA fixe les objectifs suivants :

- répartir la dynamique démographique vers les territoires en perte d'attractivité et les pôles urbains déjà équipés et revaloriser ces territoires ;
- maîtriser l'étalement urbain et lutter contre la banalisation de l'espace ;
- prendre en compte les risques naturels et technologiques dans les projets de développement.

Le scot du Val de Saône – Dombes participe également à la démarche inter-scot de l'aire métropolitaine lyonnaise qui regroupe 13 structures porteuses de scot de l'aire métropolitaine lyonnaise. Initiée en 2003, cette collaboration informelle des scot a permis notamment la signature d'un chapitre commun et d'une charte pour un aménagement commercial durable pour offrir une vision partagée de l'évolution de ces territoires.

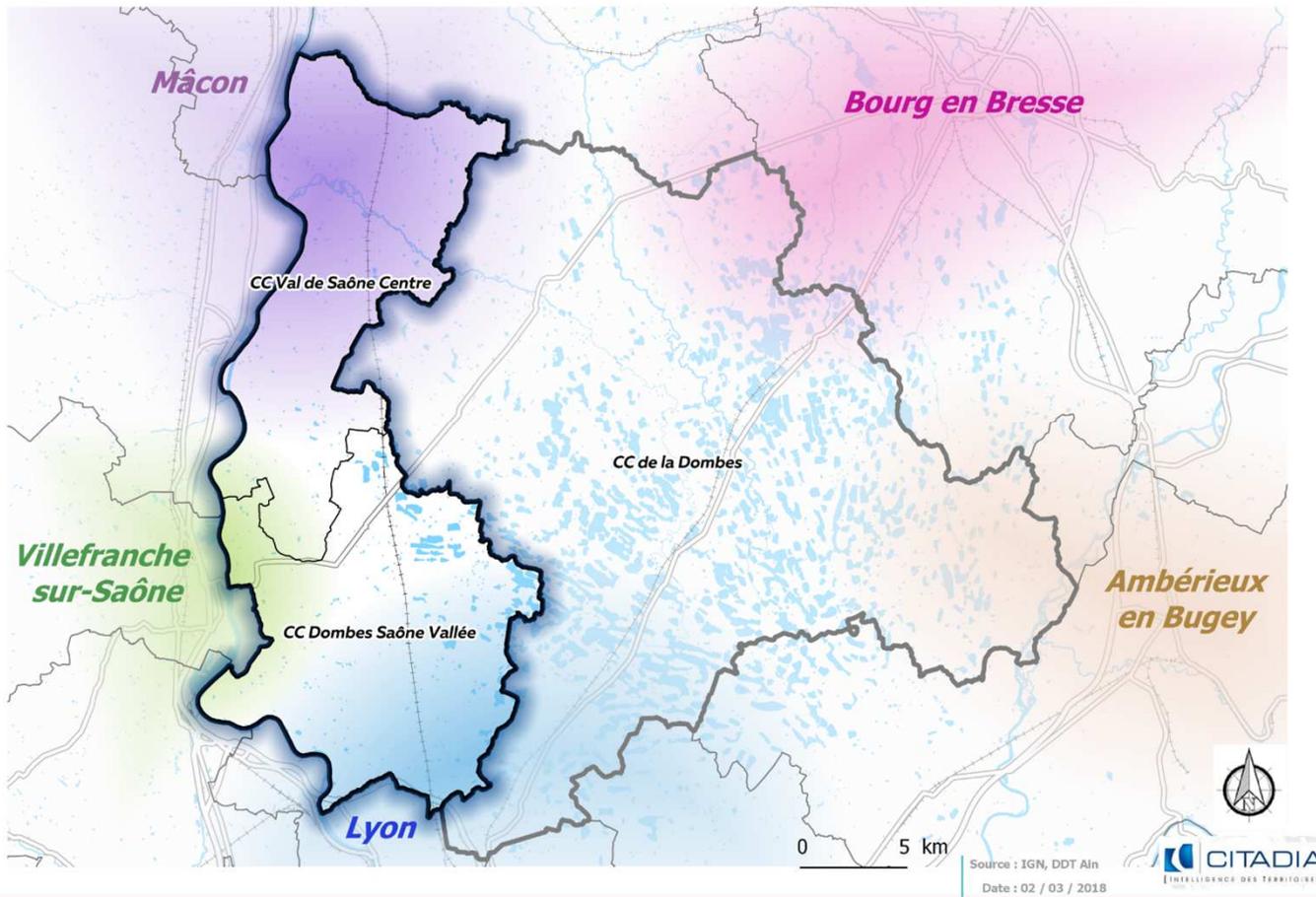


Source : DUGUA, 2015

LE SCOT VAL DE SAÔNE DOMBES

Le SCoT Val de Saône Dombes et l'influence des bassins

SCoT Val de Saône - Dombes



UN TERRITOIRE SOUS L'INFLUENCE DES AGGLOMÉRATIONS VOISINES

Définition

Bassin de vie : Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

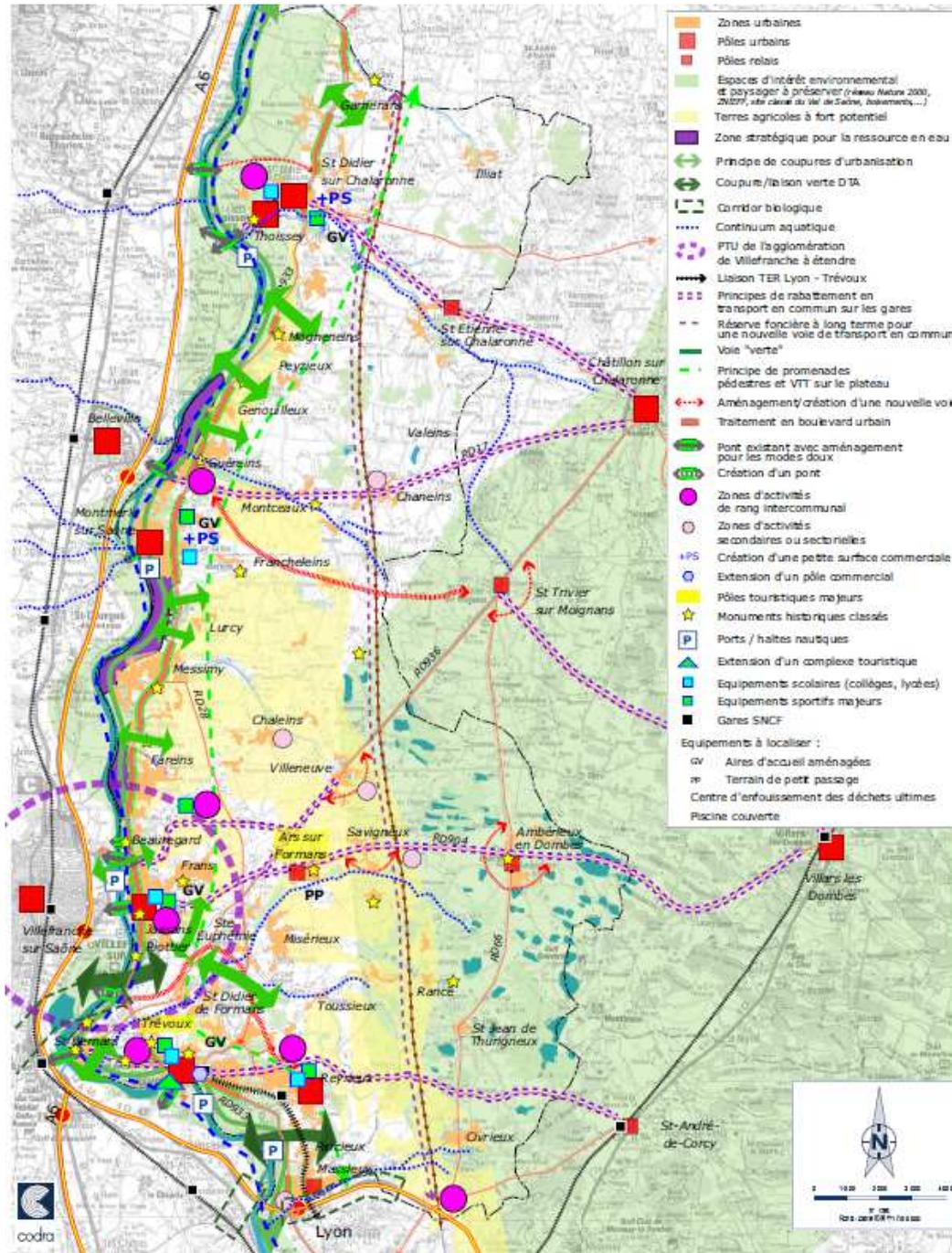
Bassin d'emplois : Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Le territoire du Val de Saône – Dombes est sous influence de plusieurs bassins d'emplois (ou zones d'emplois) d'agglomérations importantes situés à l'extérieur de son périmètre.

Les agglomérations mâconnaise et caladoise constituent des polarités d'emplois de niveau départemental. Le rayonnement du marché du travail de leurs établissements capte des actifs du territoire. Ces deux agglomérations constituent également des pôles de bassin de vie pour les communes les plus limitrophes.

Le rayonnement et le dynamisme métropolitain de l'agglomération lyonnaise génère une attractivité importante sur une grande partie sud du territoire.

LE SCOT VAL DE SAÔNE DOMBES



A travers son Projet d'Aménagement et Développement Durables (PADD), et son Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), le SCoT s'était fixé 3 grands axes de développement :

- Habitat et Cadre de Vie
- Dynamiques Economiques
- Organisation et fonctionnement du territoire

Le scénario de développement retenu par les élus en 2006 prévoyait une croissance démographique annuelle de l'ordre de 1,5 % par an, à l'échelle du territoire, sur la périodicité du SCoT, ce qui correspondait à un gain de population estimé à 6 600 habitants et une construction de 3030 nouveaux logements entre 2009 et 2016.

EVALUATION ET RÉVISION DU SCOT DU VAL DE SAÔNE DOMBES

L'évaluation du SCoT en 2013-2014 a démontré la nécessité de prescrire sa révision. En effet, les objectifs démographiques fixés par le SCoT de 2006 n'ont pas été atteints du fait d'un ralentissement de l'évolution démographique du territoire. De plus, cette croissance démographique ne s'est pas faite en cohérence avec l'armature urbaine définie en 2006, puisque les villages ont présenté une croissance supérieure à celles des pôles relais et des pôles urbains. Néanmoins, l'objectif de production de logements a été globalement respecté, malgré un ralentissement des constructions, dû notamment à la crise connue entre 2008 et 2010 en France. Par ailleurs, ces évolutions ont suscité une augmentation du rythme d'artificialisation du sol, au détriment des espaces agricoles notamment. En somme, le bilan du SCoT a fait ressortir la nécessité de questionner les objectifs démographiques, de constructions et de consommation d'espace et leur répartition par niveau d'armature. Le comité syndical du syndicat mixte a délibéré le 2 juillet 2014 pour la mise en œuvre de cette révision.

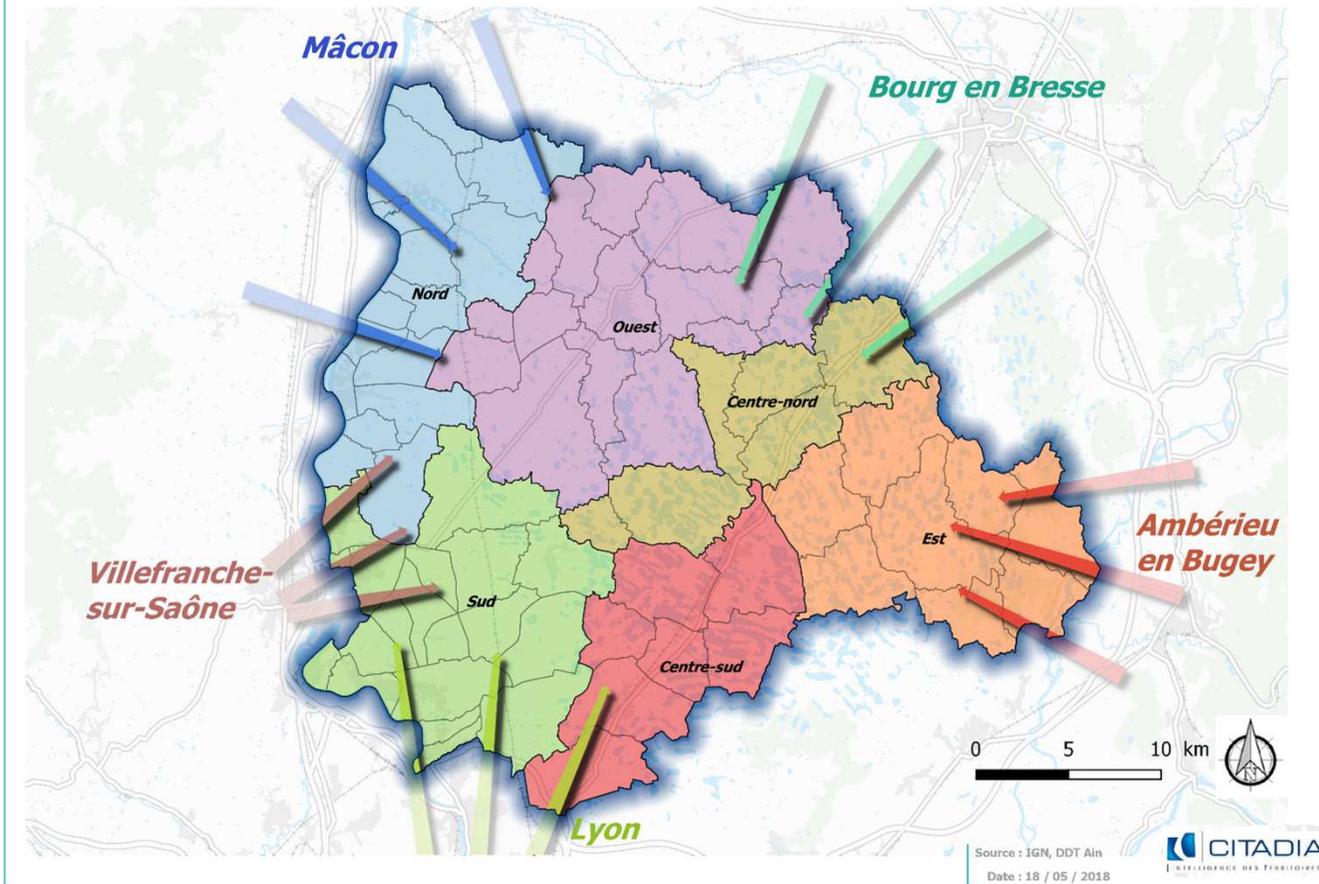
LA RÉVISION : UNE DÉMARCHE CONJOINTE AVEC LE SCOT DE LA DOMBES

Un groupement de commande s'est formé entre les structures porteuses des SCoT du val de Saône – Dombes et de la Dombes pour la révision générale des deux SCoT. Les objectifs généraux de cette révision ont été exprimés par les structures porteuses des SCoT :

- Intégrer les enseignements des évaluations et questionner les projets de territoire et leurs orientations ;
- Répondre à l'évolution du contexte législatif et réglementaire (ENE / ALUR) ;
- Mettre à jour les documents avec les évolutions récentes des périmètres institutionnels.

LE SCOT VAL DE SAÔNE DOMBES

Le SCoT Val de Saône Dombes et l'influence pôles extérieurs SCoT Val de Saône Dombes



LES ÉVOLUTIONS RÉCENTES DES PÉRIMÈTRES D'EPCI À L'INTÉRIEUR DU SCOT

Depuis 2006, le périmètre du SCoT et des EPCI qui le composent ont évolué. Par arrêté préfectoral, trois communes ont quitté le périmètre du SCoT du Val de Saône-Dombes (Chaneins, Valeins en 2014 et Jassans-Riottier en 2013), redessinant les deux EPCI du territoire.

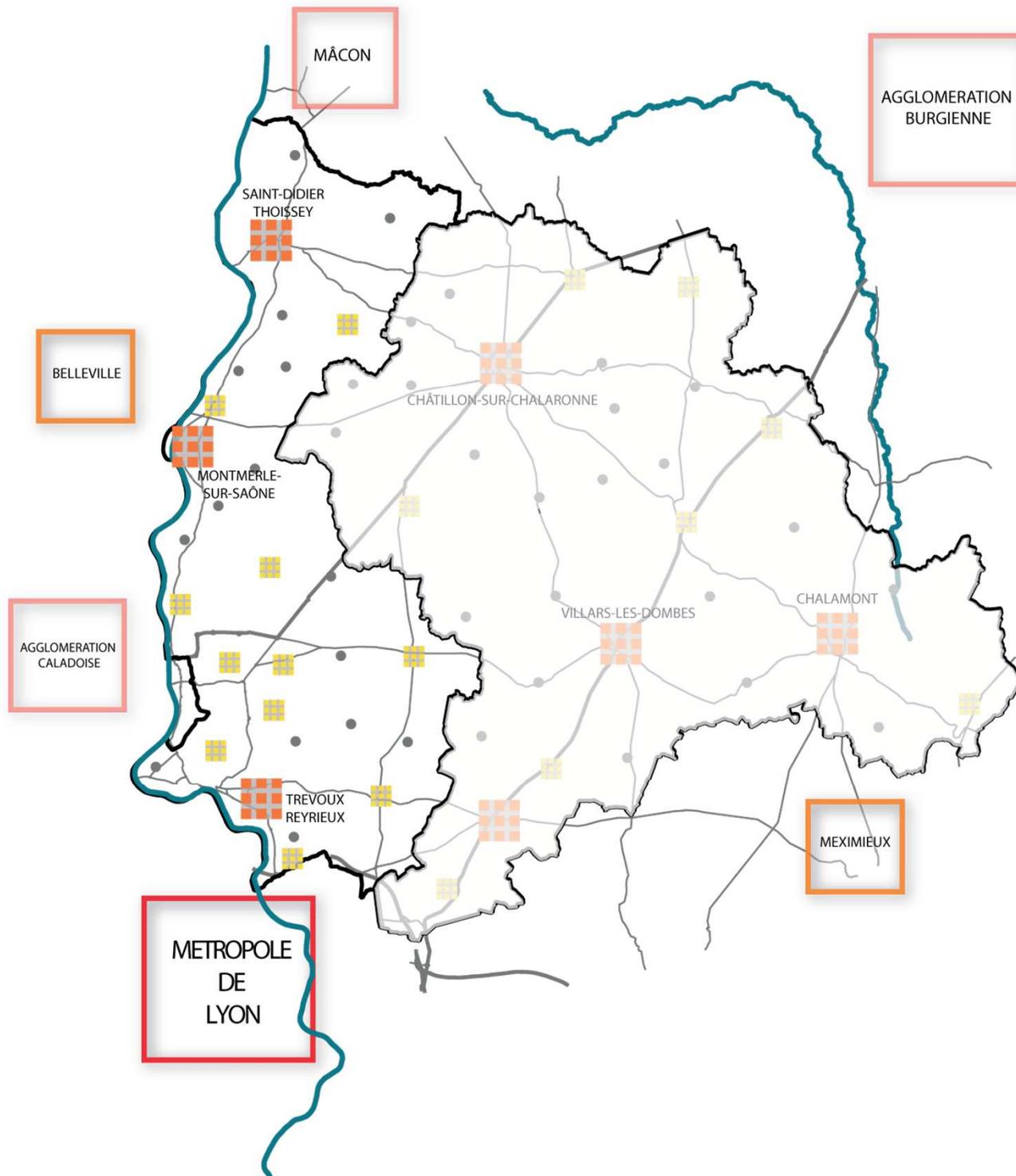
UNE ANALYSE TRANSVERSALE

La révision conjointe de ce SCoT et de celui de la Dombes permet de rendre complémentaires les grandes orientations en harmonisant les débats sur les enjeux communs, sans masquer les spécificités des territoires inclus dans ces deux SCoT distincts.

L'analyse du territoire repose principalement sur deux niveaux de réflexion, afin de fournir un travail le plus pertinent et englobant possible, à savoir :

- **L'échelle des secteurs** définit leurs caractéristiques géographiques, les influences et les réalités fonctionnelles des territoires. Deux secteurs peuvent être dégagés :
 - Une zone Nord sous l'influence du Mâconnais Beaujolais Agglomération ;
 - Une zone Sud sous l'influence de la Métropole Lyonnaise ;
- Le second niveau d'analyse sera celui de **la structuration du territoire d'aujourd'hui**. Cette échelle permettra de comprendre si les évolutions récentes du territoire, en termes de développement démographique, de constructions de logements, d'urbanisation, etc., ont permis de renforcer la structuration territoriale ou non et de définir les variables d'ajustements.

LE SCOT VAL DE SAÔNE DOMBES



■ UNE STRUCTURATION EN INFRA-TERRITOIRES

Le découpage du territoire du Val de Saône – Dombes proposé au sein du diagnostic du SCoT est défini à partir d'une triple analyse :

- **Fonctionnelle**, en fonction du poids de population et des caractéristiques démographiques des communes mais également au regard de leur niveau d'équipement en matière d'accès aux services et aux transports collectifs.
- **Géographique**, au regard de la situation et du positionnement de chacune des 21 communes au sein de l'agglomération
- **Urbaine**, à partir des caractéristiques observées sur chaque commune en matière d'urbanisation, de densité et de formes d'habitat ;

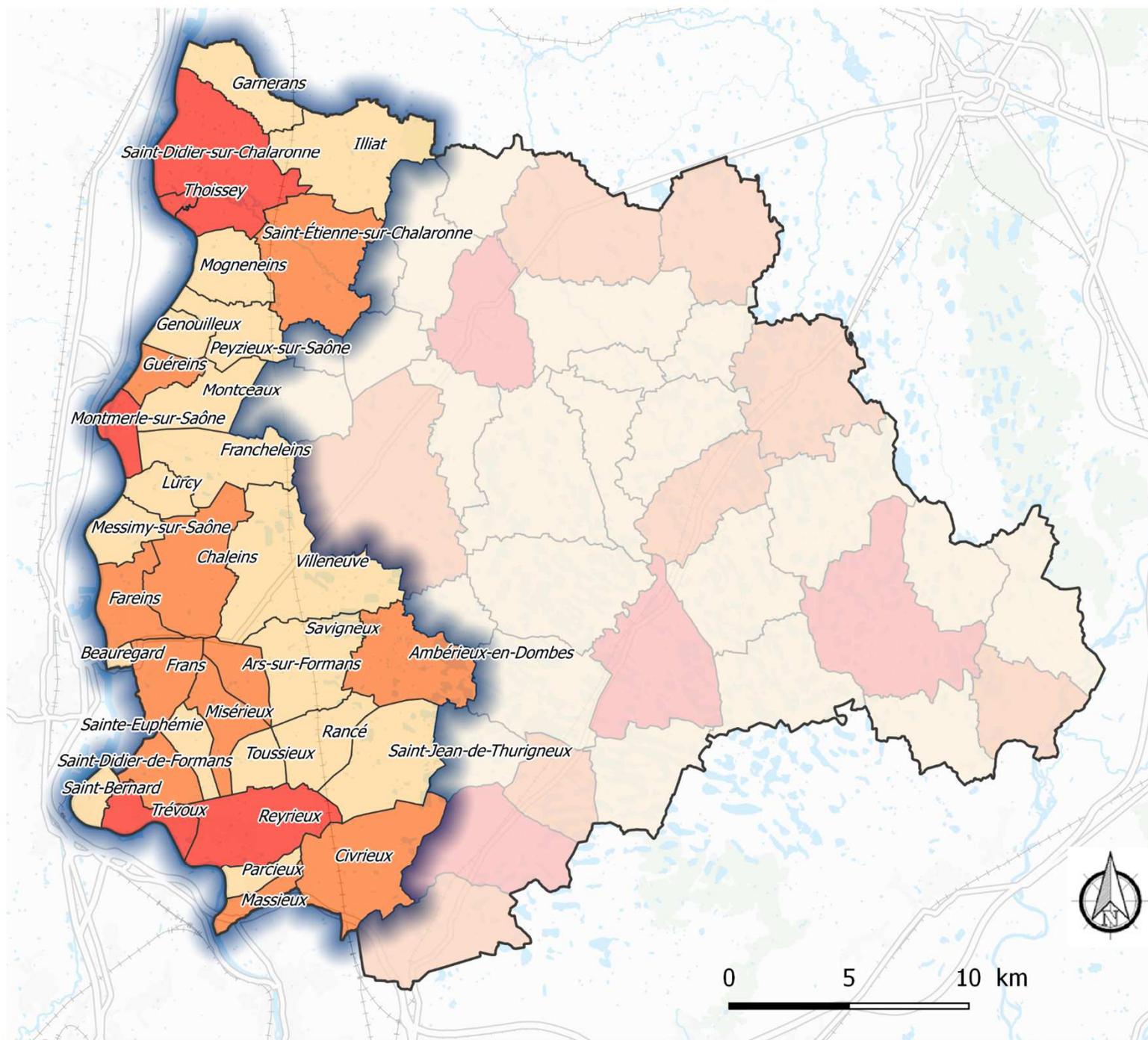
La méthodologie de construction de cette structuration du territoire est détaillée en annexe.

Le découpage du territoire en 3 rangs de polarités permet donc de regrouper plusieurs communes partageant des similitudes en matière de démographie et d'habitat, de mobilité, d'urbanisation et d'inscription au sein du paysage de l'agglomération. Il constitue donc un outil d'analyse dans le cadre du diagnostic et de l'état initial de l'environnement.

Ce découpage permet de prendre en compte et de mettre en évidence les spécificités des communes au sein du territoire mais ne présage pas de la mise en place ultérieure d'infra-territoires correspondant au projet politique ou de plans de secteurs.

Structuration du territoire

SCoT Val de Saône - Dombes



Rang 1

Rang 2

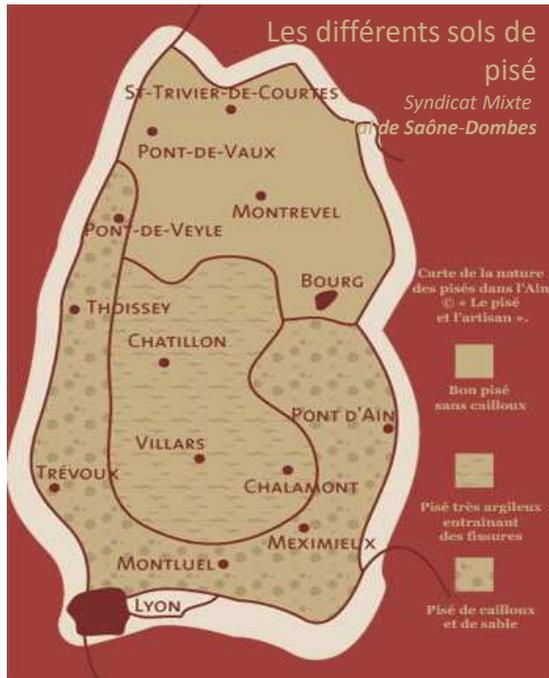
Rang 2

0 5 10 km



1. Qualité des paysages et réseau écologique du Val de Saône - Dombes

PREAMBULE



Héritage géologique

Matériaux de construction



Mur de galets en « arrête de poisson » à Ars sur Formans – Construction contemporaine en pisé à Fareins – Maison à colombage et pisé à Mogneneins

Diagnostic SCoT Val de Saône-Dombes

■ UNE ORIGINE GLACIAIRE DES SOLS

L'ensemble du plateau est constitué par un substratum correspondant à la moraine rissienne, sur lequel reposent en couverture les limons. En se retirant, le glacier a laissé sur place un sol silico-argileux imperméable formant le plateau de la Dombes. Le microrelief ondulant est issu de cette origine glaciaire correspondant à des buttes morainiques. Les limons jaunes ocres, non calcaires, peu argileux, couvrent en quasi-totalité le plateau de la Dombes, jusqu'en bordure de la Saône.

La moraine rissienne est un mélange hétérogène d'argile, sables, graviers, cailloux et de galets de toute nature avec des blocs erratiques de toutes dimensions, de roches alpines (cristallines et calcaires). La Pierre de Rancé (bloc granitique venu du Mont Blanc) sur le territoire de la Dombes témoigne de cette activité glaciaire.

■ LE RELIEF DU VAL DE SAÔNE

Il se distingue en deux ensembles:

- De Thoissey à Fareins, au nord: il est caractérisé par un plateau qui domine la vallée de la Saône, relié par une côte assez constante, se terminant par une pente moyenne vers la vallée. L'occupation du sol alterne entre boisements et cultures, et ce également sur le coteau ;
- De Fareins à Massieux, au sud: le val de Saône est bordé par un arc morainique constitué d'argile à blocs et de galets, caractéristique des sols issus des avancées glaciaires. La rupture de pente entre le plateau et le val de Saône est plus marquée. Compte tenu des fortes déclivités, l'occupation du sol est essentiellement forestière.

■ L'IMPORTANCE DE LA GÉOLOGIE DANS LA FORMATION DES PAYSAGES

- La **plaine alluviale**: la géologie du Val de Saône se caractérise

INFLUENCES GÉOLOGIQUES

par une plaine alluviale parmi les mieux conservées de France. Il s'agit d'un espace fluvial formé d'un chenal et de bancs de sables et galets recouverts par les eaux. La zone humide s'y rattachant (grèves plus ou moins végétalisées, forêts à bois tendres, chenaux annexes...) est la plus étendue du bassin Rhône Méditerranée Corse. La lenteur de l'écoulement (pente faible) de la Saône, provoquant de nombreuses inondations, en est à l'origine. Ces attributs offrent à ce type d'espaces un intérêt majeur en matière de patrimoine et de fonctionnalités naturelles, et déterminent également l'organisation des pratiques agricoles.

- Les **étangs de la Dombes**, créés au moyen-âge, les Hommes ont profité de la nature des sols pour créer des étangs et permettre la pisciculture. La pisciculture a permis d'enrichir les sols par amendement naturel, entraînant l'apparition du système de rotation des étangs : évologie – en eau-poisson / assec – en culture.

- Les **matériaux de construction** : la nature des sols induit une faible présence des pierres en Dombes. On trouve donc l'utilisation de l'argile pour créer des **carrons**, briques épaisses et résistantes au gel et aux attaques ennemies. Eglises, châteaux, tours, maisons fortes en carrons dominent toujours le paysage de leurs parures rouge brique.

- Les **galets** hérités du travail de l'ancien glacier des Alpes qui recouvrait les sols jusqu'aux portes de Lyon, a favorisé la création de galets roulés que l'on retrouve aujourd'hui dans les sols: ils constituent des matériaux essentiels pour la construction.

- Les fermes et constructions en **pisé** (architecture de terre), les maisons à colombages et les constructions anciennes alternant carrons et galets sont également caractéristiques de l'habitat dombiste.

LES ENTITÉS PAYSAGÈRES

■ 5 GRANDS PAYSAGES

Le Val de Saône est caractérisé par une plaine alluviale dominée par un coteau plus ou moins doux selon les situations (parfois à pic sur la Saône - Trévoux, Saint Bernard - et qui a tendance à s'estomper plus au nord) offrant une diversité de paysages, urbains comme ruraux, de grande qualité. Sur le territoire du SCoT, la Saône s'impose comme un symbole identitaire. Son lit se resserre à mesure que l'on progresse vers le sud. Situé en continuité d'agglomérations importantes (Villefranche sur Saône, Métropole de Lyon, Belleville, Macon), l'influence périurbaine sur ce paysage est forte, et plus marquée au sud.

Val de Saône nord : on observe sur cette portion une continuité paysagère Saône-Côtière. Le caractère rural et naturel des rives se prolonge sur la coteau et le plateau. Cette entité est marquée par la plaine alluviale et les boisements, qui sont en partie identifiés au titre d'un « site classé ». Le lit de la rivière est large et offre d'amples perspectives sur les Monts du Mâconnais et le Beaujolais.

Val de Saône sud : le paysage est caractérisé par une emprise étroite de la Saône et une densité du bâti renforcée, en comparaison avec le nord. L'urbanisation, majoritairement localisée sur les ruptures de pentes, tend à créer des continuums urbains, particulièrement entre Saint-Bernard et Massieux (10km, 5 communes). L'entité offre une richesse patrimoniale bâtie ainsi que de nombreux panoramas sur les Monts du Lyonnais et le Beaujolais, avec des situations en balcon sur le Val de Saône et les reliefs de l'autre rive, la déclivité de la Côtière étant plus marquée.

Dombes bocagère : ce bas plateau s'organise autour d'une alternance de prairies et de haies, de nombreux cours d'eau sinueux et de boisements éparses, toutefois moins présents au sud, dû à l'impact du remembrement (disparition du couvert végétal arbustif et forestier), ce qui donne un caractère plus monotone à cette portion du paysage. Cette entité constitue un trait d'union avec le paysage bressan voisin au nord.

Dombes méridionale : au sud, cette zone de grandes cultures subit également de fortes influences périurbaines. Elle se positionne comme un espace de transition entre la Dombes et le Lyonnais, caractérisé par une forte densité du bâti.

Dombes des étangs : située à l'extrême est du territoire du SCoT, la commune d'Ambérieux en Dombes marque la présence des premiers étangs et l'entrée vers le paysage caractéristique de la Dombes des étangs. Elle se caractérise par une mosaïque de paysages, mêlant petits boisements, étangs, prairies et cultures bocagères. Cet espace associant zones humides et espaces ouverts présente une forte richesse écologique.

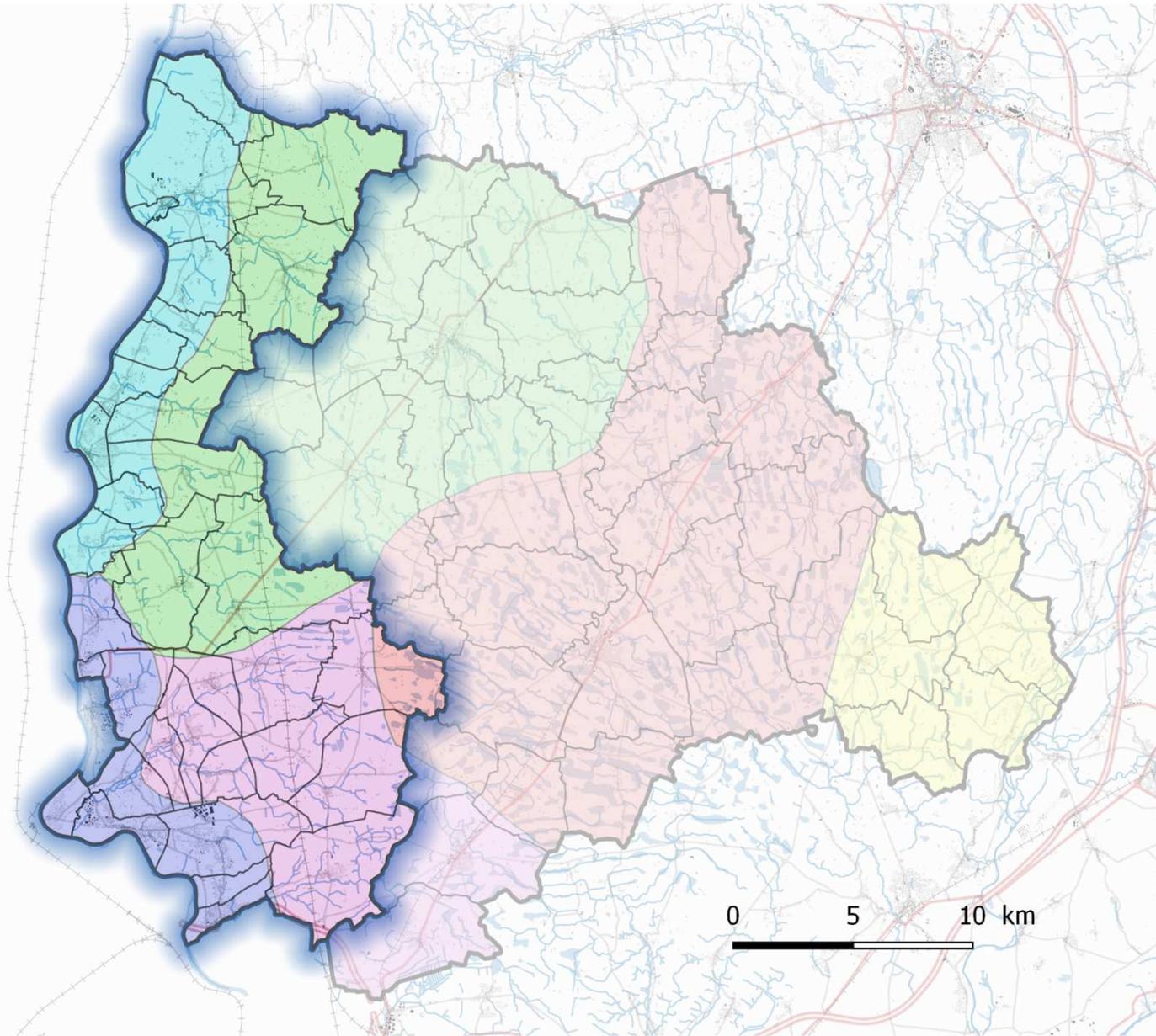
VAL DE SAÔNE NORD / Pont de Montmerle - La Chalaronne à Thoissy - Belvédère Montmerle sur Saône

VAL DE SAÔNE SUD / La plaine dominé par la Côtière, Reyrieux - Centre de Trévoux en balcon sur la Saône - Plaine alluviale, Parcieux

DOMBES BOCAGÈRES / Bocage dans la brume, Chaleins - Bocage à St Etienne sur Chalaronne - Bocage résiduel, Chaleins

DOMBES MÉRIDIONALE / Grande culture, Civrieux - Extension urbaine, Civrieux - Silhouette du village du Saint Curé d'Ars

DOMBES DES ÉTANGS / Silhouette d'Ambérieux en Dombes - Etang d'Ambérieux - Alignement d'arbre le long de la départementale



Les entités paysagères

-  Dombes bocagères
-  Dombes des étangs
-  Dombes méridionale
-  Val de Saône nord
-  Val de Saône sud

Source : IGN, EVEN
Date : 20/04/2017



LE PATRIMOINE NATUREL

Les alignements d'arbres

Photos : OT Monterle 3 rivières, Even Conseil



Platanes bordant la route et le canal de Thoissy - Alignement de platanes en entrée de ville, Ambérieux en D. - Alignement de platanes le long de la D936, Ars sur F.

Le maraîchage et l'horticulture

Photos : La Petite Voinerie, Pépinière Gaidon



Maraîchage à Saint Didier de F. - Pépinière à Parcieux

Les Espaces Naturels Sensibles du territoire

Photos : Ain Patrimoine



ENS DOMAINE DE PRAILLEBARD / St Jean de Thurigneux

LES MOTIFS PAYSAGERS IDENTITAIRES MARQUEURS DES PAYSAGES

Le territoire du SCoT Val de Saône Dombes dispose d'un paysage plus diversifié que la Dombes et moins uniforme.

Les prairies humides alluviales, très différentes du plateau, sont caractéristiques du Val de Saône. Elles ont permis de développer le maraîchage, fortement présent sur le territoire, qui profite d'un sol favorable et riche (argileux sableux avec les limons de la Saône). Le paysage est également marqué par la culture horticole et les productions végétales. En témoigne la présence de grandes pépinières (Gaidon, Soupe...) qui rappellent la richesse des sols.

Les alignements d'arbres le long des routes du Val de Saône-Dombes sont caractéristiques du territoire, et plus largement du département de l'Ain. On les retrouve aussi bien dans la plaine que sur le plateau.

Sur l'extrémité est du plateau on observe les premiers étangs de la Dombes, véritable motif identitaire du plateau marqué par le fonctionnement des étangs alternant assec (culture) et évologie (mise en eau pour la pisciculture), créant des paysages changeant au fil des saisons et des années.

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES, UN ACCÈS AUX ÉTANGS

Les espaces naturels sensibles (ENS) sont des outils de gestion et de protection des espaces naturels. Gérés par le Conseil Départemental, ils ont également une vocation de sensibilisation à l'environnement et d'accueil. Cette dernière est particulièrement marquée en Dombes puisque, malgré leurs richesses paysagères et écologiques, les étangs font face à une difficulté d'accès compte tenu de leur statut privé. Ainsi les ENS représentent des espaces majeurs pour la valorisation du principal motif identitaire dombiste.

L'ENS des Etangs de la Dombes compte 2 sites sur le territoire :

- Etangs de la Dombes : Domaine de Praillebard (St Jean de Thurigneux, Civrieux);
- Domaine de Vernange, en partie (Civrieux).

Monument historique et site classé du Château de Fléchère, Fareins



Photos : Ain Tourisme, CCDSV

Monument historique de la Maison Forte Villon, Villeneuve - Monument historique de la Motte Castrale ou Poype, St Jean de T. – Site classé de « la Pierre Brune », Rancé



Photos : Ain Patrimoine, Benoît Prieur, Geocaching

Site classé du Val de Saône, Fareins – Site Patrimoniale Remarquable de Trévoux



Photos : CCDSV

LE PATRIMOINE BÂTI

LE PATRIMOINE INSTITUTIONNEL: UNE GRANDE DIVERSITÉ DE PAYSAGES ET ÉDIFICES

Le territoire du SCoT Val de Saône Dombes possède un riche patrimoine institutionnel. **4 sites classés** sont situés sur le territoire:

- **Abords du Château de Fléchère**, 77,36ha (Fareins ; Messimy sur Saône);
- Bloc erratique dit “**la Pierre Brune**” (Rancé);
- Ensemble urbain de **Trévoux**, 0, 91 ha (Trévoux);
- **Val de Saône**, 1264,20 ha (Fareins ; Genouilleux; Guereins ; Lurcy; Messimy sur Saône ; Montmerle sur Saône ; Peyzieux sur Saône).

2 sites inscrits sont recensés:

- Immeuble 1, rue casse-cou à Trévoux ;
- Terrasse de Trévoux, 0,41 ha;

Trévoux, capitale historique de la Dombes, compte aussi **1 Site Patrimonial Remarquable** (SPR, ex Air de Valorisation de l’Architecture et du Paysage).

Le département de l’Ain compte 389 monuments historiques dont 140 édifices publics. Sur le **territoire du SCoT Val de Saône Dombes**, on compte les monuments suivants:

- **27 monuments historiques inscrits** dont 16 monuments historiques inscrits totalement et 11 monuments partiellement inscrits ;
- **7 monuments historiques classés** dont 6 monuments historiques classés totalement et 1 monument partiellement classé.

Le patrimoine institutionnel regroupe une grande diversité de typologies d’époques variées, de l’église du village au château, en passant par des immeubles de centre bourg, ainsi que des lieux d’histoires comme la Pierre Brune de Rancé (histoire géologique). Il peut s’agir de lieu à vocation principale patrimoniale (lieu d’histoire, organisation de visites...) comme du quotidien (logements, lieu culturel ...). Tous présentent un intérêt de préservation et témoignent d’une histoire propre au territoire, dont l’intérêt est d’ordre régional ou national.

Le Canal de la Chalaronne, Thoissey – Les quais urbain de la Saône, Trévoux

Pigeonnier, Peyzieux sur Saône



Photos : SCoT, Even Conseil

Le Domaine de Cibeins à gauche l'inspiration Tony Garnier, à droite le château du XVIIIe, Misérieux



Photos : Even Conseil

Eglise romane, St Jean de Thurigneux



Eglise romane, Savigneux



Photos : Even Conseil, SCoT

Eglise romane, St Bernard - La Basilique du Curé d'Ars, Ars sur F. – La Chapelle des Minimes, Montmerle sur S.

LE PATRIMOINE BÂTI

DE NOMBREUX LIEUX ET SITES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Parmi les paysages remarquables, notons les châteaux sur la côtière, qui offrent une vue ouverte sur la Saône: on peut citer celui de Fléchères (monument historique et site classé), situé à Fareins et accueillant aujourd'hui des chambres d'hôtes. Le château fort de Saint Bernard présente des éléments architecturaux allant du 13ème au 18ème siècle. Quant à la basilique Saint-Sixte, de style romane, se trouvant à Ars sur Formans, elle a déjà accueilli des centaines de milliers de pèlerins. Dans un autre registre, le Domaine de Cibeins, véritable ferme modèle, inspirée de l'architecture de Tony Garnier et traduisant les thèses sociales de l'époque voulues par Edouard Herriot, est également un pilier du bâti remarquable du territoire.

De manière plus générale, les communes de St Bernard et Trévoux, dans leur globalité, constituent un secteur à forte valeur patrimoniale.

Le bord de Saône et ses berges aménagées sont fréquentées par des pêcheurs et promeneurs tout au long de l'année. Par exemple, la portion classée sur 14 km, ou les quais aménagés dans les cœurs urbains tel qu'à Montmerle-sur-Saône, ainsi que le secteur en balcon de Trévoux. Ces différents espaces aux ambiances variées participent à la valorisation patrimoniale de la rivière et de ses abords. La Chalaronne, ses méandres et zones humides, et son canal à partir de Thoissey, offrent un paysage qui ressemble aux guinguettes que l'on peut rencontrer un peu plus bas sur la Saône.

UN PATRIMOINE VERNACULAIRE ET RELIGIEUX RICHE

Croix, calvaires... maillent les chemins. Ils confortent l'image rurale du territoire. Si la basilique du Curé d'Ars est emblématique, un certain nombre de bâtiments religieux ne font pas l'objet de protection au titre de Monument Historique, mais présentent toute de même un intérêt local. On recense notamment un ensemble d'églises romanes uniques et caractéristiques du roman rural exceptionnel.

LE PATRIMOINE BÂTI

LES MATÉRIAUX LOCAUX, ENCORE TRÈS PRÉSENTS DANS LES PAYSAGES

Les constructions du Val de Saône et dombistes caractéristiques sont, pour beaucoup, **constituées de terre**. Les matériaux caractéristiques du territoire remplacent les pierres utilisées dans d'autres régions.

On retrouve différents types de matériaux et techniques:

- **Le pisé**: utilisé pour la majorité de l'habitat traditionnel (fermes et autres édifices), cette terre crue humide est coffrée et tassée par couches, superposées entre des banches de bois;

- **Le carron**: type particulier de brique beaucoup plus épaisse et massive que la brique « traditionnelle », ayant des caractéristiques intéressantes en termes de résistance aux chocs et au gel. Elle a également l'avantage de pouvoir être fabriquée rapidement. Les carrons sont utilisés comme des briques, et en ont parfois l'apparence, grâce à de faux joints tracés dessus pour leur donner un aspect plus noble. Ils ont notamment servi à la construction des châteaux et autres architectures fortifiées ainsi que, dans une moindre mesure, aux soubassements des habitations rurales. Les emplacements des traverses d'échafaudage, appelés trous de boulines, apportent un rythme aux façades grâce à des petits carrés, caractéristiques de la Dombes. De faux mâchicoulis sont même parfois reproduits avec les matériaux typiques pour souligner l'aspect défensif des châteaux.

- **Le colombage** ou « pans de bois », constitué d'une ossature de bois et d'un remplissage, à l'origine en clayonnage de branche d'aulne rouge ou noir (vernes), garni de torchis (mélange de terre et de paille) recouvert d'un badigeon de chaux puis souvent remplacé par des briques (carrons) hourdées au mortier de chaux, enduites ou non.

- **Les galets**, directement extraits des sols, servent à de nombreux murs et murets ainsi qu'au sous-bassement des constructions en terre, permettant d'isoler les murs des remontées d'humidité.

On remarque, dans les communes bordières du sud et de l'ouest du territoire, de nombreuses constructions faites de pierres, principalement de « pierres dorées » ou pierres de Couzon venues des collines de l'autre rive de la Saône.

Maison de bourg en pisé, Ambérieux en D.



Galets et carrons, Ars sur F.



Maison à colombage, Mogneneins



Pisé contemporain, Fareins



Eglise en galets contrefort en carrons, Savigneux



Eglise en carrons, St Etienne sur C.

Eglise en pierre et galet en arrête de poisson, Civrieux

Sous bassement en pierres et galets, Francheleins



Photos : Even Conseil

LE PATRIMOINE BÂTI

Silhouette et tour du Château d'Ambérieux, Ambérieux en Dombes



Photos : Even Conseil

Château de Fléchère, Fareins



Photos: Ain-Tourisme, Google streetview

Villa de villégiature en bord de Saône, Fareins



LES TYPOLOGIES IDENTITAIRES: UN TERRITOIRE PONCTUÉ DE NOMBREUSES CONSTRUCTIONS REMARQUABLES

Sur le territoire du SCoT Val de Saône Dombes, le château d'Ambérieux-en-Dombes témoigne des matériaux de construction identitaires. Il possédait à l'origine 4 tours construites en carrons dont seulement 3 demeurent aujourd'hui. Plusieurs éléments, tels que la faible épaisseur des murs, la taille des ouvertures et la présence de cheminées, révèlent le caractère résidentiel du château. Les châteaux du Val de Saône, à l'inverse de ceux situés dans la Dombes, ont le plus souvent une vocation de villégiature, principalement situés sur la Côtère, avec vue sur la Saône.

Les bords de Saône sont également caractérisés par de nombreuses constructions remarquables, tant à vocation de villégiature que de loisirs, d'esprit guinguettes, notamment à Montmerle-sur-Saône et Thoissey ainsi que dans les communes du sud du val de Saône (Trévoux, Reyrieux, Parcieux, Massieux).

Sur le plan architectural, les fermes de la Dombes, construites majoritairement entre le XVIIIème et le XXème siècle, font partie des attributs du territoire. Elles sont généralement construites en terre et ont à la fois une vocation d'habitat et d'exploitation. Il en existe plusieurs types: à bâtiment unique, en L ou en U ou encore les fameuses fermes à cour carrée. Dans le Val de Saône, beaucoup sont accompagnées de pigeonniers, parfois sur pilotis, présentant les mêmes matériaux de construction que les fermes.

Ferme carré du Berger des Dombes – vue aérienne et vue intérieure de la cour, Civrieux

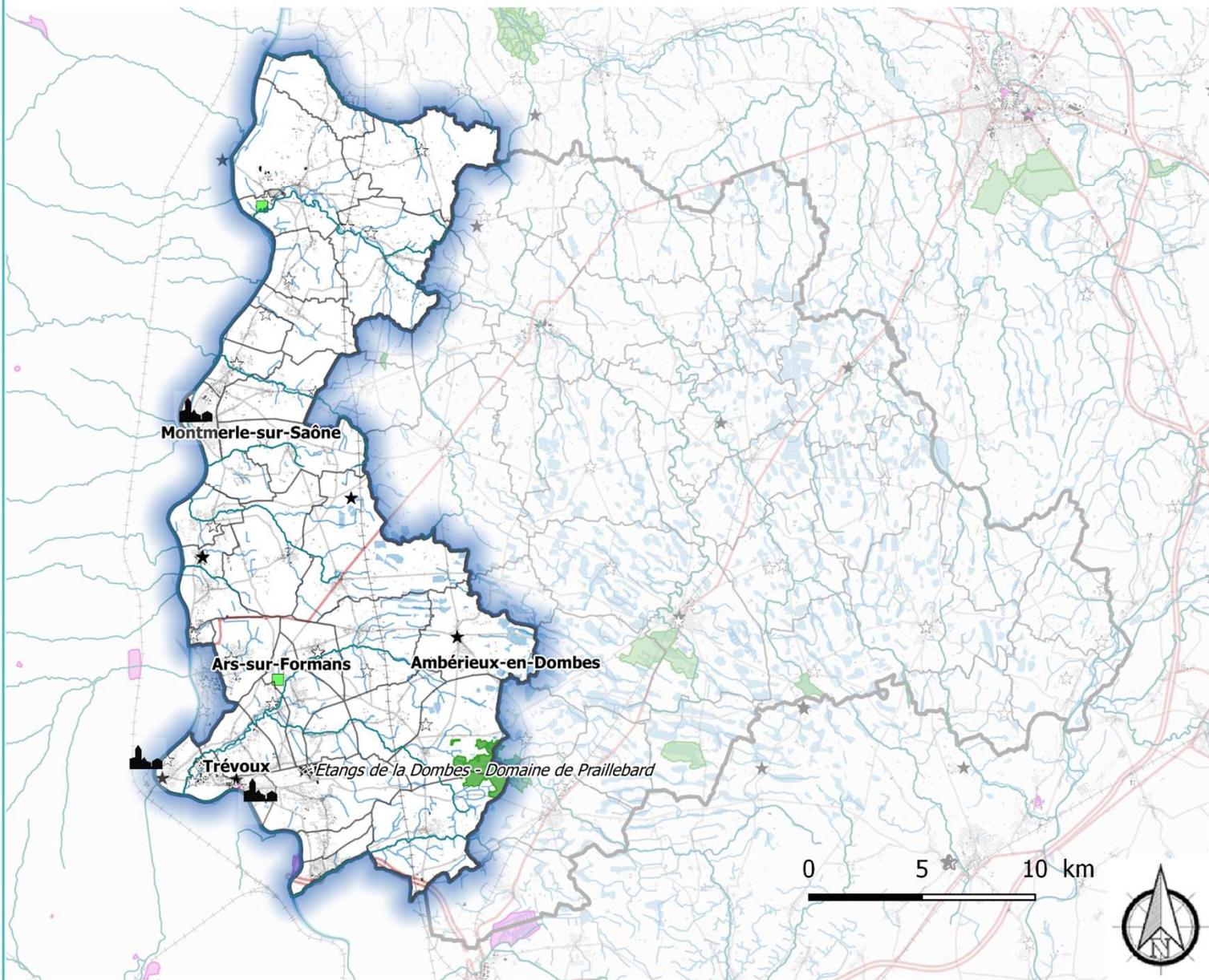


Photos: le Berger des Dombes, SCoT Val de Saône-Dombes

Château de Genouilleux et ferme carré à droite, Genouilleux

Un territoire à forte valeur patrimoniale

SCoT Val de Saône - Dombes



■ Sites d'intérêt patrimonial

■ Villages de caractère

■ Espaces naturels sensibles

Patrimoine institutionnel

■ Sites inscrits, marais des Echets

Monuments historiques

★ Site classé

☆ Site inscrit

0 5 10 km



Source :
<http://atlas.patrimoine-dreal.com/>
DREAL, Département
de l'Ain, IGN
Date : 20/04/2017

even
Conseil

LES PAYSAGES DU QUOTIDIEN

DES CŒURS DE BOURGS PRÉSERVÉS ET VALORISÉS :

Place de l'Eglise, Rancé



Gestion des eaux pluviales dans le parc, Fareins

Espace culturel de la Passerelle et Placette rue du Port, Trévoux



Photos : Even Conseil

■ TRANSFORMATION DU PAYSAGE: DYNAMIQUES ET PAYSAGE CONTEMPORAIN - DES CŒURS URBAINS GÉNÉRALEMENT PRÉSERVÉS ET VALORISÉS

Deux secteurs de transformation importante sont identifiés par les services de l'Etat. En effet, ils soulignent le fait que **la côte ouest de la Dombes et la rive gauche du Val de Saône perdent petit à petit de leur caractère identitaire**, notamment à cause de deux phénomènes :

- Les changements de pratiques agricoles et le remembrement, notamment avec la construction de la ligne TGV à l'Est: l'évolution de la taille des parcelles, la disparition des haies et clôtures, la mise en culture des prairies humides en bord de Saône ;
- La banalisation et l'uniformisation des constructions à vocation d'habitat ou d'industrie, la pression urbaine, la création ou l'élargissement de voies de circulation, l'aménagement systématisé de l'espace public avec la création de ronds-points et de trottoirs dans les villages.

Le caractère rural du paysage s'en voit pénalisé au profit du mitage du territoire, déjà prégnant au sud-ouest sous l'influence directe de Villefranche et de la métropole.

On remarque cependant **de nombreux cœurs de bourgs préservés et réaménagés**. On peut citer en référence:

- le réaménagement de la place de l'Eglise de Rancé ;
- les espaces publics du centre bourg de Fareins devant la salle des fêtes contemporaine en pisé, notamment le parc intégrant une gestion des eaux pluviales paysagères ;
- les nombreuses opérations à Trévoux qui allient avec élégance architectures contemporaines et patrimoniales aussi bien dans l'espace public que sur les bâtiments.

LES ESPACES DE BANALISATION

Zone d'activité créant un continuum urbain entre St Bernard et Trévoux sans réelle qualité urbaine, Trévoux (gauche)



Photo : SCoT

Zone d'activité de Reyrieux en zone rural sans relation à son contexte agricole (parcellaire, limite...), Reyrieux (droite)

Frange urbaine sans transition urbaine rurale, standardisation du bâti (forme, volume, couleur, matériaux...), Civrieux



Différence d'ambiance des rues, à gauche conservant encore des perméabilités appréciables, à droite un enfermement de l'espace réduisant la rue à une simple fonction de desserte entraînant une perte de qualité spatiale et des usages, Reyrieux



Photos : Even Conseil

DES DYNAMIQUES URBAINES QUI BROUILLENT LA LISIBILITÉ DES PAYSAGES

Le territoire accueille de **nombreuses zones d'activité économiques** souvent situées en périphérie des villages. Ces espaces intègrent souvent un traitement paysager et architectural minime. Il en ressort un paysage banalisé. En **continuité des bourgs**, ces zones d'activité altèrent l'image de l'entrée de ville (Trévoux-St Bernard, Massieux...), **en zone agricole elles viennent amoindrir le caractère naturel et rural des lieux** (Civrieux, Reyrieux...). **En ce sens leur bonne conception et intégration est essentielle.** Le traitement des limites, les volumes des bâtiments, les matériaux sont autant d'outils pour garantir la qualité des aménagements.

La pression foncière qui s'exerce sur le territoire se traduit généralement par la création de lotissements créant **une tendance à l'étalement urbain et au mitage**. Il en ressort une **perte de lisibilité de ce qui est urbain/villageois ou de ce qui est rural**. Les limites sont moins nettes, les interfaces non traitées, entraînant une banalisation en pourtour des bourgs qui conservent pourtant leur charme.

Concernant le Val de Saône, les services de l'Etat expriment l'enjeu suivant: « *l'implantation des nouvelles constructions devrait suivre autant que possible la logique d'implantation des constructions traditionnelles* :

- sur la côtière, un habitat protégé dans de légères dépressions en **conservant le caractère traditionnel** des bâtiments ;
- dans la vallée, le pied de la côtière (le long de la RD933) devrait être privilégié afin de **préserver au bord de l'eau ce qui reste de son caractère naturel**. Une recherche de **cohérence architecturale**, notamment dans les teintes et les matières des constructions, permettrait de surcroît de limiter l'effet «multicolore» de l'urbanisation.

Loin d'être anecdotiques, les cabanons du bord de Saône, nombreux dans le secteur de Foreins, à l'origine occupés temporairement, se sont transformés en habitations principales, en dépit de la réglementation. Il conviendrait de résorber cette question. »

LES ENTRÉES DE TERRITOIRE ET DE VILLE

Entrée de territoire Métropole de Lyon - Massieux

La première perception du territoire est celle d'une zone d'activité. Un paysage peu valorisant qui ne traduit pas les richesses du territoire. Des opérations récentes d'habitats ont vu le jour, plutôt qualitatives sur le plan architectural comme paysager, elles préfigurent un potentiel de valorisation de cette entrée majeure.



Entrée de territoire de Thoissey

A la sortie du pont la route offre un paysage des bords de Saône caractéristique, avec son chemin de halage, ses guinguettes, dans une ambiance plutôt boisée. Un paysage de qualité aux usages nombreux, véritable porte d'entrée du territoire, elle mérite une attention particulière sur sa qualité.



Entrée de territoire de Ganerans

Paysage pastoral alternant cultures et prairies séparées par des haies et des arbres isolés. Le hameau des Leynards traversé par la suite permet de découvrir un paysage bâti typique, avec de nombreuses constructions en pisé dont l'implantation par rapport à la voie offre une véritable qualité de parcours.



■ LES ENTRÉES DE TERRITOIRE : GLOBALEMENT PRÉSERVÉES À L'EXCEPTION DU SUD SOUS PRESSION DE LA MÉTROPOLIS DE LYON

Depuis l'autoroute et la métropole de Lyon, par l'échangeur de Massieux, une zone d'activités marque l'entrée dans le territoire de l'Ain et du Val de Saône. Quelques entreprises intègrent un traitement paysager des abords (parking essentiellement) mais l'ensemble manque de cohérence, formant un paysage *brouillon*, peu qualitatif pour une entrée majeure (entrée de département).

Les entrées depuis la Saône sont quant à elles qualitatives. La Saône, élément identitaire, forme un premier plan végétal dissimulant les cœurs urbains qui se sont développés de part et d'autre du pont. La densité bâtie créée autour du pont, offre des façades tournées sur la rivière et généralement une valeur patrimoniale des cités (Trévoux, St Bernard, Montmerle). Au nord, la Saône traverse un territoire plus rural (Thoissey, Guéreins, Saint Didier sur Chalaronne), créant des entrées de territoire rurales et verdoyantes à la belle saison, soulignées par des alignements d'arbres rappelant les toiles des peintres romantiques.

Depuis la Dombes les entrées de territoire sont caractérisées par un paysage rural. Un paysage peu menacé, ponctué par les champs de blés, de maïs, de colza, des haies bocagères, des alignements d'arbres le long des routes... créant des ambiances variées au fil des saisons.

LES ENTRÉES DE TERRITOIRE ET DE VILLE

Entrée de ville d'Ambérieux en Dombes

La situation sur un petit mont renforce le point focal constitué par le clocher de l'église et la tour du château. L'alignement d'arbres marque la transition entre l'espace agricole et l'espace habité.



Entrée de ville de Reyrieux

Malgré un traitement de qualité de la voirie (alignement d'arbres, bande enherbée séparant les voitures des piétons), le traitement des limites des logements pavillonnaires par une haie monospécifique limite les qualités de la rue, formant un couloir sans rythme par l'absence d'alternance (permis par la succession d'alignement-retrait, d'espace de respiration...).



Entrée de ville de Massieux

A la fois entrée de ville et entrée de territoire, elle est caractérisée par une zone d'activité. Malgré un traitement paysager notable de la voirie, l'absence de réel traitement des limites des bâtiments d'activités, la présence de nappes de stationnements en premier plan, altèrent la qualité de l'espace parcouru.



Photos : Even Conseil, StreetView

■ DES QUALITÉS QUI TENDENT À ÊTRE MENACÉES PAR LA PRESSION FONCIÈRE

Ces entrées de ville sont globalement préservées et qualitatives.

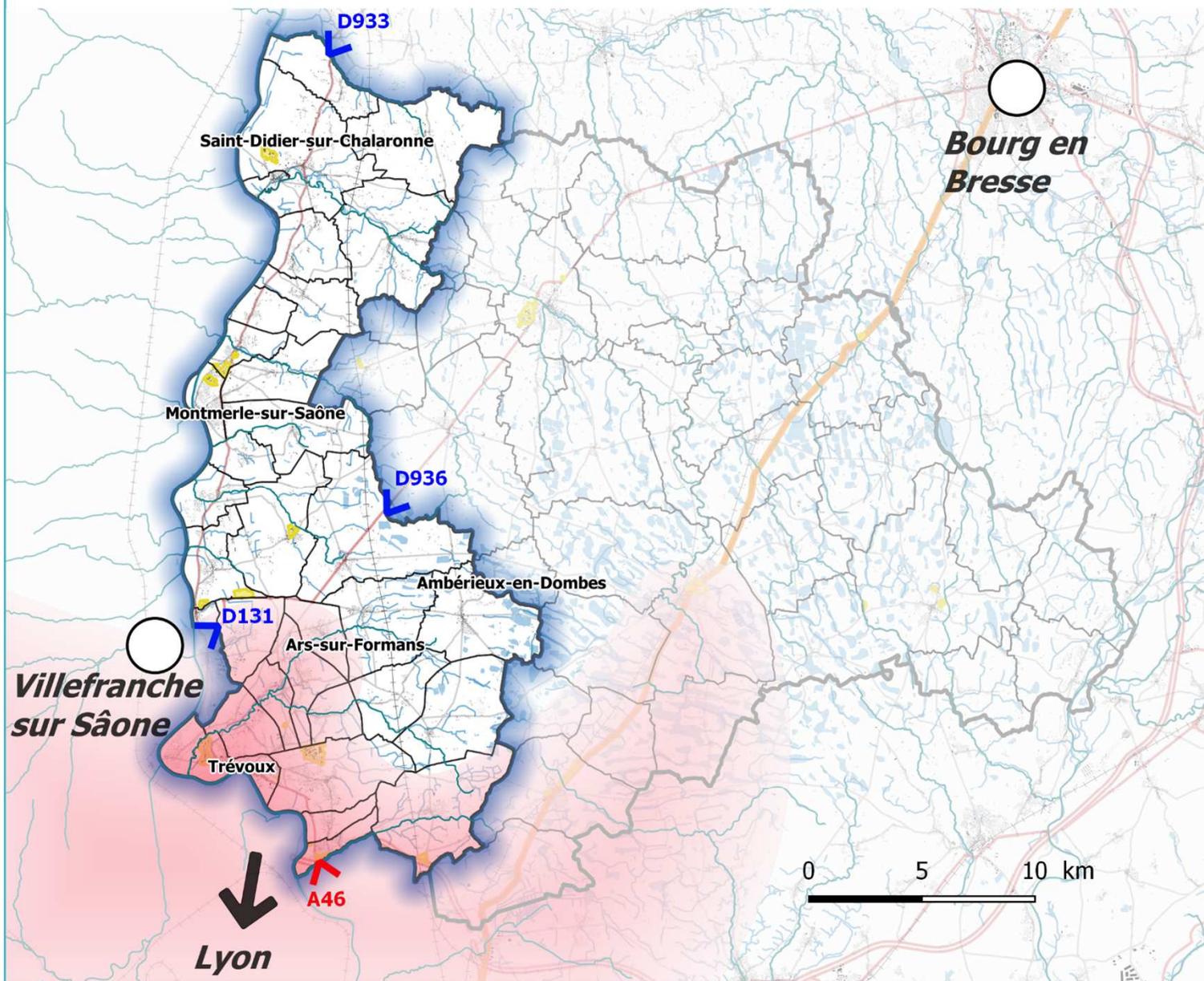
Les communes du plateau ont la particularité d'être marquées par un point focal que constitue généralement le clocher de l'église. L'implantation des villages en point haut renforce cette perception (ex: Ambérieux en D.). La route généralement accompagnée d'alignements accentue l'axe de perception et permet une transition entre le paysage cultivé et le paysage habité.

Dans le Val de Saône on distingue le nord rural où les alignements d'arbres soulignent l'entrée dans la commune (par exemple Thoisy). Au sud, la pression foncière plus forte entraîne une perte de lisibilité des entités communales par la création progressive d'un continuum urbain (ex: Frans, St Didier de Formans-Ste Euphémie forment un continuum, tendance à un continuum entre st Bernard et Massieux).

Si elles restent globalement préservées, le risque sous-jacent est l'apparition d'entrées de ville caractérisées par des franges urbaines sans qualité, ne s'appuyant sur aucune limite géographique ou naturelle. Une tendance qui s'observe dans le sud du territoire avec le risque d'une standardisation du paysage, par des implantations sans relation au contexte naturel géographique, parcellaire et bâti.

Des entrées de territoire globalement préservées

SCoT Val de Saône - Dombes



 Influence marquée des agglomérations de Lyon et de Villefranche sur Saône banalisant les entrées de ville et franges urbaines

 Zone d'activité, espace sensible pour la qualité paysagère et l'image du territoire

 Entrée de territoire rurale et préservée

 Entrée de territoire sous influence périurbaine et banalisée

Source : IGN, EVEN
Date : 17 / 07 / 2017



LES VECTEURS DE DÉCOUVERTE

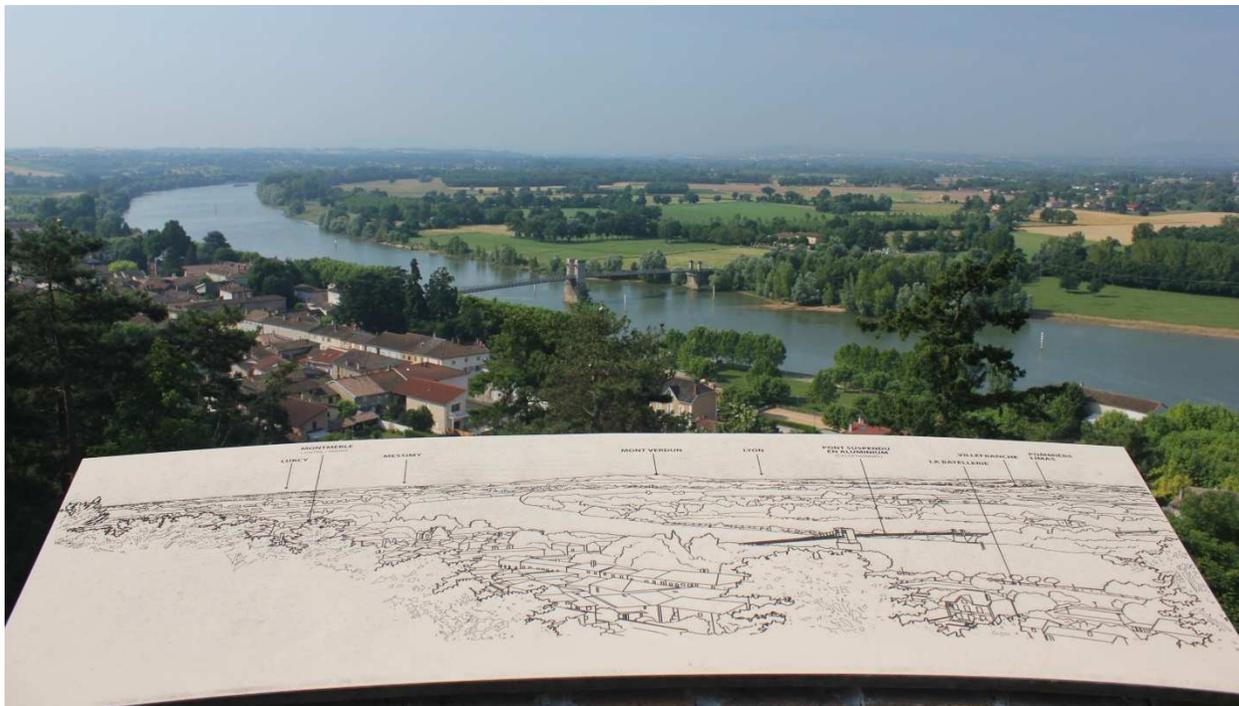
Belvédère sur la Saône, au fond le Beaujolais, Trévoux – Espace agricole dégagant des vues sur la côtère, Reyrieux – Quai de Saône, au fond vue sur le Beaujolais, Montmerle - Belvédère sur la plaine de Saône, Montmerle



■ LES VUES, UNE RELATION PERMANENTE À L'AUTRE RIVE DE LA SAÔNE ET SES RELIEFS

La Côtère crée une situation de balcon offrant **des vues permanentes sur la vallée de la Saône, avec en fond de toile, les reliefs** du mâconnais, du beaujolais et des monts d'or. **Un paysage de grande qualité invitant à la flânerie.** De nombreux panoramas aménagés témoignent de cet intérêt: non seulement dans les châteaux et villas de villégiatures privés mais aussi au niveau des espaces aménagés comme à Montmerle ou Trévoux.

La relation aux reliefs de la rive droite de la Saône est forte. Depuis la vallée de la Saône la présence du coteau de la Dombes bloque les vues à l'est et oriente le regard vers les reliefs de la rive droite.



LES VECTEURS DE DÉCOUVERTE

DIFFÉRENTS SUPPORTS DE COMMUNICATION RENCONTRÉS SUR LE TERRITOIRE

Panneaux touristiques en entrée de territoire, Thoissey



Panneaux touristiques fluviaux, Thoissey



Chemin de halage - lieux de promenade, Parcieux



Signalétique patrimoniale, Trévoux



DES ITINÉRAIRES NOMBREUX MAIS PEU LISIBLES

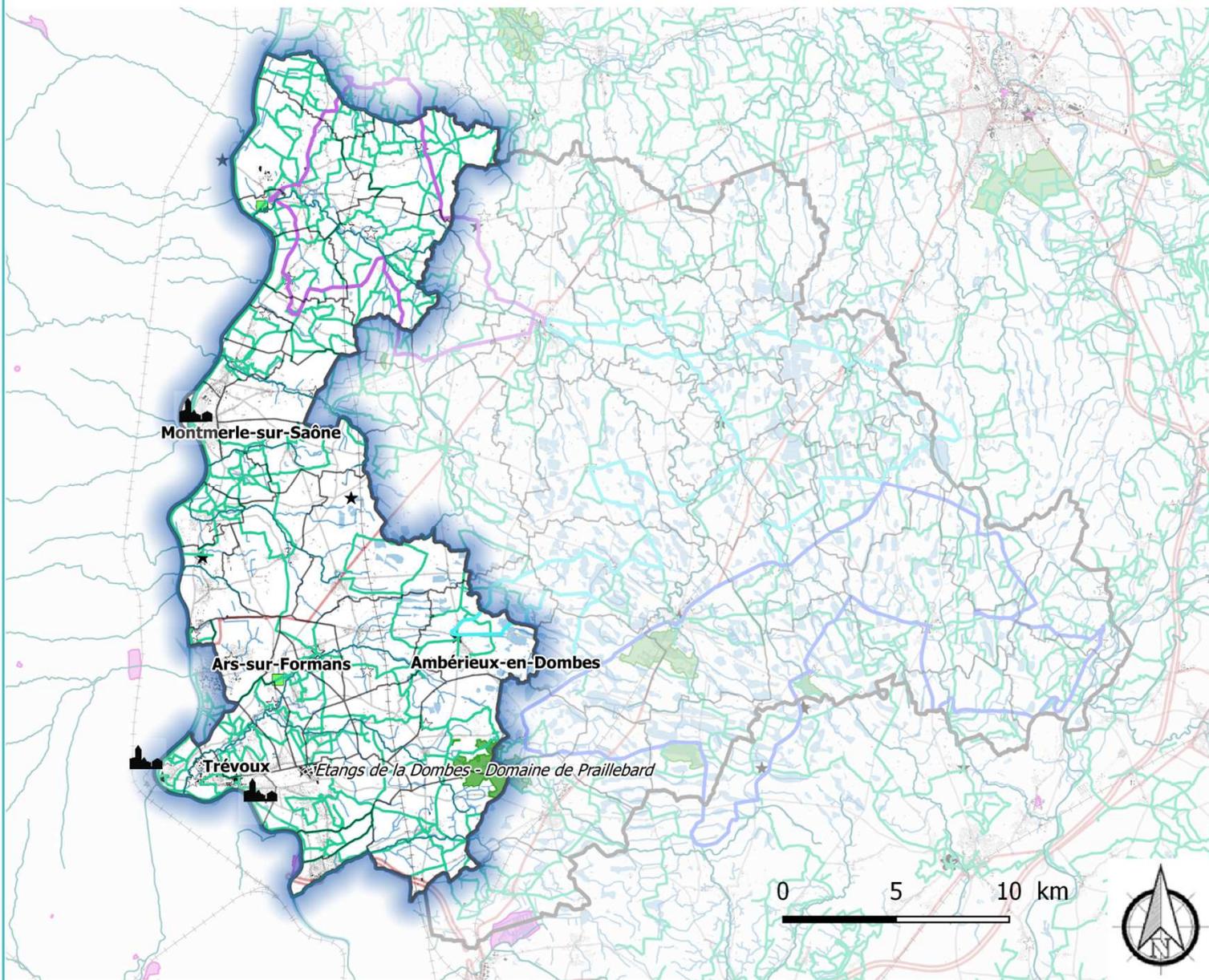
De très nombreux itinéraires pédestres sont recensés par l'agence de développement touristique de l'Ain sur le territoire de la Dombes. Ils s'attachent à illustrer les atouts du territoire. On retrouve ainsi des parcours autour du patrimoine, tel que celui du CAUE, spécifique à l'architecture et aux matériaux emblématiques de la Dombes (carrons, pans de bois) qui s'étend à la fois sur le SCoT Val de Saône Dombes et le SCoT de la Dombes. D'autres sont orientés sur le patrimoine naturel et notamment les champs et les cultures. Enfin, on trouve des parcours ludiques, notamment dans la cité historique de Trévoux, permettant de découvrir l'histoire de l'ancienne Capitale de la Dombes. Ces boucles, parfois communales, ne sont que rarement reliées entre elles. À l'inverse, les offices du tourisme intercommunaux proposent des itinéraires plus vastes.

Les bords de Saône et son chemin de halage offrent un magnifique itinéraire partagé entre cycles et piétons alternant entre guinguettes, coeurs urbains, espaces naturels... Les itinéraires cyclables sont nombreux sur le territoire, notamment grâce à l'appui des itinéraires de l'Ain à vélo développés par le Conseil Départemental.

Les routes touristiques, à plus grande échelle, telles que la route de la Dombes, permettent d'observer tant les variantes de couleur du paysage au fil des saisons que l'avifaune particulièrement riche du territoire.

Le territoire présente ainsi des attraits touristiques et liés aux loisirs de proximité urbaine. Cependant, la mise en valeur de ces richesses est limitée par les difficultés d'accès liées au statut privé des étangs, boisements et chemins ruraux. Cela a conduit à recenser, sur le plateau, des cheminements au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées) et des itinéraires des offices de tourisme via des voies carrossables et parfois à fort trafic, présentant donc un risque pour le promeneur piéton.

Ce n'est pas tant le manque d'itinéraires qui fait défaut mais plutôt sa structuration. Malgré une grande richesse et diversité de l'offre, les itinéraires restent difficilement lisibles et manquent de connexions entre eux. Une meilleure structuration notamment par une signalétique adaptée et renforcée permettrait de mettre en avant ces itinéraires et ainsi permettre une meilleure découverte.



— Itinéraire de promenade et randonnées (PDIPR)

Routes touristiques de la Dombes

— Route de la Dombes

— la route de la Dombes - circuit sud

— la route de la Dombes - circuit ouest

Patrimoine

■ Sites d'intérêt patrimonial

■ Villages de caractère

■ Espaces naturels sensibles

Patrimoine institutionnel

■ Sites inscrits, marais des Echets

Monuments historiques

★ Site classé

☆ Site inscrit

Source : PDIPR,
<http://atlas.patrimoines.culture.fr>
DREAL, Département de l'Ain, IGN
Date : 20/04/2017

even
Conseil

La grille d'analyse SWOT est un outil d'analyse utilisé dans de nombreux domaines. Elle est réalisée en identifiant d'une part les forces et les faiblesses d'un objet donné et, d'autre part, les opportunités et les menaces de son environnement. En urbanisme, cette analyse sert notamment de base à la définition d'une stratégie de développement d'un territoire et/ou d'évaluation de la pertinence ou de l'opportunité d'une action future. Autrement dit ce travail, effectué pour chaque thématique développée dans le cadre du diagnostic, peut être mobilisé pour la définition des objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT du Val de Saône Dombes.

Atouts

- Un paysage emblématique : les bords de Saône et la côtière;
- Des sites patrimoniaux remarquables: les châteaux sur la côtière (exemple Fléchères) ; la Chalaronne, ses méandres et zones humides et son canal à partir de Thoisse; les bords de Saône (site classé sur 14 km, secteur en balcon : Trévoux Montmerle et les quais aménagés), Saint Bernard, Ars sur Formans...
- Des architectures patrimoniales et typiques liées aux matériaux vernaculaires locaux (pisé, galet, carrons...);
- De nombreux itinéraires de découvertes (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées PDIPR, circuit cyclo, route touristique, ...) mettant en valeur et en scène le territoire ;
- Des points de vue remarquables sur le paysage emblématique (Beaujolois, Bugey Alpes Mt Blanc);
- Un regain d'intérêt pour les cultures traditionnelles notamment le maraichages à travers la valorisation par les circuits courts

Faiblesses

- Perte d'identité liée aux remembrements (en lien notamment avec la construction de la ligne TGV à l'Est) et à la banalisation et l'uniformisation des nouvelles constructions;
- Une pression foncière forte : territoire dortoir , banalisation du paysage, maisons individuelles aux codes architecturaux importés, franges peu qualitatives... (très fortement marqué au sud);
- Des zones d'activités et commerciales peu qualitatives et faiblement intégrées dans le paysage;
- **Un manque de lisibilité et de structuration territoriale des itinéraires de découverte;**

Opportunités

- Un potentiel touristique de proximité, durable et non délocalisable;
- La structuration d'une filière touristique (au sens large) de qualité (paysage, écologie, gastronomie, production...), territoire d'excellence;
- Développement de circuits de découverte lisibles et structurés basés sur les nombreux axes existants;
- Maintien de l'identité locale grâce aux éléments patrimoniaux;

Menaces

- Une perte des identités et de transmission des savoir-faire locaux (nouveaux habitants, nouveaux modes de vie);
- Un paysage modifié par la réduction des espaces agricoles et la conversion des espaces de maraichage vers les grandes cultures;
- Difficulté de concilier les différents usages (appropriation par les nouveaux habitants, agriculture, chasse, tourisme de proximité / itinéraire de découverte);

Enjeux pressentis pour la révision du SCoT

Le maintien d'un fonctionnement agricole proche du système traditionnel d'assolement-assec et évolage des étangs

L'encadrement de la pression foncière pour préserver la qualité des paysages, notamment au sud du territoire (influence de la métropole lyonnaise)

La préservation des prairies humide et du caractère naturel du val de Saône

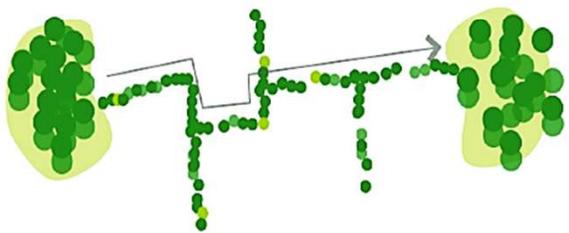
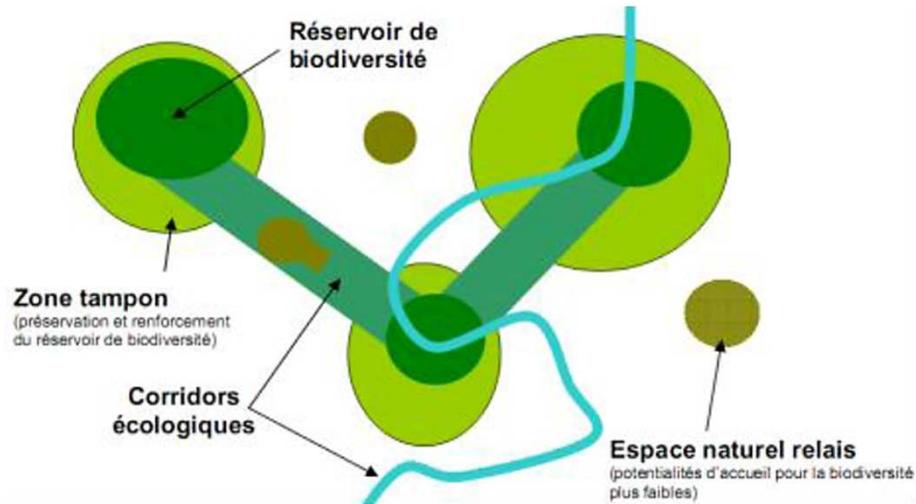
La rénovation du patrimoine bâti et la construction de bâtiments neufs en cohérence avec l'architecture vernaculaire dans les volumes, les implantations, les couleurs et les matériaux permettant de limiter l'effet « multicolore » de l'urbanisation

La protection et la valorisation des richesses du territoire (patrimoines, étangs, architectures vernaculaires, richesses écologiques et paysagères, vues...)

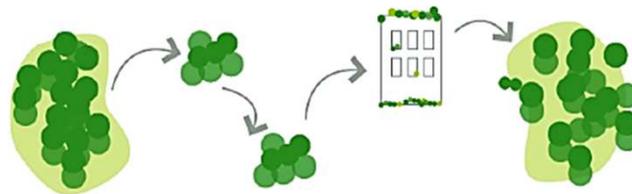
La mise en synergie des itinéraires de découverte pour constituer de réelles boucles lisibles.

LA DIVERSITÉ DES MILIEUX

Source : Even Conseil



Corridor écologique linéaire



Corridor écologique en pas japonais

Schématisation des différentes composantes de la Trame Verte et Bleue

RAPPELS DE DÉFINITIONS

■ UN MITAGE DES ESPACES NATURELS QUI MENACE LA BIODIVERSITÉ

La fragmentation et l'artificialisation des espaces naturels sont les principales causes de la diminution de la biodiversité en France. Pour y remédier, les documents de planification territoriale intègrent une réflexion permettant la préservation et la restauration des continuités écologiques: la Trame Verte et Bleue (TVB).

■ UN RÉSEAU DE RÉSERVOIRS ET DE CORRIDORS IDENTIFIÉ À DIFFÉRENTES ÉCHELLES

À l'échelle régionale (Schéma régional de cohérence écologique SRCE) ou intercommunale (SCoT, PLUi), la TVB identifie un maillage écologique permettant le développement et la circulation d'espèces animales et végétales.

Pour ce faire, deux types d'espaces sont à préserver:

- les «réservoirs de biodiversité»: les zones remarquables pour leur intérêt écologique et leur état de conservation accueillant les espèces patrimoniales ;
- les «corridors écologiques»: les espaces de connexion entre les réservoirs, dont la nature permet les déplacements journaliers, saisonniers ou annuels de la faune.

■ UN FONCTIONNEMENT PAR SOUS-TRAME DE MILIEUX NATURELS

Tous ces éléments sont identifiés par type de milieu (forestiers, ouverts, aquatiques) constituant alors des sous-trames. Les sous-trames sont ensuite additionnées pour faire apparaître l'ensemble du réseau écologique (la Trame Verte et Bleue) et de ses enjeux de protection et/ou de restauration.

LA DIVERSITÉ DES MILIEUX

■ UNE TRAME BLEUE DIVERSIFIÉE

Le Val de Saône-Dombes est **riche de nombreux milieux aquatiques et humides**. Le territoire est délimité à l'ouest par la Saône, bordée de prairies alluviales abritant une faune et une flore remarquables.

Les communes du sud-est sont **parsemées des premiers étangs de la Dombes**, propices à la reproduction, l'installation, l'hivernage ou la halte migratoire de nombreuses espèces d'avifaune.

■ DES PRESSIONS QUI RÉDUISENT LA VALEUR ÉCOLOGIQUE DES MILIEUX

Hormis le Grand Rieu qui a atteint ses objectifs de bon état (écologique et chimique), les cours d'eau du Val de Saône-Dombes présentent :

- **un état écologique moyen à médiocre** au regard du Schéma Directeur Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE 2016-2021). La Saône jusqu'à Villefranche-sur-Saône, est considérée comme en « état médiocre », puis en « état moyen » à l'aval de Villefranche. Les **objectifs de bon état écologique sont reportés** pour l'ensemble des cours d'eau ;
- **L'état chimique des cours d'eau est également globalement « mauvais »**. Les **objectifs de bon état chimique ont été atteints en 2015 pour l'ensemble des cours d'eau du territoire excepté pour la Saône et la Chalaronne** pour lesquelles ils ont été respectivement reportés à 2021 et 2027.

La pression de l'activité agricole notamment sur la qualité des milieux aquatiques et humides est traduite par une **vulnérabilité certaine du territoire à l'eutrophisation**. Aussi, au regard du contexte actuel de réchauffement climatique qui favorise la prolifération d'algues et de plantes, le territoire nécessite des actions fortes afin de limiter ce phénomène qui perturbe les équilibres biologiques, entraînant à terme la mort de la faune et de la flore des milieux aquatiques concernés.

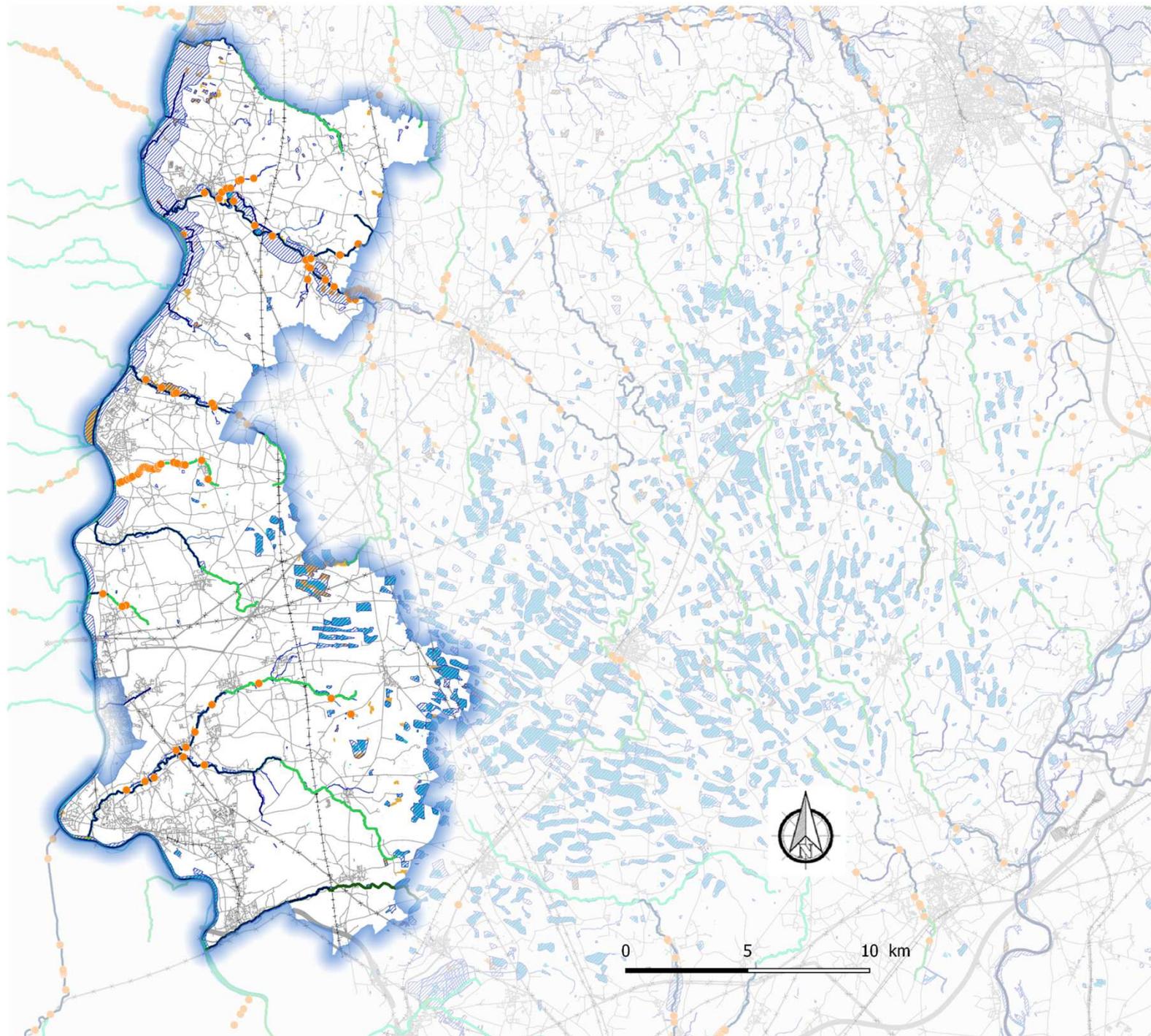
Par ailleurs, près de 80% des communes du territoire apparaît comme vulnérables à la pollution aux nitrates, outre les effets sanitaires possibles sur la santé humaine, et la biodiversité, les nitrates alimente le phénomène d'eutrophisation des milieux aquatiques.



Communes présentant une vulnérabilité aux nitrates d'origine agricole

Source : Arrêté n° 17-055 du 21/02/2017 portant désignation des zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole dans le Bassin Rhône-Méditerranée





Corridors trame bleue

- à préserver
- à renforcer
- à restaurer

Réservoirs de biodiversité

- Zones humides
- Cours d'eau remarquables

Continuums naturels supports

- Plans d'eau, lac, étangs
- Réseau hydrographique permanent

Éléments fragmentants

- Obstacles à l'écoulement
- Peupleraies
- Bâti
- Voies ferrées
- Voies routières majeures
- Voies routières secondaires
- Lignes électriques



Courlis cendré

Les milieux ouverts
représentent plus
de

64%

de la surface du
territoire



Paysage agricole – Ars-sur-Formans

LA DIVERSITÉ DES MILIEUX

■ UNE SOUS-TRAME DES MILIEUX OUVERTS PRÉDOMINANTE

Le profil rural du Val de Saône-Dombes se traduit par une grande proportion des milieux ouverts dans le paysage. En effet, ces habitats à dominante agricole, représentent près de 64 % de la surface du SCoT et sont répartis sur l'ensemble du territoire.

■ UN INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE DÉPENDANT DE LA GESTION DES ESPACES

La sous-trame des milieux ouverts est principalement composée de grandes cultures céréalières. Bien que ces parcelles soient le support d'une certaine biodiversité, les traitements mécaniques, chimiques et biologiques les rendent **peu, voire pas attractives et perméables pour la faune et la flore.**

Dans ce contexte, **les arbres isolés, les bosquets et les haies sont des espaces relais importants** pour les déplacements des espèces. Plus leur composition est variée, plus la biodiversité associée est importante. Le territoire du Val de Saône-Dombes est dépourvu d'un véritable réseau bocager fonctionnel, mais les autres espaces relais naturels prennent ainsi toute leur importance.

Autres espaces inféodés aux pratiques agricoles, **les prairies inondables font partie des milieux à enjeu du territoire.** Découlant des crues lentes et fréquentes de la Saône et de pratiques pastorales extensives, ces milieux abritent de nombreuses espèces remarquables. C'est notamment le cas du Courlis cendré ou du Râle des Genêts, oiseau prairial intégralement protégé en France, et font l'objet d'un Plan National d'Actions.

■ DES MILIEUX REMARQUABLES MENACÉS

L'abandon des pratiques pastorales extensives, la conversion en culture céréalière, la réduction des zones inondables... sont autant **de menaces pour le bon état des prairies alluviales.** Des mesures sont mises en oeuvre pour lutter contre cette dynamique, notamment à travers la gestion des sites Natura 2000. Favoriser les pratiques extensives, encourager les fauches tardives, lutter contre l'assèchement des prairies sont des actions en faveur de la qualité écologique des prairies.



Corridors milieux ouverts

- à préserver
- à renforcer
- à restaurer

Réservoirs de biodiversité

- Milieux ouverts remarquables

Continuums naturels supports

- Milieux ouverts fonctionnels (prairies, landes...)
- Réseau bocager

Milieux cultivés peu fonctionnels

- Cultures (principalement céréalières, vergers, arboriculture)

Éléments fragmentants

- Bâti
- Voies ferrées
- Voies routières majeures
- Voies routières secondaires
- Lignes électriques
- Réseau hydrographique permanent

Les forêts
représentent
moins de

10%

de la superficie du
territoire

Even Conseil - 2017



Boisements – Ars-sur-Formans

Even Conseil - 2017



Paysage agricole – Ars-sur-Formans

LA DIVERSITÉ DES MILIEUX

▪ UNE SOUS-TRAME DES MILIEUX FORESTIERS DISCRETE

La sous-trame des milieux forestiers est très peu marquée sur le territoire du Val de Saône-Dombes: elle représente en effet moins de 10% de la surface du SCoT.

▪ DES ESPACES RELAIS PERMETTANT LA CIRCULATION DES ESPÈCES

Dans un contexte dominé par les grands espaces ouverts peu accueillants pour la biodiversité, les arbres isolés, les bosquets et boisements sont **des espaces supports privilégiés pour la circulation des espèces**. En effet, ces espaces servent de points de relais connectant des réservoirs de biodiversité plus attractifs. La conservation, voire la création, de ces motifs est encouragée, notamment grâce à des aides spécifiques de la Politique Agricole Commune.

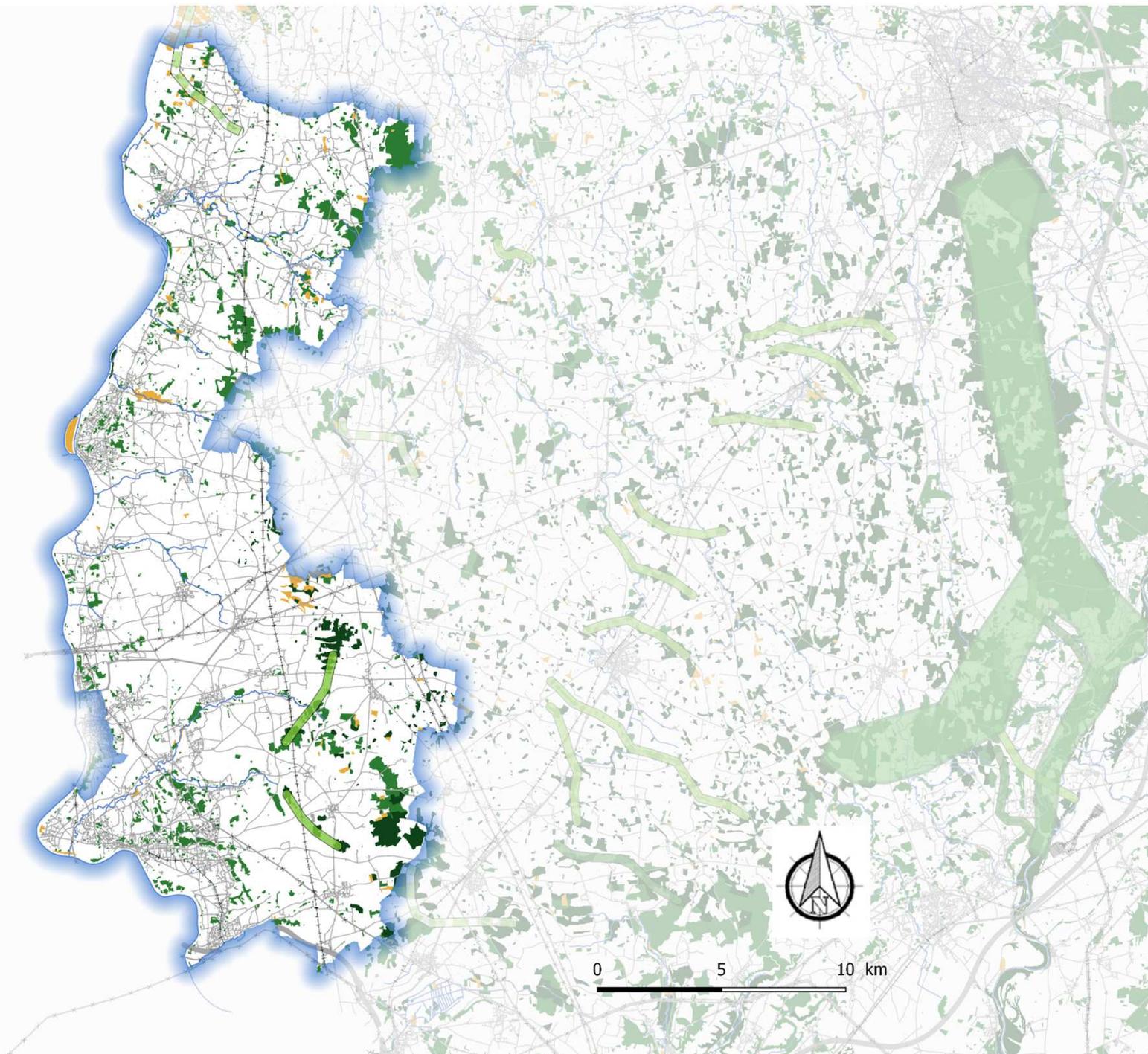
Le nord du périmètre, plus bocager aux alentours de la Chalaronne, connaît une **diminution de son linéaire boisé**. La restauration des haies est donc un enjeu pour le territoire.

▪ LES RIPISYLVES

Les rives de la Saône et des autres cours d'eau du territoire sont parfois occupées par des ripisylves. **Ces zones boisées offrent de nombreux habitats pour la faune aquatique et rivulaire**, mais elles participent également au maintien des berges, à l'épuration de l'eau ainsi qu'à l'atténuation des phénomènes de crue. Des mesures sont donc mises en place pour leur sauvegarde, voire leur réhabilitation. Le contrat de corridor « Saône » prévoit notamment « l'entretien et la remise en état de la ripisylve de Fareins ».

▪ LE CAS DES PEUPLERAIES

Leur facilité de plantation et leur croissance rapide font des peupliers une des essences les plus cultivées en France. Quelques plantations sont présentes sur le Val de Saône-Dombes, à proximité des étangs. La populiculture étant très consommatrice d'eau, cette pratique exerce une pression sur les milieux humides.



Corridors milieux forestiers

- à préserver
- à renforcer
- à restaurer

Réservoirs de biodiversité

- Milieux forestiers remarquables

Continuums naturels supports

- Milieux forestiers/boisements
- Peupleraies

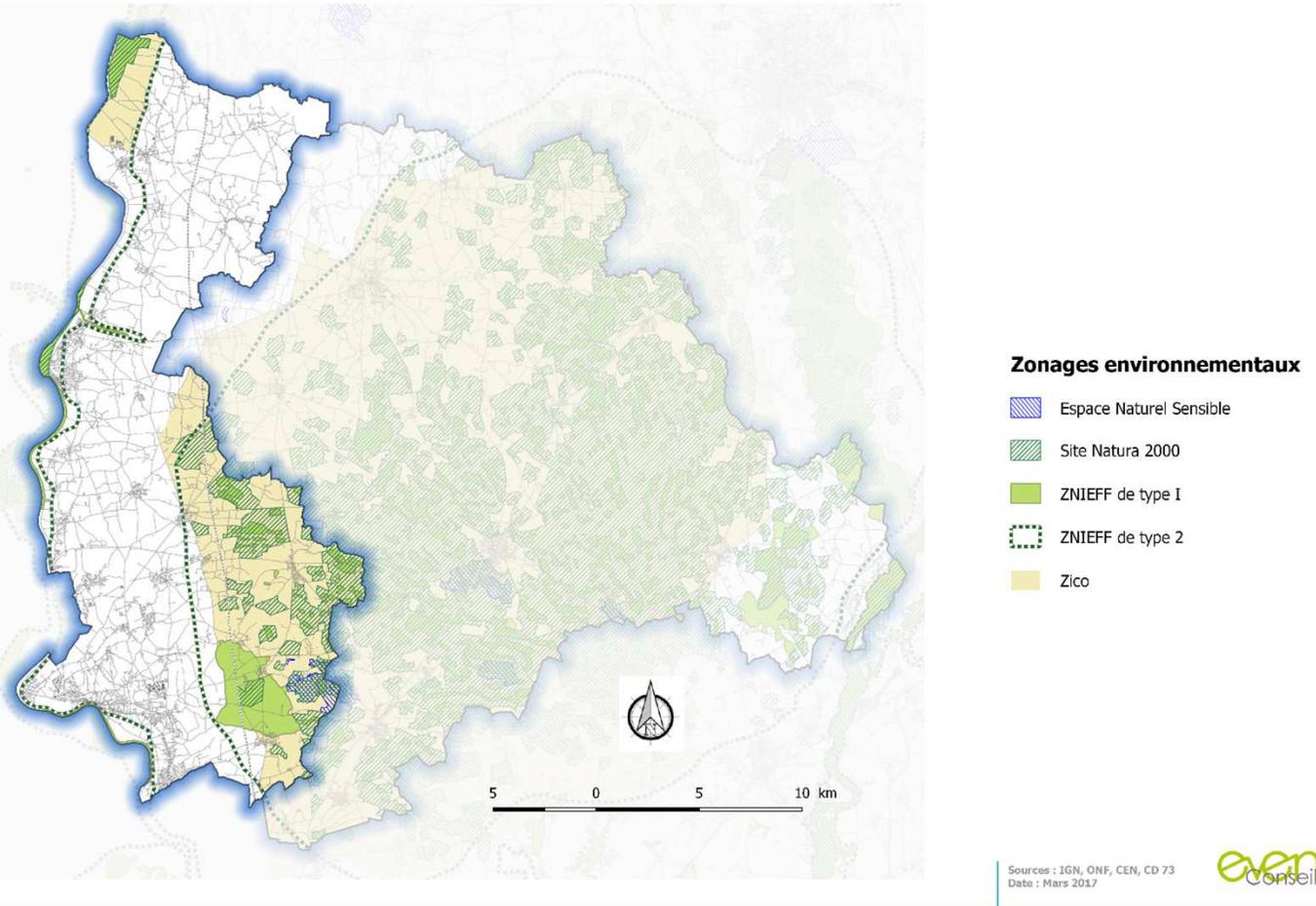
Éléments fragmentants

- Bâti
- Voies ferrées
- Voies routières majeurs
- Voies routières secondaires
- Lignes électriques
- Réseau hydrographique permanent

LA DIVERSITÉ DES MILIEUX

Zonages environnementaux

SCoT Val de Saône - Dombes



La zone Natura 2000 « La Dombes » occupe une surface conséquente de près de 48 000 hectares, impactant fortement le développement du territoire. Le Val de Saône – Dombes est concerné par ces espaces au sud-est de son territoire. Dans le cas d'une zone protégée d'une telle superficie, un équilibre est à déterminer entre la préservation de la fonctionnalité écologique des milieux tout en permettant des aménagements urbains qui intègrent la problématique en amont.

DES SITES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE BIEN IDENTIFIÉS

Les sites majeurs d'intérêt écologique sont identifiés sur le territoire à travers **différents zonages environnementaux**:

- 4 Sites Natura 2000;
- 5 ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) de type I;
- 2 ZNIEFF de type II;
- 2 ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux);
- 1 ENS (Espace Naturel Sensible): le Domaine de Praillebard à Saint-Jean-de-Thurigneux.

LE CONTRAT SAÔNE, CORRIDOR ALLUVIAL ET TERRITOIRES ASSOCIÉS

L'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône et Doubs porte depuis 2011 ce projet. Ce contrat, signé en juin 2016, vise la **préservation de la Saône et de 48 petits affluents** à travers les axes suivants:

- Reconquérir la qualité des eaux et préserver les ressources stratégiques;
- Réhabiliter les milieux naturels et préserver la biodiversité;
- Prendre en compte le risque inondation dans l'aménagement du territoire et réduire l'impact des crues;
- Renforcer l'identité et accompagner le développement du Val de Saône;
- Améliorer la connaissance de la Saône et des affluents orphelins;
- Organiser la gestion du territoire.

Les communes de l'ouest du Val de Saône-Dombes sont ainsi concernées par ce contrat. Certains sites sont retenus pour la mise en place d'actions prioritaires: la préservation des prairies et des continuités latérales à St-Didier-sur-Chalaronne, la mise en place de pratiques agricoles compatibles avec les objectifs de préservation des prairies inondables de Mogneneins, l'entretien et la remise en état de la ripisylve à Fareins.

LA FRAGMENTATION DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

■ L'INFLUENCE DE LA MÉTROPOLE LYONNAISE

Les infrastructures de transport sont des linéaires fragmentant les espaces naturels et agricoles. Suivant leur nature et leur fréquentation, ils peuvent entraver, voire empêcher la circulation des espèces. Dans certains cas, ils peuvent représenter une importante cause de mortalité par collision.

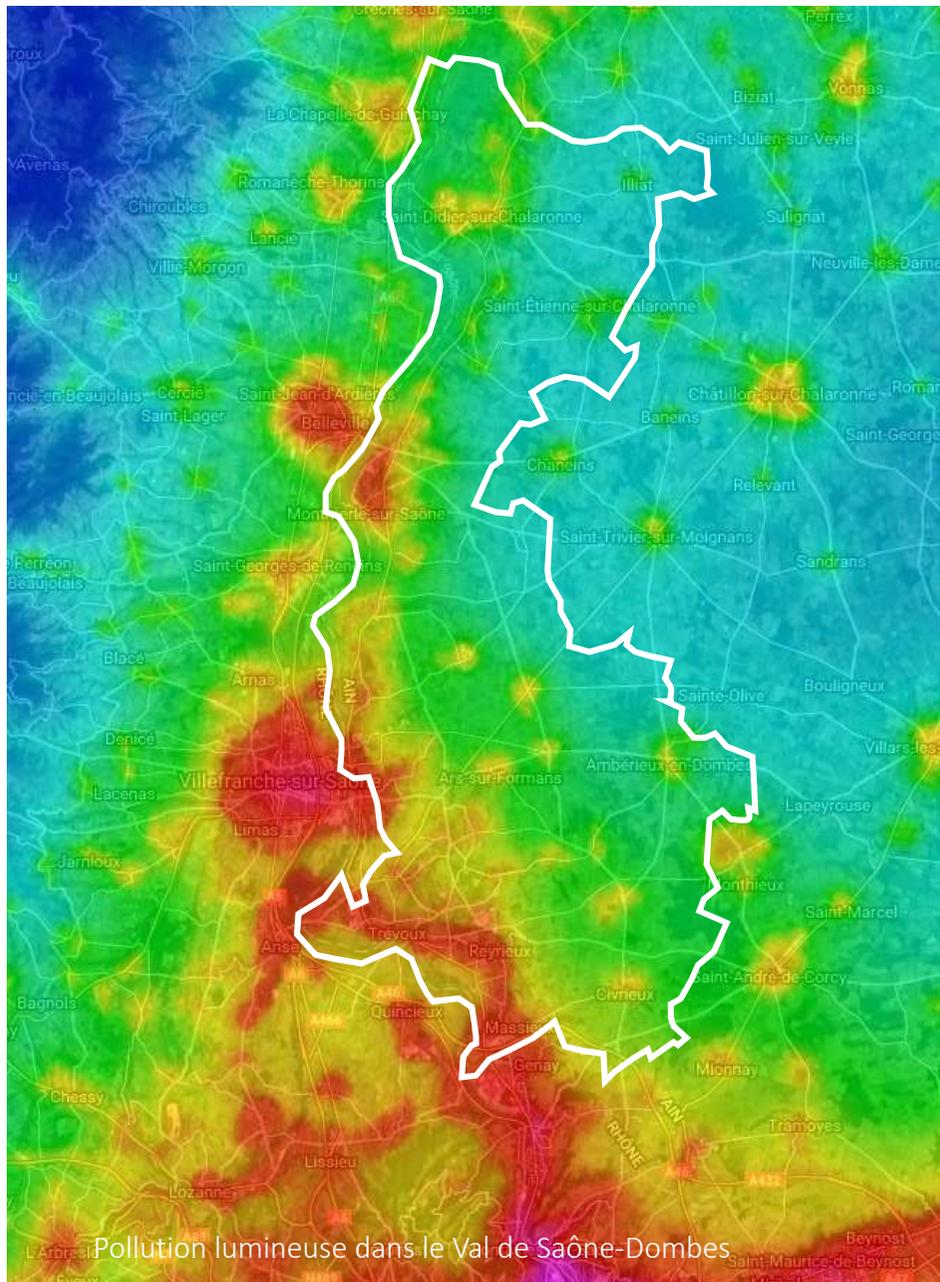
Exceptée l'A46 à l'extrême sud, le territoire ne présente pas de grands axes infranchissables. Cependant, le maillage routier est important et **la RD936 entre Villefranche sur Saône et Bourg en Bresse est un axe majeur. La ligne TGV Paris-Marseille traverse également le territoire du nord au sud.** Elle constitue à la fois un élément de fragmentation, mais aussi un corridor linéaire continu intéressant grâce aux talus végétalisés qui la bordent.

Si elle est parfois difficile à appréhender, la pollution lumineuse influe grandement sur de nombreuses espèces, qu'elles soient nocturnes ou diurnes. En modifiant l'alternance jour/nuit naturelle, la luminosité artificielle a des conséquences physiologiques sur tous les organismes. Le territoire du Val de Saône-Dombes est directement **impacté par le rayonnement lumineux de la métropole Lyonnaise et de Villefranche, notamment au sud et le long de la Saône.** Ainsi, la quasi-totalité du territoire subit une pollution lumineuse.

■ LES AUTRES ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Les cours d'eau sont des supports privilégiés de continuités en tant que réservoirs de biodiversité et/ou corridors linéaires. Leur bon fonctionnement écologique est cependant perturbé par la présence **de nombreux ouvrages faisant obstacle à l'écoulement et au déplacement des espèces, ou encore par l'artificialisation de leur lit.** Par ailleurs, la Saône, du fait de sa largeur importante **représente également un obstacle** au déplacement de certaines espèces terrestres.

Le Val de Saône-Dombes est un territoire important pour l'avifaune. La **présence d'importantes lignes électriques** traversant de grands espaces plats est également un danger pour de nombreuses espèces d'oiseaux.



Etoiles visibles:

Rouge : 100-200 étoiles

Orange : 200-250 étoiles

Jaune : 250-500 étoiles

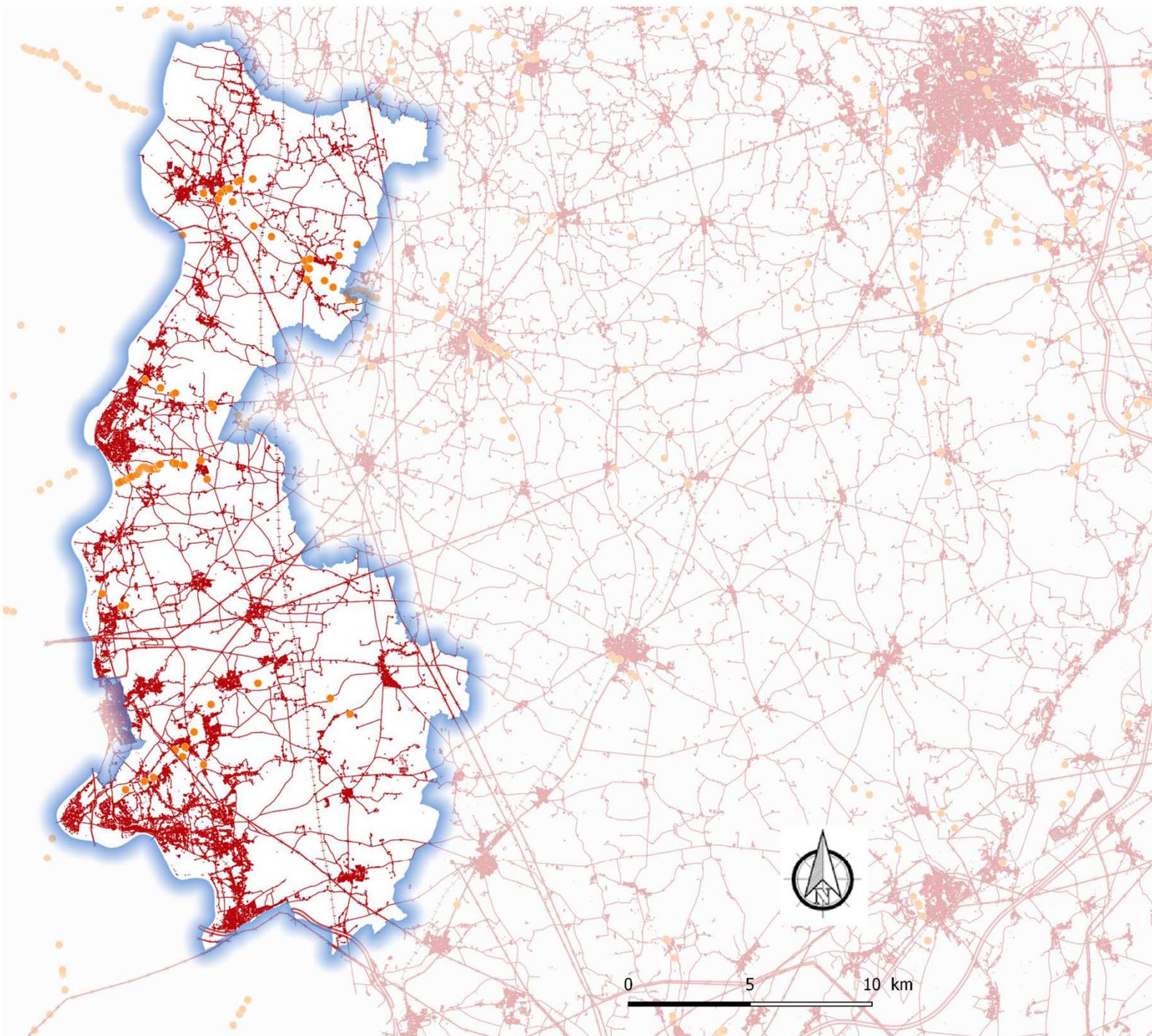
Vert : 500-1000 étoiles

Cyan : 1000-1800 étoiles

Bleu : 800-3000 étoiles

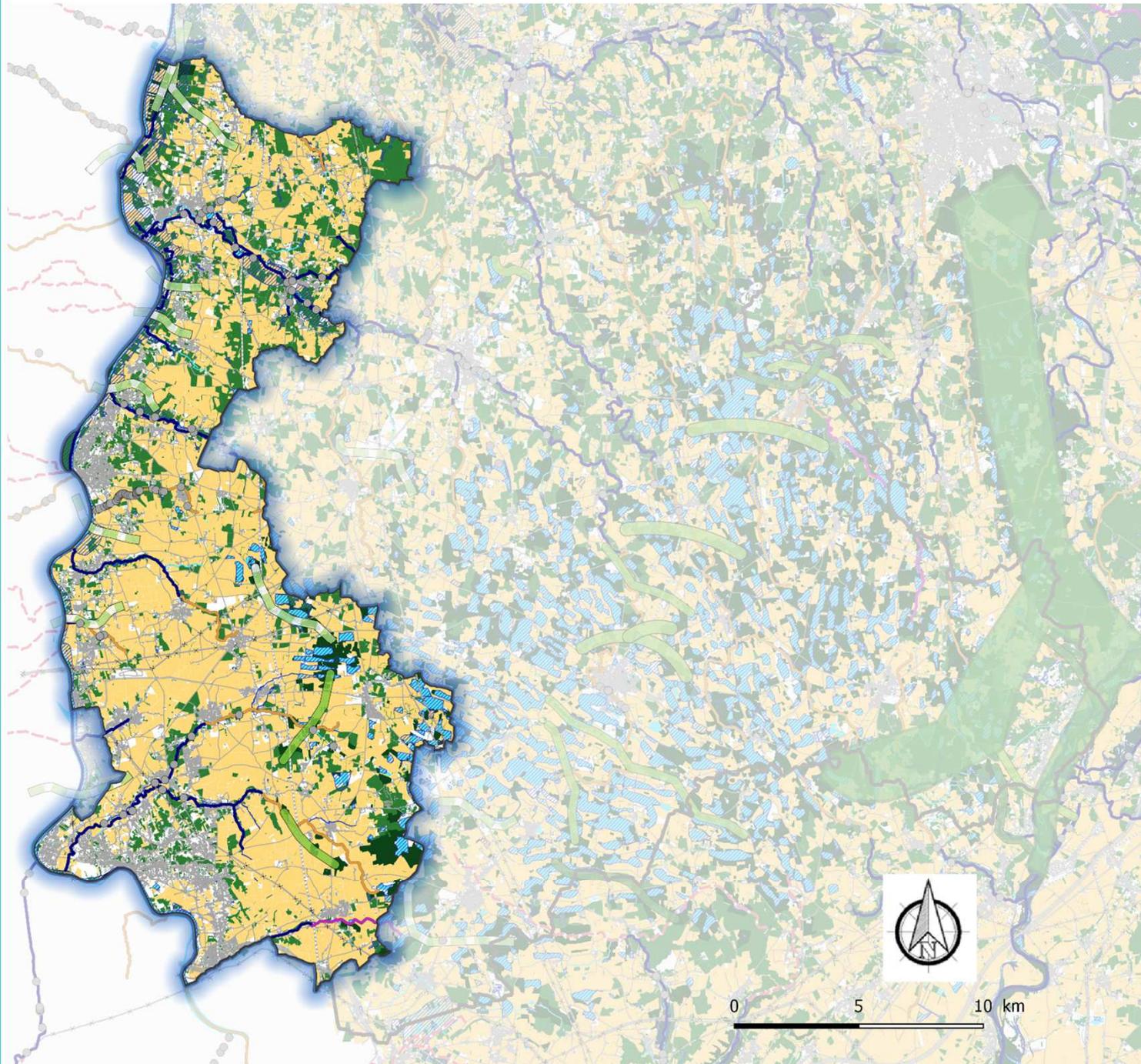
Bleu nuit : 3000-5000

Noir : + 5000 étoiles



Éléments fragmentants

- Obstacles à l'écoulement
- Bâti
- Voies ferrées
- Voies routières majeures
- Voies routières secondaires
- Lignes électriques



Axe de principe

■ Milieu forestier

Corridors

Corridors terrestres

■ à préserver

■ à renforcer

■ à restaurer

Corridors aquatiques

— à préserver

— à renforcer

- - - à restaurer

Des réservoirs de biodiversité structurants à préserver

■ Milieux ouverts et forestiers remarquables

▨ Zones humides

— Cours d'eau remarquables

Un continuum naturel qui participe au réseau écologique

■ Réseau bocager, milieux ouverts et forestiers fonctionnels

■ Plans d'eau, lac, étangs

— Réseau hydrographique permanent

Des milieux cultivés peu fonctionnels

■ Cultures

■ Peupleraies

Une fragmentation issue des activités anthropiques

— Voies routières majeures

— Voies routières secondaires

- - - Voie ferrée

■ Bâti

● Obstacles à l'écoulement des cours d'eau

— Lignes électriques

La grille d'analyse SWOT est un outil d'analyse utilisé dans de nombreux domaines. Elle est réalisée en identifiant d'une part les forces et les faiblesses d'un objet donné et, d'autre part, les opportunités et les menaces de son environnement. En urbanisme, cette analyse sert notamment de base à la définition d'une stratégie de développement d'un territoire et/ou d'évaluation de la pertinence ou de l'opportunité d'une action future. Autrement dit ce travail, effectué pour chaque thématique développée dans le cadre du diagnostic, peut être mobilisé pour la définition des objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT du Val de Saône Dombes.

Atouts

- Des milieux à forte valeur patrimoniale (milieux humides, prairies inondables) constituant autant de réservoirs de biodiversité;
- La présence à l'année, en hivernage ou ponctuelle, d'une avifaune remarquable;
- Des milieux aquatiques et humides offrant des habitats divers;
- Des ripisylves qui jouent un rôle important de continuités écologiques dans un paysage de grandes cultures majoritaire;
- Des projets de restauration et valorisation du patrimoine naturel (Contrat Saône...);

Faiblesses

- Une pression foncière exercée par la métropole Lyonnaise qui participe à la réduction des espaces de nature relais;
- Une forte proportion d'espaces de grandes cultures peu favorables à la biodiversité ;
- Une qualité de l'eau impactée par la pollution agricole réduisant le potentiel écologique des milieux aquatiques;
- La très faible présence de milieux forestiers;
- Des infrastructures de transport fragmentantes;
- Un réseau bocager au nord du territoire qui tend à diminuer, pourtant support de déplacements au sein de parcelles cultivées ;

Opportunités

- Un encadrement supra-territorial par le SRCE Rhône-Alpes qui définit les grandes connexions avec les territoires adjacents: des corridors traversant la Saône à préserver ou à remettre en bon état;
- Des milieux naturels patrimoniaux préservés par la mise en œuvre des Documents d'Objectifs (Sites Natura 2000) et autres contrats de gestion des milieux;

Menaces

- Artificialisation des espaces naturels;
- Erosion progressive des prairies inondables par manque d'entretien des milieux (abandon du pastoralisme extensif) et par les travaux de protection contre les crues;
- Mise en culture d'espaces naturels;

Enjeux pressentis pour la révision du SCoT

La préservation des réservoirs de biodiversité identifiés

La préservation des prairies humides du Val de Saône

L'équilibre entre la protection des richesses écologiques de la zone des étangs et le maintien des activités humaines locales nécessaires à la vitalité du territoire

La préservation du bon fonctionnement des étangs (maintien de la filière piscicole) et de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques des cours d'eau (Grand Rieu, Formans...)

Le renforcement du couvert forestier et des cordons boisés (ripisylves, bocages notamment au nord du territoire)

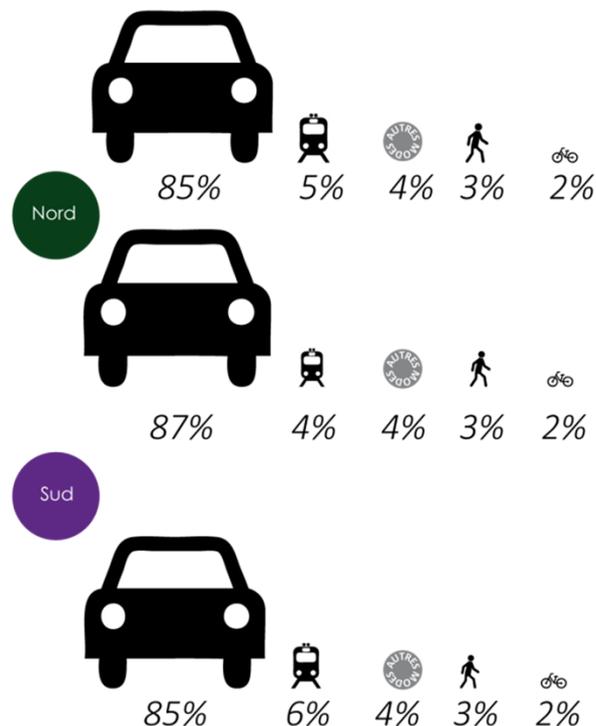
La protection et la restauration des continuités écologiques au sein du Val de Saône, et en lien avec les territoires voisins

L'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel

L'adaptation des pratiques agricoles pour conforter le potentiel écologique des espaces cultivés notamment

2. Mobilité, transport et déplacement

SCoT Val de Saône Dombes



Répartition des modes de déplacements des actifs ayant un emploi et résidant sur le territoire en 2013

SCoT Val de Saône Dombes

	Voiture	Train	Autres modes	Marche	Vélo
St Didier Sur Chalaronne	86%	2%	4%	5%	3%
Montmerle sur Saône	85%	6%	4%	4%	1%
Thoissey	76%	3%	6%	13%	2%
Trévoux	80%	7%	4%	7%	3%
Reyrieux	85%	6%	4%	2%	2%

Répartition des modes de déplacements des actifs ayant un emploi et résidant dans les pôles urbains en 2013

LA PART MODALE DES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

DES DÉPLACEMENTS VOITURE QUI PRÉDOMINENT

Le territoire du SCoT Val-de-Saône Dombes connaît des pratiques de déplacements domicile-travail majoritairement réalisées en voiture.

L'utilisation de la voiture sur le territoire demeure plus élevée qu'à l'échelle du département (85% pour le SCoT contre 81,5% à l'échelle du département d'après l'INSEE en 2013).

Le secteur Nord du territoire atteint une part modale de la voiture à 87%.

Cette importante utilisation de la voiture s'explique par plusieurs facteurs :

- Une structuration du territoire morcelée et un caractère rural peu dense qui complique la mise en place de transports collectifs ;
- Des pôles d'emplois situés en dehors du territoire, générant des déplacements plus longs.

UNE TENDANCE SIMILAIRE DANS LES POLES URBAINS DU SCOT

On constate également cette part importante d'utilisation de la voiture dans les pôles urbains du SCoT. Toutefois, Thoissey semble faire figure d'exception avec un rapport plus faible à l'automobile.

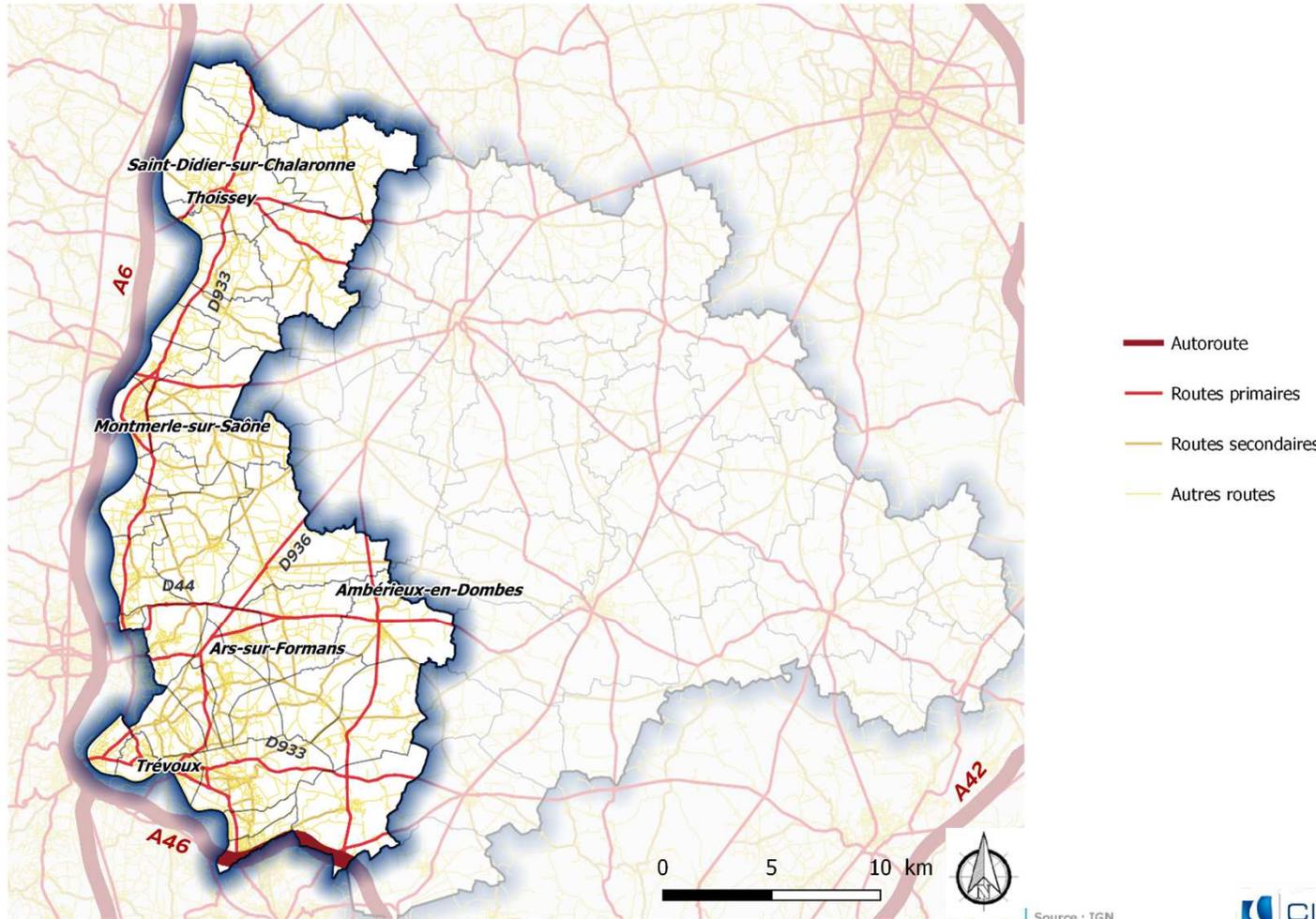
UNE STABILISATION DE L'USAGE DE LA VOITURE

Entre 2006 et 2013, l'usage de la voiture a diminué d'un point (de 86 à 85%) et se maintient depuis 2010. On constate en revanche une augmentation de 2 points depuis 2006 de l'usage des transports en commun (de 3% à 5%).

NB : « Autres modes » désigne l'absence de renseignements dans la base de données INSEE.

LE RÉSEAU VIAIRE

Réseau routier en 2016
SCoT Val de Saône Dombes



Source : IGN

Date : 14 / 03 / 2018

CITADIA
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

LA STRUCTURATION DU RÉSEAU

Le territoire de Val-de-Saône Dombes est caractérisé par deux axes majeurs qui maillent le territoire du Nord au Sud (la D933 et la D936) et de plusieurs axes secondaires qui le desservent d'Est en Ouest, entre Villefranche-sur-Saône et Villars-les-Dombes.

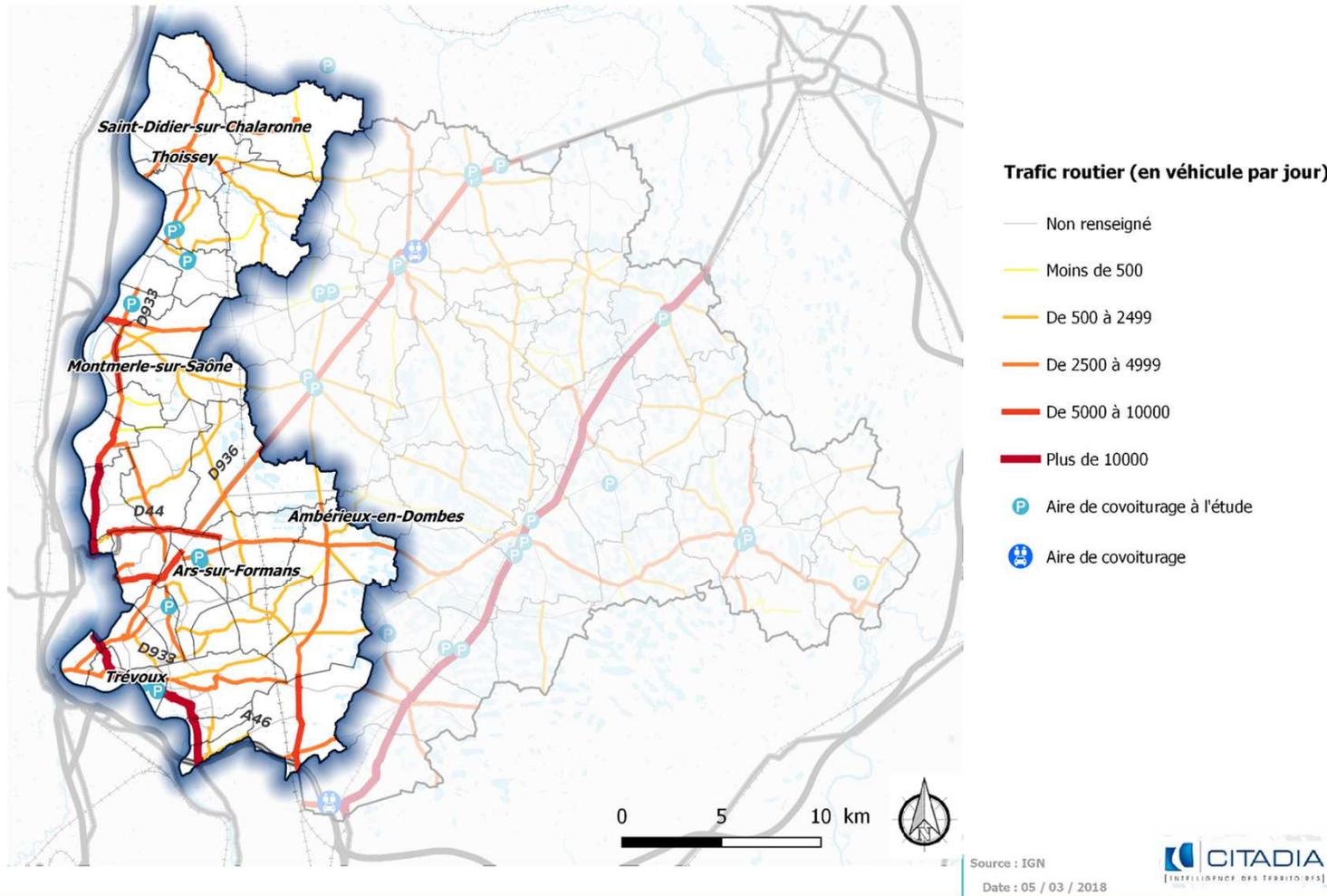
Par ailleurs, deux autoroutes structurent le territoire du SCoT et en garantissent la desserte. Par exemple :

- A l'ouest, l'A6 permet de relier Trévoux à Montmerle-sur-Saône en 10 à 15 minutes ;
- Saint-Didier-sur-Chalaronne est située à moins de 25 minutes de l'A406.

LES FLUX ROUTIERS

Les flux routiers

SCoT Val de Saône Dombes



LA FRÉQUENTATION DU RÉSEAU ROUTIER

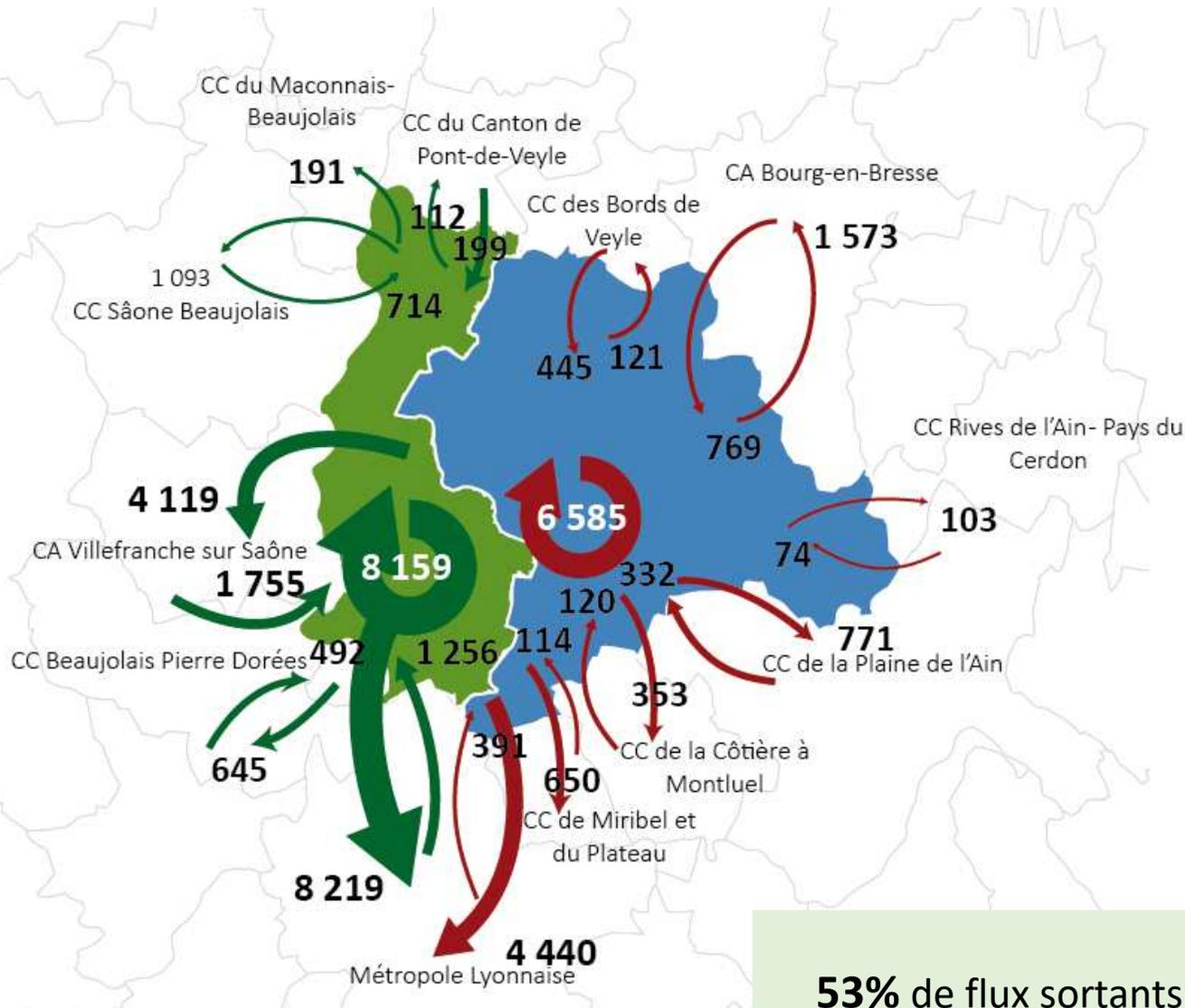
Aujourd'hui, l'essentiel du trafic du territoire du SCoT s'organise dans un axe Nord-Sud, principalement par la route D933 qui longe la rive gauche de la Saône.

Ainsi, le territoire du SCoT Val de Saône-Dombes est caractérisé par **des flux routiers importants aux entrées des grands pôles urbains de Villefranche et de la métropole lyonnaise**, ainsi que sur la D904 qui relie Villefranche-sur-Saône à Villars-les-Dombes. Les axes secondaires sont moins fréquentés.

Des aires de covoiturage sont à l'étude, même si aucun projet n'est concrétisé à ce jour.

Source : IGN et bilan du SCoT

LES DÉPLACEMENTS PENDULAIRES



53% de flux sortants
21% de flux entrants
26% de flux internes

DES MOBILITÉS PROFESSIONNELLES MARQUÉES PAR L'INFLUENCE DES AGGLOMÉRATIONS VOISINES

Le territoire du Val-de-Saône-Dombes est caractérisé par un **processus de périurbanisation**, suscitant un éloignement de plus en plus important des cœurs d'agglomération.

A l'inverse, les grandes agglomérations voisines demeurent attractives sur le plan économique, générant ainsi de nombreux flux professionnels.

Une grande majorité des actifs partent travailler à l'extérieur du territoire (53% de flux sortants), alors que seulement 21% des déplacements pendulaires correspondent à des flux entrants.

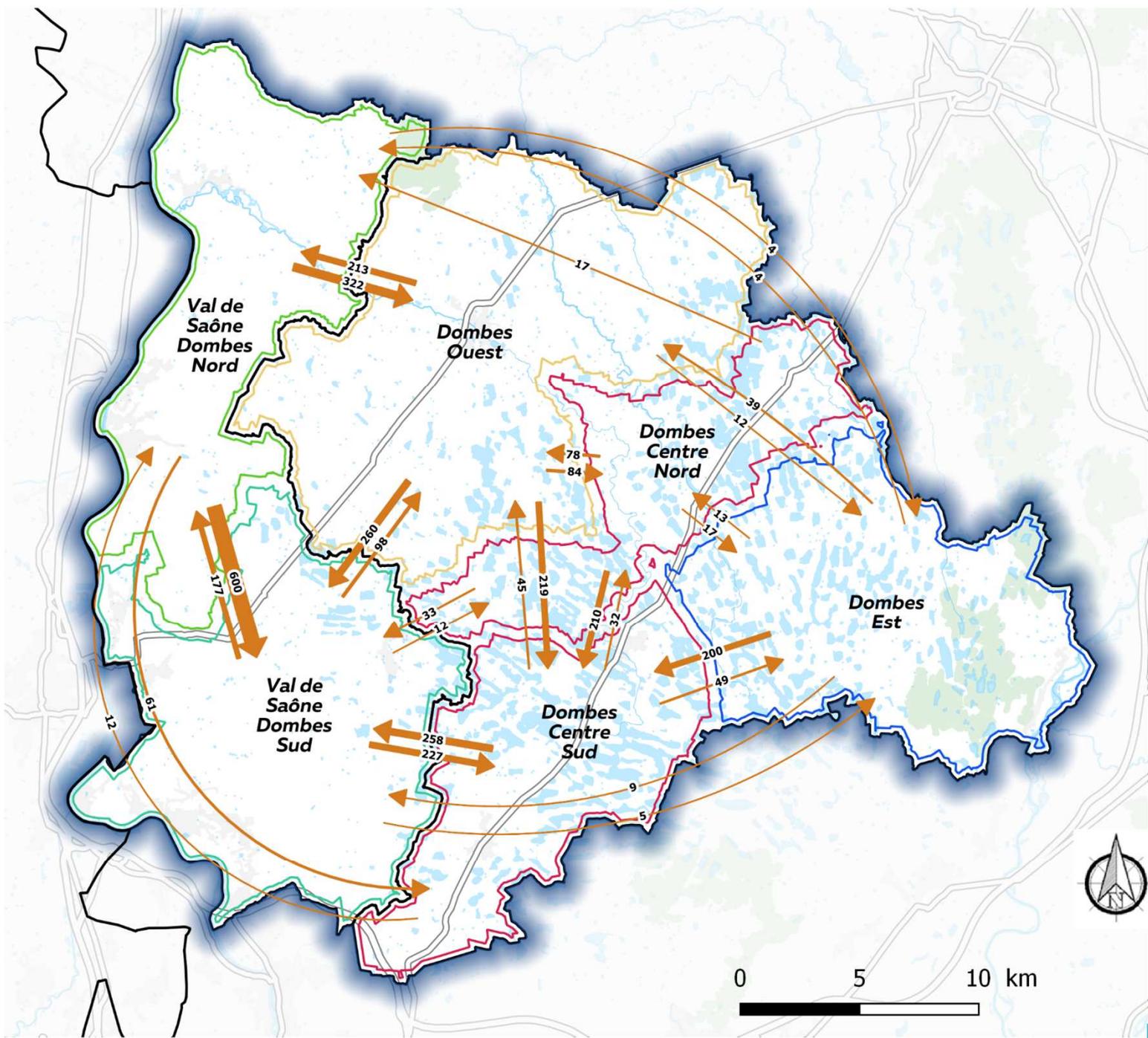
Les actifs qui travaillent à l'extérieur du territoire se dirigent en très **grande majorité vers la métropole lyonnaise (49 % des flux sortants)**, puis vers la **CA de Villefranche Beaujolais Saône (25%, soit -0,9% par rapport à 2010 et selon l'ancien périmètre du territoire)** et dans une moindre mesure vers la **CC Saône Beaujolais (7%) et la CC Beaujolais Pierres Dorées (4%)**.

Les actifs entrants sur le territoire proviennent en majorité de la CA de Villefranche Beaujolais Saône (30%) et de la Métropole Lyonnaise (21%). Par ailleurs, les déplacements professionnels entre le Val de Saône-Dombes et le territoire du SCoT de la Dombes sont limités, ils représentent 14% des flux entrants du territoire et se font en majorité depuis le secteur Ouest de la Dombes.

On constate une importante diminution du nombre d'actifs qui restent travailler sur le territoire du SCoT. En 2013, 26% des déplacements professionnels se font à l'intérieur du territoire du Val de Saône-Dombes, soit une diminution de 32% par rapport à 2010 (selon l'ancien périmètre du territoire).

Flux domicile travail par secteur en 2013

SCoT Val de Saône Dombes

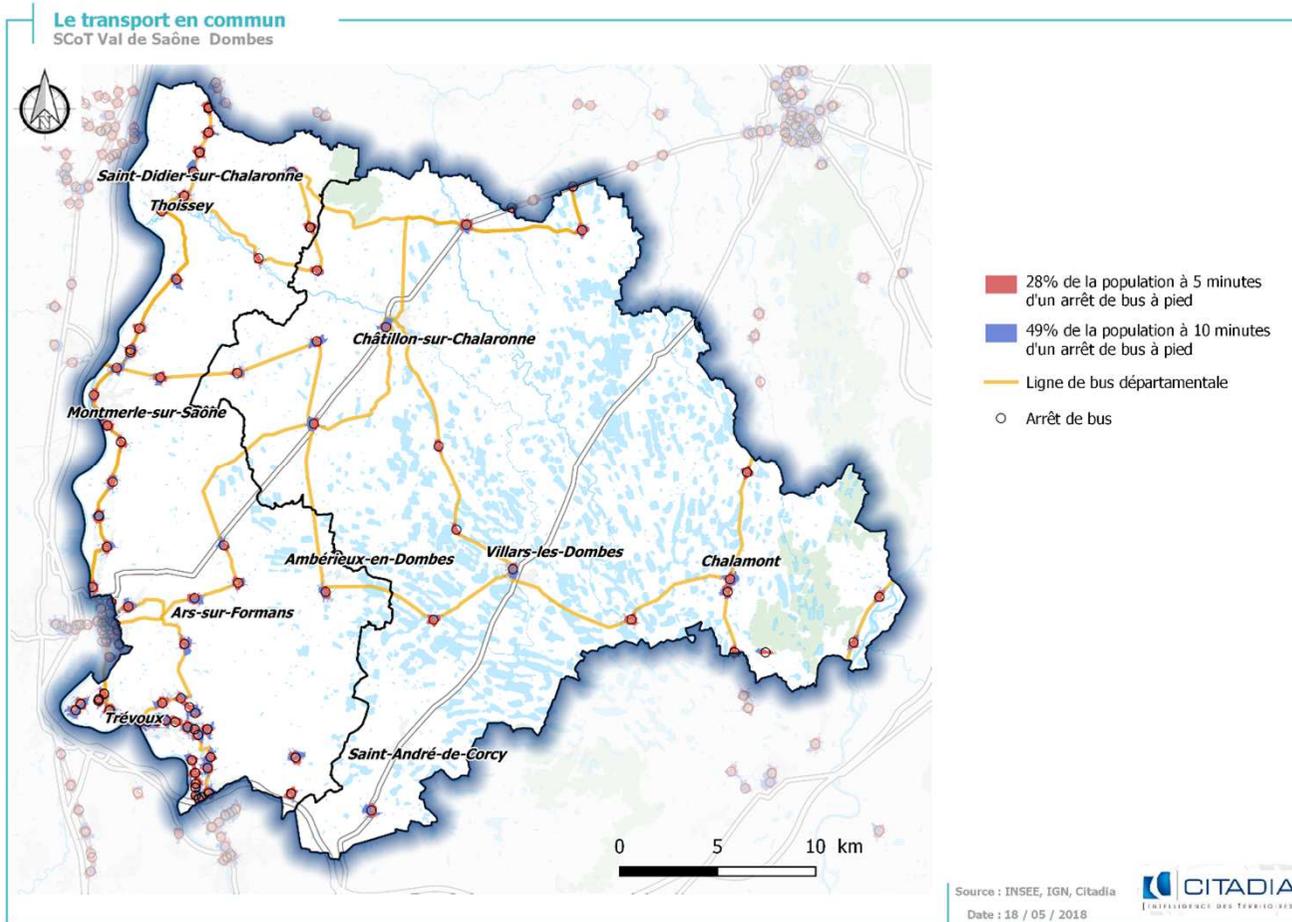


Flux domicile travail journalier (en nombre de personnes)

Secteurs

- Dombes centre
- Dombes est
- Dombes ouest
- Val de Saône Dombes nord
- Val de Saône Dombes sud

LES TRANSPORTS EN COMMUN



■ UNE FAIBLE PART DE LA POPULATION CONCERNÉE PAR LA DESSERTE EN TRANSPORT BUS

28% de la population totale des SCoT soit 25 711 habitants, vit à 5 minutes à pied d'un arrêt de bus.

Le territoire du Val de Saône – Dombes est desservi par le réseau de bus départemental et un réseau de bus intercommunal au sud du territoire. Cette offre de transport en commun bus est plus importante par rapport au territoire de la Dombes. Elle constitue ainsi une offre de déplacement de courte distance pour les habitants du territoire mais n'est pas une alternative au recours quasi-systématique à l'usage de la voiture individuelle.

■ LE RÉSEAU DE TRANSPORTS DÉPARTEMENTAL

Au total, sur les 10 lignes de bus départementales qui traversent les territoires de la Dombes et du Val-de-Saône Dombes, le nombre de voyages entre septembre 2015 et août 2016 est de 443 564 (+ 9 262 par rapport à l'année d'avant).

Sur l'année 2009-2010, 7 lignes de car desservaient le territoire et comptabilisaient au total 68 537 voyageurs sur cette période. En 2012, grâce à une refonte du réseau car interurbain opérée par le département de l'Ain, l'ensemble des lignes de car ont été connectées aux gares des territoires voisins (Belleville, Villefranche-sur-Saône, Villars-les-Dombes, Bourg-en-Bresse...).

Par ailleurs, une ligne BHNS est actuellement à l'étude pour relier la Part Dieu à Trévoux en 30 minutes

■ LE RÉSEAU DE TRANSPORTS SAÔNIBUS

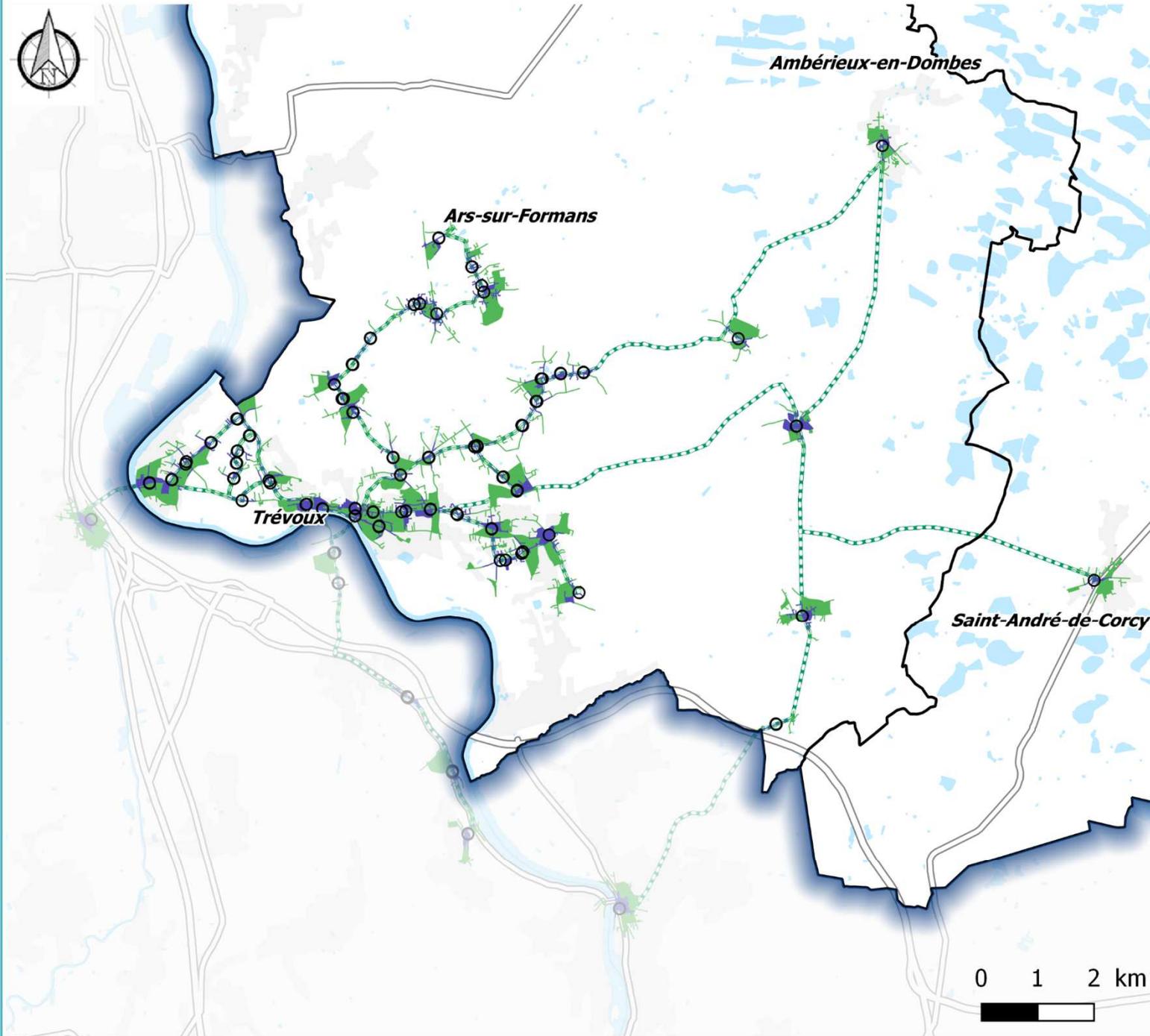
Avec près de 100 points d'arrêts répartis sur trois lignes de bus régulières et trois lignes de transport à la demande, le réseau Saônibus couvre l'ensemble du territoire de la communauté de communes Dombes Saône Vallée. Avec 50 305 voyages en 2016 la fréquentation totale a progressé de 7,3 % par rapport à 2015 et de 23 % par rapport à 2014.

■ UNE FAIBLE PART DE LA POPULATION BÉNÉFICIE DE LA DESSERTE EN TRANSPORT FERROVIAIRE

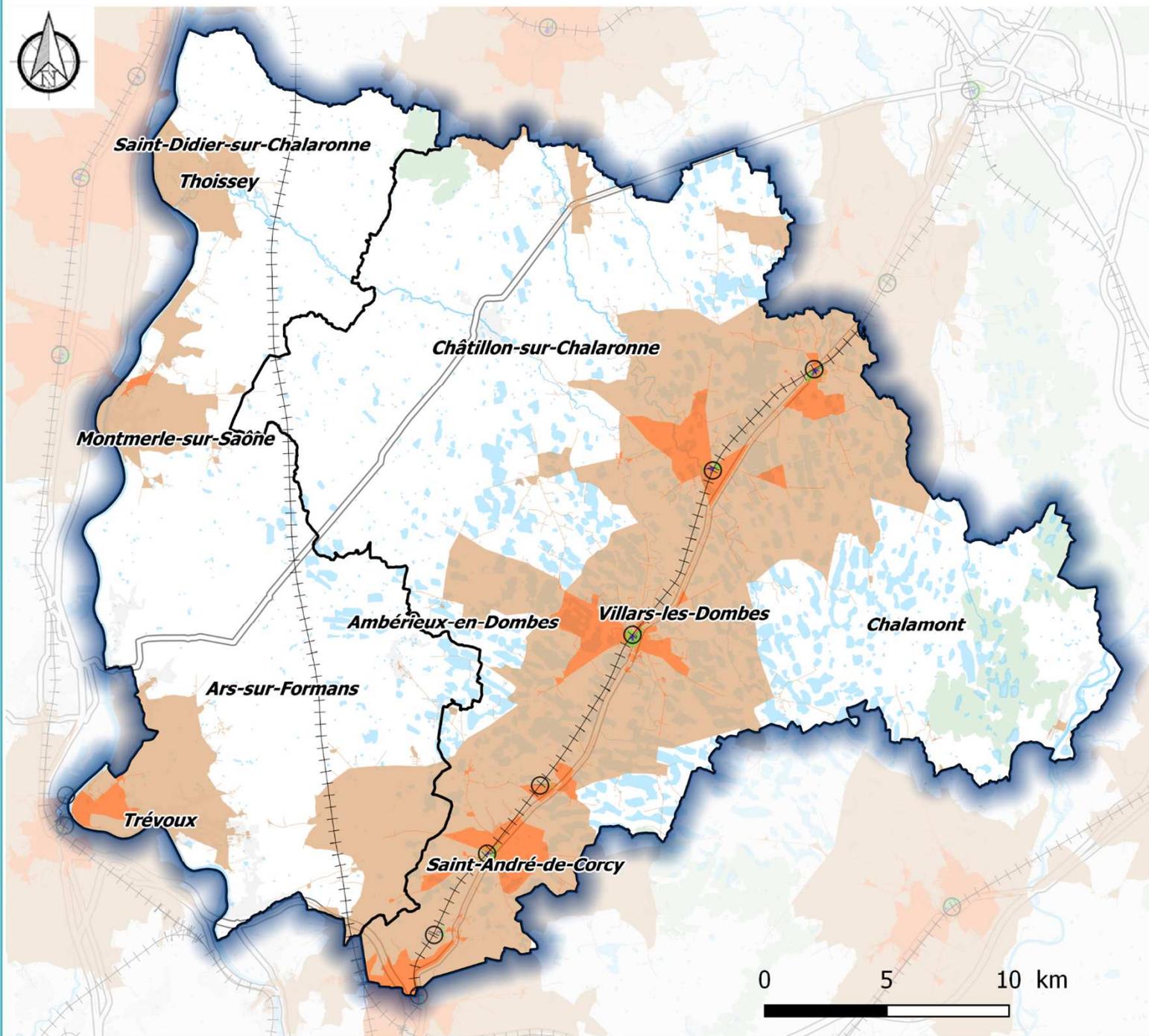
3% de la population des deux SCoT vit à 5 minutes à pied d'une gare et 7% à 10 minutes à pied.

19% de la population des deux territoires, soit 17 201 habitants, vit à 5 minutes en voiture d'une gare et 59%, soit 53 701 habitants, à 10 minutes en voiture.

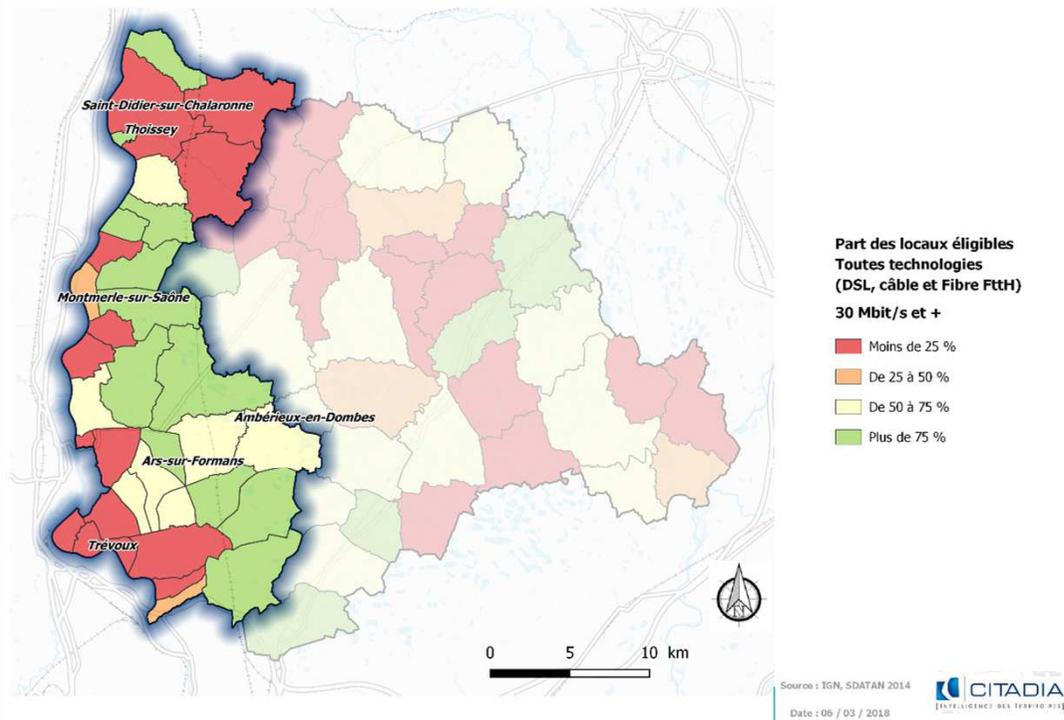
Aucun arrêt TER est présent sur le territoire, les habitants doivent se reporter sur les gares de la ligne Lyon-Mâcon et donc traverser la Saône ce qui constitue un frein pour l'usage de ce mode de transport..



- 14% de la population à moins de 5 minutes d'un arrêt Saônibus à pied
- 22% de la population à moins de 10 minutes d'un arrêt Saônibus à pied
- Arrêt de bus Saônibus
- Ligne Saônibus
- Route primaire



-  3% de la population à moins de 5 minutes à pied
-  7% de la population à moins de 10 minutes à pied
-  19% de la population à moins de 5 minutes en voiture
-  59% de la population à moins de 10 minutes en voiture
-  Voie ferrée
-  Gare



LA COUVERTURE NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

■ UN DÉPARTEMENT PRÉCURSEUR DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

L'Ain est un territoire précurseur de l'aménagement numérique français grâce à l'initiative prise par le Syndicat Intercommunal d'Énergie et d'E-communication de l'Ain. Hors Île-de-France, il s'agit du département où le déploiement d'un réseau initiative publique très haut débit est le plus avancé, avec un total de 84 000 lignes de fibre optique à domicile (FTTH) déployées en 2014 (d'après France Très Haut Débit).

Orange est l'opérateur le plus présent dans l'Ain avec 39% des antennes mobile du territoire, suivi par SFR (31%), puis Bouygues Télécom (25%) et Free Mobile (4%). Toutefois, compte tenu de la taille de son parc, Free Mobile réalise de forts investissements dans la 4G.

■ UNE COUVERTURE INÉGALE SUR LE TERRITOIRE DU SCOT EN MATIÈRE DE NUMÉRIQUE

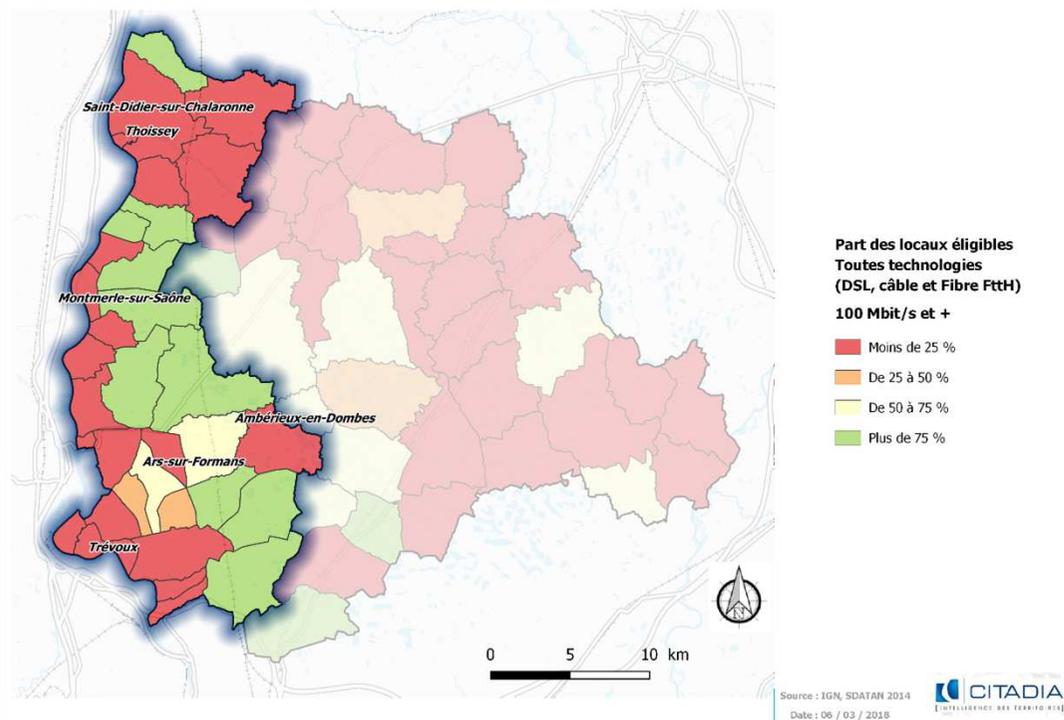
Le territoire du SCoT ne bénéficie pas d'une couverture numérique homogène. En effet, même si toutes les communes comportent des locaux éligibles aux technologies du numérique, toutes ne bénéficient pas de la même qualité de couverture. En effet, seules les communes de Garnerans, Genouilleux et Rancé ont plus de 90% de leurs locaux éligibles à une couverture numérique supérieure ou égale à 100Mbit/secondes en 2014.

En revanche, les villes qui concentrent le plus de population (Trévoux et Montmerle-sur-Saône) ne bénéficient pas d'une couverture numérique optimale.

■ LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DES ENTREPRISES

Le diagnostic du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de l'Ain met en avant l'importance de faire des entreprises des cibles prioritaires du déploiement du très haut débit.

Pour valoriser ce potentiel, l'enjeu est d'améliorer la couverture numérique sur l'ensemble du territoire, avec un accent particulier sur les communes les plus peuplées et où les locaux d'entreprises sont les plus nombreux.



La grille d'analyse SWOT est un outil d'analyse utilisé dans de nombreux domaines. Elle est réalisée en identifiant d'une part les forces et les faiblesses d'un objet donné et, d'autre part, les opportunités et les menaces de son environnement. En urbanisme, cette analyse sert notamment de base à la définition d'une stratégie de développement d'un territoire et/ou d'évaluation de la pertinence ou de l'opportunité d'une action future. Autrement dit ce travail, effectué pour chaque thématique développée dans le cadre du diagnostic, peut être mobilisé pour la définition des objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT du Val de Saône Dombes.

Atouts

- Un territoire qui bénéficie d'infrastructures routières développées et performantes ;
- Une desserte de transports en commun départementale qui relie les bourgs centres ;
- Une augmentation de la fréquentation des lignes départementales ;
- Une offre de transport en commun renforcée par le réseau Saônibus ;
- Une politique d'aménagement numérique engagée ;

Faiblesses

- Une utilisation de la voiture prédominante qui s'explique par la faiblesse de l'accès aux réseaux de transports en commun (bus et train) ;
- Une fréquentation forte des grands axes, notamment aux portes des pôles d'emplois principaux (métropole lyonnaise et Villefranche) en raison de l'importance des déplacements pendulaires ;
- Un territoire marqué par un processus de périurbanisation qui allonge en particulier les distances des déplacements pendulaires et les temps de transports ;
- Un accès inégal au numérique sur le territoire ;
- Un réseau de liaisons modes doux presque inexistant.

Opportunités

- Le renforcement de l'offre de transports en commun Saônibus et son développement sur le territoire (un service de transport à la demande) ;
- Le développement de solutions de transports alternatives à la voiture (des aires de covoiturage, le développement de bornes électriques pour la voiture électrique...), compte tenu de l'importance des déplacements pendulaires.
- Le développement des infrastructures modes doux sur tout le territoire, et notamment dans les communes de rang 1) et de rang 2 ;
- Un potentiel de développement du télétravail pour les nombreux actifs du territoire et d'amélioration de la couverture numérique pour les ménages, et les entreprises ;
- La mise en lien des mobilités alternatives à la voiture par une mobilité performante

Menaces

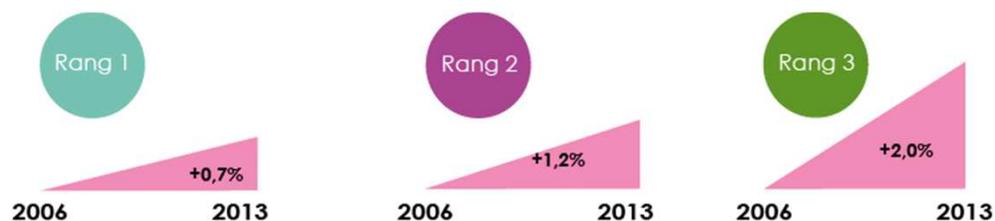
- La poursuite de la croissance de la circulation du fait d'une croissance démographique induisant des nuisances de plus en plus fortes : qualité de l'air, nuisances sonores, nuisances paysagères, congestion... ;
- L'apparition de zones isolées, enclavées pour des populations fragiles (personnes âgées et bas revenus) pour qui les déplacements en voitures peuvent être difficiles ;

Enjeux pressentis pour la révision du SCoT

- Le renforcement des infrastructures et équipements à destination des mobilités alternatives et des modes doux (piste cyclable, covoiturage, « stop organisé »,...) ;
- L'optimisation de l'offre en transports collectifs (lignes, cadencement,...) pour qu'elle soit attractive et devienne une offre alternative efficace à la voiture : connexion entre les communes et les pôles d'emplois, raccordement aux gares ;
- La connexion du territoire avec la métropole lyonnaise en soutenant la création d'une offre de transport en commun performante (projet de TCSP) ;
- Le renforcement de la couverture numérique du territoire comme élément d'attractivité du territoire pour capter des emplois et permettre le développement des pratiques nouvelles dans les entreprises (Télétravail, Visioconférence ...) ;
- Le rôle des villes desservies par un transport en commun efficace (TCSP) dans le développement du territoire ;

3. Urbanisation, habitat et aménagement de l'espace

Taux d'évolution annuel moyen par typologie de communes (2006-2013)



LES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES ENTRE 2006 ET 2013

UN RALENTISSEMENT DE L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

En 2013, le territoire du Val de Saône-Dombes comptait 55 899 habitants. **Depuis 2006, le développement démographique est de 1,26% en moyenne par an** alors qu'il atteignait 1,8% par an entre 1999 et 2006.

Ce ralentissement n'a pas permis au territoire de remplir les objectifs démographiques fixés par le SCoT de 2006. Sur la base de son ancien périmètre (-3 communes), le territoire du SCoT du Val-de-Saône Dombes a connu une évolution démographique moins importante que ce qui avait été initialement prévu dans le SCoT : +1,2%/an contre 1,5% par an projeté avec une population effective de 63 119 habitants en 2013.

UN DÉVELOPPEMENT VARIABLE SELON LES TYPOLOGIES DE COMMUNES ET LES SECTEURS

L'analyse de l'évolution démographique par typologies de communes montre que l'armature urbaine n'a pas été renforcée. En effet, entre 2006 et 2013, les communes de rang 1 sont celles qui ont le moins bénéficié de la croissance démographique. Elles présentent une croissance annuelle moyenne de +0,7%, soit +863 habitants en 7 ans.

La majeure partie de la croissance démographique s'est répartie sur les communes de rang 2 et 3, soit 81% du nombre d'habitants supplémentaires entre 2006 et 2013. Les communes de rang 2 présentent ainsi une croissance annuelle moyenne de 1,2%, soit 1 569 habitants supplémentaires.

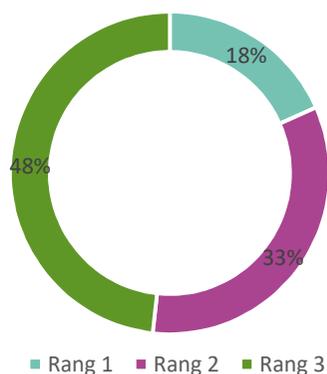
Enfin, le plus petit échelon de l'armature urbaine, rassemblant le plus grand nombre de commune, est celui qui témoigne de la plus forte évolution démographique, +2% en moyenne par an, soit un gain de 2 271 habitants en 7 ans. 48% de la nouvelle population du territoire se situe dans ces communes.

En somme **l'évolution démographique n'a pas permis le renfort de l'armature ni l'affirmation du rôle des communes de rang 1**. Des disparités existent également à l'échelle des secteurs.

Si le secteur Nord connaît un taux d'évolution annuel plus élevé que celui du secteur Sud, ces tendances sont à pondérer au regard des chiffres bruts : **le secteur Sud gagne 2 568 habitants entre 2006 et 2013 et le secteur Nord en gagne 2 135**.

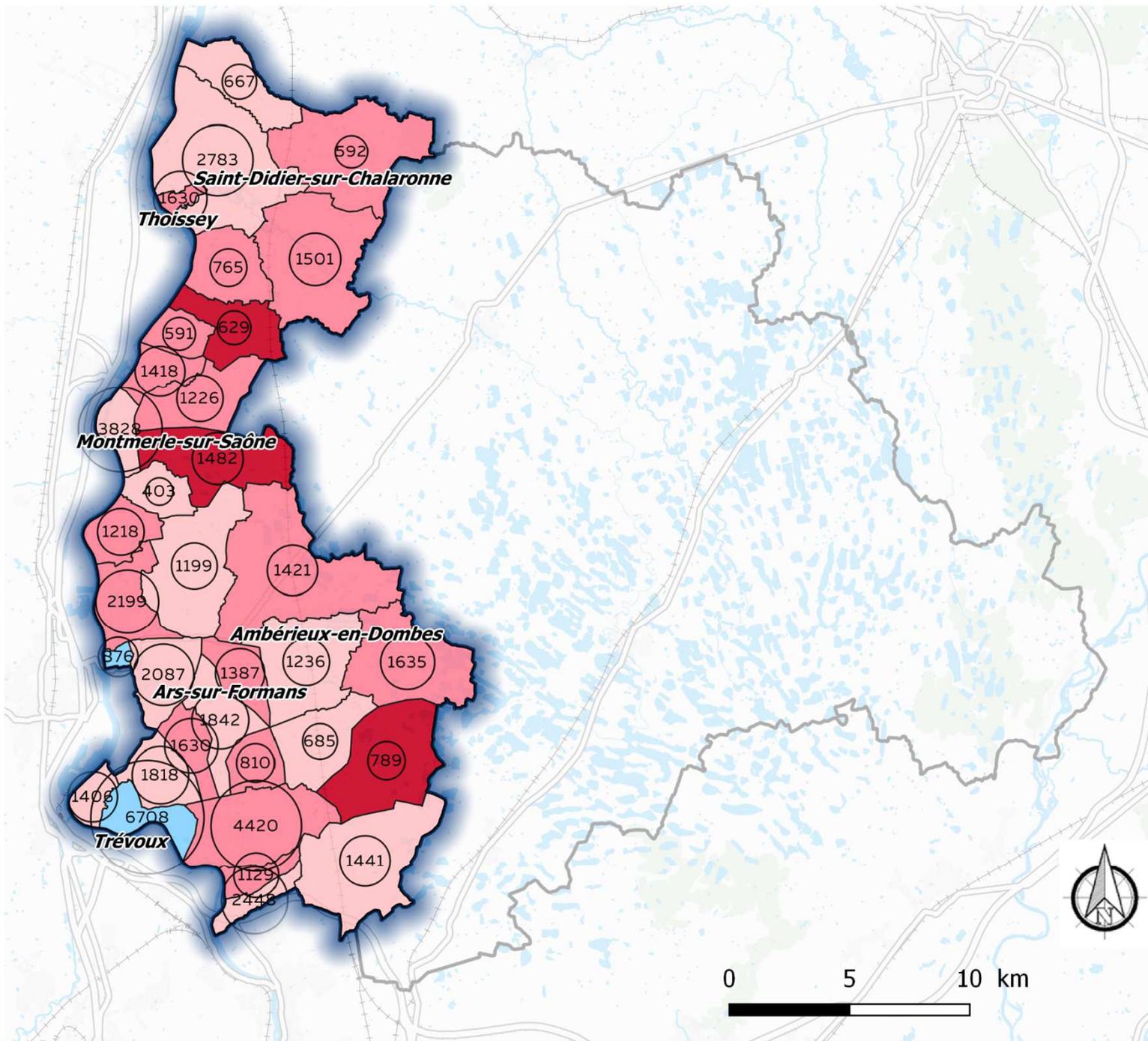
Evolution démographique annuelle moyenne (2006 et 2013)		
Secteur Sud	+1,1%	+ 2 568
Secteur Nord	+1,6%	+ 2 135
Total Val de Saône-Dombes	+1,26%	+ 4 703

Répartition de la croissance démographique par typologie de commune



Evolution de la population entre 2006 et 2013

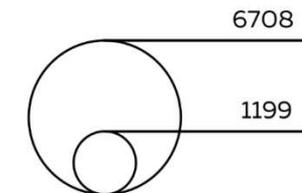
SCoT Val de Saône Dombes



Taux d'évolution de la population entre 2006 et 2013 en % (taux moyen sur l'ensemble du SCoT: 1,26%)

- Négatif
- Entre 0 et 1,26
- Entre 1,26 et 2,93
- Plus de 2,93

Population brute en 2013 en nombre d'habitant



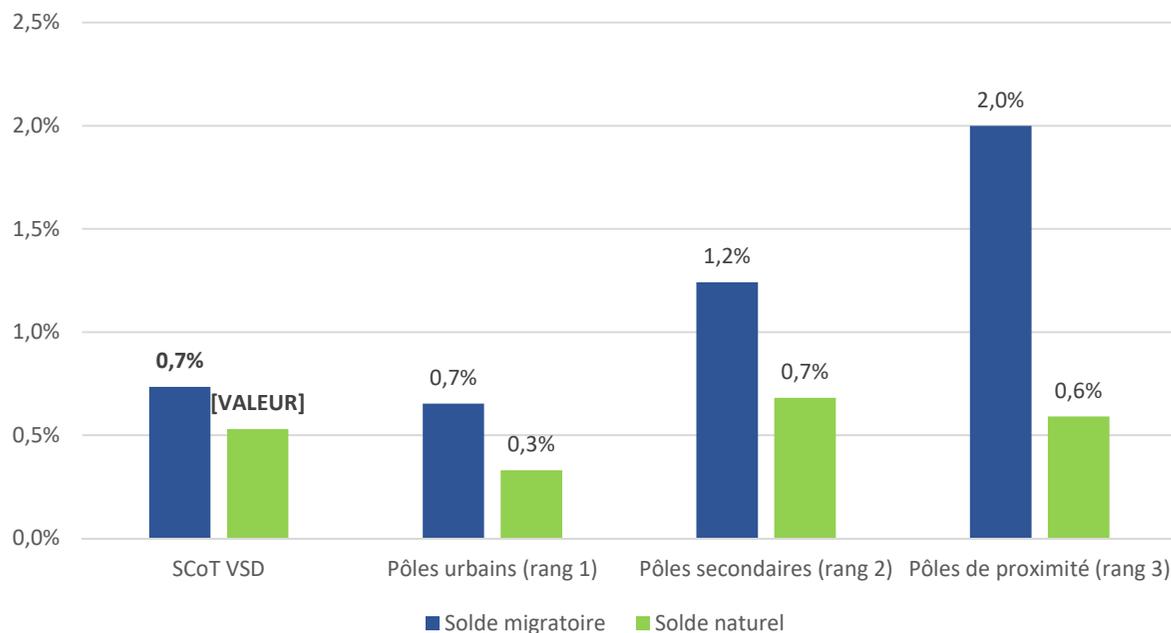
Définition

Solde migratoire : différence entre le nombre de personnes entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

L'ÉVOLUTION DU SOLDE NATUREL ET DU SOLDE MIGRATOIRE ENTRE 2006 ET 2013

Evolution des soldes naturel et migratoire entre 2006 et 2013



■ UNE ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE PRINCIPALEMENT PORTÉE PAR LE SOLDE MIGRATOIRE

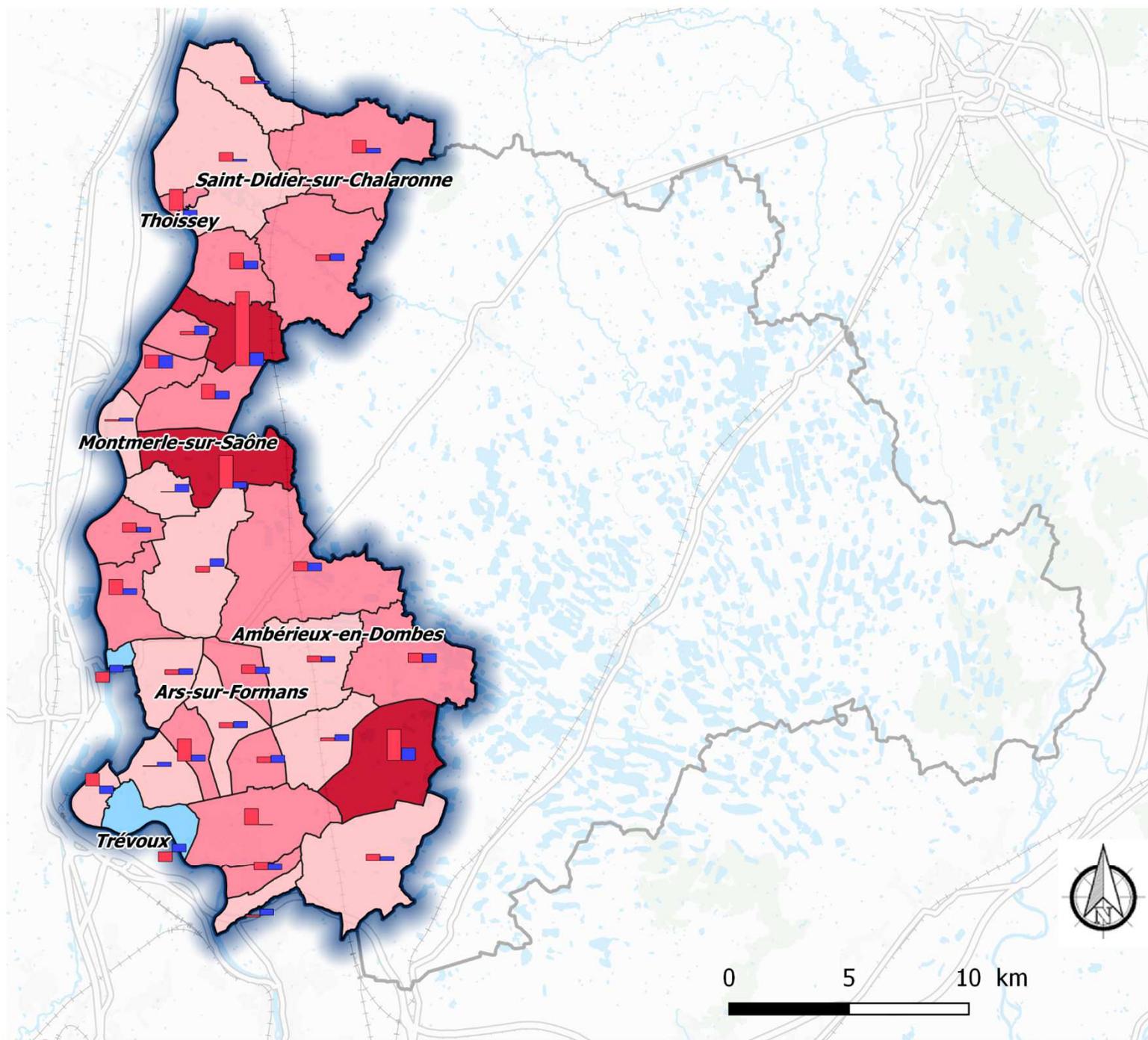
Entre 2006 et 2013, le taux de croissance annuel moyen dû au solde migratoire est de 0,7% contre 0,5% pour le solde naturel. Le développement démographique est donc principalement dû aux flux migratoires et, de ce fait, il s'explique en partie par l'attractivité du territoire du Val de Saône-Dombes.

Le territoire présente une variation due au solde naturel similaire au département (0,56%) mais inférieure à celle due au solde migratoire (0,72%).

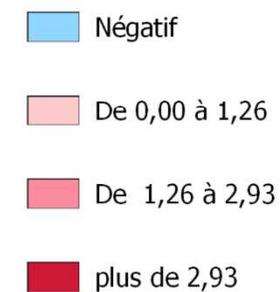
Les évolutions à l'échelle de la structuration du territoire suivent les mêmes tendances. Alors que les communes rurales de rang 3 semblent les plus attractives du territoire (solde migratoire : 2%), les principales communes, de rang 1 présentent le solde migratoire le plus faible. L'évolution démographique des communes de rang 2 est portée par un solde naturel le plus élevé du territoire (+0,7%).

Soldes migratoire et naturel entre 2006 et 2013

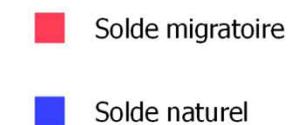
SCoT Val de Saône Dombes



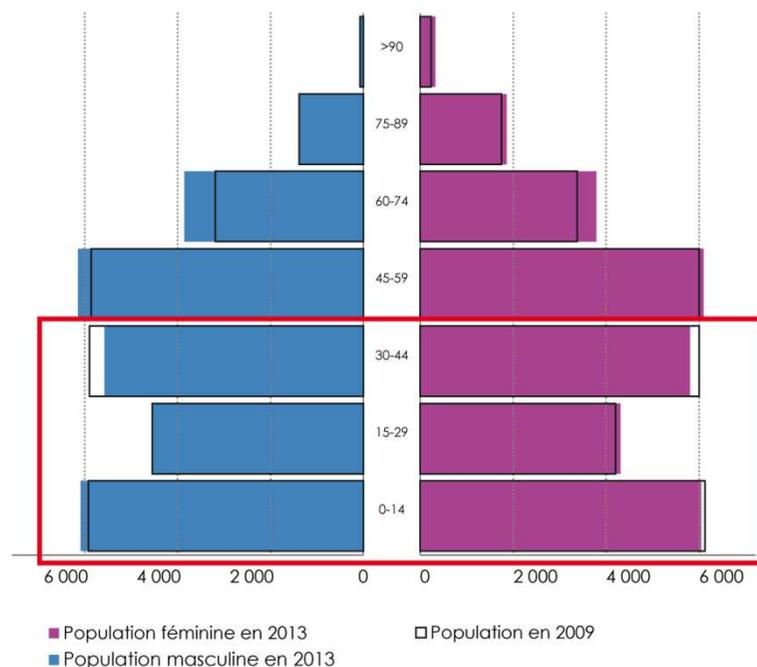
Taux d'évolution de la population entre 2006 et 2013 en % (taux moyen sur l'ensemble du SCoT: 1,26%)



Soldes migratoire et naturel



SCoT du Val de Saône Dombes



LA STRUCTURE DE LA POPULATION PAR ÂGE ENTRE 2006 ET 2013

Définition

Indice de jeunesse : rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus.

UNE POPULATION VIEILLISSANTE

Le territoire du SCoT Val de Saône-Dombes connaît une augmentation de la part des personnes âgées entre 2006 et 2013 (augmentation de 3,6 points de la part des 60 ans et plus entre 2006 et 2013, soit 21% de la population totale en 2013), et plus particulièrement la part des 60-74 ans qui représente 13,7% de la population.

Cette tendance se confirme par l'importante diminution de l'indice de jeunesse entre 2006 et 2013 sur tout le territoire. Le vieillissement de la population est un phénomène qui s'observe à l'échelle nationale.

Les communes de rang 1 présentent l'indice jeunesse le moins élevé (1,11), contrairement aux communes de rang 3, aux caractéristiques plus rurales, qui possèdent l'indice jeunesse le plus élevé (1,66).

Chacune des trois typologies de communes du territoire présente une baisse de l'indice jeunesse entre 2006 et 2013. Néanmoins, les communes de rang 2 se caractérisent par un fort vieillissement. En effet, en 7 ans, l'indice jeunesse de ces communes est passé de 2,17 à 1,41.

LE PHÉNOMÈNE DE DÉCOHABITATION

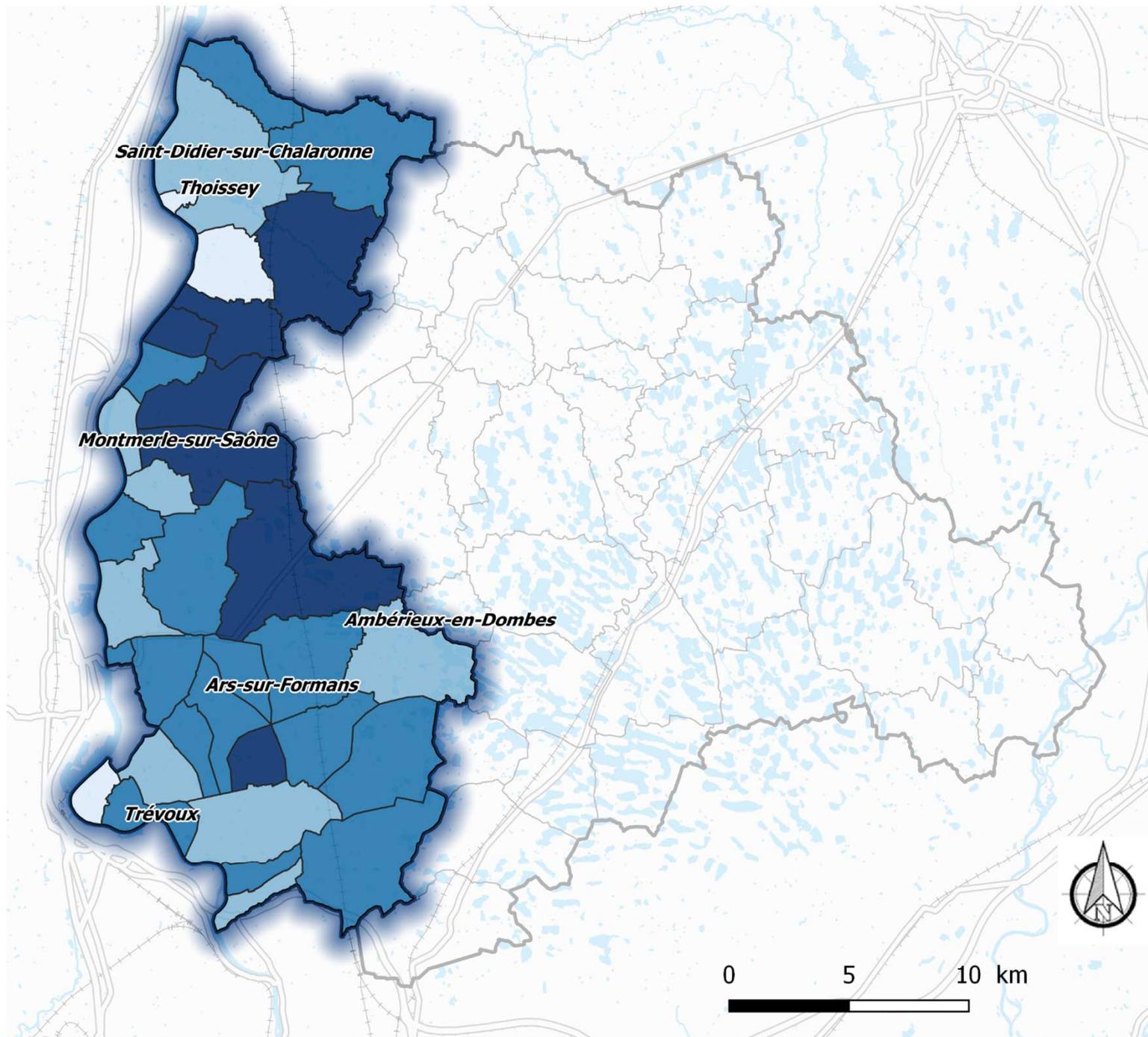
La pyramide des âges du territoire du Val-de-Saône Dombes traduit une importante décohabitation des 15-29 ans, qui représentent 15,8% de la population totale en 2013. Cela s'explique dans un premier temps par le manque d'infrastructures d'enseignement supérieur qui conduit les jeunes à se déplacer vers de plus grandes villes pour étudier. Ce phénomène s'explique également par des prix fonciers relativement élevés et une offre en logements peu adaptée, peu propices à l'installation des jeunes ménages, contraints d'aller acheter en dehors du territoire.

Structure de la population par âge en 2013

	Part des plus de 60 ans	Part des 0-29 ans	Indice de jeunesse en 2006	Indice de jeunesse en 2013
Rang 1	24%	37%	1,42	1,11
Rang 2	20%	38%	2,17	1,41
Rang 3	18%	38%	1,99	1,66
Total Val de Saône Dombes	21%	38%	1,80	1,36

Indice de jeunesse en 2013

SCoT Val de Saône Dombes



Indice de jeunesse en 2013 (indice moyen sur l'ensemble du SCoT: 1,36)

Moins de 1,00

De 1,00 à 1,36

De 1,36 à 2,00

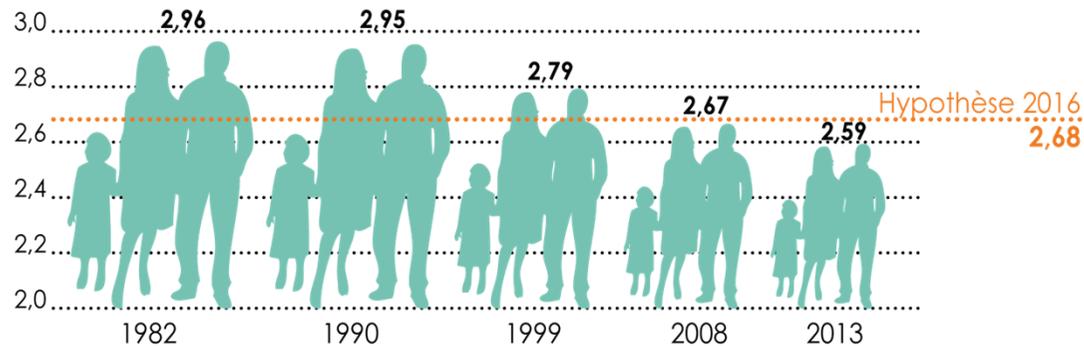
Plus de 2,00

Source : IGN, INSEE

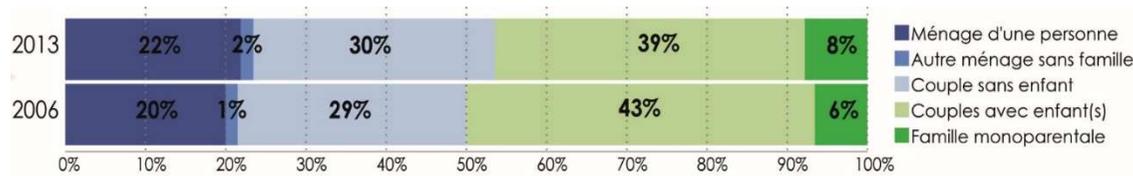
Date : 06 / 03 / 2018

L'ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DES MÉNAGES

Evolution du nombre de personnes par ménage



Evolution de la structure des ménages entre 2006 et 2013



■ UNE DIMINUTION DE LA TAILLE DES MÉNAGES

En 2013, la taille des ménages vivant sur le territoire du SCoT Val-de-Saône Dombes est en moyenne de **2,59 personnes**. Ce chiffre est supérieur à la moyenne départementale (2,37 en 2013), à celle de la Dombes (2,47) et supérieur à celle de la région Auvergne Rhône-Alpes (2,23).

La tendance est à la diminution de la taille des ménages depuis 1982, et plus particulièrement depuis 1990.

■ UNE ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DES MÉNAGES

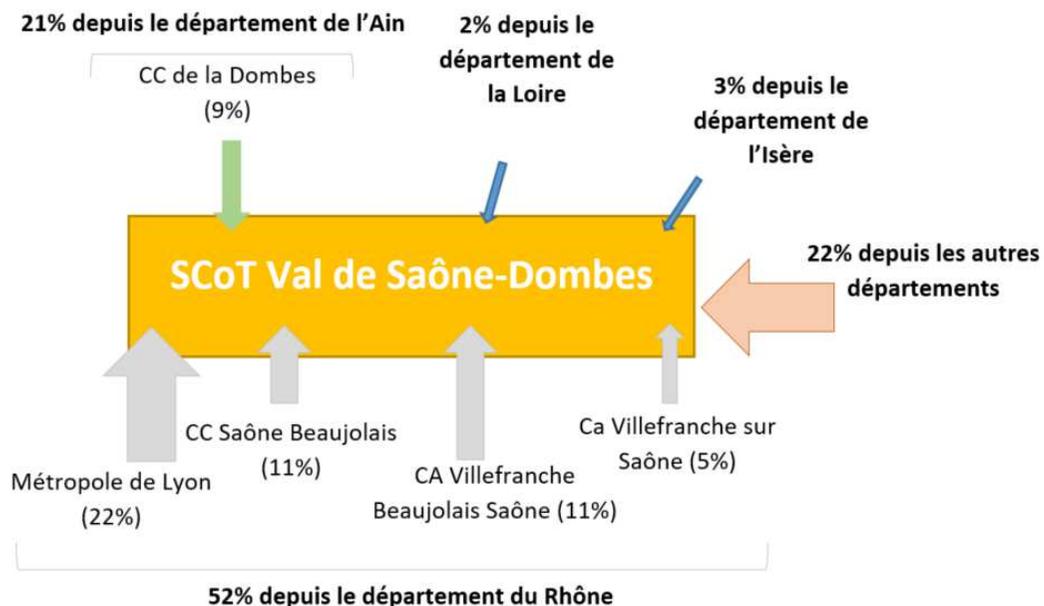
Le territoire connaît une évolution de la composition de ses ménages entre 2006 et 2013. Au total, 54% de la population du SCoT est composée de 2 personnes ou moins en 2013, contre 50% en 2006. Cette augmentation des petits ménages se corrèle à la diminution de la part des couples avec enfants.

Les **couples avec enfants** constituent encore la structure la plus représentée, malgré une **baisse de 4 points** par rapport à 2006. Parallèlement, les **ménages unipersonnels** et les **familles monoparentales augmentent de 2 points** entre 2006 et 2013 ce qui explique une **diminution de la taille moyenne des ménages de 2,70 en 2006 à 2,59 en 2013**.

La « séniorisation » de la population, tout comme les changements de modes de vie (décohabitation des jeunes, séparations et divorces, couples qui restent plus longtemps sans enfants), sont les principaux facteurs d'explication du changement de la structure des ménages.

Ces tendances impactent directement leurs besoins en matière de logements, aussi bien quantitativement (besoin de plus de logements pour loger le même nombre de ménages), que qualitativement (besoin de logements de plus petite taille).

Origine des ménages arrivants sur le territoire en 2013



LA STRUCTURE DES MÉNAGES ENTRANT SUR LE TERRITOIRE

LES ARRIVÉES SUPÉRIEURES AUX DÉPARTS

D'après l'INSEE, entre 2012 et 2013, 2 898 migrations résidentielles entrantes sur le territoire ont été enregistrées, soit la moitié des migrations totales comptabilisées sur le territoire.

La population emménageant sur le territoire provient en grande majorité du département du Rhône et notamment de la Métropole de Lyon (22% des flux entrants), suivi de la CC Saône Beaujolais et la CA Villefranche Beaujolais Saône (11% respectivement). 21% des ménages venant habiter le territoire provient du département de l'Ain et notamment de la CC voisine de la Dombes (9%) et dans une moindre mesure la CA de Villefranche sur Saône (5%).

Par ailleurs, le secteur sud du territoire semble relativement plus attractif, du fait de sa proximité avec la métropole lyonnaise, puisqu'il accueille 63% des ménages qui venant s'installer sur le territoire du SCoT.

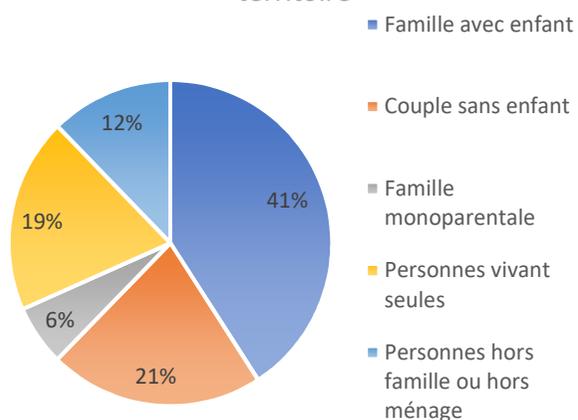
Les ménages sortant du territoire sont légèrement inférieurs aux entrants, ils représentent 45% des migrations résidentielles totales, soit 2 563 flux. Plus de la moitié de ces ménages partent s'installer dans le Rhône et notamment dans la métropole lyonnaise et à Villefranche-sur-Saône.

Enfin, 5% des mobilités résidentielles enregistrées déménagent au sein même du territoire.

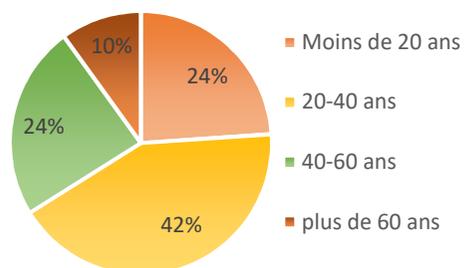
En majorité, les ménages entrants sur le territoire représentent des couples avec enfants (41% des arrivées en 2013). Ce constat n'est pas sans lien avec le parc de logements proposés sur le territoire du SCoT. Néanmoins, si les logements adaptés aux familles doivent être affirmés dans la production de logements neufs, les logements de petites tailles doivent également être représentés, puisque les personnes vivant seules représentent 19% des arrivants sur le territoire en 2013.

Les habitants du territoire sont en majorité des jeunes en âge de fonder une famille. Ce constat tend à s'affirmer puisque 42% des entrants sont âgés de 20 à 40 ans.

Typologie des ménages entrants sur le territoire

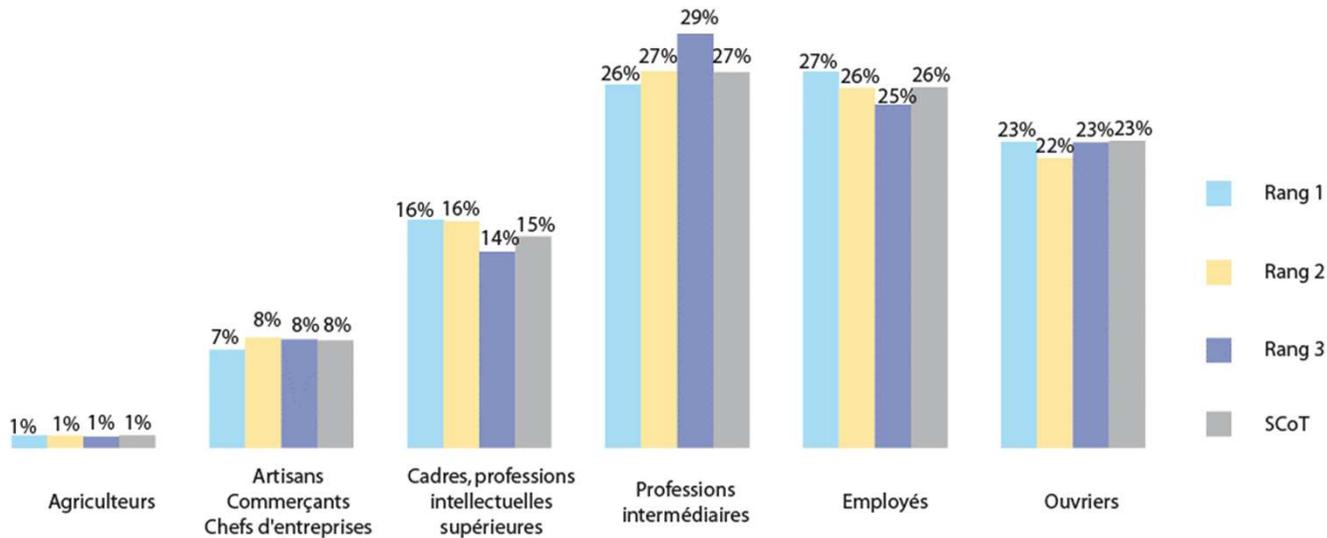


Age des ménages entrants sur le territoire



Source : Mlgcom, 2013

Catégories socio-professionnelles des ménages en 2013



LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DES MÉNAGES

DES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES VARIÉES

Le SCoT du Val-de-Saône Dombes concentre une majorité de professions intermédiaires, d'employés et d'ouvriers sur son territoire. Il comprend une très faible part des agriculteurs (seulement 1%). La part des cadres, professions intellectuelles supérieures est plus élevée (15%) qu'à l'échelle du SCoT de la Dombes (12%) par comparaison.

La part des ouvriers s'avère être relativement élevée (23% en 2013).

Entre 2006 et 2013, la CSP des ouvriers perd deux points, au profit des artisans, commerçants, chefs d'entreprises et des cadres et professions intermédiaires.

UN REVENU MÉDIAN PLUS ÉLEVÉ DANS LE SECTEUR SUD

Définition

Le revenu disponible : revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activités, indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus fonciers, les revenus financiers et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements). Au total de ces ressources, est déduit les impôts directs et les prélèvements sociaux.

Le revenu mensuel médian disponible des ménages du territoire du SCoT Val-de-Saône Dombes est de 1 916€ en 2013. Ce revenu est largement supérieur à celui du département (1 791€) et a augmenté de 28€ entre 2012 et 2013.

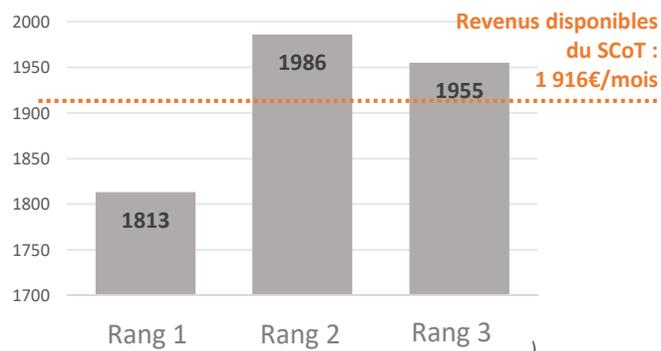
Il varie au sein du SCoT et s'avère être nettement plus élevé au sein des communes de rang 2, suivies des communes de rang 3 du fait d'une forte part des professions intermédiaires sur ces communes.

DES ALLOCATAIRES DU RSA EN AUGMENTATION

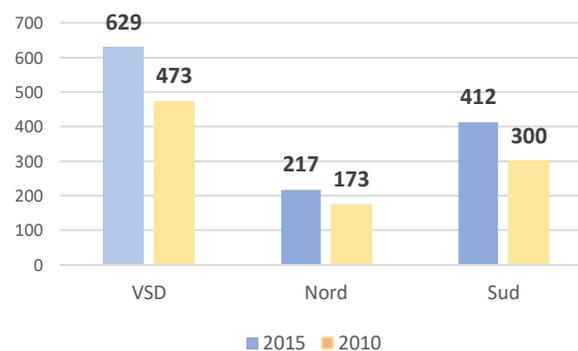
En 2015, 629 individus sont allocataires du RSA, soit 1,1% de la population recensée en 2013. Le secteur sud présente une population plus fragile au regard du nombre de bénéficiaires (66% du territoire). Par ailleurs, ces bénéficiaires ont augmenté de 33% en 5 ans.

Cette réalité est à considérer dans les prix à l'accession et à la location des logements proposés sur le territoire et notamment dans le sud.

Revenus mensuels médians disponibles en 2013



Evolution du nombre d'allocataires du RSA (2010-2015)



La grille d'analyse SWOT est un outil d'analyse utilisé dans de nombreux domaines. Elle est réalisée en identifiant d'une part les forces et les faiblesses d'un objet donné et, d'autre part, les opportunités et les menaces de son environnement. En urbanisme, cette analyse sert notamment de base à la définition d'une stratégie de développement d'un territoire et/ou d'évaluation de la pertinence ou de l'opportunité d'une action future. Autrement dit ce travail, effectué pour chaque thématique développée dans le cadre du diagnostic, peut être mobilisé pour la définition des objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT du Val de Saône Dombes.

Atouts

- Une croissance démographique positive dans chaque secteur du territoire
- Un revenu médian plus important que la moyenne départementale

Faiblesses

- Une évolution démographique qui a connu un ralentissement sur la période 2008-2012
- Une importante décohabitation des 15 – 29 ans ;
- Une diminution de la taille des ménages (2,59 personnes/ménage en 2013) qui entraîne des besoins en logements importants
- Un vieillissement de la population (+3,6 points de population âgée de 60 ans et +) et une diminution importante de l'indice jeunesse et particulièrement sur le secteur Dombes

Opportunités

- Maintien d'une attractivité démographique du territoire au regard de sa situation et ses atouts

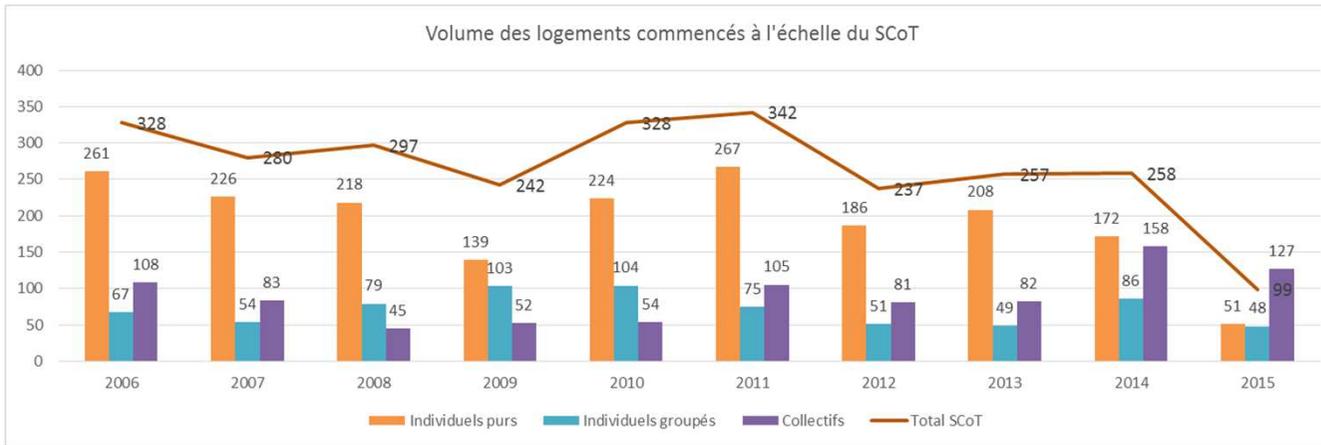
Menaces

- Amplification importante du phénomène de vieillissement de la population qui entrainerait une difficulté de maintien de la population
- La diminution de l'arrivée de nouvelles populations, qui pourrait entraîner une baisse d'attractivité du territoire
- Une évolution démographique portée pour beaucoup par les villages ruraux ;

Enjeux pressentis pour la révision du SCoT

- L'accompagnement d'une dynamique démographique positive ;
- La facilitation de l'accession à la propriété pour recréer les trajectoires résidentielles des habitants des territoires ;
- L'adaptation au vieillissement de la population et aux mutations sociétales que ce phénomène engendre ;
- La maîtrise de l'attractivité démographique et de la résidentialisation des territoires ;
- La prise en compte de l'armature urbaine existante et le positionnement géographique des communes pour définir la structuration du territoire de demain ;
- L'influence de la métropole sur l'attractivité (résidentielle, tourisme vert ...) des territoires les plus accessibles ;
- L'équilibre du développement entre les différentes polarités ;
- Le maintien d'un cadre de vie et de modes d'habiter adaptés au contexte urbain existant ;
- Un développement urbain à polariser davantage dans le Sud du territoire ;

LA PRODUCTION DE LOGEMENTS ENTRE 2006 ET 2015



EVOLUTION ET RÉPARTITION DU PARC DE LOGEMENTS

En 2013, le territoire du Val de Saône-Dombes concentre 22 976 logements (INSEE) et présente un niveau de construction qui évolue positivement depuis 2009 malgré une baisse constatée en 2015. Ainsi, le territoire a rempli ses objectifs de constructions de logements, fixés par le SCoT (95% de l'objectif en 2006). Depuis 2006, 3 563 logements ont été réalisés sur l'ensemble du territoire, de manière instable. Au cours des 10 dernières années, la **production de logements** a été **très fluctuante**, pouvant être multipliée ou divisée par 1,5 selon les années. Au global, le rythme annuel moyen est de **356 logements par an** sur la période.

Des différences de niveau de production peuvent être observées entre les différents niveaux de polarité des communes du territoire.

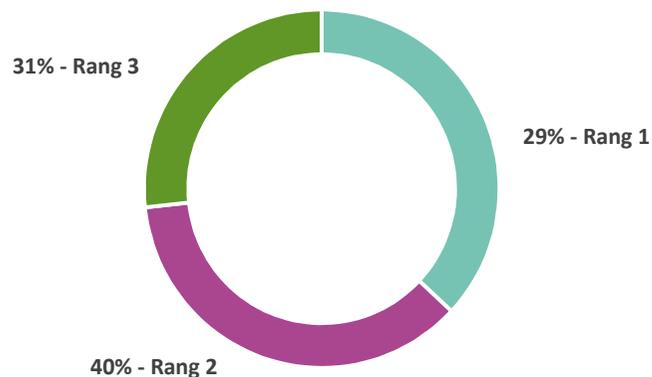
Les communes de rang 1 accueillent 29% de la production de logements, alors qu'ils sont au nombre de 5 et présentent la plus faible croissance démographique annuelle (+0,7%).

Les communes de rang 2 accueillent la plus grande part de logements neufs (40%). Ce constat s'explique par le fait que 11 communes composent cet échelon et qu'elles présentent un taux de croissance annuel moyen de +1,2% entre 2006 et 2013.

Enfin, les communes de rang 3, les plus nombreux, accueillent une proportion de nouvelles constructions plus importante que les pôles urbains (31% contre 29% en 2013). Cela se justifie par leur taux de croissance démographique, qui demeure le plus élevé du territoire (+2% entre 2006 et 2013).

A l'image de l'évolution démographique, la production de logements n'a pas permis de renforcer les communes de rangs supérieurs de la structuration urbaine.

Répartition de la production de logements sur la période 2006-2015 par typologie de commune



Source : Sit@del

Agglomération Lyonnaise

Projection à 2030

7 500 logements/an
Soit

150 000 logements
entre 2010 et 2030

70% en renouvellement
30% en extension

Bourg Bresse Revermont

Projection à 2028

880 logements/an
Soit

17 600 logements
entre 2008 et 2028

Définitions (Sit@del)

Logement individuel pur : construction qui ne comprend qu'un seul logement et qui a fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement ;

Logements individuels groupés : constructions faisant l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels.

Les logements collectifs : logements faisant partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif.

LES TYPOLOGIES DE LOGEMENTS CONSTRUITS ENTRE 2006 ET 2015

UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS NEUFS TOURNÉE VERS LES LOGEMENTS INDIVIDUELS PURS

La production totale est portée par les **logements individuels** qui représentent encore **55%** des logements commencés. En revanche, ils sont en **diminution depuis 2014** et chutent en 2015 (division par 4 par rapport à 2013).

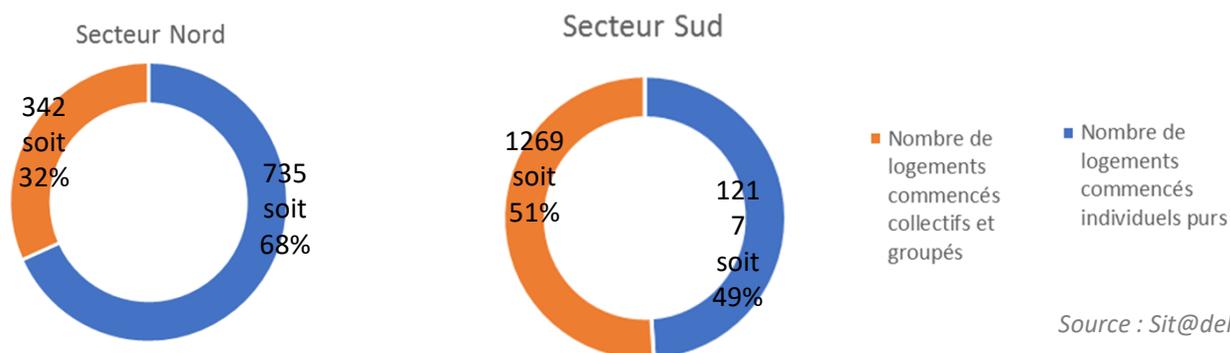
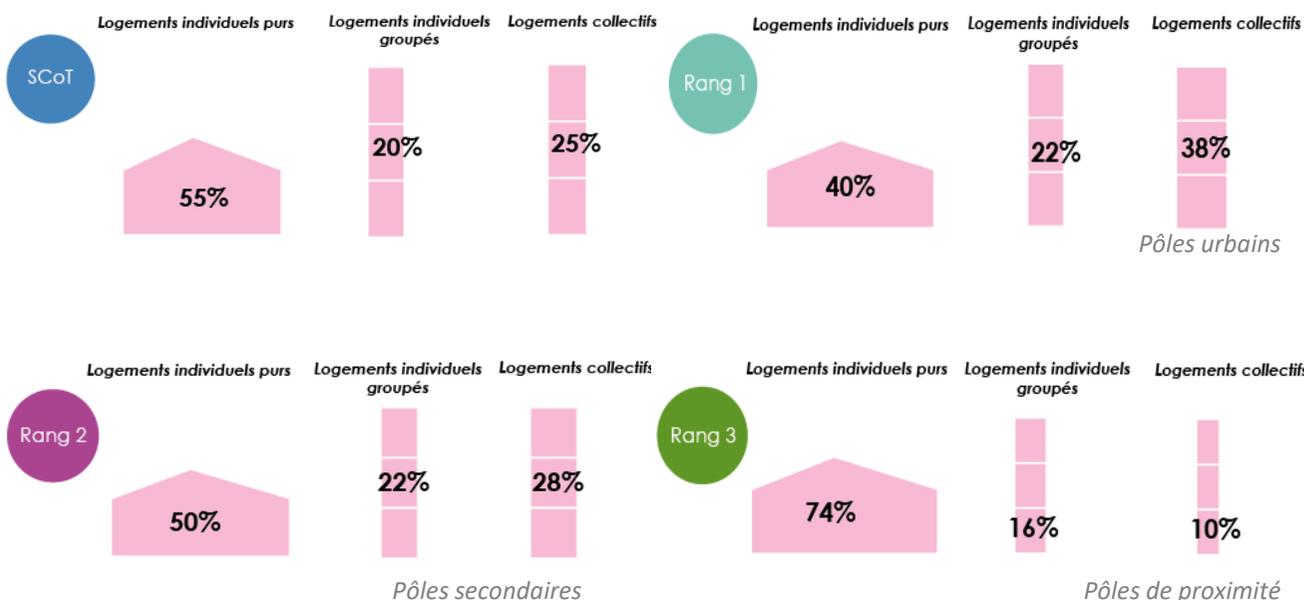
Des variations peuvent être observées selon les différentes typologies de communes :

- La **production de logements individuels purs la plus faible se situe au sein des communes de rang 1** (40%). ;
- Les communes des rang 3 présentent jusqu'à 74% de la production de logements neufs en individuels purs.

Le territoire du Val-de-Saône Dombes se caractérise par une **part plus élevée des logements individuels** en comparaison avec la Dombes. Cette tendance fait écho aux caractéristiques du parc de logements produits entre 2006 et 2015 qui restent majoritairement des logements individuels (55% de la production) malgré un rééquilibrage en cours.

Par ailleurs, il existe d'**importantes disparités à l'échelle des secteurs**. Le secteur Sud du Val de Saône Dombes présente des caractéristiques plus urbaines que le nord du territoire comme en témoigne la production de logements. En effet, les **logements collectifs et individuels groupés représentent la majorité des logements mis en chantier entre 2006 et 2015** contrairement au secteur Nord où ils ne représentent encore que 32% des logements construits.

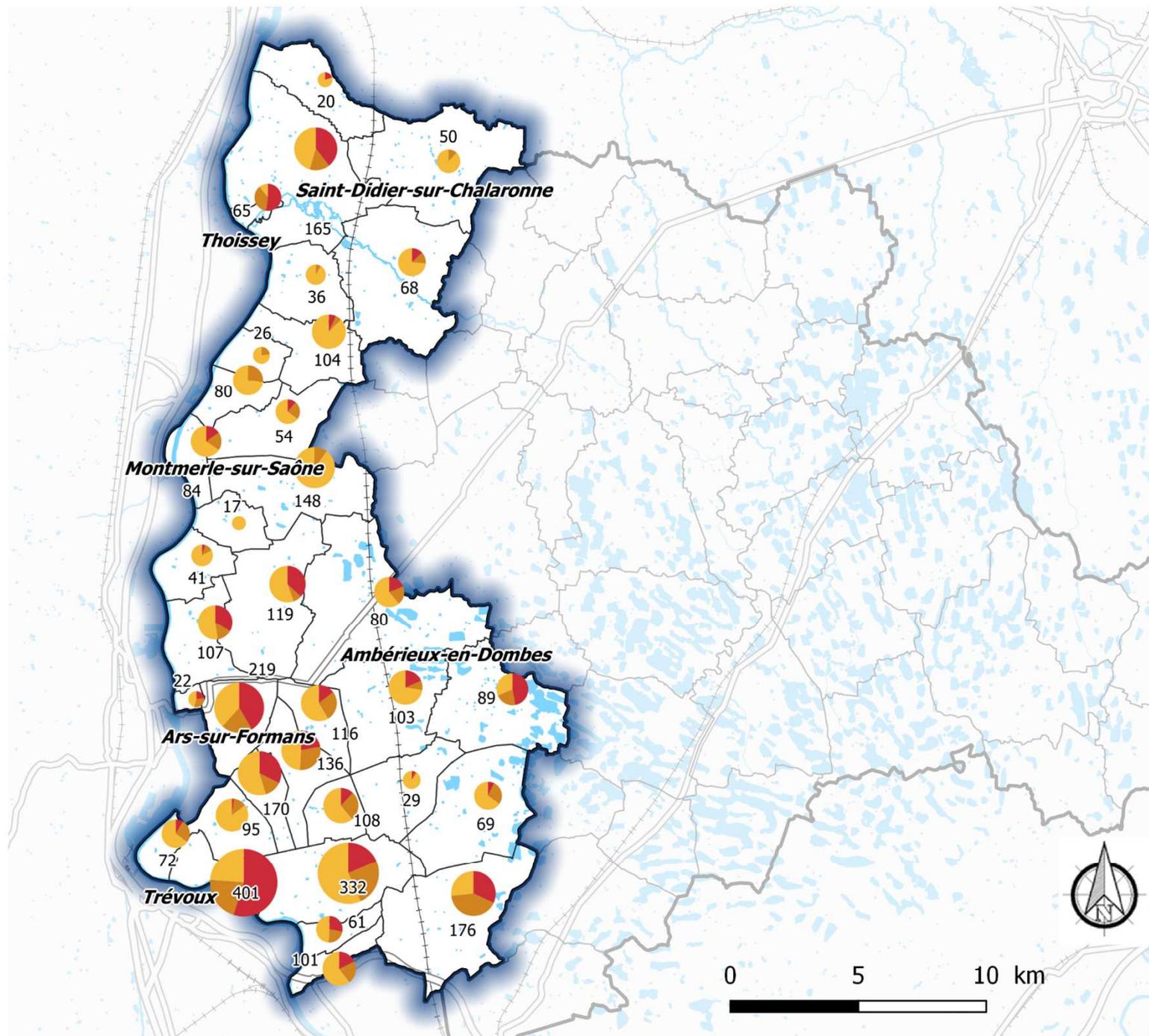
Répartition de la production de logements (2006-2015) par typologie



Source : Sit@del

Production de logements entre 2006 et 2015 par typologies

SCoT Val de Saône Dombes



Répartition de la production par typologie

- Logements individuels purs
- Logements groupés
- Logements collectifs

Nombre total de logements produits



LE POINT MORT DE LA CONSTRUCTION ENTRE 2006 ET 2013

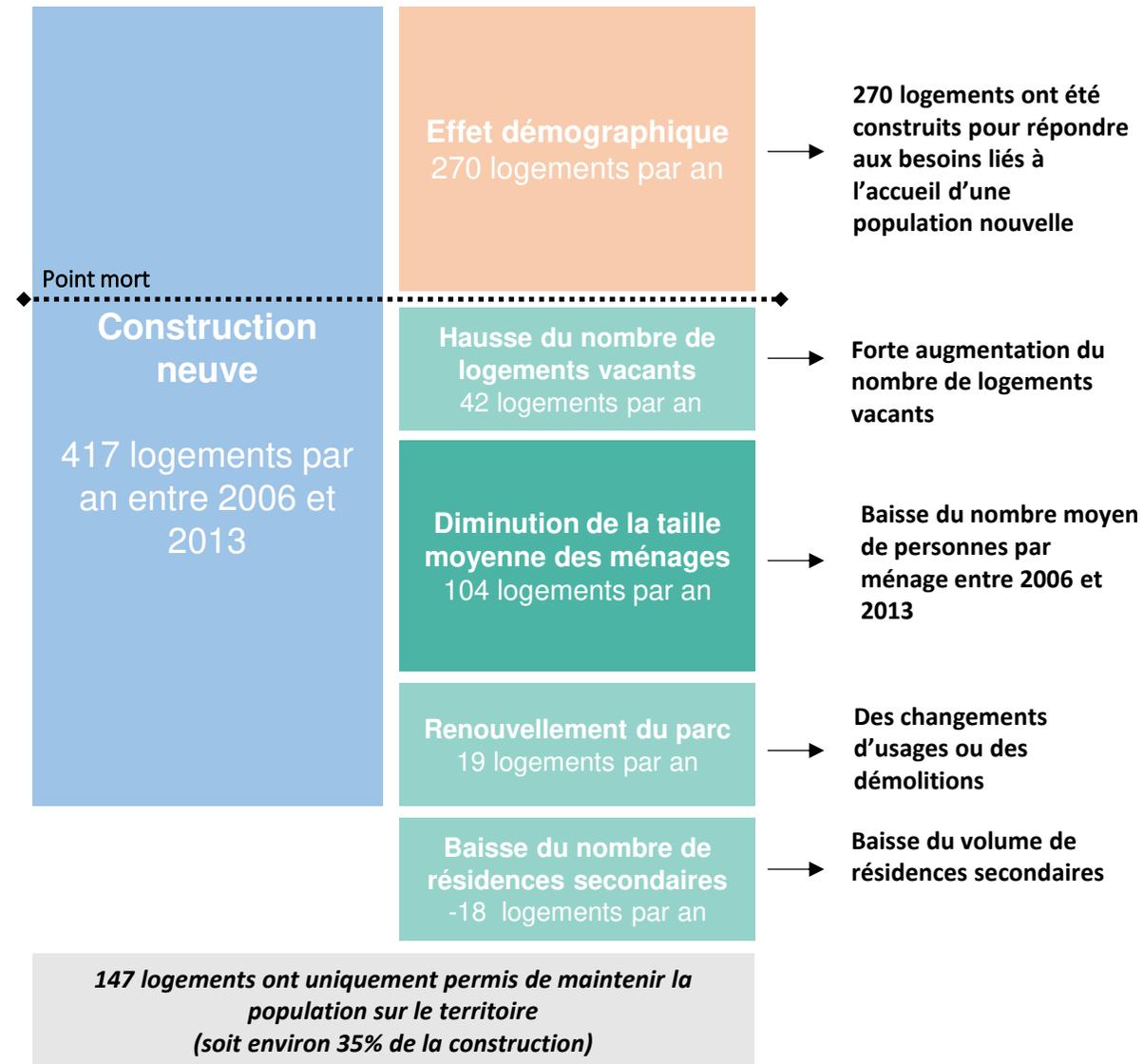
LE «POINT-MORT» DÉFINITION ET MODE DE CALCUL

La construction de logements neufs ne contribue pas seulement à la croissance de la population ; elle doit également répondre aux besoins endogènes du territoire. La somme de ces besoins est appelée « point-mort » : il s'agit du nombre de logements à construire pour permettre le maintien de la population sur une période et un territoire donné. Au total, quatre phénomènes doivent être pris en considération pour identifier le point mort. Deux phénomènes le font varier directement :

- **Le renouvellement du parc de logements** : parallèlement à la construction de nouveaux logements permettant d'accueillir de nouveaux habitants, certains sont démolis, abandonnés ou affectés à une autre destination (commerces, bureaux, activité, etc.). A l'inverse, des locaux d'activités ou des cellules commerciales peuvent être transformés en logements. Le nombre de logements consommés par le phénomène de renouvellement du parc est donc évalué en calculant la différence entre le nombre de logements construits et la variation totale du parc de logements au cours d'une même période ;
- **La diminution de la taille des ménages** : sur le territoire du SCoT, comme à l'échelle de l'Ain, le nombre moyen de personnes par ménage est en baisse. Ce phénomène de desserrement des ménages s'explique par l'émergence de nouveaux comportements sociaux et le vieillissement de la population : augmentation du nombre de divorces, de célibataires, de familles monoparentales, de décohabitations, etc.

Deux autres phénomènes font varier le nombre de logements à construire pour assurer le maintien de la population :

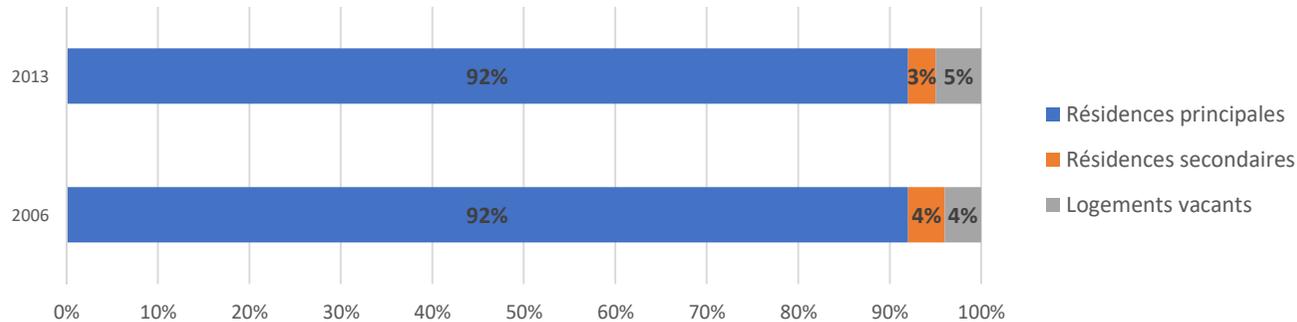
- **La variation de la part de logements vacants** : la question des logements vacants est souvent difficile à appréhender. En effet, un trop gros volume de logements vacants démontre la faible attractivité du parc et/ou révèle un phénomène de logements potentiellement indignes. Par ailleurs, une trop faible part de logements vacants entraîne une pression sur le marché du logement qui ne permet pas un « turn-over » suffisant et entraîne généralement une augmentation des valeurs foncières et immobilières ;
- **La variation de la part de résidences secondaires ou de logements occasionnels** : la part des résidences secondaires et des logements occasionnels constitue le dernier phénomène qui fait varier le point mort, au même titre que les logements vacants. Plus cette part est importante, plus le territoire est considéré comme attractif d'un point de vue touristique, ou voit sa population augmenter en haute saison.



Sources : INSEE, Sitadel, traitement Citadia

LES CATÉGORIES DE LOGEMENTS

Répartition des logements par catégorie en 2006 et 2013



Répartition des catégories de logements par secteurs en 2013



Source : INSEE 2006 et 2013

UN TERRITOIRE HABITÉ PAR DES RÉSIDENTS PERMANENTS

La répartition du parc de logements selon leur catégorie est restée stable entre 2006 et 2013.

- Plus de 9 logements sur 10 sont des résidences principales.
- Les résidences secondaires se maintiennent à 3%, tout comme le territoire de la Dombes, contre 4% en 2006 .
- La part des logements vacants est de 5% sur la période (contre 4% en 2006) ; cependant, le nombre de ces derniers est en augmentation (1 098 en 2013 contre 884 en 2006). Les logements vacants sont plus nombreux, en proportion, dans le secteur Nord (1 point de différence).

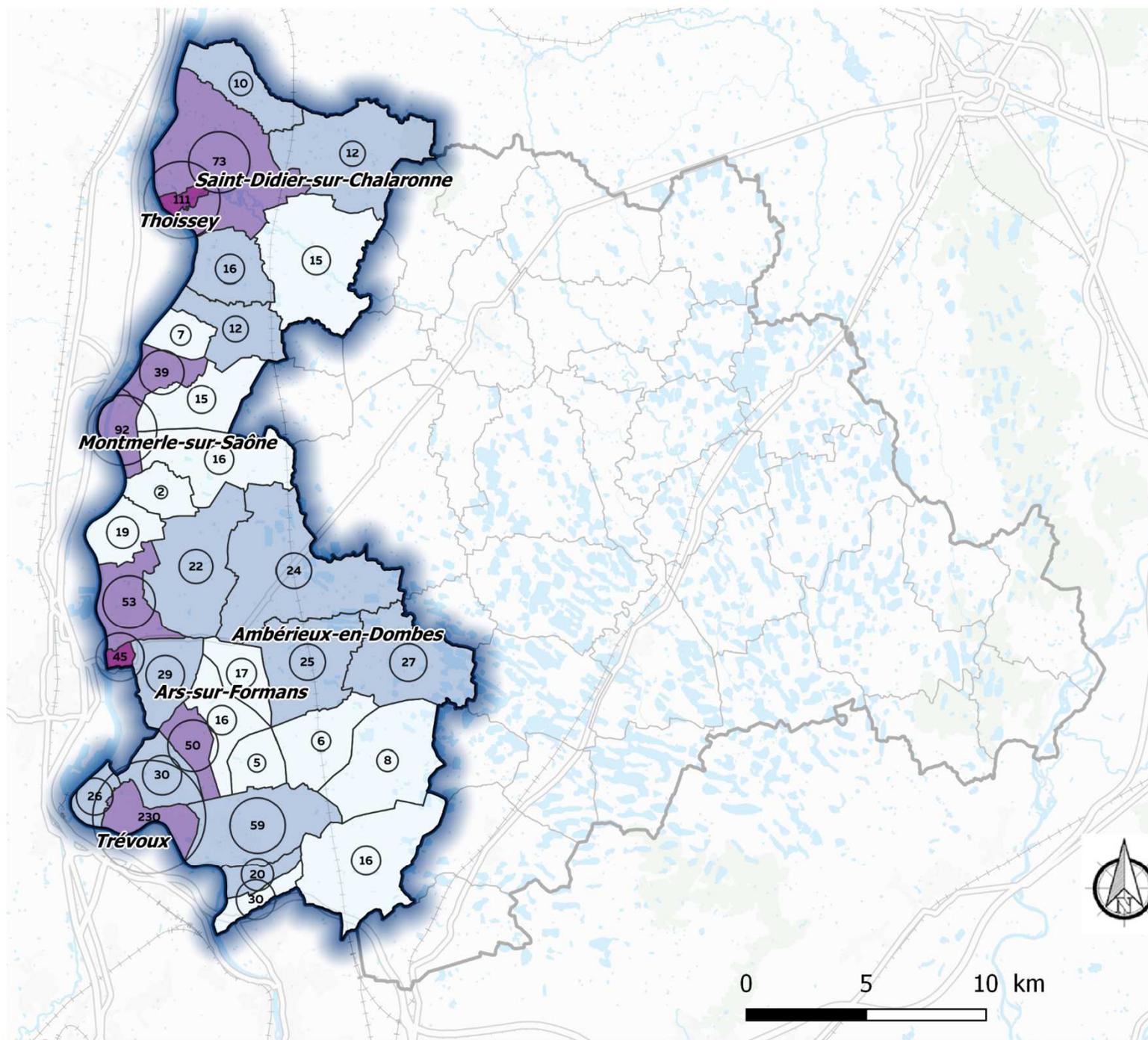
Définitions

Une **résidence principale** est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage.

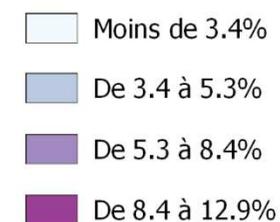
Une **résidence secondaire** est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires.

Un **logement vacant** est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants : proposé à la vente, à la location ; déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ; en attente de règlement de succession ; conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ; gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire.

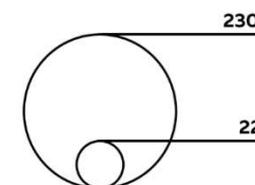
Un **taux de vacance est dit « structurel »** lorsqu'il est situé autour de 5-6%, permettant de fluidifier le marché sans pour autant avoir d'impact sur le tissu résidentiel.



Taux de logements vacants par commune



Nombre de logements vacants en 2013



LES LOGEMENTS INDIGNES OU NON DÉCENTS

Recensement des logements déclarés non décents et indignes (2017)



Source : Département de l'Ain

DES LOGEMENTS INDIGNES OU NON DÉCENTS À RESORBER

En 2017, **onze logements** sont identifiés comme **indignes ou non décents** ce qui est supérieur au territoire de la Dombes (+6 logements). La plupart des logements sont **concernés par plusieurs actions de résorption**.

Ces signalements sont toujours considérés en cours dans la base de données. Il se peut toutefois que les travaux nécessaires pour la rénovation aient été réalisés depuis.

Les signalements faisant l'objet d'un simple "Repérage hors opération programmée" sont relatifs au logement social. Ils ne sont pas classés comme infraction au Règlement Sanitaire Départemental (RSD) mais font l'objet d'un dialogue entre la Direction départementale des territoires et l'Agence d'Information sur le Logement avec le bailleur afin de résoudre au mieux les problèmes.

Définitions

Logement indécents : la notion d'indécence s'apprécie par rapport à la conformité du logement, à des caractéristiques minimales de confort et d'équipement mais aussi de salubrité et de sécurité;

Manquement à l'hygiène et à la salubrité de l'habitat : Le règlement sanitaire départemental définit des normes en matière de configuration des locaux d'habitation (dimensions des pièces à vivre, fenêtres, ...) des règles relatives à l'hygiène, de sécurité et de l'entretien des bâtiments ;

Logement indigne : locaux utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé

Logement insalubre : la notion d'insalubrité concerne des menaces pour la santé causée par l'indignité de l'habitat ;

Logement menaçant ruine, le péril : la procédure de péril concerne tout élément bâti (murs, immeuble occupé ou non, partie d'immeuble) et les désordres constatés doivent porter atteinte à la solidité de l'édifice, ou de certains de ses éléments, intérieurs ou extérieurs, et créer un risque pour la sécurité des occupants et/ou du public. Ils doivent être liés à des facteurs non naturels.

Secteur Nord

- Revenu nécessaire pour l'accession : entre 2 410€ et 3 170€
- Part des ménages d'une personne solvable : entre 10% et 20%
- Part des ménages de 2 personnes solvables : entre 30% et 60%
- Part des ménages de 3 personnes solvables : entre 50 et 80%

Secteur Sud

- Revenu nécessaire pour l'accession : 3 390€
- Part des ménages d'une personne solvable : moins de 10%
- Part des ménages de 2 personnes solvables : entre 30% et 40%
- Part des ménages de 3 personnes solvables : entre 50 et 60%

LES REVENUS MÉDIANS DES MÉNAGES ET LES COÛTS DE L'IMMOBILIER

■ UNE DISPARITÉ DES REVENUS NÉCESSAIRES À L'ACCESSION ENTRE LE SECTEUR NORD ET LE SECTEUR SUD

Le Secteur Sud se caractérise par un revenu nécessaire pour accéder à la propriété supérieur à celui du Secteur Nord et à la moyenne de la Dombes. Cette distinction peut s'expliquer par des prix de l'immobilier plus élevés dans le Secteur Sud, par des logements à la vente de plus grande taille, etc.

Même si les revenus nécessaires pour acheter sont relativement peu élevés, les revenus des ménages restent faibles, ce qui ne leur permet pas forcément de réaliser au mieux leur trajectoire résidentielle.

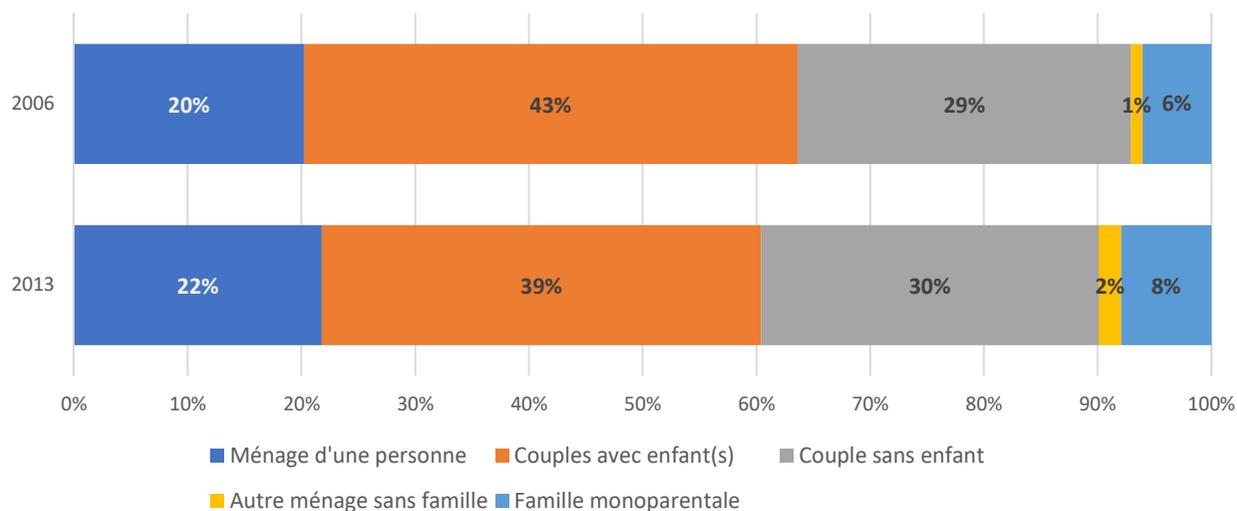
Methodologie

L'analyse est faite à partir des données Immoprix (Baromètre immobilier des notaires), logements anciens et neufs confondus, et des données INSEE (2013). La simulation de l'acquisition intègre :

- Le prix d'achat ;
- Une simulation des frais de notaires (7,5% du prix) ;
- Une simulation des frais financiers (taux d'intérêt à 2,5% remboursé sur 25 ans) avec un apport de 10% du prix d'achat.

Le coût est mensualisé afin de simuler le montant des fonds à mobiliser chaque mois par le ménage pour rembourser cet achat. Le taux d'endettement étant fixé à 30% (maximum légal), en multipliant par 3 le montant des fonds à mobiliser, il est possible d'obtenir le revenu mensuel nécessaire pour être considéré solvable. La solvabilité est calculée à partir du revenu disponible d'un ménage.

Structuration des ménages en 2006 et en 2013



Taille moyenne des ménages

2,59

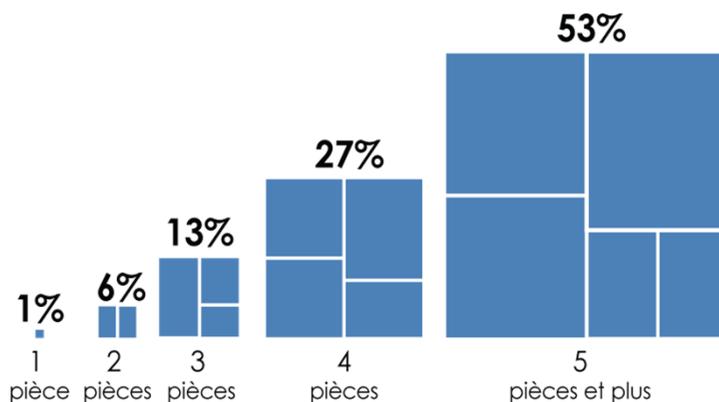
Répartition des logements par taille en 2013

SCoT Val de Saône Dombes

52% de ménages de petits ménages (deux personnes ou moins)

pour

20% de petits logements (du T1 au T3)



LA TAILLE DES LOGEMENTS ET LA COMPOSITION DES MÉNAGES

UN DÉCALAGE ENTRE LA TAILLE DES LOGEMENTS ET LA COMPOSITION DES MÉNAGES

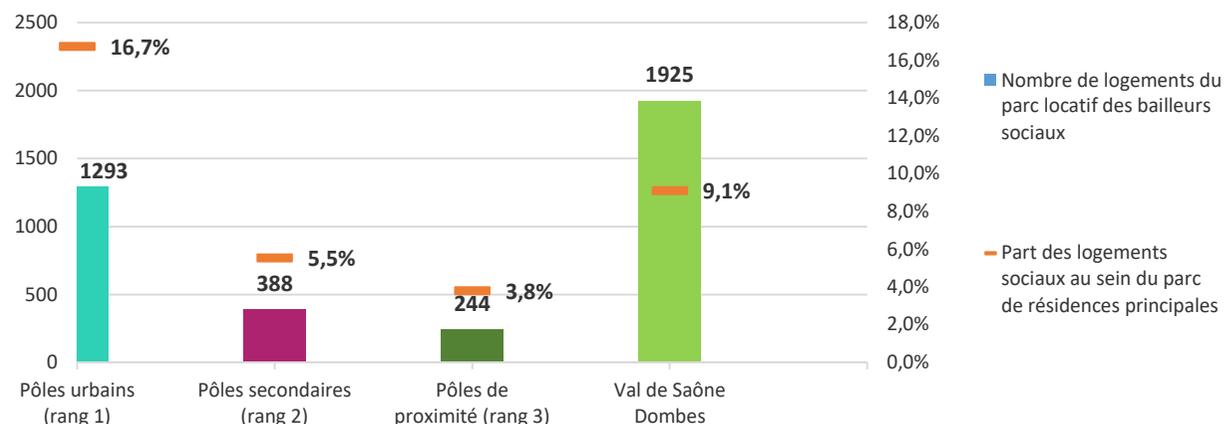
Pour rappel, en 2013, la taille moyenne des ménages est en diminution, elle est passée de **2,70 en 2006 à 2,59**. Le schéma familial le plus représenté est celui des couples avec enfants. Il est aussi celui qui connaît la plus forte baisse de représentativité (-4 points entre 2006 et 2013).

La diminution de la taille et l'évolution de la structure des ménages ont pour conséquence l'**augmentation du nombre de ménages de petite taille**, qui entraîne des **besoins en logements** en conséquence. Le parc de logements du Val de Saône Dombes est principalement constitué de logements de grande taille : en effet, **80% du parc est constitué de logements de plus de 4 pièces** alors que, parallèlement, **52% des ménages sont composés de 2 personnes ou moins**. Ce même constat est fait à l'échelle des secteurs.

Quant aux **pôles urbains**, ils se caractérisent par une **part de logements de petite taille supérieure de 10 points (24%) à celle des villages (14%) et de 4 points à celle du SCoT (20%)** ce qui témoigne d'une **répartition plus équilibrée du parc de logements**.

L'ÉTAT DU LOGEMENT SOCIAL

Répartition du parc de logement social et poids dans les résidences principales (2015)



	Nombre de logements sociaux au 1 ^{er} janvier 2012	Nombre de logements sociaux au 1 ^{er} janvier 2015	Nombre de logements sociaux supplémentaires entre 1 ^{er} janvier 2012 et 1 ^{er} janvier 2015
Rang 1	1 236	1 293	57
Rang 2	248	388	140
Rang 3	245	244	-1
Total	1 729	1 925	196

Source : RPLS 2015, INSEE 2013

UN PARC DE LOGEMENT SOCIAL EN CROISSANCE, CONCENTRÉ DANS LES COMMUNES LES PLUS URBAINES

En 2015, le territoire du Val de Saône Dombes compte **1 925 logements dans le parc des bailleurs sociaux**, avec 196 logements supplémentaires entre 2012 et 2015 (source : RPLS). Ils représentent 9,1% du parc de résidences principales. La quasi-totalité du parc (95%) est proposée à la location et est occupée. Le taux de vacance s'élève à 3,2%, ce qui témoigne d'une pression exercée sur cette typologie de logements. Dix bailleurs sont implantés sur le territoire du SCoT du Val de Saône Dombes. En 2015, 70% du parc est géré par deux bailleurs : DYNACITE Office Public de l'Habitat de l'Ain et la Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain (SEMCODA).

Les pôles urbains (rang 1) concentrent 67% des logements sociaux du territoire. En 2015, 6 communes ne présentent pas de logements sociaux. Néanmoins, seules deux communes justifient d'une évolution négative de logements sociaux entre 2012 et 2015 (Beauregard et Saint-Didier-sur-Chalaronne).

Deux communes sont soumises à des obligations en matière de logements sociaux (article 55 de la loi SRU) car elles se situent dans l'unité urbaine lyonnaise et ont une population supérieure à 3 500 habitants :

- **Reyrieux** ne remplit pas les obligations en matière de logements sociaux. La commune est actuellement carencée avec un taux de logement social de 7,05%. Elle doit atteindre 25% de logements sociaux d'ici 2025 (source : transparence-logement-social.gouv.fr).
- **Trévoux** remplit ses obligations en matière de logements sociaux.

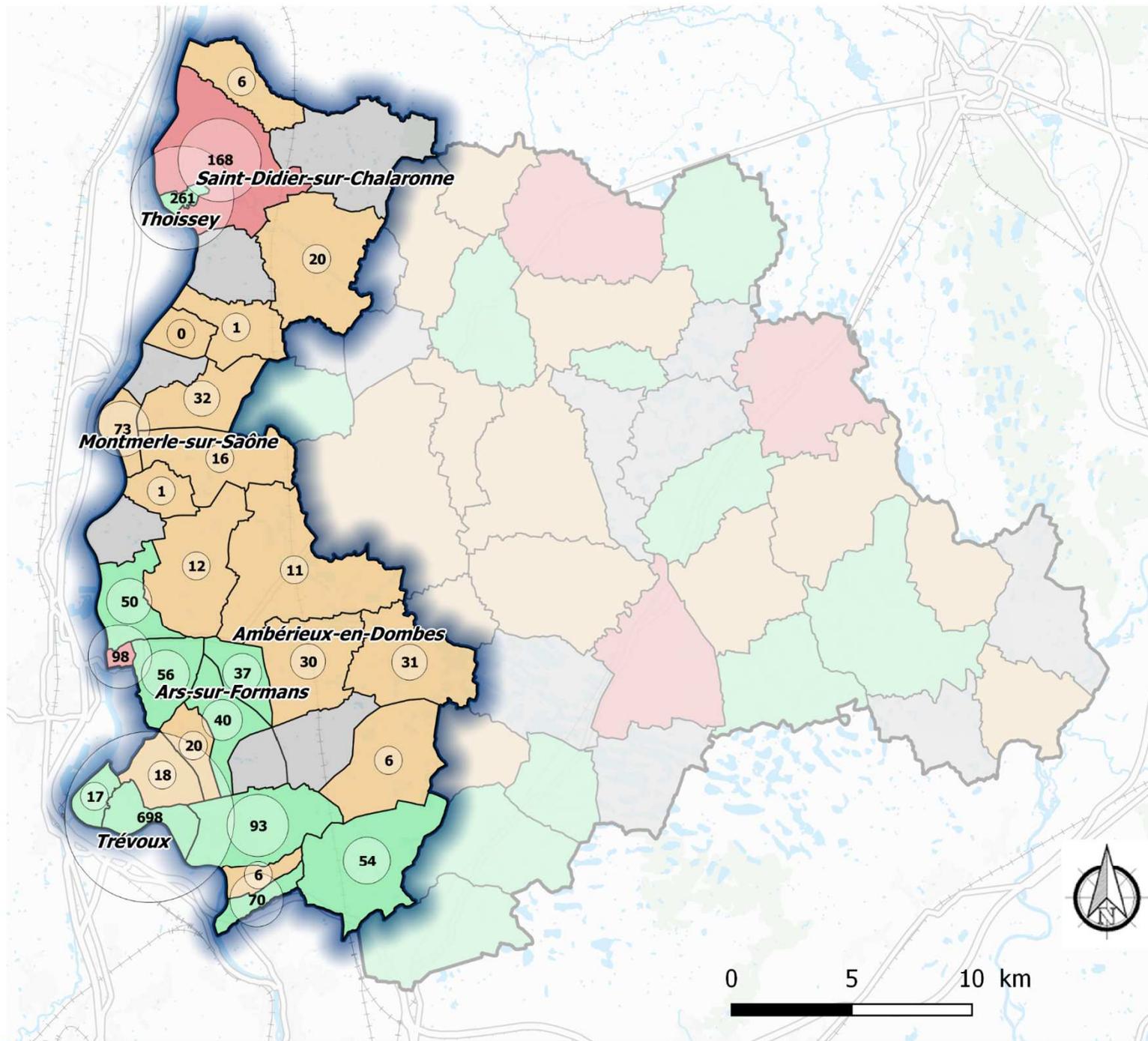
UN PARC SOCIAL TRÈS DEMANDÉ PLUS ADAPTÉ AUX ÉVOLUTIONS DES MÉNAGES

En 2015, **563 demandes** ont été déposées afin de prétendre à l'attribution d'un logement social, dont 74% dans le secteur Sud. Parallèlement, seulement, 268 logements ont été attribués, soit **2,4 demandes pour une attribution**. Au regard de l'armature urbaine, les pôles urbains présentent la part des demandes la plus élevée, avec 2,8 demandes pour une seule attribution.

Les logements proposés sont pour les **trois quarts des logements collectifs** et **plus de la moitié** sont considérés comme **des petits logements** (de 1 à 3 pièces), en opposition avec le parc traditionnel (80% de logements individuels et de logements de 4 pièces et plus).

Nombre de logements sociaux par commune en 2015 et évolution de leur part depuis 2012

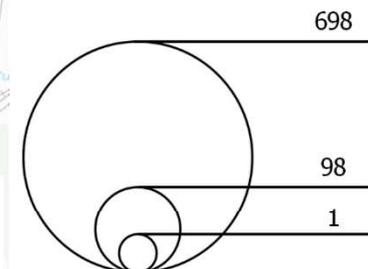
SCoT Val de Saône Dombes



Evolution du nombre de logements sociaux entre 2012 et 2015

- Négative
- Stable
- Positive
- Absence de logement social

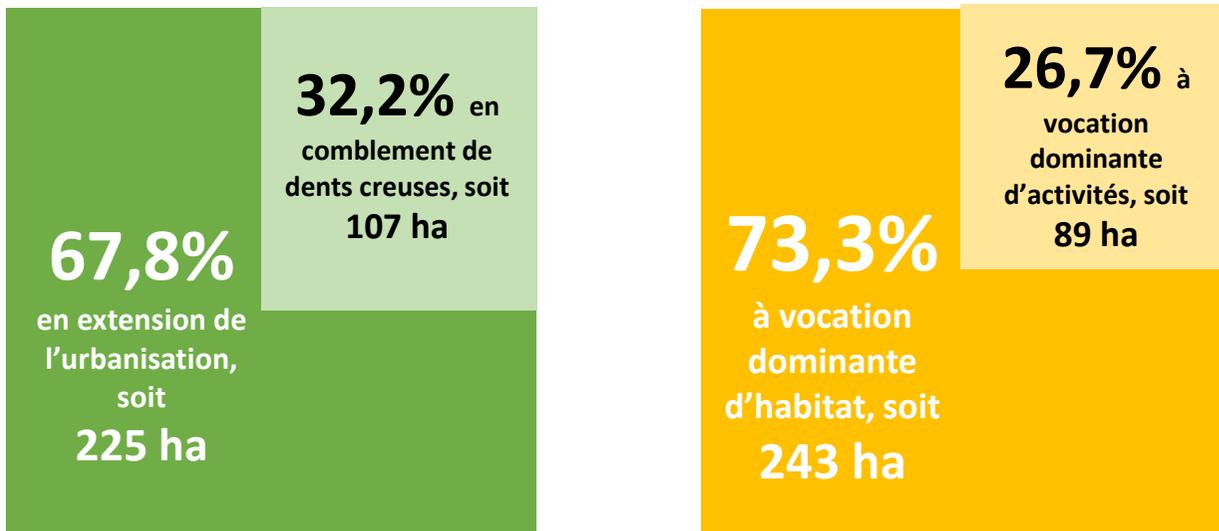
Nombre de logements sociaux en 2015



0 5 10 km



Analyse de la consommation d'espaces entre 2005 et 2015



Source : Majic 2015

Méthodologie

Les fichiers fonciers MAJIC III sont les bases de données brutes décrivant les parcelles, propriétaires et bâtiments, et sont mis à jour par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP). Ces données, très utiles, sont toutefois à manier avec précautions dans certains cas, notamment concernant les calculs de densités.



Petit collectif (Toussieux) – Citadia Conseil

LA CONSOMMATION D'ESPACES ENTRE 2005 ET 2015

■ MÉTHODOLOGIE

L'analyse de la consommation d'espaces agricoles et naturels est réalisée sur la base d'un traitement cartographique semi-automatisé qui s'appuie :

- Sur la délimitation des enveloppes urbaines de 2015
- Les données MAJIC concernant les permis de construire délivrés entre 2005 et 2015,
- La délimitation de l'enveloppe urbaine de 2005 par soustraction des parcelles construites en limite de l'enveloppe de 2015

La consommation d'espaces correspond seulement à la consommation en extension urbaine. Les constructions en renouvellement urbain ou en dents creuses ne sont pas considérées comme de la consommation d'espaces naturels ou agricoles.

■ UN DEVELOPPEMENT ESSENTIELLEMENT RÉALISÉ EN EXTENSION URBAINE

Entre 2005 et 2015, 332 hectares ont été construits pour le développement de l'urbanisation :

- 67,8% en extension de l'urbanisation soit 225 hectares
- 32,2% en comblement de dents creuses, soit 107 hectares

Sur ces 332 hectares construits au cours de cette période :

- 73,3% ont été urbanisés à vocation dominante d'habitat soit, 243 hectares
- 26,7% à vocation dominante d'activités économiques et commerciales, soit 89 hectares.

Analyse de la consommation d'espaces entre 2005 et 2015

2005-2015 (10 ans)	Consommation d'espaces (en extension) (ha)	Rythme annuel moyen (ha/an)	Dont habitat (ha)	Dont activité (ha)
Total Rang 1	29,4	2,9	23,3	6,1
Total Rang 2	75,5	7,5	50,3	25,3
Total Rang 3	120,5	12,0	83,4	37,1
Total SCoT VSD	225,4	22	157,0	68,5

2005-2015 (10 ans)	Consommation d'espaces (%)	Rythme annuel moyen (ha/an)	Dont habitat (%)	Dont activité (%)
Total Rang 1	13,0%	2,9	14,8%	8,9%
Total Rang 2	33,5%	7,5	32,0%	36,9%
Total Rang 3	53,5%	12,0	53,2%	54,2%
Total SCoT VSD	100,0%	22	100,0%	100,0%

Source : Majic 2015



Habitat individuel en bande (Thoissey) – Citadia Conseil

LA CONSOMMATION D'ESPACES ENTRE 2005 ET 2015

▪ UN DEVELOPPEMENT MAJORITAIREMENT RÉALISÉ EN EXTENSION URBAINE

Entre 2005 et 2015, 225 hectares ont été consommés sur les terres agricoles et naturelles pour le développement de l'urbanisation dans les 34 communes du territoire Val de Saône-Dombes. Soit un rythme moyen annuel de 22 hectares/an sur la période et 6,6 ha par commune en moyenne.

Plusieurs dynamiques d'évolution sont à signaler en matière de consommation d'espaces :

- Le développement en extension urbaine est majoritairement tourné vers l'habitat : 157 ha soit 70 % de la surface consommée contre 68,5 ha pour les activités économiques.
- Les communes constituant les pôles urbains ont consacré 79% des surfaces consommées à l'habitat contre 67% pour les pôles secondaires.

La consommation d'espaces est majoritairement réalisée par les villages et les pôles secondaires avec une dynamique de 6,8 hectares consommés par commune sur la période de 10 ans. Les pôles urbains ont un ratio 5,9 hectares par commune en moyenne.



Consommation d'espaces entre 2005 et 2015

Espaces consommés en extension

 à vocation dominante d'activités économiques, touristiques et d'équipement

 à vocation dominante d'habitat

Espaces consommés en renouvellement

 à vocation dominante d'activités économiques, touristiques et d'équipement

 à vocation dominante d'habitat

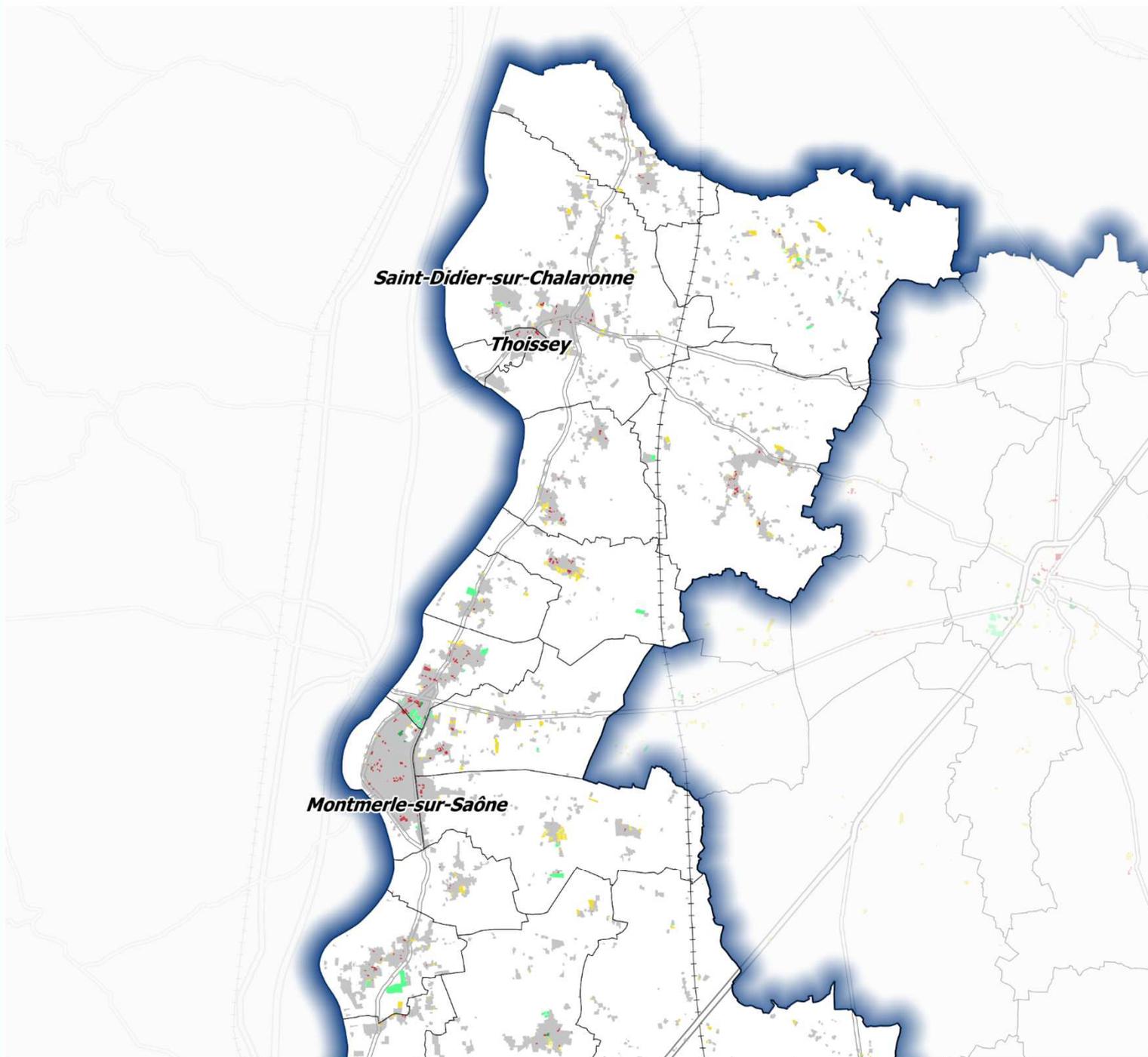
Enveloppe urbaine

 2005



Consommation d'espaces entre 2005 et 2015

SCoT Val de Saône Dombes



Consommation d'espaces entre 2005 et 2015

Espaces consommés en extension

 à vocation dominante d'activités économiques, touristiques et d'équipement

 à vocation dominante d'habitat

Espaces consommés en renouvellement

 à vocation dominante d'activités économiques, touristiques et d'équipement

 à vocation dominante d'habitat

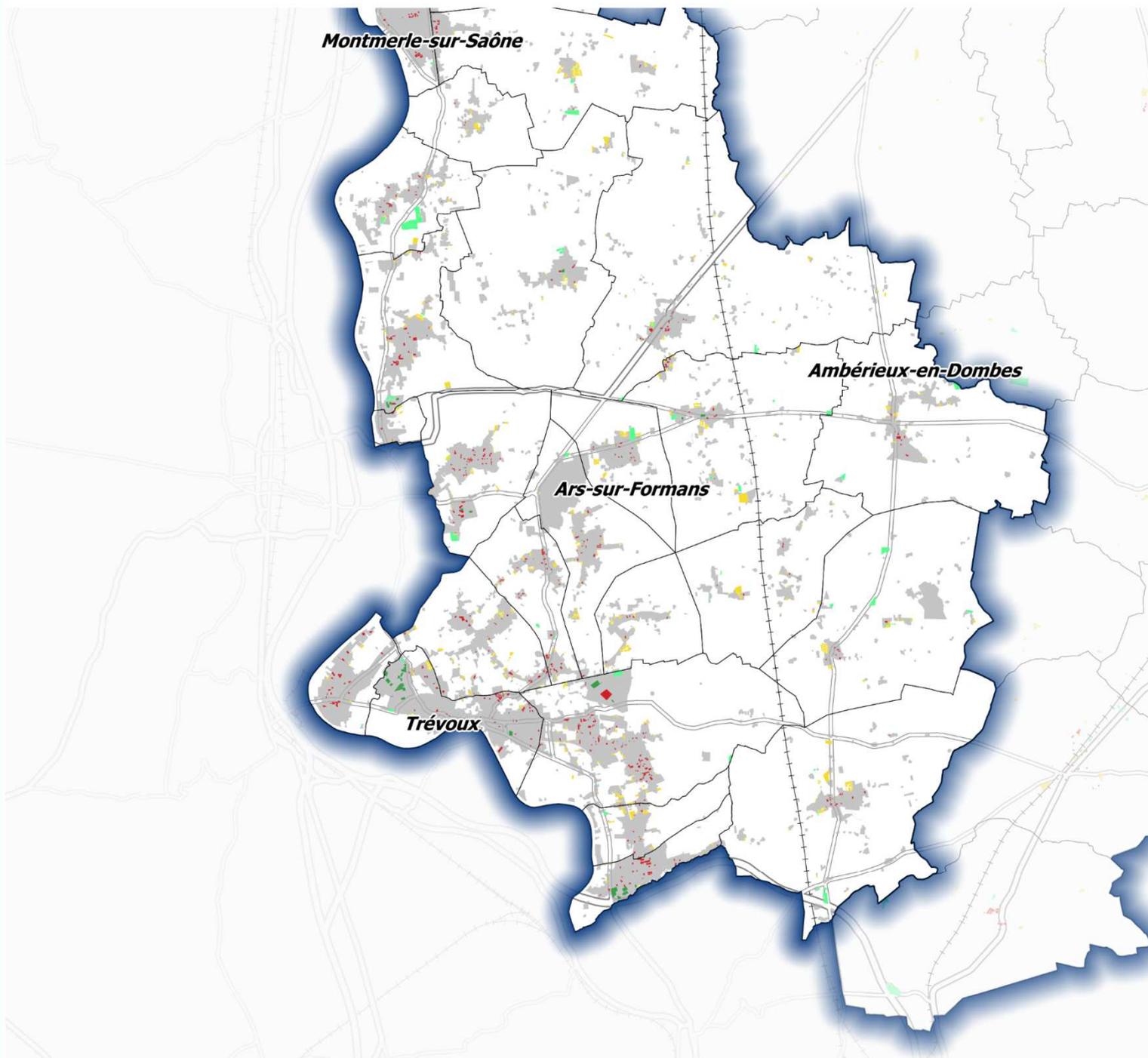
Enveloppe urbaine

 2005



Source : IGN, CITADIA,
CEREMA(fichiers fonciers)

Date : 18 / 05 / 2018



Consommation d'espaces entre 2005 et 2015

Espaces consommés en extension

 à vocation dominante d'activités économiques, touristiques et d'équipement

 à vocation dominante d'habitat

Espaces consommés en renouvellement

 à vocation dominante d'activités économiques, touristiques et d'équipement

 à vocation dominante d'habitat

Enveloppe urbaine

 2005



en extension urbaine

au sein de l'enveloppe urbaine

<p>Rang 3 -183,4 ha - 762 logements</p> <p>Soit 9,1 lgts/ha</p>	<p>Rang 2 - 50,3 ha - 610 logements</p> <p>Soit 12,1 lgts/ha</p>	<p>Rang 2 - 31,6 ha - 596 logements</p> <p>Soit 18,8 lgts/ha</p>	<p>Rang 1 - 28,8 ha - 651 logements</p> <p>Soit 22,6 lgts/ha</p>
	<p>Rang 1 - 23,3 ha - 272 logements</p> <p>Soit 11,7lgts/ha</p>		<p>Rang 3 - 26,1 ha - 424 logements</p> <p>Soit 16,2 lgts/ha</p>

Source : Majic 2015



Petit collectif / Centre-bourg (Chaleins)– Citadia Conseil

LES DENSITÉS OBSERVÉES ENTRE 2005 ET 2015

■ DES FORMES URBAINES TRÈS CONSOMMATRICES D'ESPACES EN EXTENSION URBAINE

Les communes de rang 1 et les communes de rang 2 ont permis la construction de 12 logements par hectare en moyenne entre 2005 et 2015 en dehors de l'enveloppe urbaine, soit une parcelle de 830m² pour un logement. Cette densité correspond à une forme urbaine d'habitat individuel dans un tissu pavillonnaire.

Les communes de rang 3 quant à elles ont développé des formes urbaines correspondant à de l'habitat individuel dans un tissu pavillonnaire plus lâche avec un logement par parcelle de plus de 1 100 m² soit 9,3 logements par hectare.

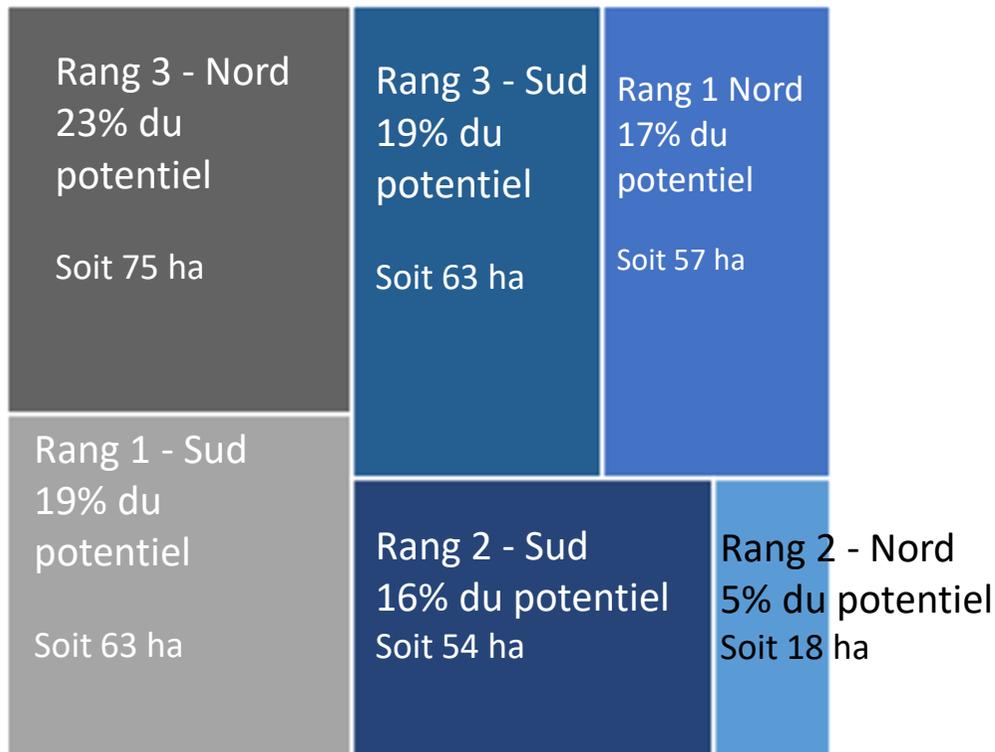
■ DES CONSTRUCTIONS DENSES AU SEIN DE L'ENVELOPPE URBAINE

La part d'espaces construits pour des logements représente 35% de l'enveloppe urbaine de 2015, mais concerne 50% des logements construits entre 2005 et 2015.

Avec des densités de 22,6 logements par hectare pour les communes de rang 1, 18,8 pour les communes de rang 2 et 16,2 pour les communes de rang 3, les nouvelles constructions seraient plutôt assimilées à la morphologie urbaine des centres bourgs des communes.

LE POTENTIEL DE DENSIFICATION DU TERRITOIRE

Répartition des dents creuses recensées par niveau d'armature territoriale



Source : Majic 2015

■ L'ANALYSE DU POTENTIEL DE DENSIFICATION EN DENTS CREUSES

L'analyse des capacités de densification de l'enveloppe urbaine vise à évaluer le potentiel de construction ou de mise sur le marché de logements nécessaires au développement du territoire sans consommer de nouveaux espaces naturels et agricoles.

L'identification du potentiel de densification a été menée sur l'ensemble des dents creuses à vocation dominante d'habitat, recensées au sein de l'enveloppe urbaine de 2015. Les zones d'activités économiques et commerciales ne sont donc pas intégrées dans cette analyse.

Les dents creuses désignent l'ensemble des parcelles non occupées situées au sein de l'enveloppe urbaine, bénéficiant d'un accès à proximité d'une voie de desserte routière.

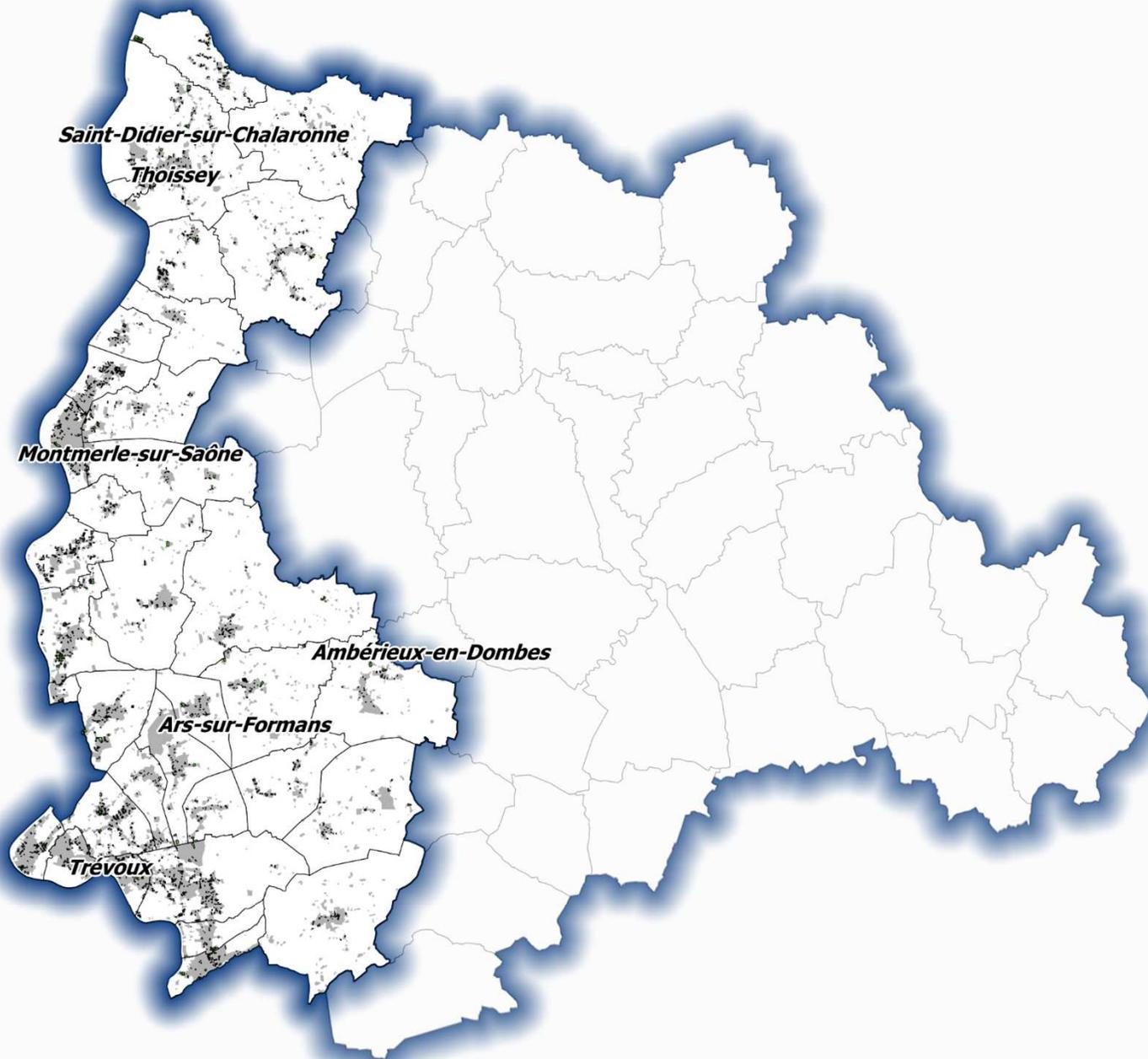
Sur l'ensemble du territoire du Val de Saône-Dombes, les dents creuses potentiellement densifiables représentent 329,7 ha en 2015, dont :

- 17% sur les communes de rang 1 nord, soit 57,3 ha ;
- 19% sur les communes de rang 1 sud, soit 63,2 ha ;
- 5% sur les communes de rang 2 nord, soit 17,8 ha ;
- 16% sur les communes de rang 2 sud, soit 53,9 ha ;
- 23% sur les communes de rang 3 nord, soit 74,8 ha ;
- 19% sur les communes de rang 3 sud, soit 62,6 ha.

Précision méthodologique : l'analyse des dents creuses a été réalisée sur la base d'un traitement cartographique automatisé et n'a pas été croisé avec des visites de terrain. Il s'agit donc d'un potentiel de densification brut théorique identifié à l'échelle du SCoT qui a vocation à être pondéré par un taux de rétention foncière intégrant une marge d'erreur liée à l'échelle de traitement.

Potentiel de densification et mutation des espaces urbanisés

SCoT Val de Saône Dombes



Réceptivité brute

 Dents creuses

Enveloppe urbaine

 2015

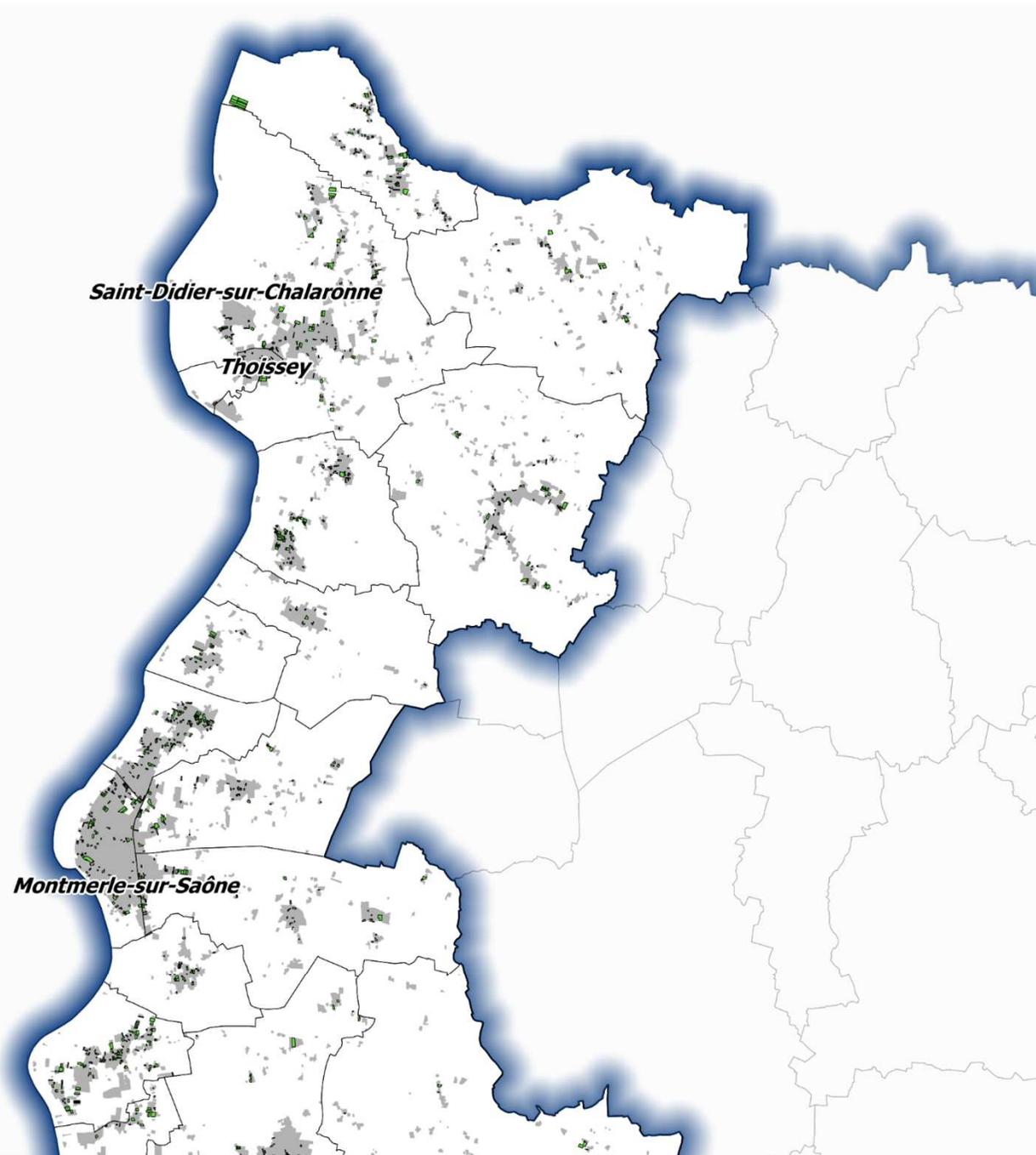


Source : IGN, CITADIA,
CEREMA (fichiers fonciers)

Date : 18 / 05 / 2018

Potentiel de densification et mutation des espaces urbanisés

SCoT Val de Saône Dombes



Réceptivité brute

 Dents creuses

Enveloppe urbaine

 2015

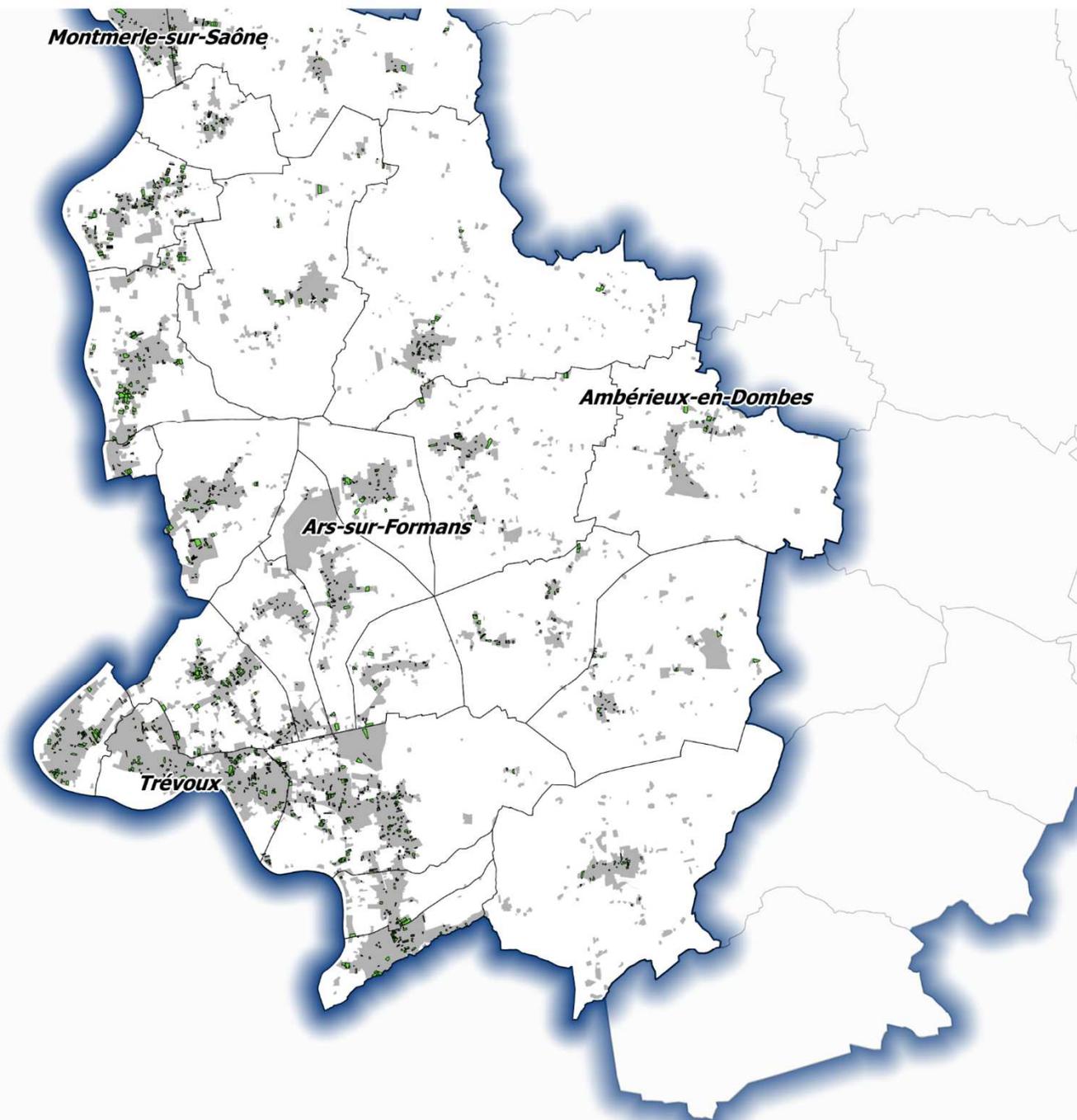


Source : IGN, CITADIA,
CEREMA (fichiers fonciers)

Date : 18 / 05 / 2018

Potentiel de densification et mutation des espaces urbanisés

SCoT Val de Saône Dombes



Réceptivité brute

 Dents creuses

Enveloppe urbaine

 2015



Source : IGN, CITADIA,
CEREMA (fichiers fonciers)

Date : 18 / 05 / 2018

La grille d'analyse SWOT est un outil d'analyse utilisé dans de nombreux domaines. Elle est réalisée en identifiant d'une part les forces et les faiblesses d'un objet donné et, d'autre part, les opportunités et les menaces de son environnement. En urbanisme, cette analyse sert notamment de base à la définition d'une stratégie de développement d'un territoire et/ou d'évaluation de la pertinence ou de l'opportunité d'une action future. Autrement dit ce travail, effectué pour chaque thématique développée dans le cadre du diagnostic, peut être mobilisé pour la définition des objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT du Val de Saône Dombes.

Atouts

Logement

- Un rythme de la construction répondant aux objectifs du SCoT : 94% des objectifs globaux
- Un rééquilibrage en cours de la production de logements : 45% des mises en chantier sont des logements collectifs ou individuels groupés sur la période 2005-2015
- Un rythme de construction élevé : 356 logements par an
- Un taux de vacance qui reste structurel (5%)
- Un parc de logement social en augmentation et en adéquation avec la taille des ménages

Consommation d'espaces

- Une part relativement importante du développement urbain se réalise à l'intérieur de l'enveloppe urbaine
- Une densité assez forte en renouvellement urbain

Opportunités

Logement

- Une diversification du parc de logements vers des productions allant du T2 au T4
- La poursuite du développement du parc de logement social actuellement très occupé

Consommation d'espaces

- Une dynamique de renouvellement urbain déjà bien ancrée sur le territoire

Faiblesses

Logement

- Une production encore majoritairement portée par les logements individuels purs (55% entre 2005 et 2015), dont la proportion est supérieure aux objectifs du SCoT (50%) ;
- Une baisse de la production de logements depuis 2014 ;
- L'armature urbaine qui n'est pas confortée au regard de la production de logements avec une attractivité importante des villages
- Une augmentation du nombre de logements vacants (+ 1 point) ;
- Un parc de logement social insuffisant : 1 attribution pour 2,4 demandes, avec une pression particulière au sein des pôles urbains.

Consommation d'espaces

- Des formes urbaines pavillonnaires très consommatrices d'espaces en extension

Menaces

Logement

- L'augmentation de la vacance pourrait devenir problématique sur le territoire ;
- Un risque de sous occupation des logements ;
- Des départs de population, notamment des primo-accédants et des jeunes actifs, qui n'ont pas les moyens d'acheter ou qui ne trouvent pas de logement adapté ;
- Reyrieux ne remplit pas ses obligations en matière de logements sociaux et s'expose aux sanctions de l'Etat

Consommation d'espaces

- Une périurbanisation encore très présente génératrice de nuisances et de déplacements

Enjeux pressentis pour la révision du SCoT

Logement

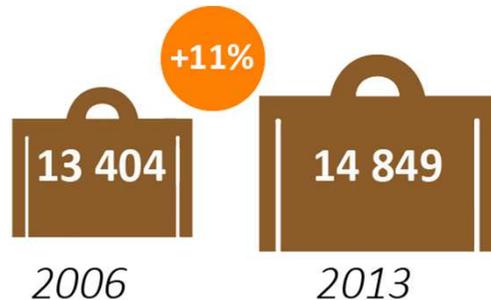
- Le rééquilibrage dans l'offre de logements pour correspondre à la structure des ménages et favoriser le parcours résidentiel ;
- Le développement de l'offre locative sociale sur l'ensemble du territoire pour répondre à la demande notamment dans les pôles urbains et les zones tendues
- Le développement du parc locatif social sur les commune de Trévoux et Reyrieux pour répondre aux obligations et principalement sur Reyrieux pour réaliser son rattrapage ;
- Une attention particulière à l'augmentation de la vacance afin de proposer des pistes d'actions localisées permettant d'endiguer le phénomène ;

Consommation d'espaces

- Une production de logements avec des densités et des typologies en corrélation forte avec l'armature urbaine pour affirmer la structuration du territoire ;
- La recherche de densités adaptées au contexte urbain ;
- La maîtrise de la consommation d'espaces naturels et agricoles en limitant les extensions urbaines et/ou avec des formes urbaines plus denses ;

4. Commerce et développement économique

Evolution de l'emploi 2006-2013



Evolution de l'emploi par secteur



INSEE, RGP 2013

LA POPULATION ACTIVE ET LES EMPLOIS

Définition

La population active de 15 à 64 ans est répartie en deux catégories : la population active (occupée et inoccupée) et la population inactive (aucune activité rémunérée).

■ 92% D'ACTIFS OCCUPÉS

La part d'actifs occupés du territoire est estimée en 2013 à 92%, soit une augmentation de 8% entre 2008 et 2013, soit 5 points de plus que le territoire de la Dombes. En termes d'actifs occupés, le Val de Saône-Dombes paraît donc être plus attractifs que le territoire de la Dombes.

Par ailleurs, le taux de chômage enregistré par l'INSEE est de 8%. Ce dernier est identique à la Dombes mais est supérieur à la moyenne départementale (7% en 2013).

■ UN BASSIN D'EMPLOIS EN DÉVELOPPEMENT

En 2013, 14 849 emplois ont été recensés par l'INSEE, soit 6,8% des emplois du département de l'Ain. En 7 ans, 1 041 emplois se sont développés, soit +1,5%/an (contre +0,8% pour le territoire de la Dombes).

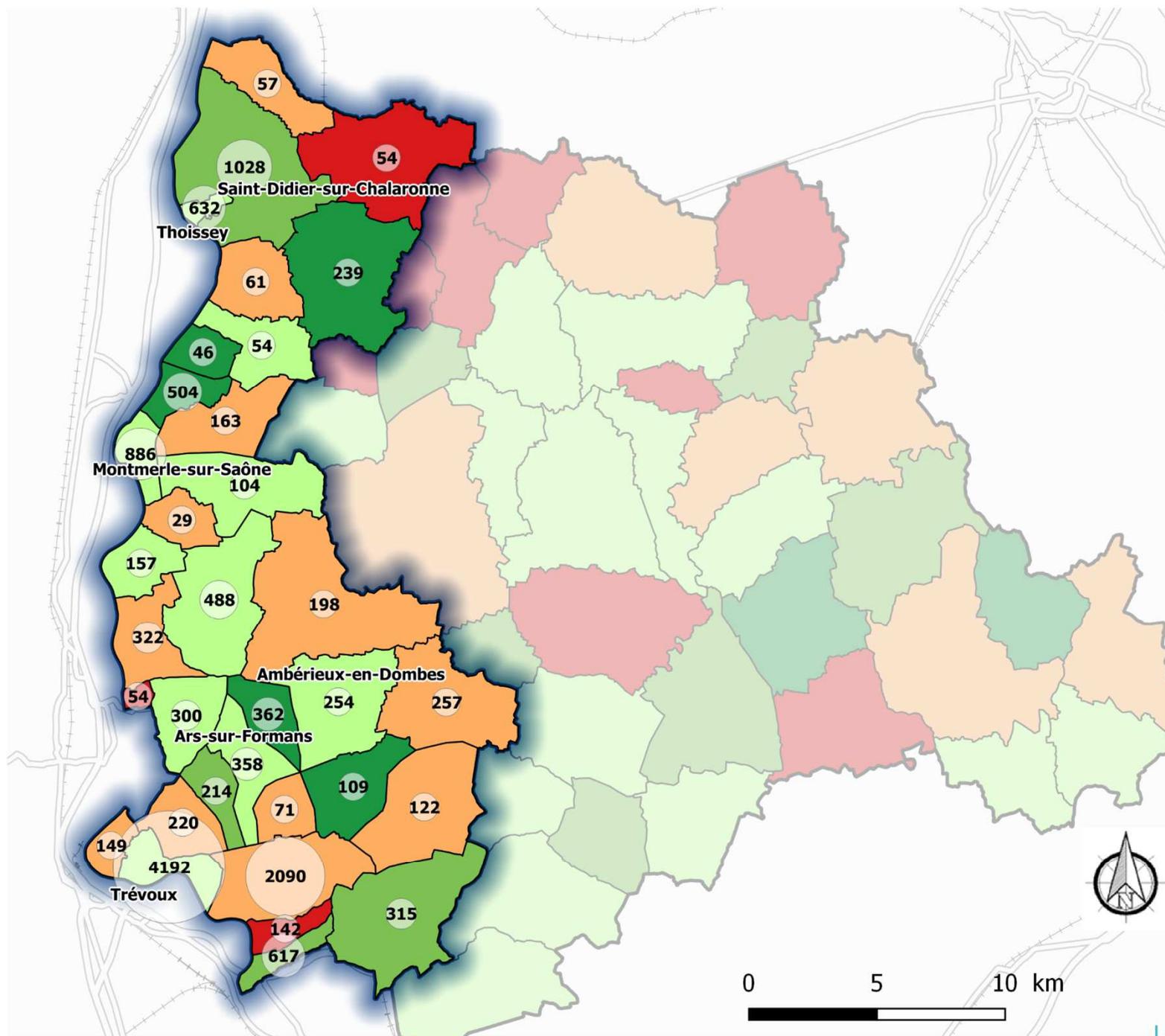
Le territoire du Val de Saône-Dombes représente un bassin d'emplois significatif et dynamique au regard de son développement.

■ DES EMPLOIS CONCENTRÉS SUR 3 COMMUNES

49% des emplois du territoire sont concentrés sur trois communes, à savoir : Trévoux (4 192 emplois), Reyrieux (2090 emplois) et St-Didier-sur-Chalaronne (1028 emplois). A l'échelle des secteurs, les emplois sont davantage concentrés dans le secteur Sud (70%).

Evolution de l'emploi entre 2006 et 2013

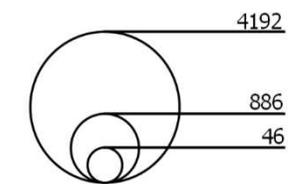
SCoT Val de Saône Dombes



Taux d'évolution de l'emploi entre 2006 et 2013

- De -50 à -20 %
- De -20 à 0 %
- De 0 à 20 %
- De 20 à 50 %
- De 50 à 171 %

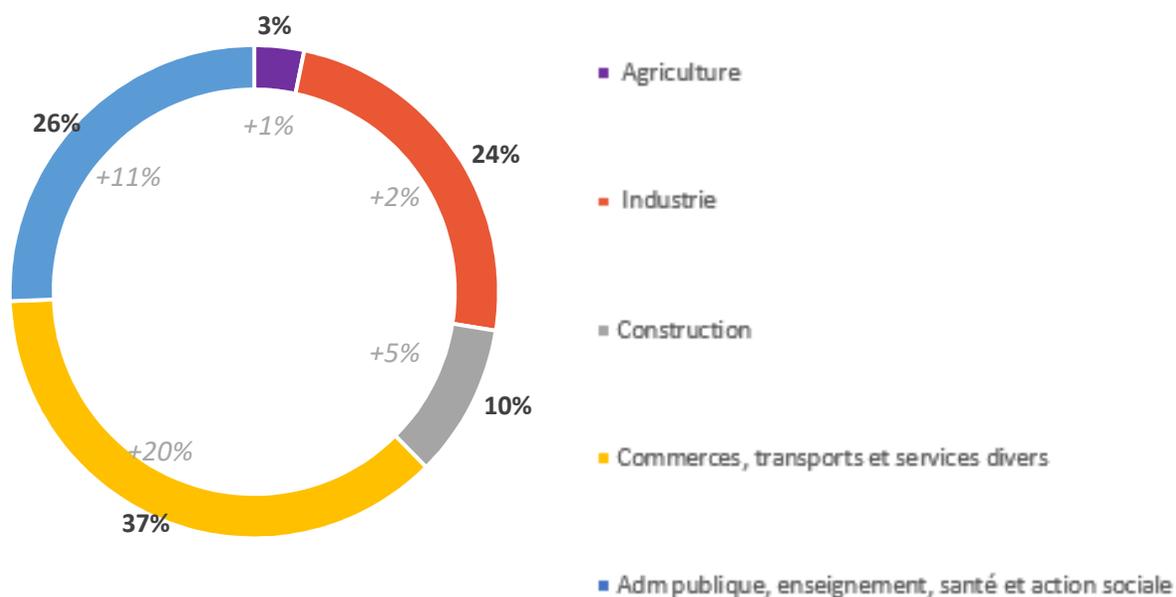
Nombre d'emplois



Source : INSEE

Date : 06 / 03 / 2018

Répartition de l'emploi par secteur d'activité (2013)



Différence entre la répartition par secteur entre 2006-2013

LA STRUCTURATION DE L'EMPLOI

LA SURREPRÉSENTATION DU SECTEUR TERTIAIRE

Le territoire Val de Saône-Dombes présente une grande majorité d'emplois dans le secteur tertiaire et notamment des commerces, transports et services divers (37% en 2013). L'évolution de ce secteur est par ailleurs la plus importante avec +31% entre 2006 et 2013.

L'ANCRAGE TERRITORIAL DU SECTEUR INDUSTRIEL

En 2013, 3 600 emplois appartiennent au secteur de l'industrie, soit 24% des emplois du territoire. Cette caractéristique le différencie de la Dombes (plus agricole), mais aussi du département, qui lui présente 22 % d'emplois industriels en 2013.

Néanmoins, le secteur n'est pas en forte expansion, avec seulement 56 emplois de plus en 7 ans. Cela reste néanmoins une progression, là où d'autres territoires, comme la Dombes, voient leur secteur industriel décliner.

L'AGRICULTURE FAIBLEMENT REPRÉSENTÉE AU SEIN DES EMPLOIS

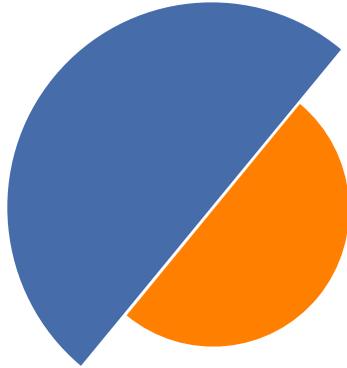
L'agriculture représente 488 emplois en 2013, soit 3% des emplois totaux du territoire, avec un nombre d'emplois quasiment stable depuis 2006 (3 emplois de plus). Cette stabilité différencie le territoire de sa voisine la Dombes, qui présente une perte de 247 emplois agricoles par rapport à 2006.

L'IMPORTANCE DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Enfin, le secteur de la construction représente 10% des emplois du territoire. Ce secteur est d'ailleurs en développement, avec +55 emplois en 7 ans.

L'emploi présentiel en 2013

60 %
Sphère
présentielle



40 %
Sphère
productive

LA STRUCTURATION DE L'EMPLOI

- **DES EMPLOIS MAJORITAIREMENT TOURNÉS VERS LA SATISFACTION DES BESOINS**

Définition

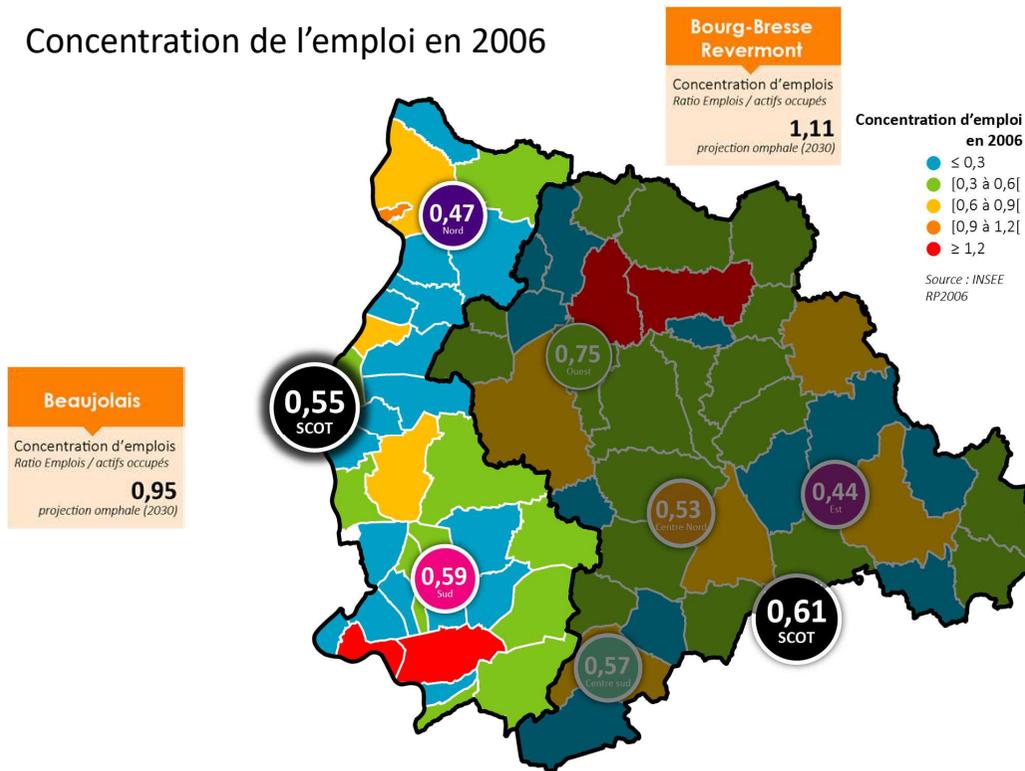
Les activités présentielles sont les activités mises en oeuvre localement pour la production de biens et de services visant à la satisfaction des besoins des personnes présentes dans la zone (résidents et touristes).

Le territoire du Val de Saône-Dombes présente une majorité d'emplois appartenant à la sphère présentielle. Cette caractéristique est cohérente avec l'importance et le développement du secteur des commerces, transports et services divers (37% en 2013).

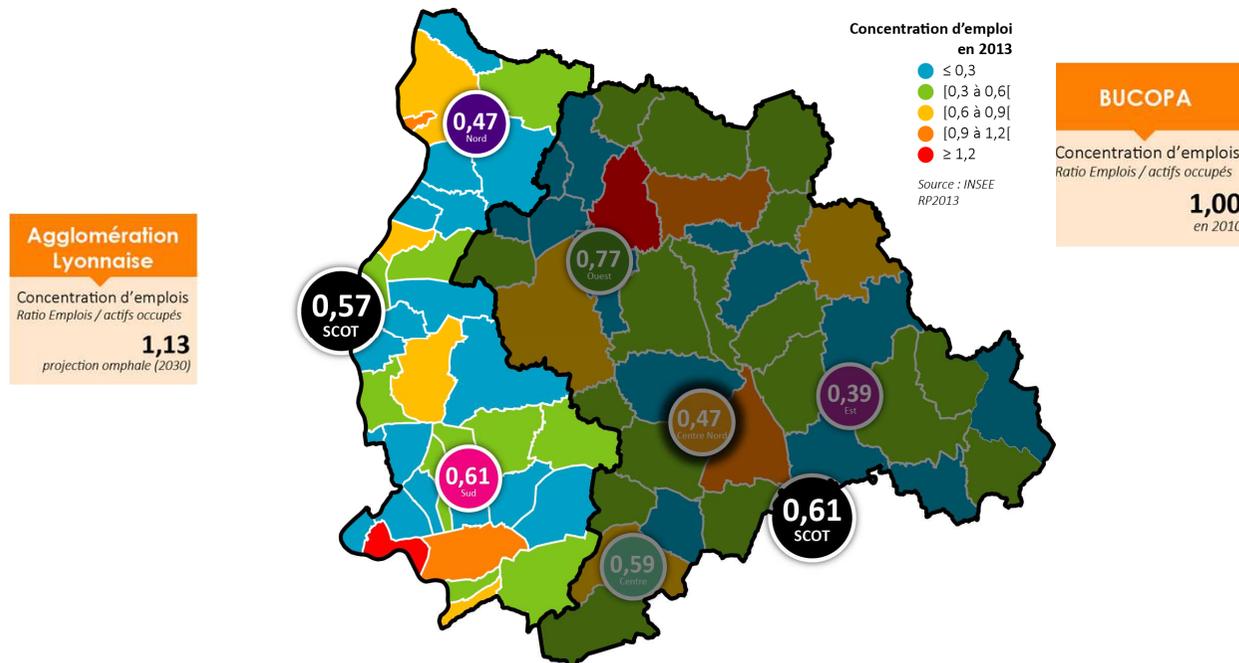
L'activité industrielle est plus développée sur le territoire du SCoT Val-de-Saône Dombes que sur celui de la Dombes. Les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors du territoire et les activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère sont donc plus développées.

Par comparaison, la sphère présentielle du territoire (60%) est légèrement plus importante que celle observée à l'échelle du département (58%), alors que la sphère productive du territoire (40%) est inférieure à celle du département (42%) en 2013.

Concentration de l'emploi en 2006



Concentration de l'emploi en 2013



LA CONCENTRATION DE L'EMPLOI

Définition

L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois proposés dans un territoire donné et la population active qui y réside. Il permet de mesurer l'attractivité d'un territoire (nombre d'emplois supérieurs à celui des actifs).

UN TERRITOIRE PLUS RÉSIDENTIEL QU'EMPLOYEUR

L'indice de concentration d'emplois du territoire du Val de Saône-Dombes est de 0,57 en 2013. Cette concentration est inférieure à celle du territoire voisin de la Dombes (0,61). Une plus grande part des actifs occupés travaillent à l'extérieur du territoire.

Un indice aussi faible permet de qualifier le territoire de résidentiel, puisque le nombre d'emplois est inférieur au nombre d'actifs occupés. Cette caractéristique se justifie au regard de l'attractivité et du fort dynamisme des bassins d'emplois voisins, et notamment ceux de la métropole lyonnaise, de Villefranche au sud et de Mâcon au Nord. Ainsi, ces territoires captent une grande partie des actifs du territoire, de cette manière, par exemple, la Métropole Lyonnaise présente un indice supérieur de 1,13, tout comme le territoire de la BUCOPA (1,00).

La grille d'analyse SWOT est un outil d'analyse utilisé dans de nombreux domaines. Elle est réalisée en identifiant d'une part les forces et les faiblesses d'un objet donné et, d'autre part, les opportunités et les menaces de son environnement. En urbanisme, cette analyse sert notamment de base à la définition d'une stratégie de développement d'un territoire et/ou d'évaluation de la pertinence ou de l'opportunité d'une action future. Autrement dit ce travail, effectué pour chaque thématique développée dans le cadre du diagnostic, peut être mobilisé pour la définition des objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT du Val de Saône Dombes.

Atouts

- Un nombre d'actifs occupés en augmentation (+8%)
- Des emplois qui se développent (+1,5%/an) ;
- Des emplois concentrés sur trois communes (49% des emplois) : Trévoux, Reyrieux et Saint-Didier-Sur-Chalaronne ;
- Une importance du secteur tertiaire dans les emplois, (63% en 2013) ;
- Un dynamisme industriel encore important (24% des emplois) ;
- Des emplois présentiels majoritaires à travers le commerce, les transports et les services divers (60% des emplois).

Faiblesses

- Un taux de chômage de 8%, identique à la Dombes mais supérieur à la moyenne départementale ;
- Une relativement faible concentration de l'emploi, justifiée par la forte attractivité économique des bassins d'emplois voisins ;
- Une faible augmentation de la concentration de l'emplois entre 2006 et 2013

Opportunités

- Le développement de l'emploi présentiel lié à l'attractivité résidentielle du territoire ;
- La définition d'un positionnement économique clair, au regard de l'importance du secteur tertiaire, industriel.

Menaces

- Une faible concentration d'emploi qui suscite d'importants flux domicile-travail vers les territoires voisins.

Enjeux pressentis pour la révision du SCoT

- Le maintien d'une diversité économique et le développement d'activités génératrices d'emplois pour renforcer l'offre d'emplois locaux.

L'ARMATURE COMMERCIALE DU TERRITOIRE

■ UNE ARMATURE COMMERCIALE A 5 NIVEAUX

L'armature commerciale définie dans le Document d'Aménagement Commercial (DAC) de 2013 repose sur 5 niveaux, à savoir :

- Les **polarités commerciales intermédiaires** : composées de 60 000 à 120 000 habitants, présentant un temps d'accès moyen compris entre 15 et 30 minutes et une fréquence d'achats quotidienne à exceptionnelle ;
- Les **polarités commerciales secondaires** : composées de 30 000 à 60 000 habitants, présentant un temps d'accès moyen compris entre 10 et 15 minutes et une fréquence d'achats quotidienne à occasionnelle ;
- Les **polarités commerciales relais** : composées de 10 000 à 20 000 habitants, présentant un temps d'accès moyen compris entre 5 à 10 minutes et une fréquence d'achats quotidienne à occasionnelle ;
- Les **polarités commerciales locales** : composées de 5 000 à 10 000 habitants, présentant un temps d'accès moyen compris entre 5 à 10 minutes et une fréquence d'achats quotidienne à hebdomadaire ;
- Les **polarités commerciales de proximité** : composées de 3 000 à 10 000 habitants, présentant un temps d'accès moyen inférieur à 5 minutes et une fréquence d'achats quotidienne.

Polarité commerciale	Fonction commerciale en 2013	Fonction commerciale en 2020
Trévoux-Reyrieux (Parcieux)	Secondaire	Intermédiaire
Jassan-Riottier (Villefranche)	Secondaire	Secondaire
Montmerle (Montceauc, Guéreins)	Relais	Secondaire
Thoissey-Saint Didier	Relais	Relais
Massieux	Secondaire	Secondaire
Ambérieux en Dombes	Proximité	Local
Centres-bourgs et de quartier (toute commune)	Proximité	Proximité

Source : DAC 2013

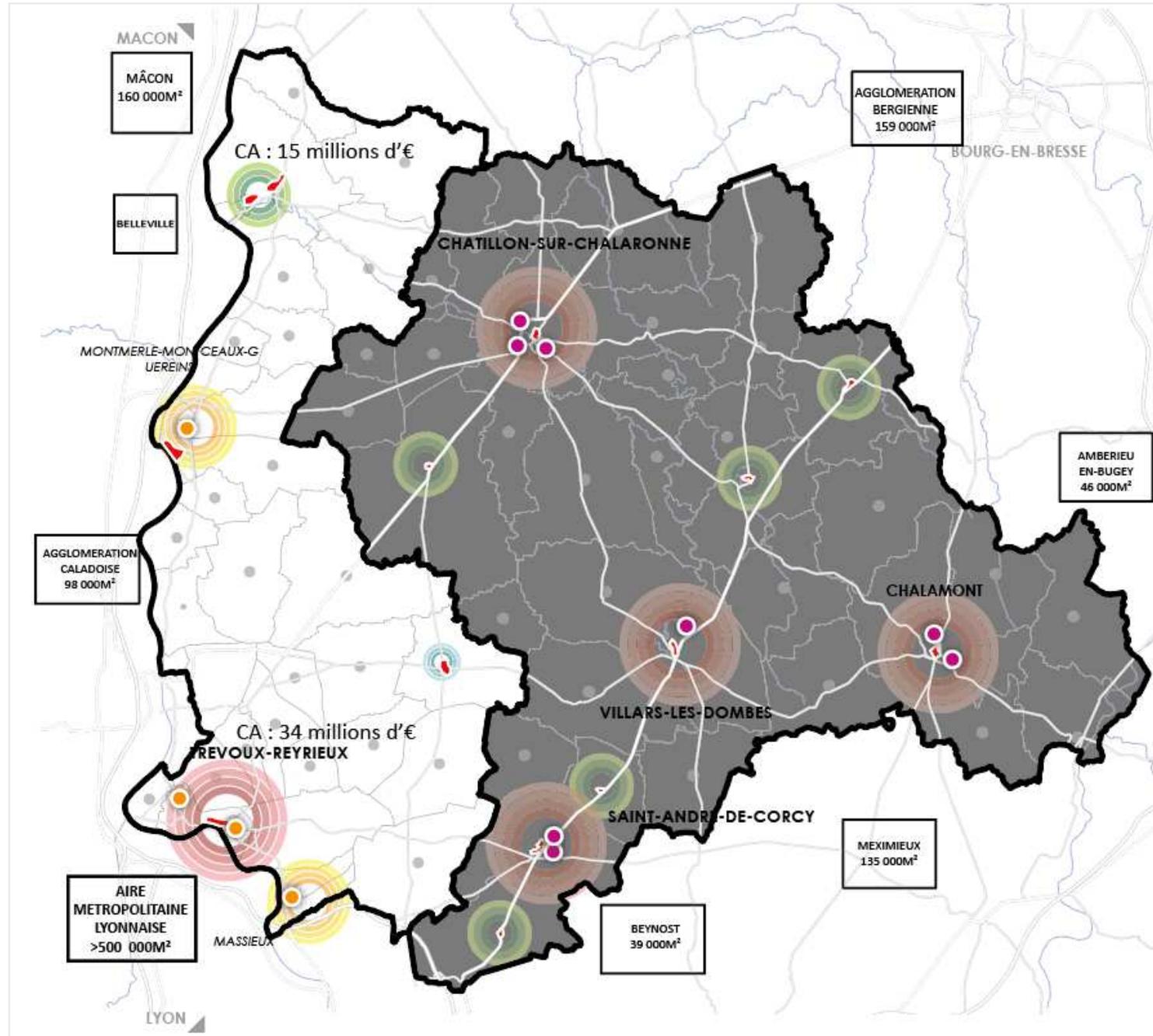
-  Zone d'Aménagement Commercial (ZACom)
-  Localisation préférentielle périphérique
-  Zone de centralité commerciale

Armature commerciale - SCoT de la Dombes

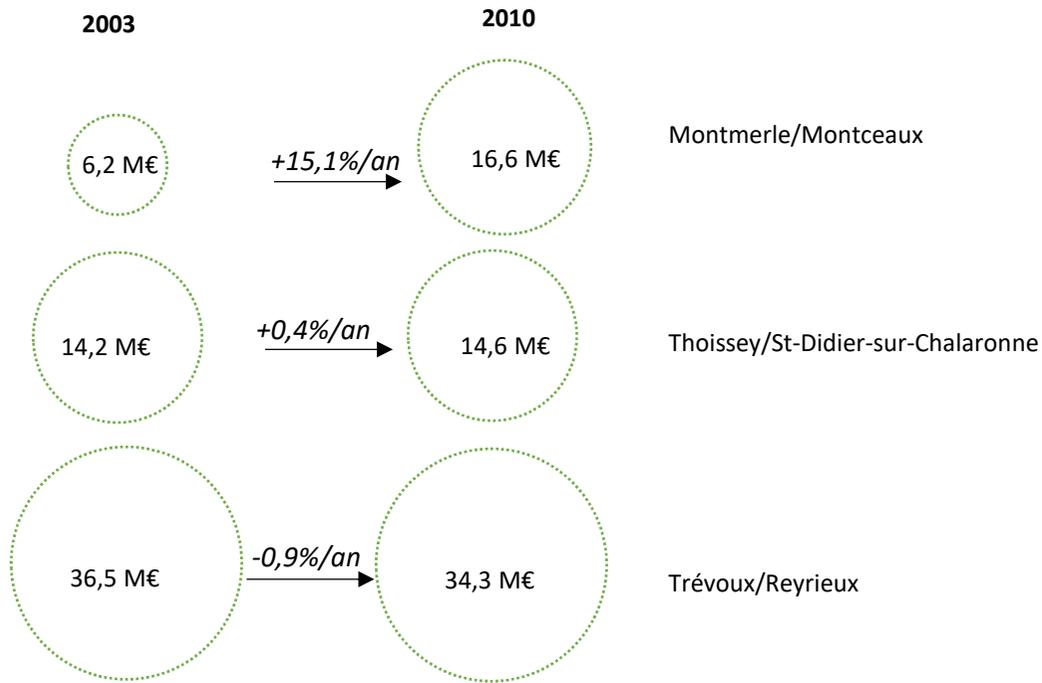
-  Polarité commerciale principale
-  Pôle commercial relais
-  Petite commune

Armature commerciale - SCoT Val de Saône Dombes

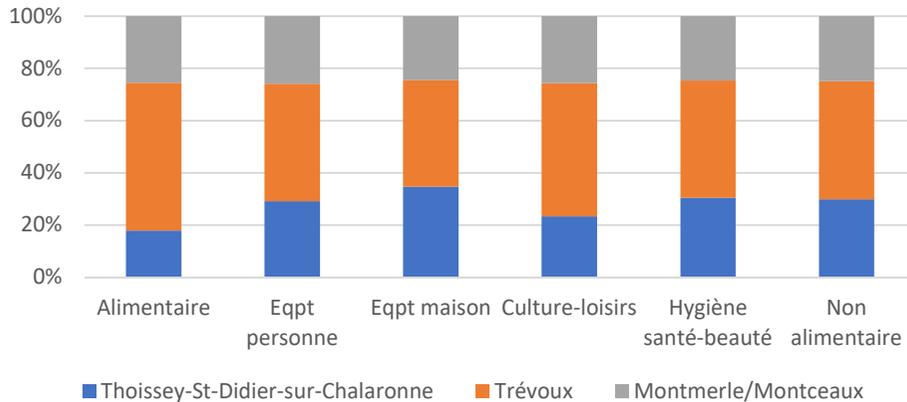
-  Polarité commerciale intermédiaire
-  Polarité commerciale secondaire
-  Polarité commerciale relais
-  Polarité commerciale locale
-  Polarité commerciale de proximité



Evolution du chiffre d'affaire par pôle commercial en 2010



Répartition du chiffre d'affaire par type de produit en 2010



LE CHIFFRE D'AFFAIRE DES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX

DES CHIFFRES D'AFFAIRES EN DÉVELOPPEMENT

D'après les pôles commerciaux définis par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), le pôle Trévoux/Reyrieux se démarque par son chiffre d'affaires en 2010 : il est de 34,3 M€.

Par ailleurs, 2 des 3 pôles commerciaux du territoire recensés par la CCI présentent une évolution positive de leur chiffre d'affaire. Seul le pôle de Trévoux/Reyrieux présente une évolution négative entre 2003 et 2010. Par ailleurs, le pôle de Montmerle/Montceaux se démarque par une évolution bien supérieure aux autres polarités du territoire :

- +10 M€ pour Montmerle/Montceaux
- +0,4 M€ pour Thoissey
- -2,2 M€ pour Trévoux/Reyrieux

Le domaine alimentaire justifie plus de la moitié du chiffre d'affaire à l'échelle du territoire du Val de Saône-Dombes (60% en 2010). Les produits d'hygiène, santé et beauté représentent le second poste du chiffre d'affaire du territoire (21%). Par ailleurs, seul le pôle de Thoissey / Saint-Didier-sur-Chalaronne présente un chiffre d'affaire équilibré entre le domaine alimentaire et non alimentaire.

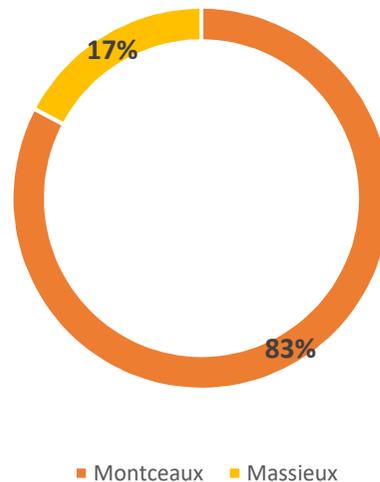
UN ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL ATTRACTIF

Le territoire Val de Saône-Dombes subit l'attraction d'un environnement fortement concurrentiel au regard des polarités commerciales voisines. De ce fait, le rayonnement du territoire est limité par la présence de polarités commerciales majeures, comme l'indique le DAC du SCoT de 2013 et notamment par :

- Une polarité d'envergure régionale, Lyon, impactant l'ensemble du territoire du fait de sa taille, de la diversité de son offre et de la présence d'enseignes à forte notoriété ;
- Des polarités diversifiées d'envergure départementale, proches et attractives, polarisent une partie de la consommation des ménages du territoire et limitent les capacités de rayonnement des polarités internes au SCoT (Mâcon-Crèches, Porte de Lyon, Villefranche, ...) ;
- Des pôles locaux attirant les ménages aux franges du territoire, sur des achats essentiellement alimentaires (Neuville, Genay, Belleville, Villars-les-Dombes, Châtillon-sur-Chalaronne, etc.).

LES CARACTÉRISTIQUES ET LES DYNAMIQUES COMMERCIALES

Répartition des surfaces de ventes autorisées 2012-2016



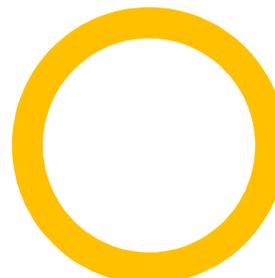
Montceaux



[VALEUR] m²

■ non alimentaire

Massieux



[VALEUR]
m²

■ Alimentaire

CDAC 2000/2016

■ UNE OFFRE MARCHANDE FAIBLEMENT DÉVELOPPÉE

D'après le Document d'Aménagement Commercial (DAC) de 2013, l'offre marchande du Val de Saône-Dombes s'est relativement peu développée au cours de la période récente (années 2000). En effet, l'analyse des décisions de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) et de la Commission Départementale d'Équipement Commercial (CDEC) montre que durant la décennie, seulement 35m² par an pour 1 000 habitants ont été autorisés sur le territoire. On observe ainsi un différentiel de développement économique avec d'autres SCoT, avec 65m² pour le SCoT BUCOPA, 63m² dans le Pays de Gex et dans le Pays Voironnais et 112m² pour le SCoT Rives du Rhône.

Le développement de l'offre marchande a concerné plus particulièrement Massieux, confortant la polarité commerciale existante. De plus, comme l'indique le DAC du territoire, le développement concerne également la polarité de Thoissey-Saint-Didier-sur-Chalaronne et Montceaux ce qui a permis de faire émerger de nouvelles polarités commerciales en cohérence avec la hiérarchie urbaine du SCoT.

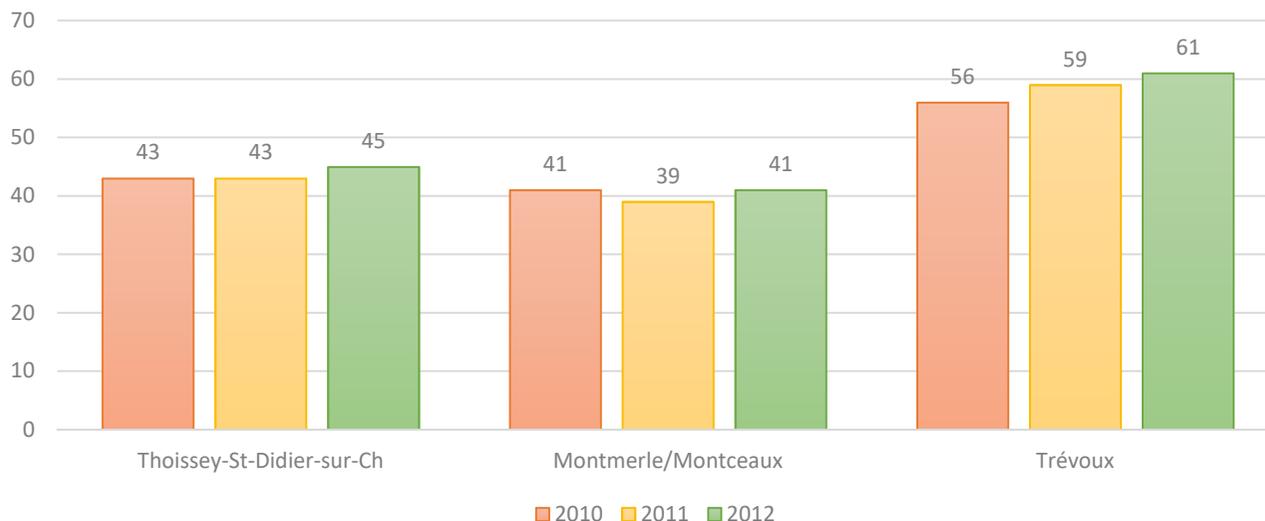
Sur une période plus récente (2012-2016), le dynamisme commercial est encore faible, 1 450m² ont été autorisés sur le territoire, pour une grande majorité de création. Le dynamisme est largement inférieur à celui de la Dombes (11 229m² autorisés), sur la même période.

Par ailleurs, la répartition par type de polarité montre que le dynamisme est important sur la commune de Montceaux. Celle-ci accueille la création de 1 200m² uniquement à vocation non alimentaire, alors que Massieux, rattachée à la polarité commerciale de Trévoux accueille 250 m², à vocation alimentaire, et que Thoissey ne présente aucune création sur la même période.

■ UN BESOIN D'ÉVOLUTION DE L'APPAREIL COMMERCIAL

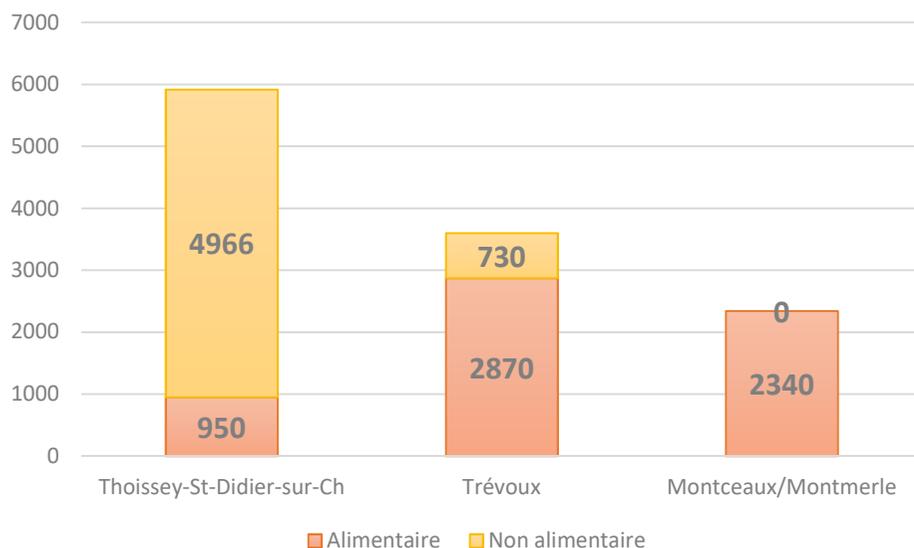
Le DAC du territoire de 2013 mettait en avant le besoin d'évolution de l'appareil commercial pour accompagner le développement démographique et adapter qualitativement l'offre aux profits de consommateur. En effet, alors que l'offre marchande du territoire s'est peu développée comme le démontre les précédentes données, des développements conséquents ont été autorisés en rive droite de la Saône (50 000m² sur l'agglomération de Villefranche, 10 000m² sur Belleville/St-Georges de Reneins).

Evolution du nombre de commerces de détail par pôle commercial 2010-2012



Surfaces de vente des commerces de +300m² (en m²) en 2011

Pôles commerciaux, CCI 2010



LE COMMERCE DE DÉTAIL ET LES SURFACES DES COMMERCES DE +300 M²

Pour la CCI, le territoire est couvert par 3 pôles commerciaux ;

- Le pôle de Trévoux ;
- Le pôle de Montmerle / Montceaux ;
- Le pôle de Thoissey / Saint-Didier-sur-Chalaronne

■ UNE OFFRE MARCHANDE FAIBLEMENT DÉVELOPPÉE

En 2012, 106 commerces de détail ont été recensés par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) sur Trévoux et Thoissey-St-Didier-sur-Chalaronne. Par rapport au territoire de la Dombes, le Val de Saône-Dombes présente un tissu commercial inférieur (66 commerces de moins en 2011).

En termes de répartition par polarité commerciale, celle de Trévoux est plus importante que les autres (58% des commerces de détail) et présente un développement plus important (+5 commerces contre +2 pour Thoissey-St-Didier-sur-Chalaronne).

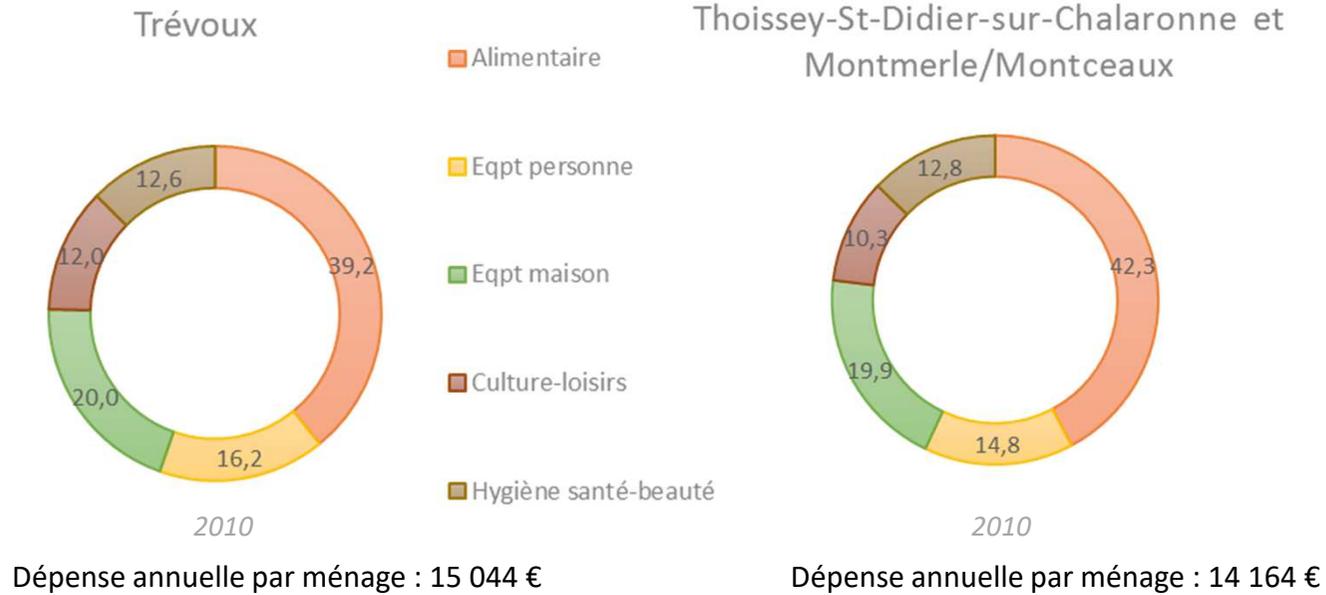
■ DES VOCATIONS DIFFÉRENCIÉES SELON LES POLARITÉS COMMERCIALES

En 2011 le territoire présente 11 856m² de surface de vente de commerces de +300 m². Par ailleurs, la répartition de ces grandes surfaces entre pôles met en avant que le pôle commercial de Thoissey-St-Didier-sur-Chalaronne propose davantage de grandes surfaces (50% de ces surfaces en 2011 contre 30% pour le pôle de Trévoux).

Par ailleurs, les deux pôles commerciaux ne développent pas les mêmes vocations de grandes surfaces de vente commerciale. Le pôle de Trévoux présente 47% des surfaces de vente de +300 m² a vocation alimentaire alors qu'au contraire, le pôle Thoissey-Saint-Didier-sur-Chalaronne développe davantage les surfaces de vente commerciales de +300m² pour le non alimentaire (87%).

Néanmoins, le DAC de 2013 pointait une diversité limitée de l'offre sur les achats non alimentaires. Celle-ci répondait majoritairement aux besoins courants.

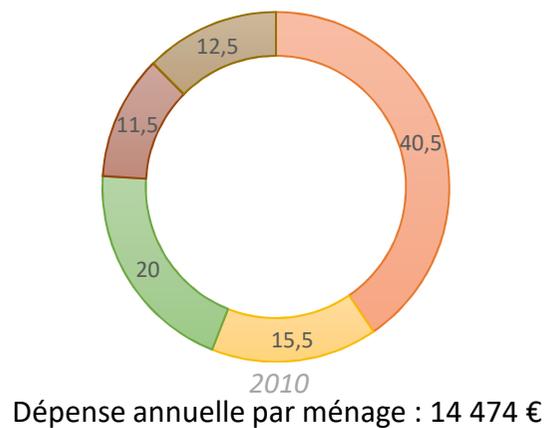
LES DÉPENSES DES MÉNAGES



Dépense annuelle par ménage : 15 044 €

Dépense annuelle par ménage : 14 164 €

Département de l'Ain



Dépense annuelle par ménage : 14 474 €

DES DÉPENSES Tournées MAJORITAIREMENT VERS L'ALIMENTAIRE

Le pôle commercial de Trévoux est celui qui enregistre la plus forte dépense annuelle en 2010, soit 15 044€, et 510€ de plus que la moyenne départementale. Le pôle de Thoissey – Saint-Didier-sur-Chalaronne est légèrement inférieure : 14 164€ à celui de Trévoux (880€ d'écart).

DES SECTEURS FORTEMENT INFLUENCÉS PAR L'ATTRACTIVITÉ DES POLARITÉS VOISINES

Le DAC de 2013 met en évidence les différentes influences des polarités voisines sur les dépenses des ménages :

- Un secteur Nord sous forte influence de Mâcon-Crèche, (en particulier pour le bassin Val de Saône-Chalaronne), ainsi que Villefranche et Belleville. La rétention est de l'ordre de 50% pour les dépenses alimentaires et de 10 à 25% selon les familles de produits pour les dépenses non alimentaires ;
- Une influence externe très marquée sur le secteur centre, la rétention des dépenses y est plus faible encore et l'agglomération caladoise polarise 50% des dépenses de ce secteur ;
- Un secteur sud (bassin de Trévoux) qui polarise une plus grande partie des dépenses des ménages : la rétention atteint 75% des dépenses alimentaires et 20 à 30% des dépenses non alimentaires. Les principales destinations d'évasion sur ce secteur sont Neuville-Genay, Porte de Lyon et l'agglomération caladoise.

L'ÉVASION ET L'EMPRISE COMMERCIALE

Définitions

L'évasion commerciale désigne la part de la dépense commercialisable d'une zone de chalandise réalisée dans les commerces situés en dehors de cette zone.

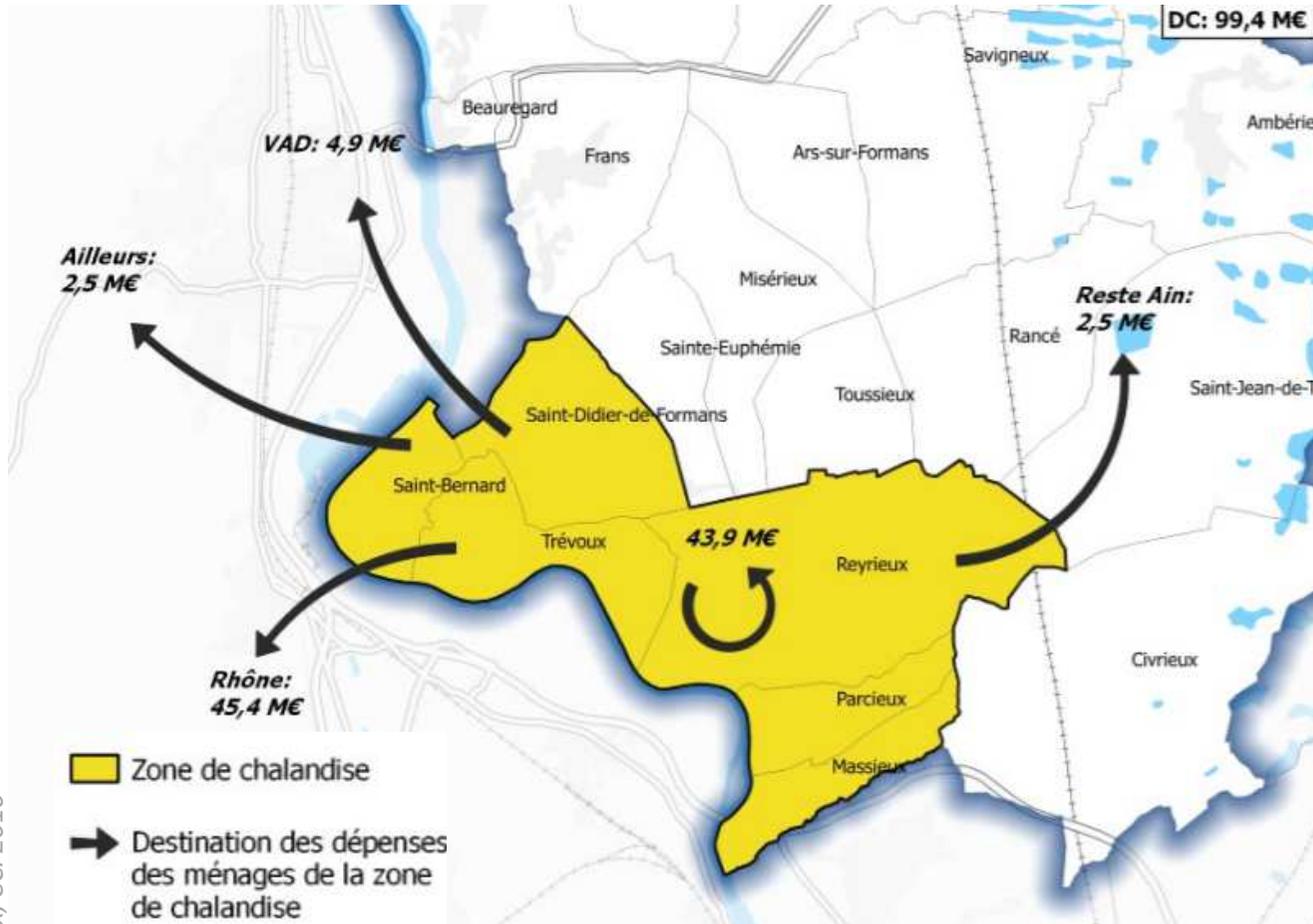
L'emprise commerciale désigne la part des dépenses commercialisables captée par les commerces situés dans la zone.

■ UN FORT TAUX D'ÉVASION

Le territoire du Val de Saône-Dombes présente une faible part des dépenses commercialisables captée par les commerces situés dans la zone (35% en 2010). Ceci signifie donc que la part des dépenses commercialisables des zones de chalandise du territoire, se fait principalement dans les commerces situés en dehors de ces zones (65% en 2010).

Cette forte évasion commerciale était déjà présente en 2003, avec 67,6% d'évasion, dont près de 80% dans les secteurs non alimentaires. Plus de la moitié des dépenses sont en fait réalisées à l'extérieur du département (avec seulement 50 % des dépenses alimentaires réalisées sur le territoire).

Par comparaison avec le territoire de la Dombes, le taux d'évasion est plus important sur le Val de Saône-Dombes, la Dombes présente 54,7% de taux d'évasion en 2010.



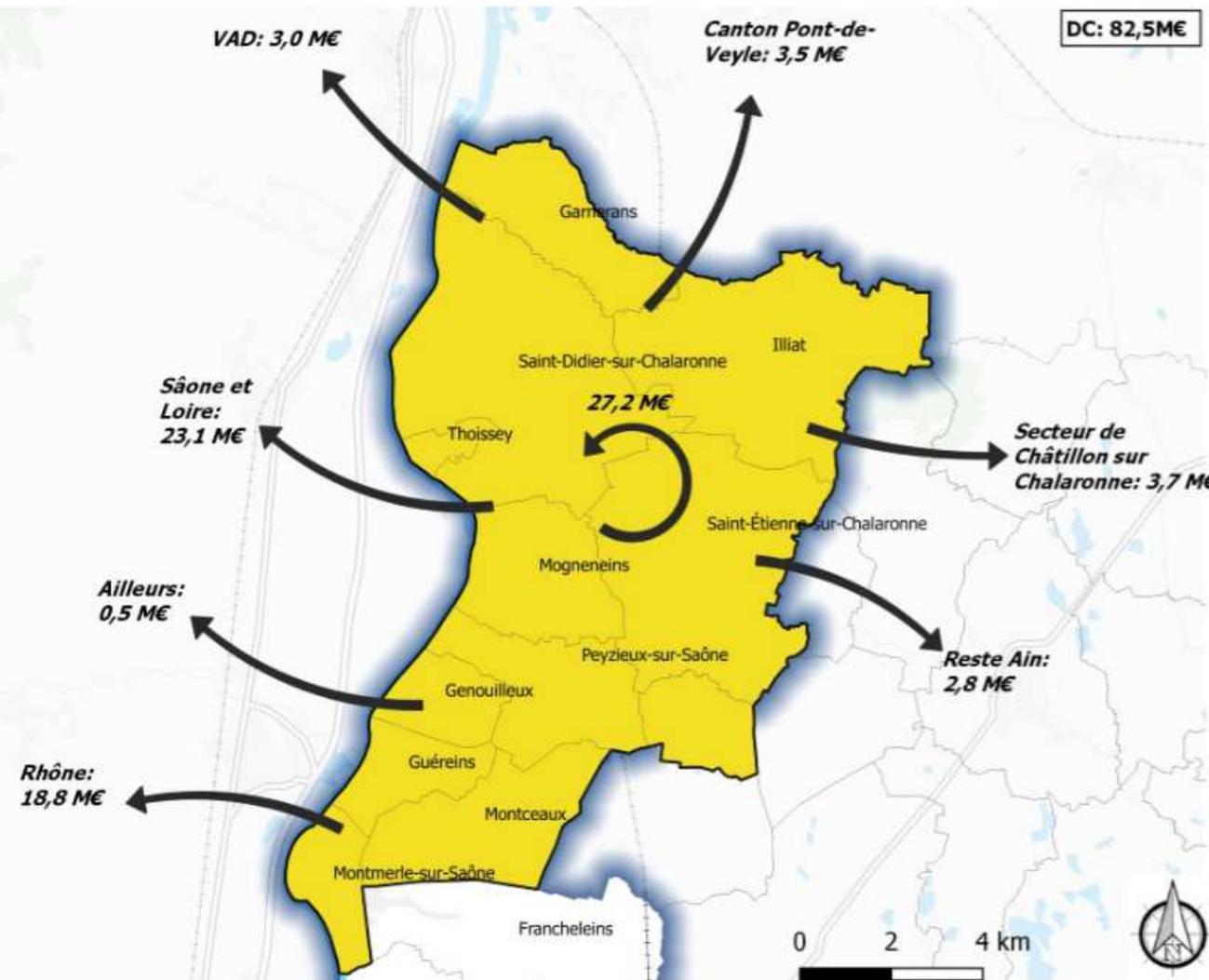
L'ÉVASION ET L'EMPRISE COMMERCIALE

■ DES TERRITOIRES VOISINS PLUS ATTRACTIFS

Les territoires voisins paraissent donc plus attractifs que le territoire et captent une part significative des dépenses, notamment dans le secteur non alimentaire.

Par ailleurs, ce phénomène semble s'accroître puisque l'emprise commerciale du territoire présente une baisse de 5 points entre 2003 et 2010 (elle se situe à 35% en 2010).

L'environnement du territoire fortement concurrentiel justifie cette importante évasion commerciale.



Pôles commerciaux, CCI 2010

La grille d'analyse SWOT est un outil d'analyse utilisé dans de nombreux domaines. Elle est réalisée en identifiant d'une part les forces et les faiblesses d'un objet donné et, d'autre part, les opportunités et les menaces de son environnement. En urbanisme, cette analyse sert notamment de base à la définition d'une stratégie de développement d'un territoire et/ou d'évaluation de la pertinence ou de l'opportunité d'une action future. Autrement dit ce travail, effectué pour chaque thématique développée dans le cadre du diagnostic, peut être mobilisé pour la définition des objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT du Val de Saône Dombes.

Atouts

- Une armature commerciale bien identifiée le long de la Saône par une polarité intermédiaire, des polarités secondaires, relais, locales et de proximité (objectif DAC à l'horizon 2020);
- Un développement de l'offre marchande qui s'est fait essentiellement sur les polarités de Massieux, Thoissey/ Saint-Didier-sur-Chalaronne et Montceaux ;
- Des commerces de détails en nombre (106) et en développement, notamment sur les principales polarités du territoire ;
- Des grandes surfaces plus importantes sur les polarités commerciales du territoire avec le développement du non alimentaire sur Thoissey
- Un chiffre d'affaire en hausse pour les polarités commerciales du territoire, exceptée celle de Trévoux (-2,2M€) ;

Faiblesses

- Une faible dynamique de développement des surfaces commerciales au regard du dynamisme démographique (+1 450m² autorisés de 2012 à 2016 sur le Val de Saône-Dombes) ;
- Un dynamisme commercial freiné par un fort pouvoir d'attraction des polarités commerciales voisines (Métropole Lyonnaise, Villefranche, Mâcon, Beynost, Ambérieu-en-Bugey, etc...);
- Des dépenses annuelles moyennes par ménage inférieures à celles de l'échelon départemental ;
- Une faible emprise commerciale (35%), au profit d'une forte évasion commerciale en 2010 (65%) ;
- Une offre limitée de produits non alimentaires

Opportunités

- La définition d'une stratégie commerciale globale, en complémentarité de l'offre commerciale des territoires voisins ;
- Une structuration commerciale qui tend à se renforcer, pouvant permettre de contrebalancer la forte évasion commerciale ;
- Un maillage adapté en commerces de proximité à maintenir au regard du caractère rural du territoire ;

Menaces

- Une diversification des commerces limitée qui suscite l'utilisation de la voiture pour les achats spécifiques ;
- Une forte attractivité commerciale des territoires voisins qui aspire les dépenses des ménages difficile à concurrencer

Enjeux pressentis pour la révision du SCoT

- Un positionnement et un équilibre commercial à trouver face à la forte concurrence des pôles voisins.
- La création de grandes surfaces à privilégier dans les pôles forts de l'armature commerciale (Trévoux/Reyrieux, Massieux, Thoissey/ Saint-Didier-sur-Chalaronne et Montceaux/Montmerle/Guéréins) ;
- L'affirmation des polarités commerciales dans l'armature ;
- Le maintien d'un commerce de détails de proximité, notamment dans les communes de rang 3 pour limiter l'utilisation de la voiture pour les dépenses courantes.

L'ARMATURE ÉCONOMIQUE DU VAL DE SAÔNE-DOBES

Nom	Localisation	Projet	Superficie totale de la zone (ha)	Principales activités	Superficie des parcelles disponibles (vente ou location)
Parc Actival	St Didier sur Chalaronne		36	Industrie, BTP, service	20 000 m ²
ZA de la Bare	Chaleins		62	Industrie, BTP, commerce	
ZA Visionis	Guéreins / Montmerle			Industrie, BTP, commerce, service	
ZA le Grand Rivolet	Montceaux			Industrie, BTP, commerce, service	environ 1400 m ²
ZA Les Sablons	Messimy sur Saône			Industrie, BTP, commerce	
ZA le Peleux-Visionis 5	Montmerle	Oui	4,47	Industrie, artisanat	
ZA le Grand Rivolet-Visionis 6	Guéreins/Montceaux	Oui	1,77	Industrie, artisanat	
ZA le Grand Rivolet	Montceaux	10 à 15 ha projetés	0,26	Industrie, artisanat	
/	St Didier sur Chalaronne	Oui	0,267		
Lotissement artisanal Les Douze	St Jean de Thurigneux		n.a.	Artisanat	
Parc d'activité	Trévoux		50	Médecine, métallerie, automobile, bâtiment, services, ingénierie, électromécanique, échaffaudages, textile, transport	
Parc d'activité de Montfray	Fareins		40		32 ha commercialisables
Zone artisanale en Prêle	Savigneux		7,2	Fabrication industrielle, Bâtiment, Commerce de gros, Transports, Services	
Zone artisanale La Gravière	Fareins		10	Bâtiment, Fabrication industrielle, Commerce de gros, Transports	
Zone artisanale	Sainte Euphémie		2,5	Artisanat	
Zone industrielle	Reyrieux		71	Industrie, artisanat	
Parc d'activités Le Pardy	Frans		14,6	Fabrication industrielle, automobile, commerce de gros, services, bâtiment	
Parc d'activités Le Pardy	Massieux		14	Commerce, industrie de pointe/R&D, bâtiment	
Technoparc	Civrieux		27	Aéronautique, bureau d'études, Informatiques, activités liées au développement durable	17 ha disponibles à la vente
Zone artisanale de Valze	Villeneuve	Extension prévue 2016/2017	n.a.	Artisanat	

LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

Plusieurs espaces d'activités structurent l'armature économique du territoire du Val de Saône-Dombes. D'après le recensement des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, il existe quinze zones d'activités réparties sur l'ensemble du territoire et représentant 390 ha.

Cinq zones d'activités se démarquent par leur taille et représentent 66% de la surface totale du parc d'activités :

- La zone industrielle de Reyrieux (71ha)
- Le parc d'activités de Trévoux (50 ha) ;
- Le parc d'activités de Montfray (40 ha) ;
- Le parc Actival, à Saint-Didier-sur-Chalaronne (36 ha) ;
- Le groupement comprenant la ZA de la Bare (Chaleins), la ZA Visionis (Guéreins), la ZA le Grand Rivolet (Montceaux) et la ZA Les Sablons (Montmerle), représentant 62 ha.

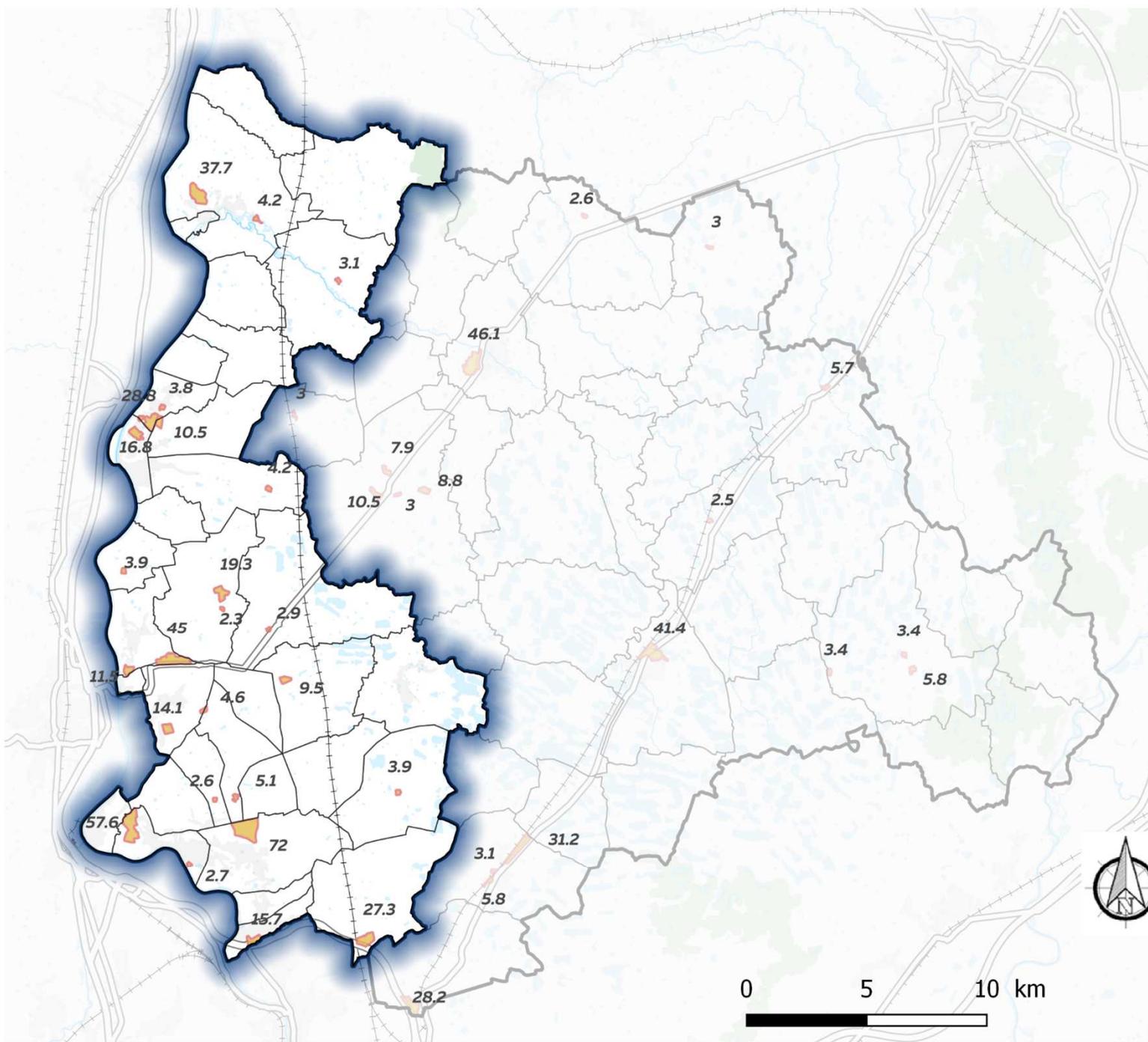
En majorité ces zones s'orientent vers les secteurs de l'industrie, du BTP, du commerce et des services.

Par ailleurs, plusieurs projets sont à l'étude sur le territoire, représentent environ 20 ha.

Depuis 2005, la surface dédiée aux zones d'activités économiques est passée de 278 ha à 345 ha, soit une extension de 68 ha en 10 ans (en moyenne 6,8ha/an). Cette évolution est importante mais reste bien inférieure à celle du territoire de la Dombes (+91 ha sur la même période).

La consommation d'espace totale s'est faite en grande majorité en extension (à 77%), contre seulement 23% en renouvellement ou en dents creuses, entre 2005 et 2015.

Source : Recensement des EPCI, <http://www.ccdsv.fr> (consulté le 14 mars 2018)

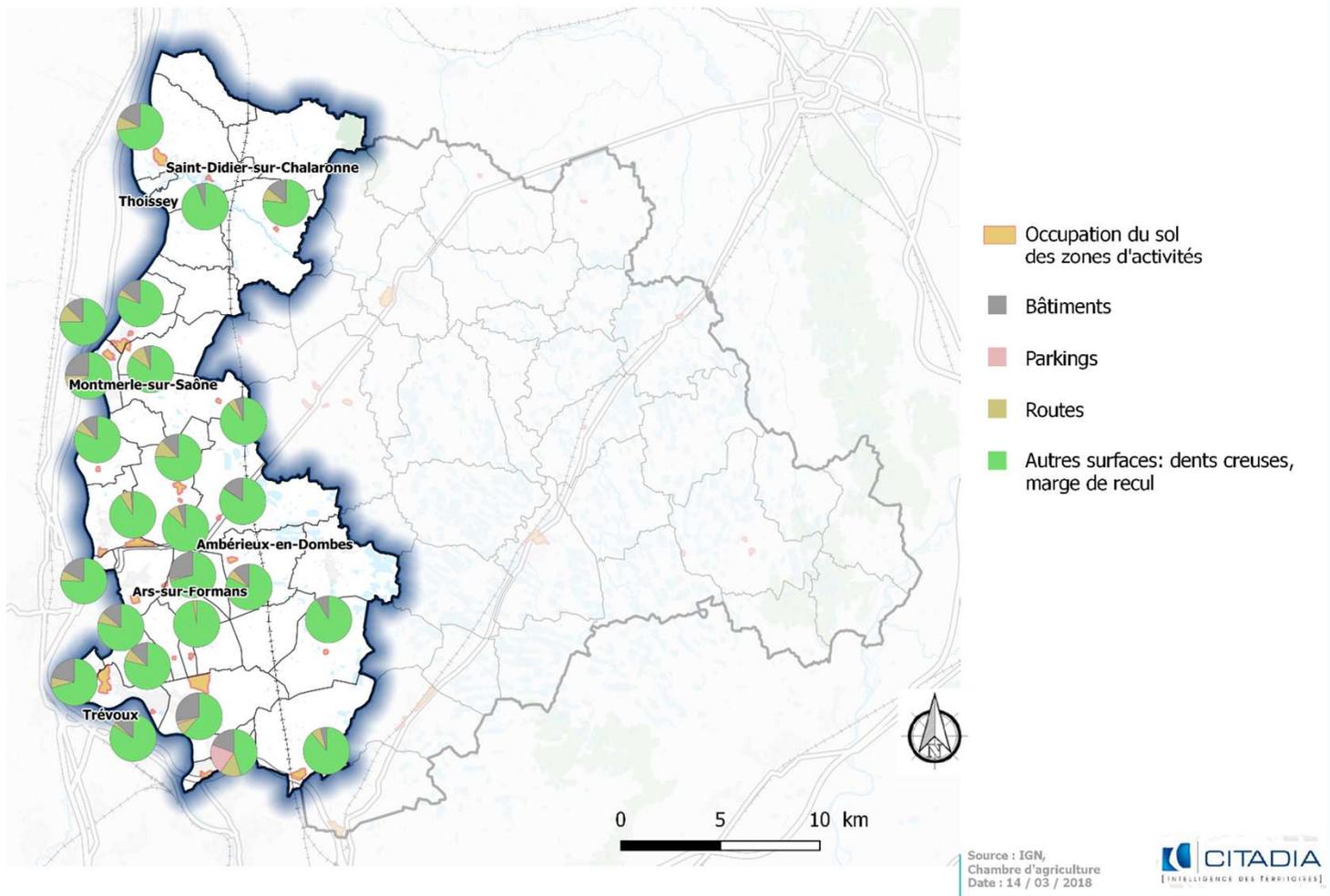


 Zones d'activités

40.9 Surface des zones d'activités en ha

LA SUPERFICIE ET L'OCCUPATION DES ZONES D'ACTIVITÉS

Occupation du sol des zones d'activités SCoT Val de Saône Dombes



DES ZONES D'ACTIVITÉS FORTEMENT MARQUÉES PAR LES ESPACES VIDES

L'analyse de l'occupation du sol des zones d'activités révèle qu'une forte part de l'emprise foncière des zones d'activités est non bâtie. En effet, le bâti représente 15% d'emprise au sol, la voirie 8%, les parkings 1% et les autres espaces 76%. Cette désignation « autres espaces » renvoie au stationnement, dents creuses et aux marges de recul.

Ce type d'occupation ne peut être considéré comme un potentiel de densification brut. Néanmoins, il permet de retenir un enjeu d'optimisation et de requalification des zones d'activités du territoire, au regard de la part importante d'espaces non bâtis et non consacrés à la voirie.

Atouts

- Un parc d'activité représentant 244 ha répartis en 15 zones d'activités ;
- Deux tiers de la superficie du parc d'activités économiques appartenant aux 5 principales zones d'activités du territoire (Trévoux, Reyrieux, Fareins, St-Didier-sur-Chalaronne, et le groupement, Chaleins, Guéreins, Montceaux et Montmerle) ;
- L'industrie, le BTP, le commerce et les services comme vocation privilégiée par ces zones d'activités ;
- Des projets d'extension à l'étude, représentant près de 19 ha

Faiblesses

- Une occupation du sol fortement marquée par ce qui n'est pas du bâti et de la voirie : stationnement, dents creuses, marge de recul, etc.

Opportunités

- Une optimisation des zones d'activités au regard de l'occupation du sol « autre », comprenant, le stationnement, les dents creuses, les marges de recul, etc. ;
- La requalification sur le plan paysager des zones d'activités

Menaces

- Poursuite du mode de développement des ZA très consommateur d'espace en entrée de ville, impactant le paysage ;
- Risque d'un développement de la zone logistique aux abords du territoire, facilement accessible depuis la Métropole Lyonnaise

Enjeux pressentis pour la révision du SCoT

- Le renouvellement et la reconfiguration des zones d'activités nécessaire d'un point de vue qualitatif et d'attractivité;

LA CAPACITÉ D'ACCUEIL EN HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

Définitions

L'hébergement touristique non-marchand désigne les résidences secondaires, une forme d'hébergement touristique ne faisant l'objet, ni d'une commercialisation, ni d'un échange financier.

L'hébergement touristique marchand désigne l'hébergement faisant l'objet d'une commercialisation, avec transaction financière.

■ UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL DOMINÉE PAR LES CAMPINGS

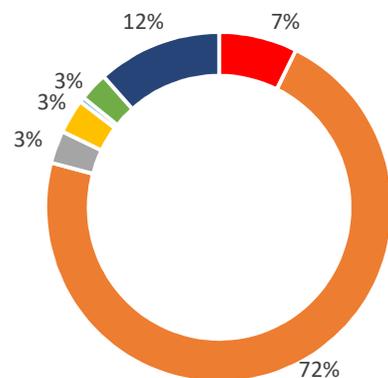
L'analyse des capacités d'accueil en hébergement touristique du territoire montre une supériorité du secteur marchand (88% des hébergements) vis-à-vis du secteur non marchand (12% des hébergements) en 2015. En comparaison avec le département, la surreprésentation du secteur marchand est moins marquée (93% des hébergements appartiennent au secteur marchand contre 7% au secteur non marchand pour le département de l'Ain).

L'analyse des capacités d'accueil par types d'hébergements du secteur marchand révèle une très grande majorité de campings sur le territoire (72%), largement plus présents dans le secteur nord (80% contre 63% pour le secteur sud).

Les hôtels représentent 7% des hébergements à l'échelle du territoire du SCoT et sont implantés quasi uniquement dans le secteur sud (14% des hébergements contre 1% pour le secteur nord). A l'échelle du département, ce type d'hébergement est beaucoup plus présent (54% en 2015).

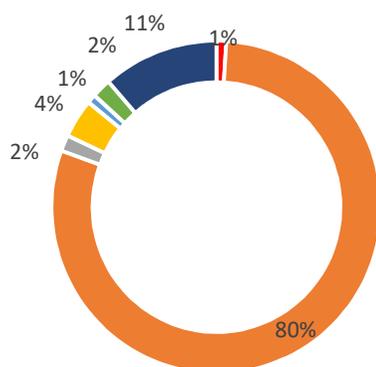
Les autres types d'hébergements sont faiblement représentés. Le secteur nord présente 4% de Chambre d'hôtes et gîtes alors que le secteur sud présente d'avantage de logements touristiques meublés. Bien que la diversité typologique des hébergements touristiques soit limitée, les deux secteurs paraissent complémentaires dans leur offre.

SCoT Val de Saône-Dombes

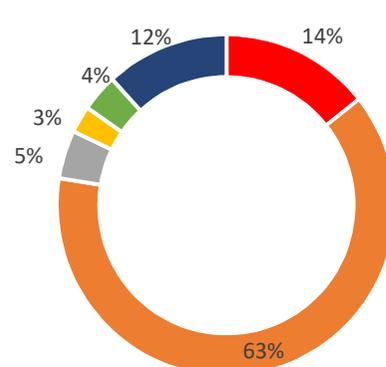


- Hôtellerie classée
- Meublés
- Gîtes étapes/séjour
- Résidences secondaires
- Campings classés
- Chambre d'hôtes, Gîtes de France ou Clévacances
- Hébergements collectifs

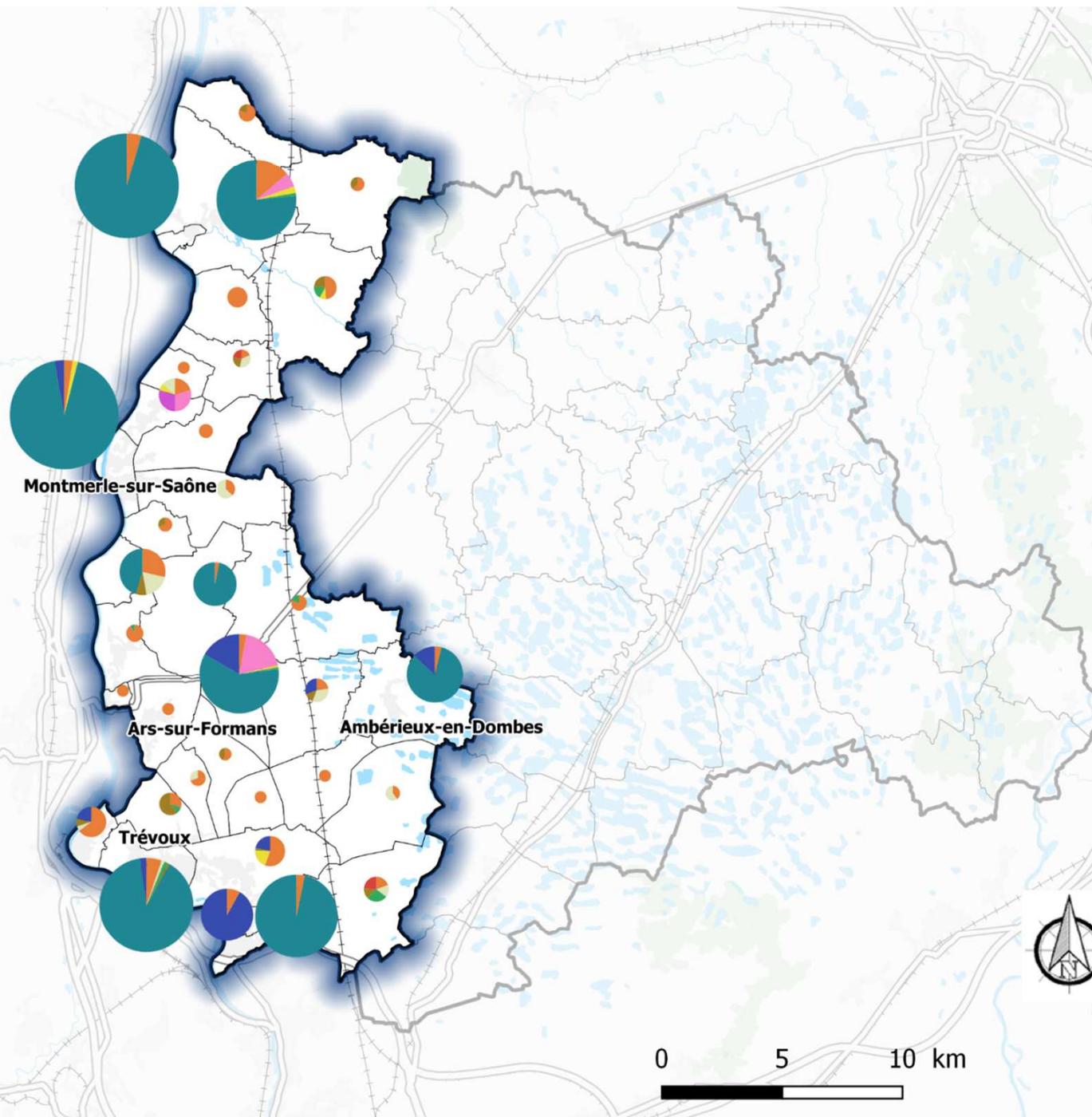
Secteur nord



Secteur sud



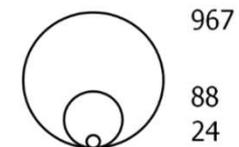
Source : Ain tourisme



Type d'hébergement

- Hôtellerie classée
- Campings classés
- Meublés labellisés Clévacances
- Meublés labellisés Gîtes de France
- Autres meublés classés
- Chambre d'hôtes, Gîtes de France ou Clévacances
- Chambres d'hôtes autres labels
- Gîtes étapes/séjour
- Hébergements collectifs
- Résidences secondaires

Nombre de lits





LA FRÉQUENTATION DES SITES TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

Un diagnostic touristique « Destination Dombes & Saône » a été réalisé en août 2016 sur un autre périmètre que celui du territoire (cf.annexe 1), mais le territoire de l'ex communauté de communes de Val de Saône Chalaronne n'en fait pas partie. Une partie des données présentées est tirée de cette étude et est à considérer au regard du périmètre d'étude.

■ UN PATRIMOINE CULTUREL CONSÉQUENT

Le diagnostic touristique de la Destination Dombes & Saône, réalisé en août 2016, recense un patrimoine culturel important sur le territoire. En effet, la base de données APIDAE Tourisme recense 124 fiches classées en patrimoine culturel, dont 57 lieux touristiques à proprement parler. Parmi ceux-ci figurent 53 églises et chapelles, 3 lavoirs et 4 parcs et jardins. En somme, le patrimoine culturel du territoire est conséquent, mais concerne principalement des éléments patrimoniaux vernaculaires. Ces éléments paraissent accessibles mais pas toujours mis en tourisme par un accueil sur site ou une valorisation patrimoniale. Cependant, un fort potentiel de valorisation est présent, de par la présence de la labellisation Pays d'Art et d'Histoire sur la CC Dombes Saône Vallée.

■ UN PATRIMOINE NATUREL VALORISÉ

La base de données APIDAE recense 20 fiches classées patrimoine naturel, comprenant les étangs accessibles, les bords de rivières, les points de vue et les poypes. On retrouve ainsi sur le territoire plusieurs étangs de pêche (comme à Illiat, Saint-Etienne-sur-Chalaronne ou Saint-Didier-sur-Chalaronne) et de nombreux chemins de randonnées pédestres, équestres et VTT sillonnent également le territoire et participent à la mise en valeur touristique des lieux. Cette mise en valeur est notamment faite grâce aux Offices de Tourisme, puisqu'ils font l'objet de valorisations, prenant la forme de visites commentées, de pêches commentées, de sorties nature, sportive, etc. Il convient néanmoins de noter que mis à part les étangs, les sites naturels ne font pas l'objet d'une mise en tourisme permanente (notamment les bords de rivières, les points de vue, etc.).

■ DES SITES DE LOISIRS ET DE SPORTS

Neufs sites de loisirs, sportifs ou non, sont recensés sur le territoire, tels que les Cascades à Trévoux ou encore les jardins aquatiques. En termes de loisirs sportifs, la randonnée (ou balade) s'inscrit comme le point fort du territoire. Le réseau de randonnée est important, à pieds, à vélo ou à cheval. Parmi ces derniers la route de la Dombes apparaît comme un élément phare, elle est la plus fréquentée de l'Ain par les touristes.)



Rancé





Source : Commission Tourisme net Thermalisme, Région Auvergne-Rhône-Alpes, mai 2017

LA FRÉQUENTATION DES SITES TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

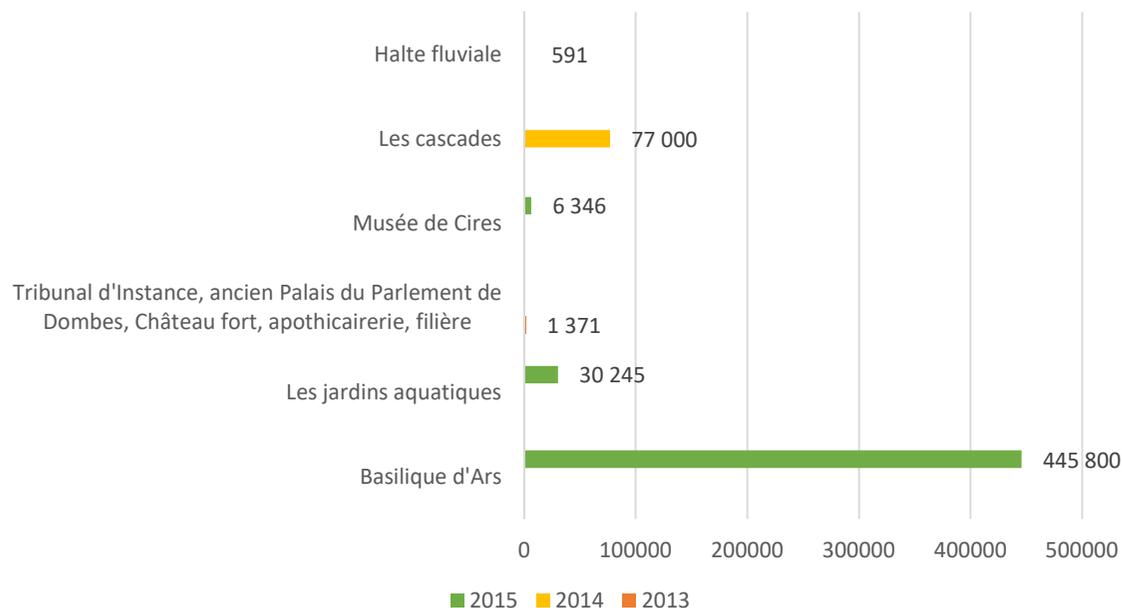
LE PROJET VÉLOROUTE DE LA SAÔNE

Ce projet, dépassant le stade du projet local a pour ambition de développer le tourisme, comme axe majeur économique, en favorisant le développement d'une itinérance touristique.

Ce projet d'itinéraire interrégional Saône va permettre la création d'un itinéraire piéton et vélo qui suivra la rive gauche de la Saône, par le chemin de halage, de Mâcon jusqu'à Lyon. Le Véloroute 50, inscrite au schéma national des grands itinéraires cyclables permettra de relier le Luxembourg à la Confluence à Lyon en 700 kms. Cet itinéraire reliera celui de la véloroute permettant de relier le Lac Léman aux plages méditerranéennes.

La première étape de ce projet central pour le développement du tourisme sur le territoire consiste à mobiliser, organiser et concerter les différents acteurs. Celle-ci doit s'achever au cours de l'année de 2017 et laissera place à la seconde phase, permettant de définir le projet technique et opérationnel. La mise en œuvre du projet sur les différentes intercommunalités devrait démarrer au cours de l'année de 2018.

Fréquentation des sites touristiques du Val de Saône-Dombes



LA FRÉQUENTATION DES SITES TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

DES FRÉQUENTATIONS EN BAISSÉ

Le territoire du Val de Saône-Dombes présente un certain nombre de sites touristiques tels que :

- des monuments historiques (basilique d'Ars, tribunal d'instance de Trévoux, moulin Crozet, le jardin de la Batie, etc.) ;
- des parcs et jardins tels que les jardins aquatiques de Saint-Didier-sur-Chalaronne ;
- différents loisirs, tels que les cascades et la halte fluviale de Trévoux ;
- des musées, tel que le musée de cires d'Ars-sur-Formans

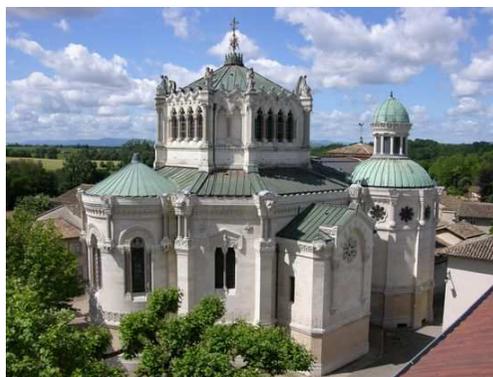
En 2015, la basilique d'Ars paraît être le site touristique le plus fréquenté avec 445 800 visiteurs. Néanmoins, ce site a connu une forte baisse de sa fréquentation entre 2010 et 2012 (-36%). Plus largement l'ensemble des sites touristiques du territoire présente une diminution de la fréquentation, exceptés les jardins aquatiques de Saint-Didier-sur-Chalaronne (+37% de fréquentation entre 2010 et 2015).

Le territoire témoigne donc d'un certain potentiel touristique sur lequel il devra s'appuyer pour développer ce pan de l'économie.

Les cascades



Basilique d'Ars



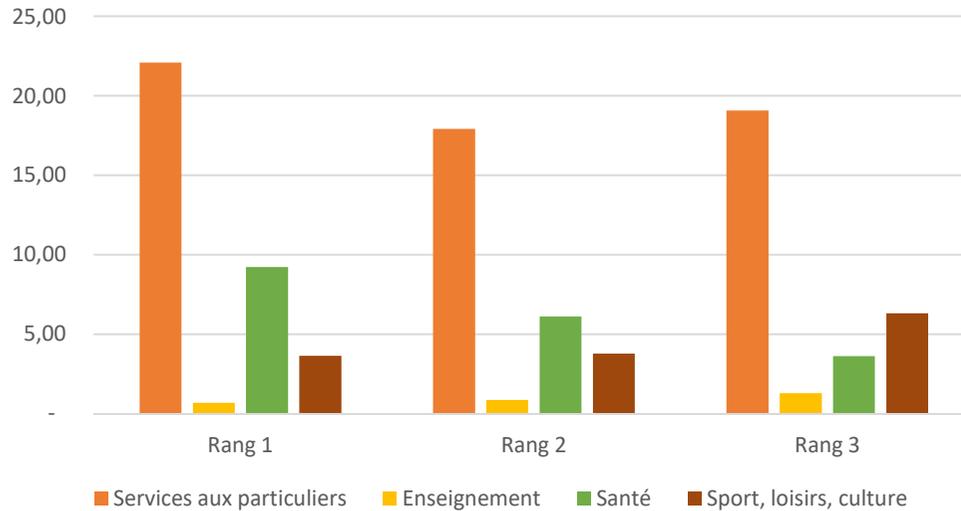
Les jardins aquatiques



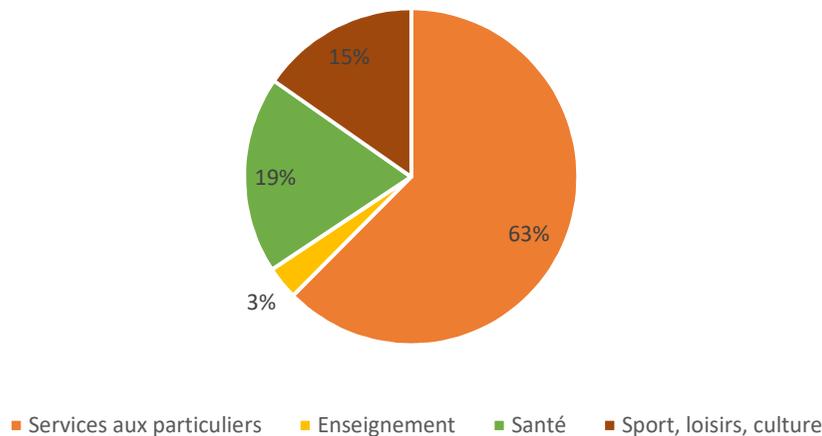
Source : Aintourisme, sanctuaire-Notre-DameduLaus, mapio.net

L'OFFRE EN ÉQUIPEMENTS SUR LE TERRITOIRE

Répartition des équipements par typologie et infra-territoire



Répartition de l'offre en équipements par typologie à l'échelle du SCoT



■ UNE OFFRE INCOMPLÈTE

L'offre en équipements et services ne paraît pas répondre aux multiples besoins d'une population vieillissante, ni aux exigences d'une population plus jeune, nouvellement arrivée sur le territoire, en provenance des agglomérations voisines au niveau d'équipement supérieur.

En effet, l'offre locale est peu diversifiée et comprend une surreprésentation de services aux particuliers (banque, bureau de poste, coiffeurs, restaurants, agence immobilière, etc.). L'offre d'équipement de santé représente 19% des équipements du territoire. Cette part est faible sur les communes de rang 3, contrairement à celles de rang 1 et dans une moindre mesure de rang 2.

La diversification de l'offre d'équipements apparaît comme un enjeu, au vu des profils sociodémographiques des ménages du territoire. Par ailleurs, le contexte de diminution des finances publiques incite à développer la mutualisation des équipements et notamment à l'échelle des bassins de vie, en cohérence avec l'armature territoriale.

■ DES ÉQUIPEMENTS PRINCIPALEMENT SITUÉS DANS LES PÔLES LES PLUS URBANISÉS

D'après le diagnostic culturel et sportif du territoire de la Dombes et du Val de Saône-Dombes, réalisé en novembre 2016 par le syndicat mixte Avenir Dombes Saône, porteur du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes, différents équipements sont recensés (cf. carte en annexes) :

- 4 salles de spectacles, principalement situées au sud du territoire ;
- 1 base de loisirs, 2 piscines et un centre nautique ;
- 23 bibliothèques et une médiathèque ;
- De nombreux terrains de grands jeux, notamment en gazon naturel

Par ailleurs, les équipements structurants tels que les salles de spectacle ou les bassins de natation se situent essentiellement dans les communes de rang 1 ou de rang 2.

La grille d'analyse SWOT est un outil d'analyse utilisé dans de nombreux domaines. Elle est réalisée en identifiant d'une part les forces et les faiblesses d'un objet donné et, d'autre part, les opportunités et les menaces de son environnement. En urbanisme, cette analyse sert notamment de base à la définition d'une stratégie de développement d'un territoire et/ou d'évaluation de la pertinence ou de l'opportunité d'une action future. Autrement dit ce travail, effectué pour chaque thématique développée dans le cadre du diagnostic, peut être mobilisé pour la définition des objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT du Val de Saône Dombes.

Atouts

- Une supériorité des hébergements marchands en termes de capacité d'accueil (88% de la capacité d'accueil des hébergements touristiques) ;
- Une offre des campings importante dans le secteur marchand (72%) et notamment dans le secteur Nord ;
- Une offre d'hébergement complémentaire entre le secteur Nord et Sud ;
- Un patrimoine vernaculaire important ;
- Un territoire orienté vers un tourisme de nature et de loisirs sportifs ;
- Les circuits de la route de la Dombes les plus fréquentés par les touristes de l'Ain ;

Faiblesses

- Une capacité d'accueil en hôtel largement inférieure à celle du département (54% en 2015 contre 7% pour le territoire) ;
- Une capacité d'accueil peu diversifiée entre types d'hébergement ;
- Un patrimoine culturel peu identifiable (absence de grands monuments) ;
- Une mise en tourisme des éléments patrimoniaux du territoire limitée et aucun projet recensé ;
- Une valorisation touristique des étangs limitée ;
- Un manque de notoriété ;
- Une offre en équipements peu diversifiée.

Opportunités

- Le développement touristique et la diversification de l'offre d'hébergement ;
- L'affirmation d'un tourisme de nature par la valorisation des étangs et éléments patrimoniaux du territoire ;

Menaces

- Une attractivité touristique limitée du fait d'une capacité d'accueil en hébergement ciblée sur les campings ;
- Un manque de structuration et de visibilité de l'offre touristique du territoire qui profite aux territoires voisins ;

Enjeux pressentis pour la révision du SCoT

- Le renforcement touristique du territoire à partir des éléments emblématiques (produit d'appel) et la mise en tourisme / valorisation du patrimoine et équipements existants : basilique d'Ars, projet de véloroute ...
- La diversification de l'offre d'hébergement pour son amélioration ;



Labels agricoles



DES FILIÈRES AGRICOLES VARIÉES ET DE QUALITÉ

DES FILIÈRES AGRICOLES VARIÉES

Le territoire du Val de Saône-Dombes est dominé par les activités agricoles, au regard de la part de l'occupation du sol qui leur est dédiée : 64% en 2015. Par ailleurs, diverses filières agricoles sont présentes en son sein, de la production de lait, en passant par la filière d'élevage bovine, la filière maraichère ou piscicole. Le diagnostic agricole, réalisé en 2016, qualifie cette dernière filière comme filière emblématique de la Dombes. La filière céréalière, représentant 38% des exploitations du territoire se fait en très grande majorité par de grandes cultures exclusivement. Une nouvelle filière végétale est aujourd'hui en construction sur la Dombes et le Val de Saône-Dombes pour améliorer l'auto-suffisance alimentaire des élevages laitiers : la microfilière de luzerne.

Par ailleurs, le territoire du Val de Saône-Dombes présente une partie de sa production labellisée par deux Appellation d'Origine Protégée (AOP), à savoir :

- L'AOP Beurre et la Crème de Bresse, AOP récente datant de 2012, concerne 5 communes du territoire ;
- L'AOP Volailles de Bresse, reconnue depuis 1936, concerne 6 communes du territoire

De plus, quatre Indications Géographiques Protégées (IGP) recouvrent l'ensemble des communes du territoire, à savoir : les Côteaux de l'Ain (vins), Volailles de l'Ain, Volailles de Bourgogne, et Emmental français Est-Central.

LA VENTE DIRECTE EN CIRCUITS COURTS CONCENTRÉE...

En 2016, 50 exploitations commercialisent leur production en circuits courts, soit plus de 18% du nombre total d'exploitations du territoire. Néanmoins, une certaine disparité géographique de la répartition de ces exploitations est visible, elles sont majoritairement situées dans la partie sud (2/3). Cette répartition s'explique probablement par le fait que le secteur Sud représente près des deux tiers du territoire Val de Saône-Dombes.

Par ailleurs, un point de vente a été recensé (à Parcieux), aucune Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) n'a été recensée mais il en existe plusieurs à proximité (Villefranche, Fontaine/Saône, ...).



Pisciculture
200 pisciculteurs en Dombes



viande bovine
57 exploitations
21% des exploitations
SAU moyenne : 98 ha



Culture ovine
Ovine
5 sites d'élevage
1,8% des exploitations
SAU moyenne : 85 ha



Filière équine
Equine
25 élevages
9,2% des exploitations



Culture porcine
Porcine
9 exploitations
3,3% des exploitations



Filière avicole
Avicole
21 exploitations disposant d'un atelier de production de volailles
6% des exploitations



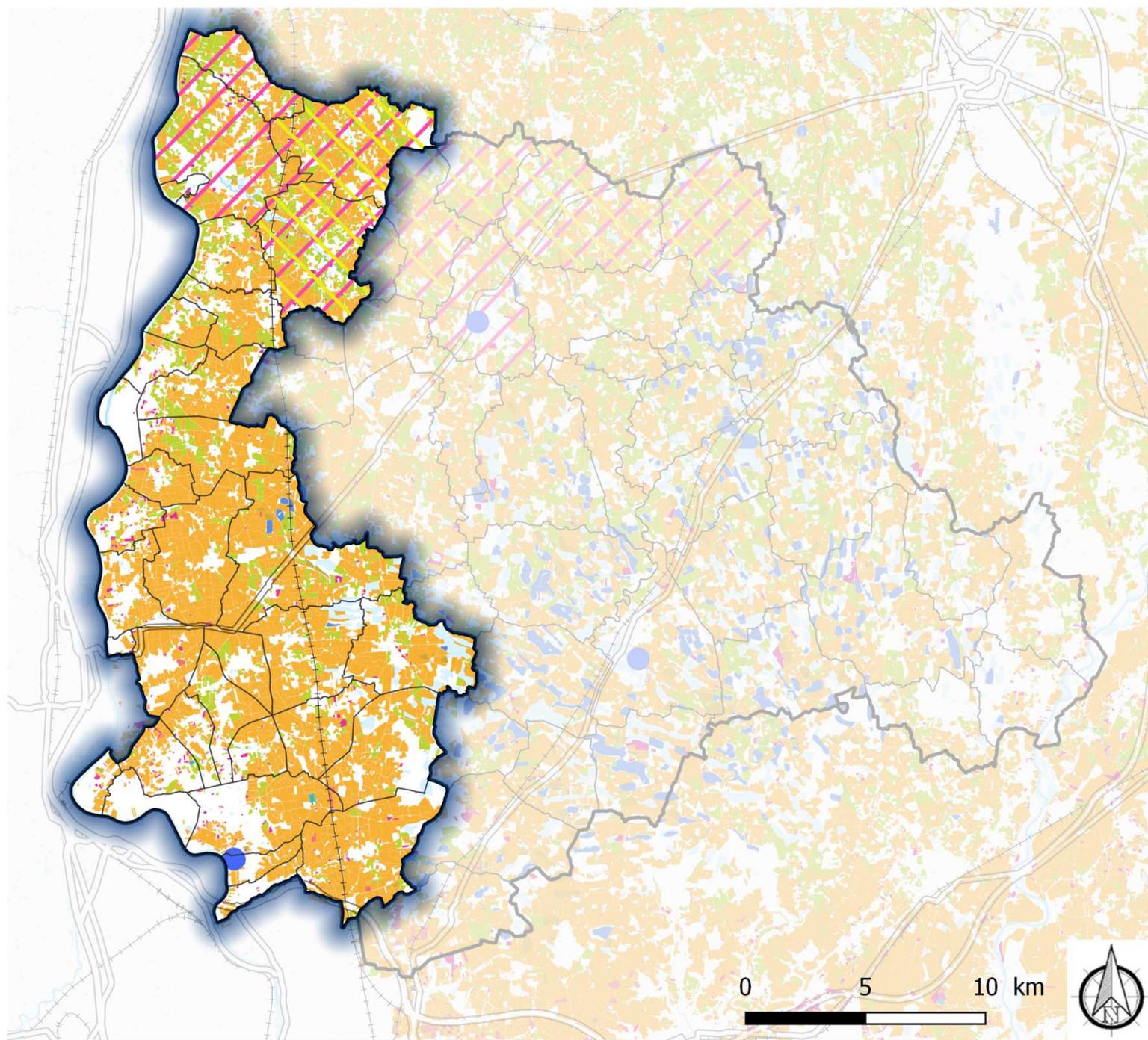
céréales
101 exploitations de grandes cultures
38% des exploitations
SAU moyenne : 75 ha



lait
32 exploitations
12% des exploitations
SAU moyenne : 120 ha



légumes
7 producteurs
SAU moyenne : 25 ha



Ilôts déclarés à la PAC

-  Céréales
-  Autres cultures
-  Viande bovine, lait
-  Légumes et plantes

Aires des AOC

-  AOC volaille de Bresse
-  AOC beurre et crème
-  Points de vente collectifs

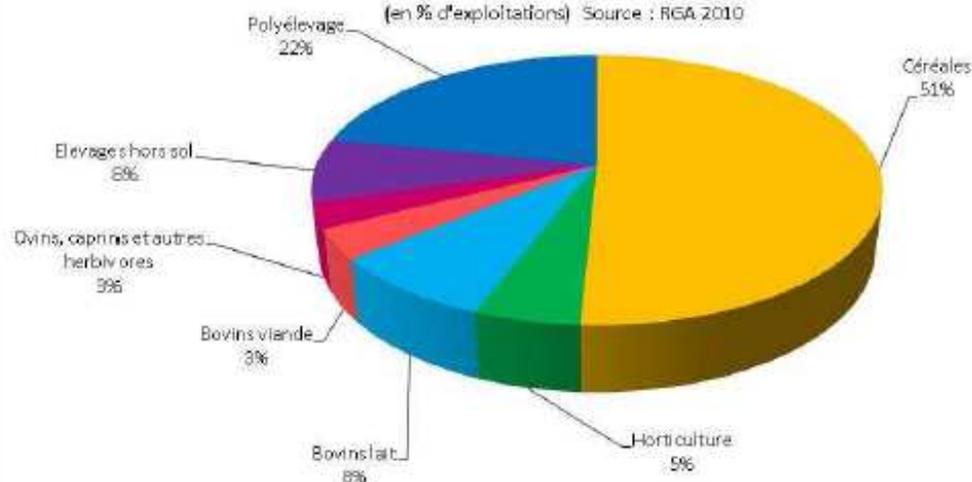
Part des exploitations d'élevage par région agricole

(en % d'exploitations) Données CA01-2016



Orientation des exploitations (moyennes et grandes) du SCOT en 2010

(en % d'exploitations) Source : RGA 2010



LES CARACTÉRISTIQUES ET L'ÉVOLUTION DES EXPLOITATIONS

UNE BAISSÉ DES EXPLOITATIONS

En 2010, 408 exploitations ont été recensées sur le territoire du SCoT, soit en moyenne 12 exploitations par commune. Le nombre d'exploitations par commune est hétérogène et peut varier de 0 à 25.

En 10 ans, le territoire du SCoT enregistre une diminution d'environ 37% des exploitations. Cette diminution paraît plus importante que celle du département (-27%) et du territoire du SCoT de la Dombes (-1/4).

UNE RÉPARTITION ÉQUIVALENTE ENTRE PRODUCTIONS VÉGÉTALES ET ANIMALES

La Chambre de l'Agriculture relève une baisse de la part de l'élevage entre 2000 et 2010 de 30%. Ainsi, en 2010, 42% des exploitations ont au moins un atelier d'élevage. Les bovins lait ou viande sont les plus nombreux puisqu'ils représentent à eux deux plus de 75% des exploitations.

L'orientation technico-économique des communes du SCoT est tournée à la fois vers les productions végétales et animales de manière équitable. Environ 50% des exploitations sont concernées par au moins un atelier d'élevage.

Par ailleurs, l'élevage bovin lait et/ou viande représente plus de 32% des exploitations pratiquant l'élevage. Comme il est soulevé dans le diagnostic agricole du territoire, les élevages entraînent des contraintes particulières et des distances minimales à respecter avec les bâtiments habituellement occupés par des tiers, l'interface agriculture/urbanisation est donc un enjeu majeur pour le SCoT.

DES EXPLOITATIONS DE TAILLE HÉTÉROGÈNE

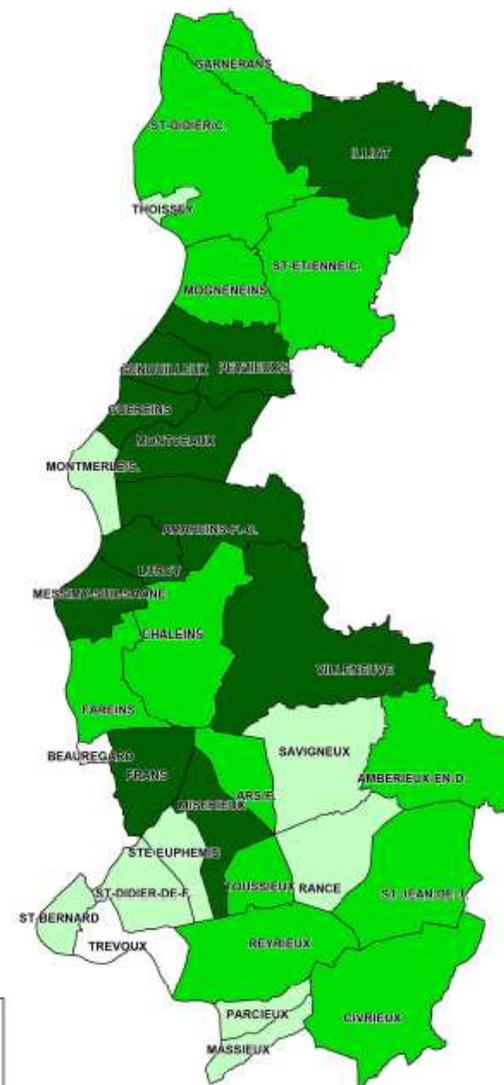
De la même manière qu'à l'échelle départementale, le territoire du SCoT a enregistré une baisse de la Surface Agricole Utile (SAU) par exploitation de 21,7% entre 2000 et 2010. Cependant, la SAU moyenne par exploitation, à elle, a augmenté (70 ha en moyenne en 2010). Cette augmentation se justifie par la diminution du nombre de structures qui permet l'agrandissement de la restructuration des exploitations en place. Malgré cette augmentation, la SAU moyenne par exploitation du SCoT reste légèrement inférieure à celle du département (92 ha).

En somme, les exploitations sont de taille moyenne et sont globalement hétérogènes du fait de la présence d'exploitations nécessitant moins de foncier comme le maraîchage ou l'horticulture par exemple.



Nombre d'exploitations agricoles par commune

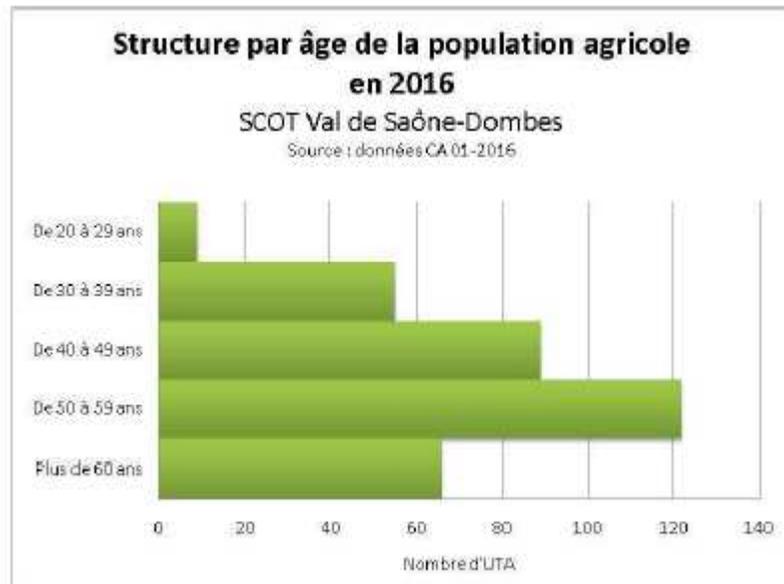
- De 0 à 5 exploitations
- De 6 à 15 exploitations
- Plus de 15 exploitations



- Pas d'exploitations
- 50 ha
- 50 - 80 ha
- + 80 ha

1/120 000

Source : IFG 2011 - ENQUETE CAPI



Selon les agriculteurs présents au forum agricole, les **freins à la transmission les plus importants** sont (par ordre décroissant) :

- Problèmes économiques liés aux filières ;
- Freins financiers (besoins de capitaux pour reprendre une exploitation agricole : cheptel..) ;
- Enjeu de la valeur patrimoniale de l'exploitation ;
- Problématique foncière ;
- Manque de repreneurs.

LES CARACTÉRISTIQUES ET L'ÉVOLUTION DES EXPLOITATIONS

■ DES EXPLOITATIONS SOCIÉTAIRES EN AUGMENTATION

Le territoire du Val de Saône-Dombes présente une diminution des structures individuelles. En effet, elles représentaient 80% des exploitations en 2000 contre 71% en 2010. Tout comme le territoire de la Dombes, cette diminution profite aux formes sociétaires, qui elles, augmentent (elles sont souvent liées à des exploitations d'élevage). Cette augmentation est à relier avec celle de la taille des exploitations qui nécessitent plus de main d'œuvre et qui permettent de faire vivre plusieurs actifs et une meilleure répartition du temps de travail.

En 2010, la part des exploitations en société est élevée et représente plus de 27% des exploitations du territoire.

■ UN NOMBRE D'ACTIFS AGRICOLES EN BAISSÉ

Les actifs agricoles regroupent les chefs d'exploitations et co-exploitants, les autres actifs familiaux et les salariés des exploitations.

Entre 2000 et 2010, le nombre d'actifs par exploitation est en baisse sur le territoire (-14% à l'échelle du SCoT). En 2010, en moyenne 1,9 actifs étaient présents sur une exploitation. Par ailleurs, la main d'œuvre familiale a une part moins importante sur les exploitations ce qui laisse paraître une professionnalisation de la filière de l'agriculture. La part importante de salariés (27%) correspond essentiellement aux exploitations équinées, horticoles et maraichères qui emploient plus de salariés.

■ DES ACTIFS VIEILLISSANTS

En 10 ans, la classe d'âge des 50 ans et plus a augmenté de 12% sur le territoire du SCoT. Les agriculteurs de 20 à 40 ans ne représentent que 18% des effectifs. De plus la moyenne d'âge des exploitants est de 51 ans en 2016, soit une moyenne semblable à celle de la région. En outre, la thématique de la succession des exploitants paraît être un enjeu essentiel sur le territoire. La vigilance doit être maintenue, notamment en secteur de développement urbain et économique. De plus, la préservation du foncier et des bâtiments agricoles est nécessaire au maintien de la pérennité de l'outil de production.

Civrieux



Reyrieux



Ars-sur-Formans



PARCELLES DE PROXIMITÉ ET BÂTIMENTS AGRICOLES

■ DES PARCELLES DE PROXIMITÉ À PROTÉGER

Comme l'indique la Chambre d'Agriculture de l'Ain, les exploitations d'élevage sont majoritaires et posent la problématique des parcelles de proximité. Pour rappel, des parcelles de proximité sont des parcelles permettant de mettre les bêtes en pâture, limitant les déplacements d'animaux sur les voies publiques et les déplacements des machines agricoles.

Ces parcelles de proximité, essentielles au fonctionnement rationnel des exploitations doivent donc être protégées. La prise en compte de celles-ci et plus largement du potentiel agricole des parcelles doit s'opérer dans le choix des futures zones constructibles.

■ DE NOMBREUX BÂTIMENTS AGRICOLES GÉNÉRANT DES FLUX ROUTIERS

Le territoire du Val de Saône-Dombes présente un nombre important de bâtiments agricoles, du fait de la forte présence de l'élevage. 303 sites agricoles, ont été recensés (principal ou secondaire), ce qui signifie que certaines exploitations peuvent avoir leur siège hors du territoire et un site secondaire sur le territoire.

En somme, les bâtiments agricoles se répartissent en deux groupes, les bâtiments d'élevage et les bâtiments de stockage. Ces nombreux bâtiments, génèrent beaucoup d'îlots de proximité, à préserver de toute urbanisation.

Par ailleurs, la présence de ces bâtiments, disséminés sur le territoire génère des flux de véhicules agricoles, de taille plus ou moins importante.

DES ZONES À ENJEUX AGRICOLES

■ DIFFÉRENTS SECTEURS STRATÉGIQUES

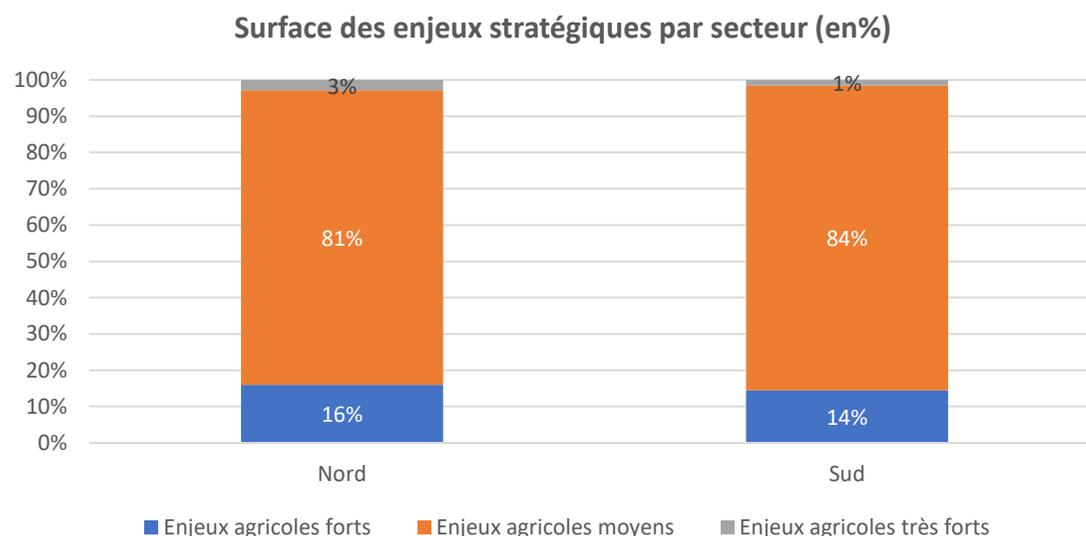
Les secteurs stratégiques identifiés par la Chambre d'Agriculture de l'Ain correspondent principalement aux zones de proximité des bâtiments agricoles. Ces zones de proximité concernent toutes les communes du territoire.

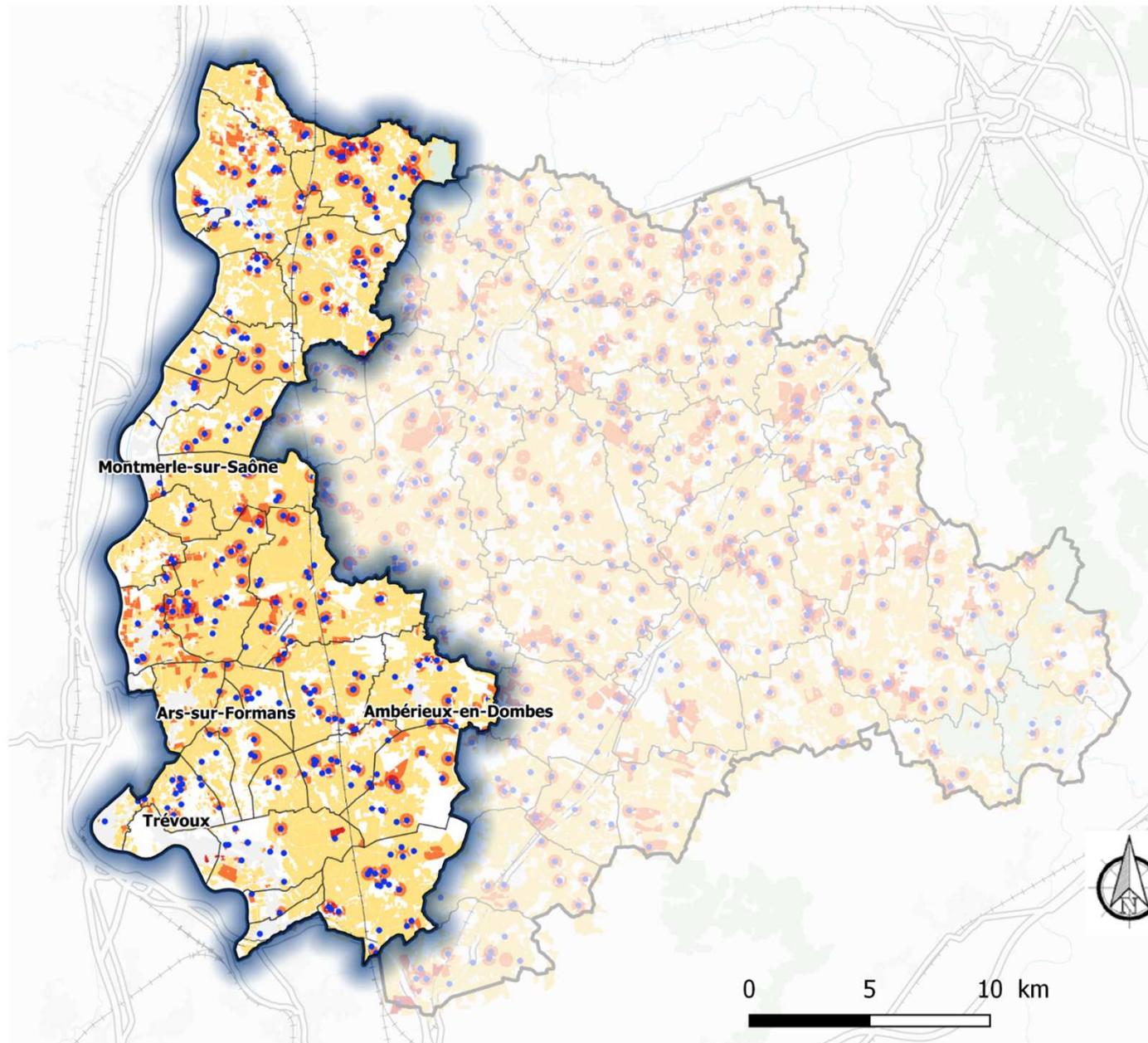
A l'échelle du SCoT, les zones de proximité sont les facteurs les plus discriminant, les autres facteurs pris en compte sont beaucoup plus ponctuels (cultures spécialisées, cultures pérennes, irrigation, ...). Ces secteurs stratégiques devront donc être affinés à l'échelle des PLU pour une bonne prise en compte de tous les enjeux.

En termes de surface, les zones stratégiques représentent près de 23 000 ha sur le territoire. La part des surfaces à enjeux agricoles est importante, car, comme vu précédemment, l'agriculture d'élevage est majoritaire et nécessite de beaucoup de surface. A l'échelle du SCoT, 18% de la SAU est donc concernée par une sensibilité élevée.

La répartition des zones à enjeux entre le nord et le sud paraît relativement équilibrée.

La répartition des zones à enjeux par typologie montre une supériorité des enjeux agricoles moyens sur les deux secteurs du territoire, avec notamment le secteur sud qui présente 3 points de plus que le nord. Les enjeux agricoles forts représentent entre 14% (secteur nord) et 16% (secteur sud), alors que les enjeux agricoles très forts sont quasiment tous sur le secteur nord (3% contre 1% pour le secteur sud).





- Sièges d'exploitation agricoles

Zones à enjeux

- enjeux agricole moyens
- enjeux agricoles forts
- enjeux agricoles très fort

Source : IGN,
Chambre d'agriculture
Date : 07 / 04 / 2017

La grille d'analyse SWOT est un outil d'analyse utilisé dans de nombreux domaines. Elle est réalisée en identifiant d'une part les forces et les faiblesses d'un objet donné et, d'autre part, les opportunités et les menaces de son environnement. En urbanisme, cette analyse sert notamment de base à la définition d'une stratégie de développement d'un territoire et/ou d'évaluation de la pertinence ou de l'opportunité d'une action future. Autrement dit ce travail, effectué pour chaque thématique développée dans le cadre du diagnostic, peut être mobilisé pour la définition des objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT du Val de Saône Dombes.

Atouts

- Des productions agricoles variées ;
- Des filières agricoles de qualité (2 AOP et 3 IGP) ;
- Des circuits courts présents (18% des exploitations du territoire concernées et un point de vente recensé) ;
- Un nombre d'exploitations important (408 en 2010) ;
- L'élevage comme production dominante (42% des exploitations ont au moins un atelier d'élevage) ;
- Un agrandissement de la superficie moyenne des exploitations (70 ha en moyenne), mais qui demeure en deçà de celle du département (92 ha en 2010) ;
- Une diminution des structures individuelles au profit des formes sociétaires (27% des exploitations du territoire) ;
- Une professionnalisation de la filière agricole ;
- 23 000 ha de zones sensibles, soit 18% de la SAU ;

Faiblesses

- Des exploitations pratiquant les circuits courts mal réparties sur le territoire ;
- Un nombre d'exploitation en baisse (diminution de 37% en 10 ans) ;
- Une diminution de l'élevage (-30% en 10 ans) ;
- Une légère diminution du nombre d'actifs agricoles par exploitation
- Un vieillissement des actifs agricoles ;
- De nombreux bâtiments agricoles favorisant les flux routiers

Opportunités

- L'affirmation de la professionnalisation de la filière agricole ;
- Des terres agricoles d'excellentes qualités ;

Menaces

- L'affaiblissement de la filière agricole par une trop faible protection des terres et des bâtiments ;
- Des exploitants éprouvant des difficultés croissantes à trouver des successeurs ;
- La multiplication de flux routiers d'engins agricoles impactant le bon état des axes de circulation

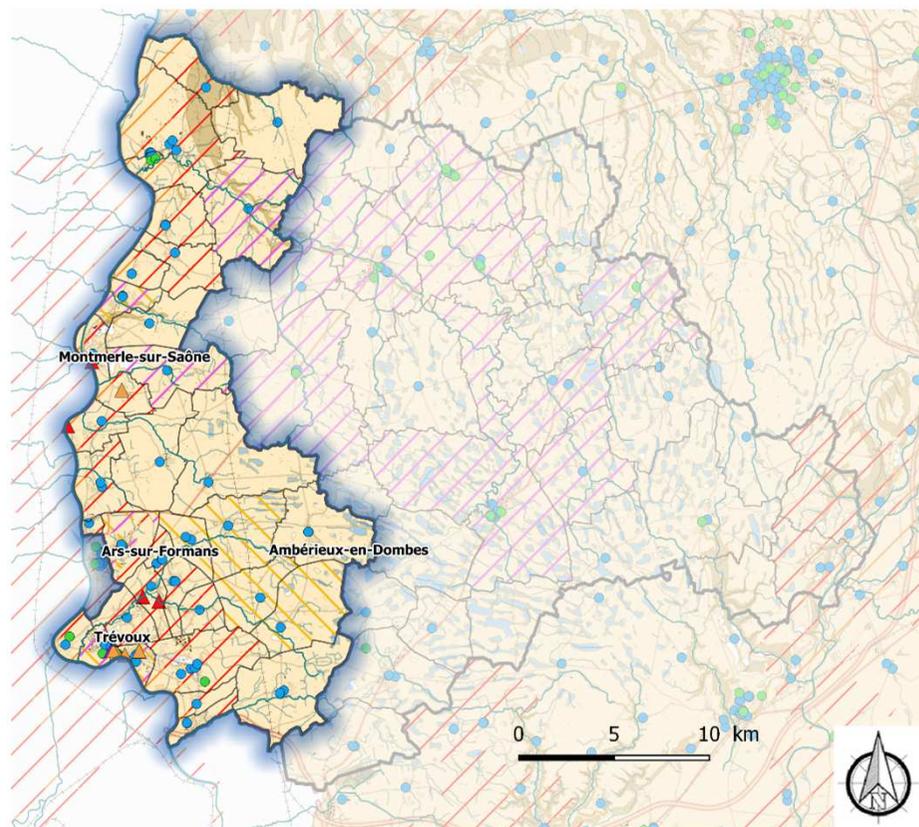
Enjeux pressentis pour la révision du SCoT

- Le maintien de la filière agricole par la préservation des bâtiments d'exploitation et du foncier, en protégeant notamment les parcelles de proximité nécessaires au bon fonctionnement de l'activité ;
- Le développement des filières courtes comme filière économique et la valorisation de la production locale ;
- Une interface /urbanisation/environnement à soigner ;

5. Performance environnementale du SCoT du Val de Saône - Dombes

LES RISQUES NATURELS

Vulnérabilité du territoire face aux risques naturels
SCoT Val de Saône - Dombes



Des risques partiellement encadrés

PPR "Inondations de la Saône"

- Zone d'inconstructibilité
- Zone soumise à contraintes

Un risque d'inondation prédominant

- Communes exposées au risque de crue de plaine (écoulement lent)
- Communes exposées au risque de crue à écoulement rapide

Un risque occasionné par l'aléa retrait/gonflement des argiles

- Moyen
- Faible

Mouvements de terrain

- éboulement de blocs
- érosion des berges
- glissement de terrain

Sensibilités territoriales

- Etablissements scolaires
- Etablissements de santé
- Bâti

Source : Services de l'état, BRGM, IGN
Date : 21 / 04 / 2017

even
conseil

UN RISQUE D'INONDATION PREDOMINANT

Les inondations représentent le principal aléa du territoire. Le SCoT du Val de Saône – Dombes est doté de Plans de Prévention des Risques Naturels PPRN liés à l'inondation de la Saône.

Le dossier départemental des risques majeurs de l'Ain (DDRM) recense un risque d'inondation de deux types : les crues de plaine en écoulement lent (17 communes concernées) et les crues à écoulement rapide (16 communes concernées). Une grande majorité des communes du territoire sont par conséquent soumises à un risque d'inondation. Le territoire connaît de plus un nombre important d'inondations, dont la gestion des eaux pluviales constitue un enjeu significatif dans la réduction de l'impact du ruissellement urbain.

DES MOUVEMENTS DE TERRAIN PONCTUELS

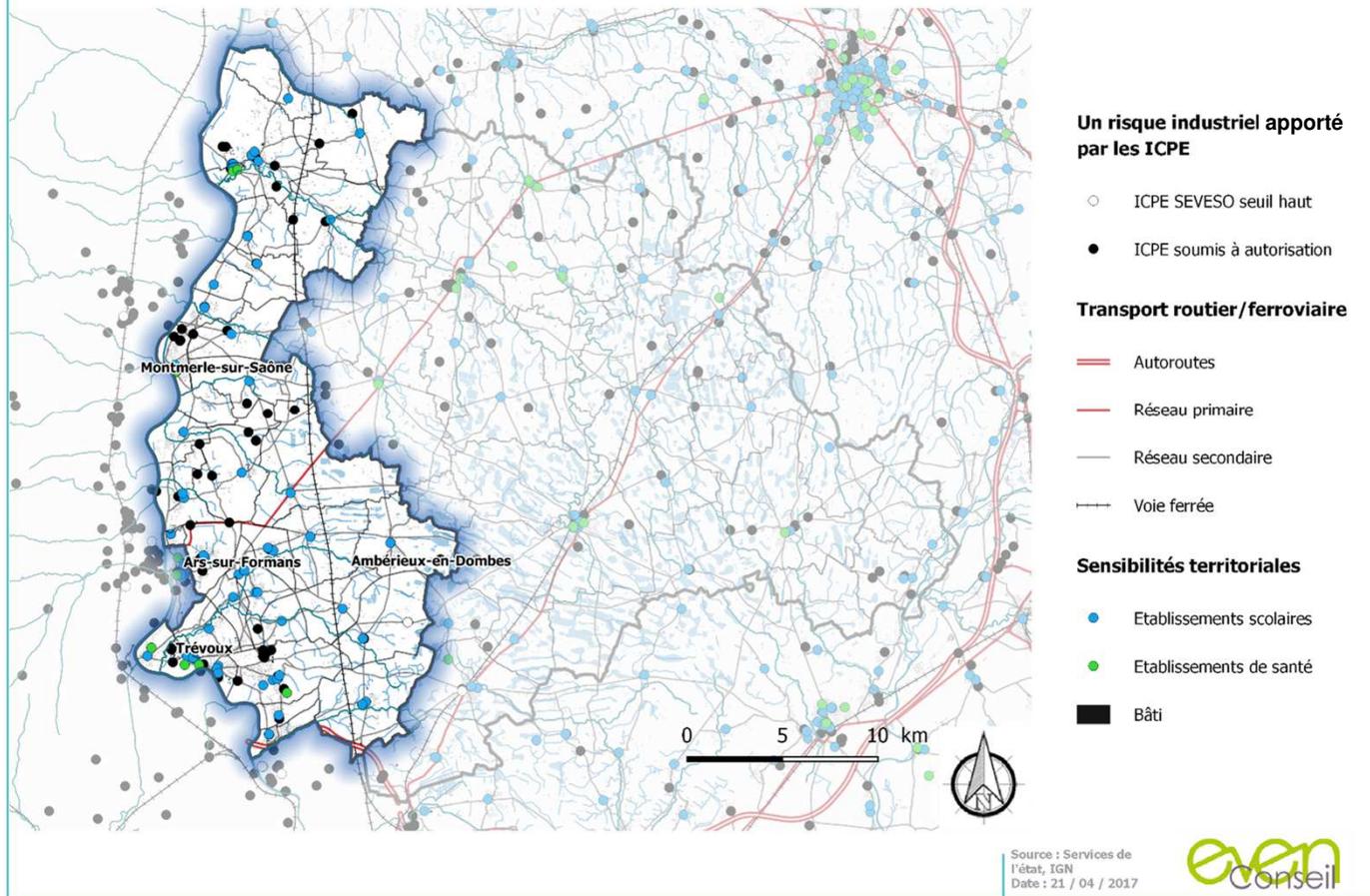
Autre aléa fort du territoire, les phénomènes de mouvements de terrain : glissements, éboulements ou coulées. Ces phénomènes très variés ont des origines et des conséquences diverses en fonction de l'intensité du phénomène sur les aménagements humains (de la fissuration à la destruction). Il s'agit d'un risque globalement peu impactant.

Globalement faible, l'aléa retrait/gonflement des argiles peut être considéré comme moyen sur certaines zones restreintes du territoire. Ce phénomène, bien que peu dangereux pour la vie des personnes concernées, représente le second poste d'indemnisation aux catastrophes naturelles affectant les maisons individuelles du fait des dommages causés aux constructions (fissures notamment). Quatre communes ont déjà fait l'objet d'arrêtés de catastrophe naturelle pour l'aléa retrait-gonflement des argiles : Messimy-sur-Saône, Fareins, Villeneuve, Saint-Bernard.

Le territoire étant classé en zone de sismicité faible (zone 2 sur une échelle de 5), des prescriptions particulières doivent également être appliquées à toutes les constructions.

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Vulnérabilité du territoire face aux risques technologiques SCoT Val de Saône - Dombes



DES RISQUES TECHNOLOGIQUES ISSUS DU TISSU INDUSTRIEL

Le risque industriel se caractérise par la présence d'Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE). Le territoire contient 29 ICPE soumises à autorisation, dont 1 site SEVESO classé seuil haut à Saint Jean de Thurigneux (UKOBA Industrie, industrie chimique). La loi prévoit des procédures qui visent à minimiser les risques relatifs à ces installations. Le site est par conséquent **soumis à un Plan de Prévention des Risques Technologiques** approuvé le 21 janvier 2011.

Des silos agricoles sont parfois implantés à proximité de secteurs d'habitat et génèrent également un risque en fonction de leur volume de stockage.

Le territoire est également concerné par le **transport de matières dangereuses**, notamment par le passage de canalisations de transport de gaz. Bien que reconnu comme le moyen de transport le plus sûr et le moins impactant pour l'environnement, ces canalisations présentent un risque potentiel pour le territoire. Des précautions sont nécessaires en matière de développement urbain à leurs abords afin de limiter l'exposition des biens et des personnes. D'autre part, les matières dangereuses font également l'objet d'un transport routier. Régulièrement empruntés par les poids lourds, les axes routiers de l'ensemble du territoire sont concernés, bien que les axes structurants soient a priori plus exposés (RD 933). Le risque d'accident et de déversements de substances dangereuses est ainsi présent tout au long de l'année.

Commune	Site	Etat du site	Type de pollution	Restrictions d'usage et mesures d'urbanisme
Trévoux	DUPARCHY	Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat	Polluants présents dans les nappes (Cadmium, Chrome; Cuivre, Solvants halogénés)	sites toujours en activité
	Tissus Techniques de Trévoux	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en œuvre	Dépôts d'hydrocarbures Polluants présents dans les sols (hydrocarbures, PCB-PCT) Polluants présents dans les nappes (PCB-PCT)	
Saint-Jean-de-Thurigneux	UKOBA	Site nécessitant des investigations supplémentaires	Polluants présents dans les sols (Baryum, Cuivre, Sulfates)	

Source : Base de données BASOL

EA : Emission de polluants dans l'air
QD : Quantité de déchets produits ou traités
EE : Emission de polluants dans l'eau

Etablissement IREP	Commune	Impacts sur l'environnement
GAEC du Perrat	Chaleins	EA Ammoniac
SMICTOM SAONE DOMBES	Misérieux	EA Méthane / QD non dangereux
SOFRADIM PRODUCTION	Trévoux	QD dangereux
TANORGA	Trévoux	QD dangereux
Sté DUPARCHY & Fils	Trévoux	QD dangereux
DANFOSS COMMERCIAL COMPRESSORS	Trévoux	EE Fluor et composés / QD dangereux
Eurocast Reyrieux	Trévoux	QD dangereux
FERMOB SA	Saint-Didier-sur-Chalaronne	EE Nonylphénols / QD dangereux
OGF	Reyrieux	QD dangereux
Imprimeries IPS	Reyrieux	EA COVNM / QD dangereux
SNTS1	Montmerle-sur-Saône	EA Chrome hexavalent et ses composés, Cyanures, nickel et composés, zinc et composés / QD dangereux
SAB MONTMERLE	Montmerle-sur-Saône	QD dangereux
Sytraival CET II St Etienne sur Chalaronne	Saint-Étienne-sur-Chalaronne	EA Méthane, QD non dangereux

Source : Base de données Registre des Emissions Polluantes (IREP)

LES POLLUTIONS

DES SITES POLLUÉS OU POTENTIELLEMENT POLLUÉS

Les pollutions potentielles ou avérées qui peuvent affecter un site sont recensées dans deux bases nationales :

Les **sites BASIAS** sont issus d'un inventaire historique des anciens sites industriels et activités de service ayant eu une activité potentiellement polluante. Il en existe 276 recensés sur le territoire. Ces sites se situent majoritairement sur les communes de Trévoux (46 sites) et dans une moindre mesure Saint-Didier-sur-Chalaronne (28 sites) et Reyrieux (24 sites). Ces espaces concernent majoritairement des carrières et gravières ainsi que des stations services. Pour les 276 sites, et sous réserve de prospections complémentaires, se pose la question de leur éventuelle reconversion.

Les **sites BASOL** sont recensés par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) sous l'égide du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Il s'agit de sites dont les sols sont pollués ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. Le territoire en compte 3 : 2 sur la commune de Trévoux et 1 à Saint-Jean-de-Thurigneux (cf. *tableau ci-contre*).

DES ETABLISSEMENTS SOURCES DE POLLUTIONS DES MILIEUX

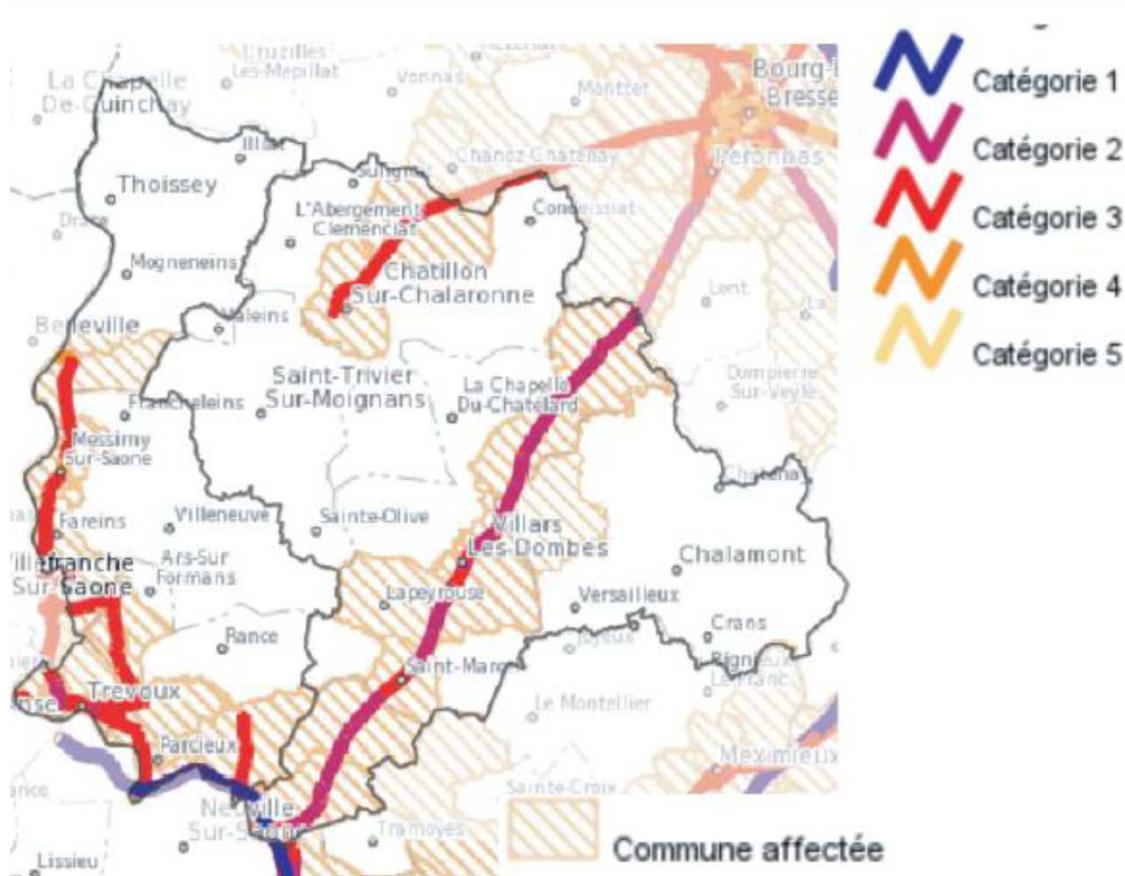
Certains établissements du territoire sont responsables de rejets et de transferts de polluants dans l'eau, l'air, et producteurs d'une part importante de déchets de par leurs activités. Le Registre des Emissions Polluantes IREP recense ces établissements :

- les principales installations industrielles ;
- les stations d'épuration urbaines de plus de 100 000 équivalents habitants ;
- certains élevages.

Le territoire du SCoT Val de Saône-Dombes compte 12 établissements au sein de l'IREP, présentés ci-contre.

Des précautions doivent être prises au regard de l'impact de ces activités sur les milieux naturels afin d'amoinrir les effets observés.

LES NUISANCES SONORES



-  Catégorie 1
-  Catégorie 2
-  Catégorie 3
-  Catégorie 4
-  Catégorie 5

DES NUISANCES SONORES CONCENTRÉES À L'OUEST

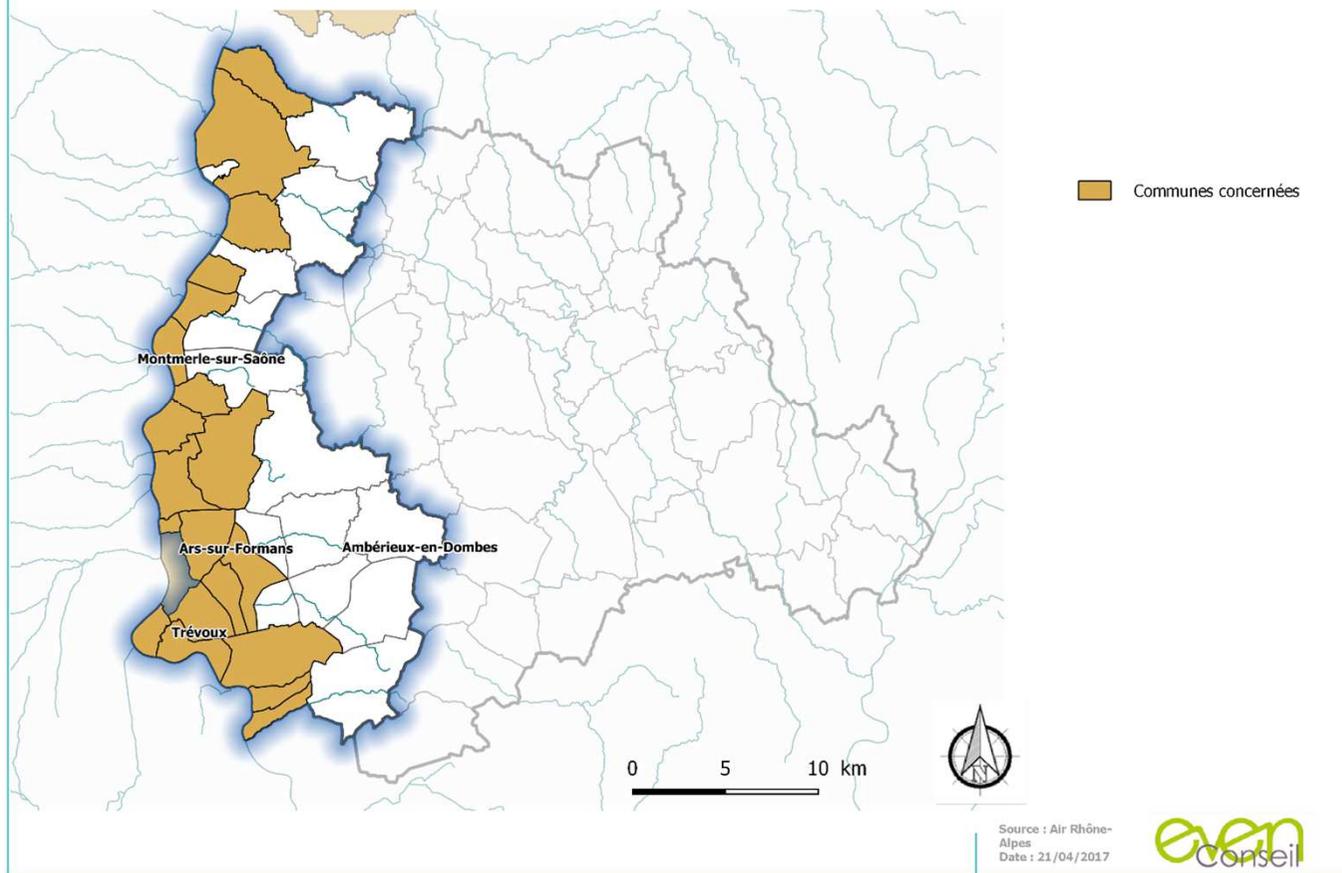
Les nuisances sonores impactant le Val de Saône - Dombes sont essentiellement dues **aux infrastructures de transports du territoire, supports des échanges intra communautaire mais également entre le bassin lyonnais et caladois.**

Pour chaque département, le préfet définit un classement sonore des voies terrestres: routes, chemin de fer, lignes de transports en commun... La zone impactée par le bruit est définie autour de l'axe, dans laquelle des prescriptions d'isolement acoustique sont à respecter.

Dans le Val de Saône-Dombes, l'A46 relève de la catégorie 1, la plus impactante (largeur affectée de 300 m de part et d'autre de l'infrastructure) tandis que les RD 936, RD933, RD 904, RD44 et RD6 relèvent de la catégorie 3 (largeur affectée de 100 m de part et d'autre de l'infrastructure) et la RD28 de la catégorie 4 (largeur affectée de 30m de part et d'autre de l'infrastructure) . **Elles impactent principalement le cadre de vie des cœurs de bourgs où les populations exposées peuvent se retrouver affectée par des risques sanitaires** du fait de leur exposition à un niveau de bruit nettement supérieur à 35 db(A), seuil au-dessus duquel l'OMS considère que la qualité du sommeil est impactée.

Catégorie de classement de l'infrastructure	Niveau sonore de référence Laeq(6h-22h) en dB (A)	Niveau sonore de référence Laeq(22h-6h) en dB(A)	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
1	L > 81	L > 76	d = 300 m
2	76 < L < 81	71 < L 76	d = 250 m
3	70 < L < 76	65 < L 71	d = 100 m
4	65 < L < 70	60 < L 65	d = 30 m
5	60 < L < 65	55 < L < 60	d = 10 m

Source : rhone.gouv.fr

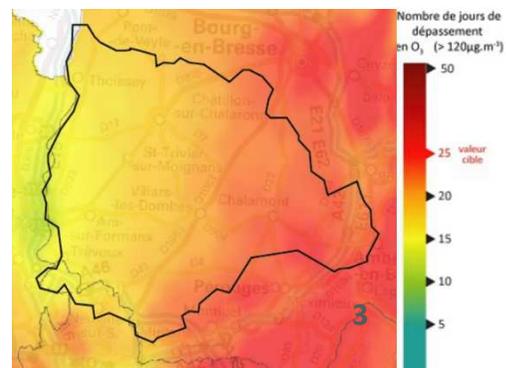
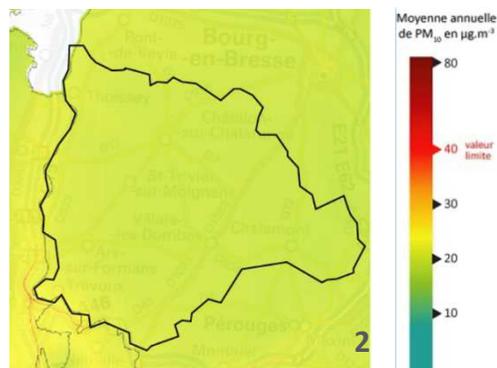
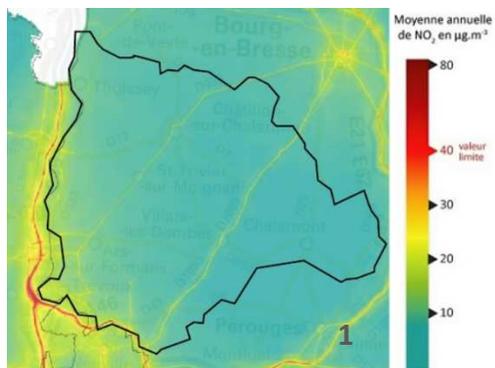


LA QUALITÉ DE L'AIR

LES POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

Trois polluants principaux sont pris en considération lors de l'analyse de la qualité de l'air par l'observatoire Air Rhône Alpes: le dioxyde d'azote (NO₂), l'ozone (O₃) et les particules fines inférieures à 10µm.

D'une manière générale, la qualité de l'air globale dans le Val de Saône est plutôt satisfaisante. Toutefois, c'est la pollution de proximité autour des axes routiers majeurs qui est problématique et mise en exergue sur la carte relative au NO₂. Le territoire est notamment influencé par sa proximité avec les autoroutes A6 et A46. Ainsi, les communes en bordure ouest du territoire sont identifiées **en communes sensibles à la qualité de l'air** par l'observatoire Air Rhône-Alpes comme « zones où les actions en faveur de la qualité de l'air doivent être jugées préférables à des actions portant sur le climat en cas d'effets antagonistes ».



1. NO₂ moyenne annuelle 2015
2. PM₁₀ moyenne annuelle 2015
3. Ozone nombre de jours pollués 2015 (moyenne sur 3 ans)

Source : ATMO Auvergne Rhône-Alpes, 2015

La grille d'analyse SWOT est un outil d'analyse utilisé dans de nombreux domaines. Elle est réalisée en identifiant d'une part les forces et les faiblesses d'un objet donné et, d'autre part, les opportunités et les menaces de son environnement. En urbanisme, cette analyse sert notamment de base à la définition d'une stratégie de développement d'un territoire et/ou d'évaluation de la pertinence ou de l'opportunité d'une action future. Autrement dit ce travail, effectué pour chaque thématique développée dans le cadre du diagnostic, peut être mobilisé pour la définition des objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT du Val de Saône Dombes.

Atouts

- Un encadrement du risque d'inondation par des plans de prévention des risques naturels PPRN approuvés ou en cours de révision, permettant de sécuriser le développement urbain en fonction du degré d'aléa ;
- Un encadrement du risque technologique généré par l'établissement SEVESO à Saint Jean de Thurigneux par un plan de prévention des risques technologiques PPRT approuvé en 2011 ;
- Un risque lié au transport de matières dangereuses par canalisation encadré par des servitudes d'inconstructibilité ;
- Des sites pollués ou pouvant présenter une pollution des sols qui demeurent peu nombreux sur le territoire;
- De nombreuses communes épargnées par les nuisances sonores;

Faiblesses

- Une exposition aux risques d'inondation sur la majeure partie du territoire;
- Des activités industrielles qui génèrent des risques technologiques pour les populations à proximité ;
- Des nuisances sonores marquées à l'ouest du territoire du Val de Saône Dombes par le passage de l'A46 et les RD 933, 936, 904, 44 et 6.

Opportunités

- Des espaces inconstructibles au regard des zones d'aléa des PPR qui constituent des espaces valorisables pour des aménagements naturels et paysagers et par conséquent une valorisation du cadre de vie ;
- Des sites potentiellement pollués qui peuvent constituer des espaces de reconversion urbaine après dépollution.

Menaces

- Une augmentation de la population exposée dans les zones soumises aux risques qui ne sont pas encadrées par des PPR (Installations classées pour la protection de l'environnement ICPE soumises à autorisation / silos...);
- Une ambiance sonore qui se détériore à proximité des axes de transports qui supportent les flux routiers les plus importants;
- Un accroissement des maladies cardio-respiratoires chez les habitants riverains des axes routiers majeurs;

Enjeux pressentis pour la révision du SCoT

L'intégration des risques et des nuisances (bruit, pollution de l'air), de leur nature et de leur intensité dans les choix d'aménagement du territoire, afin de ne pas exposer des populations supplémentaires;

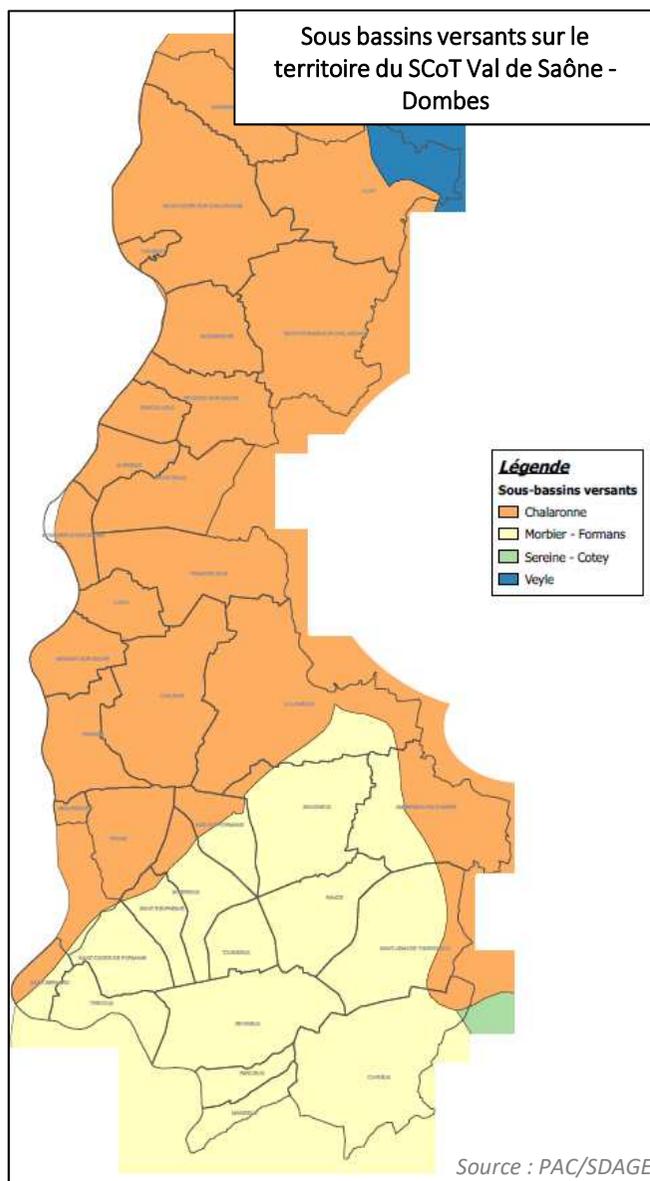
La maîtrise du ruissellement en limitant l'imperméabilisation des sols et en préservant les éléments naturels (réseau de haies, bandes enherbées...) qui participent à sa gestion ;

L'implantation de nouvelles activités économiques en assurant leur compatibilité avec les sensibilités et richesses environnementales locales, sans générer de risques pour la santé, de pollutions ou de nuisances ;

Le respect de la mise à distance de l'urbanisation au regard des sites à risque ;

L'anticipation du risque d'augmentation ou d'intensification des nuisances liées au trafic (bruit, pollutions), et de l'apparition de nouvelles zones de nuisances ;

L'ENCADREMENT DE LA GESTION DE L'EAU



LE SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

Approuvé le 20 Décembre 2015 pour la période 2016 à 2021, ce document fixe la stratégie du bassin Rhône-Méditerranée pour l'atteinte du bon état des milieux aquatiques ainsi que les actions à mener pour atteindre cet objectif.

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) se décline en 9 orientations fondamentales:

- S'adapter aux effets du changement climatique
- Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
- Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement Gestion locale et aménagement du territoire
- Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
- Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
- Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides
- Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

LES DOCUMENTS DE GESTION LOCALE

Le SDAGE se décline plus localement en SAGE, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Ces documents coordonnent au niveau local l'ensemble des actions publiques envers les usagers de l'eau afin d'assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau dans sa globalité (eaux superficielles, souterraines, douces, marines, etc.). Néanmoins, le territoire du SCoT Val de Saône Dombes n'est concerné par aucun SAGE.

Le SDAGE Rhône Méditerranée définit 3 sous bassins versants sur le territoire :

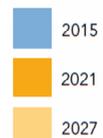
- Sous BV De la Chalaronne ;
- Sous BV du Morbier – Formans;
- Sous BV de la Veyle.

Plusieurs contrats de milieux sont en vigueur et permettent la mise en œuvre du SDAGE à l'échelle locale :

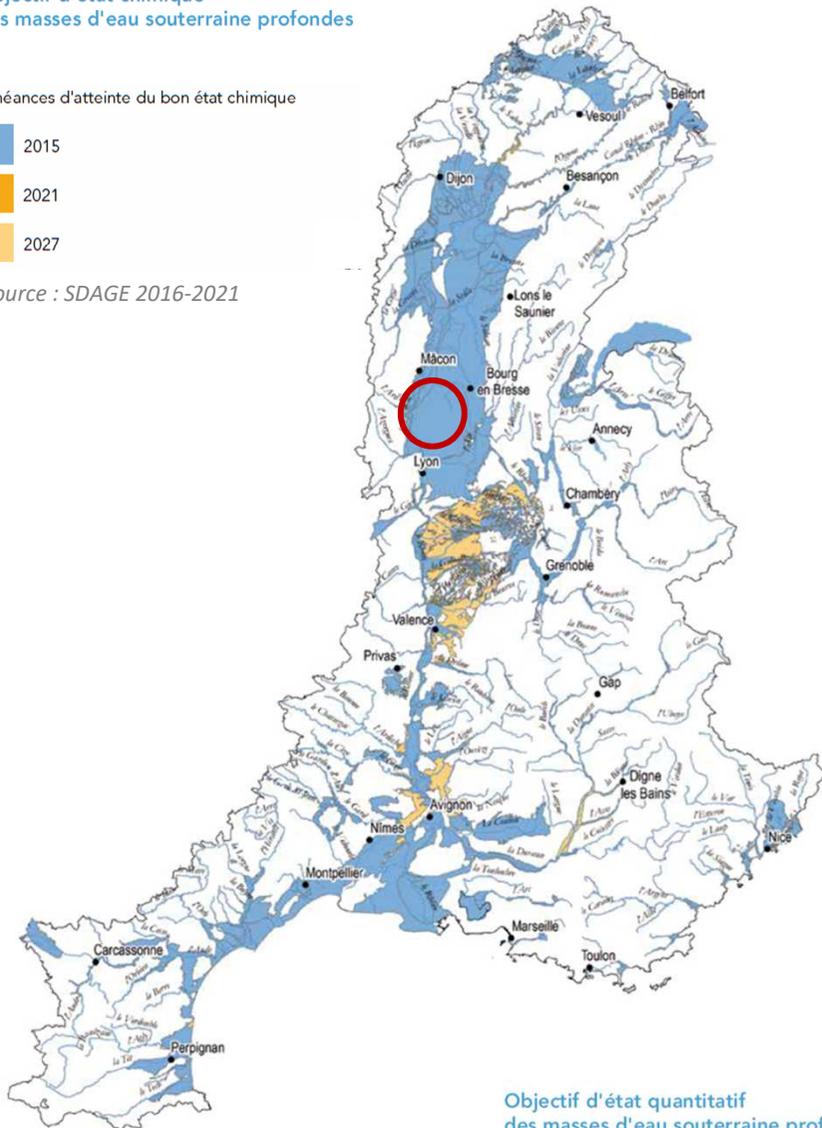
- Contrat de rivière Chalaronne (2008-2015) porté par le Syndicat des Territoires de la Chalaronne et agissant sur une partie du sous BV de la Chalaronne ;
- Contrat Saône corridors biologiques/alluviales et territoires associés (remplace le Contrat de Vallée Inondable de la Saône – 2004-2009) en cours d'élaboration par l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Saône et Doubs et agissant sur les sous BV du Morbier Formans et de la Saône Aval de Pagny.

Objectif d'état chimique des masses d'eau souterraine profondes

Échéances d'atteinte du bon état chimique

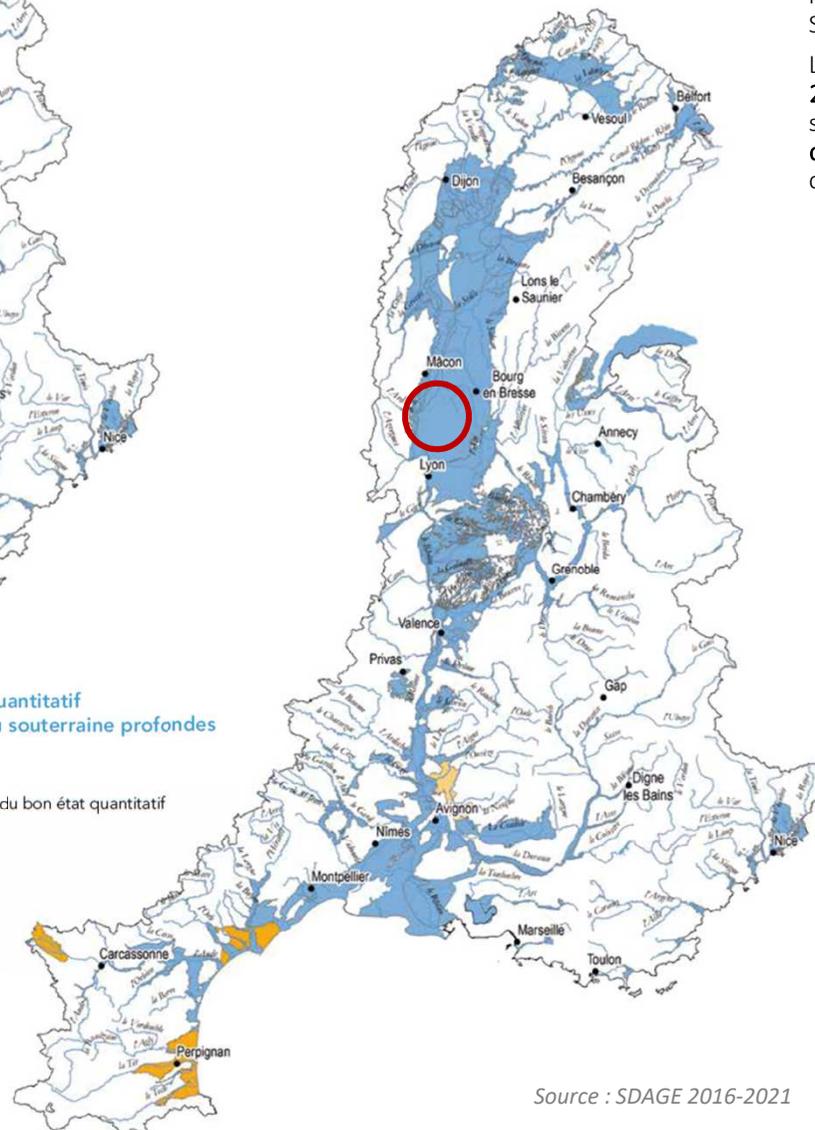
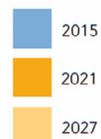


Source : SDAGE 2016-2021



Objectif d'état quantitatif des masses d'eau souterraine profondes

Échéances d'atteinte du bon état quantitatif



LA SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

■ DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES EN BON ÉTAT

Le territoire communautaire est concerné par deux masses d'eau souterraines : Miocène de Bresse, couvrant la très grande majorité du territoire et Sables et graviers pliocènes du Val de Saône pour l'ouest du territoire.

Les **objectifs de bon état fixés par le SDAGE ont été atteints en 2015** pour ces deux masses d'eau, aussi, les eaux souterraines sont de bonne qualité et ne présentent **pas de problématique d'ordre quantitatif**. Cela constitue un réel atout pour la pérennité de l'alimentation en eau potable.

LA SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

■ DE NOMBREUSES UNITÉS DE GESTION

L'alimentation en eau potable n'est pas gérée directement par les communautés de communes Val de Saône Centre et Dombes Saône Vallée. Elle est partagée entre **plusieurs syndicats intercommunaux**, généralement en charge de communes non seulement du Val de Saône Dombes mais aussi situées hors du territoire. Cette **fragmentation** de la gestion de l'eau **réduit la cohérence** ainsi que la **sécurisation de l'alimentation** en eau des habitants.

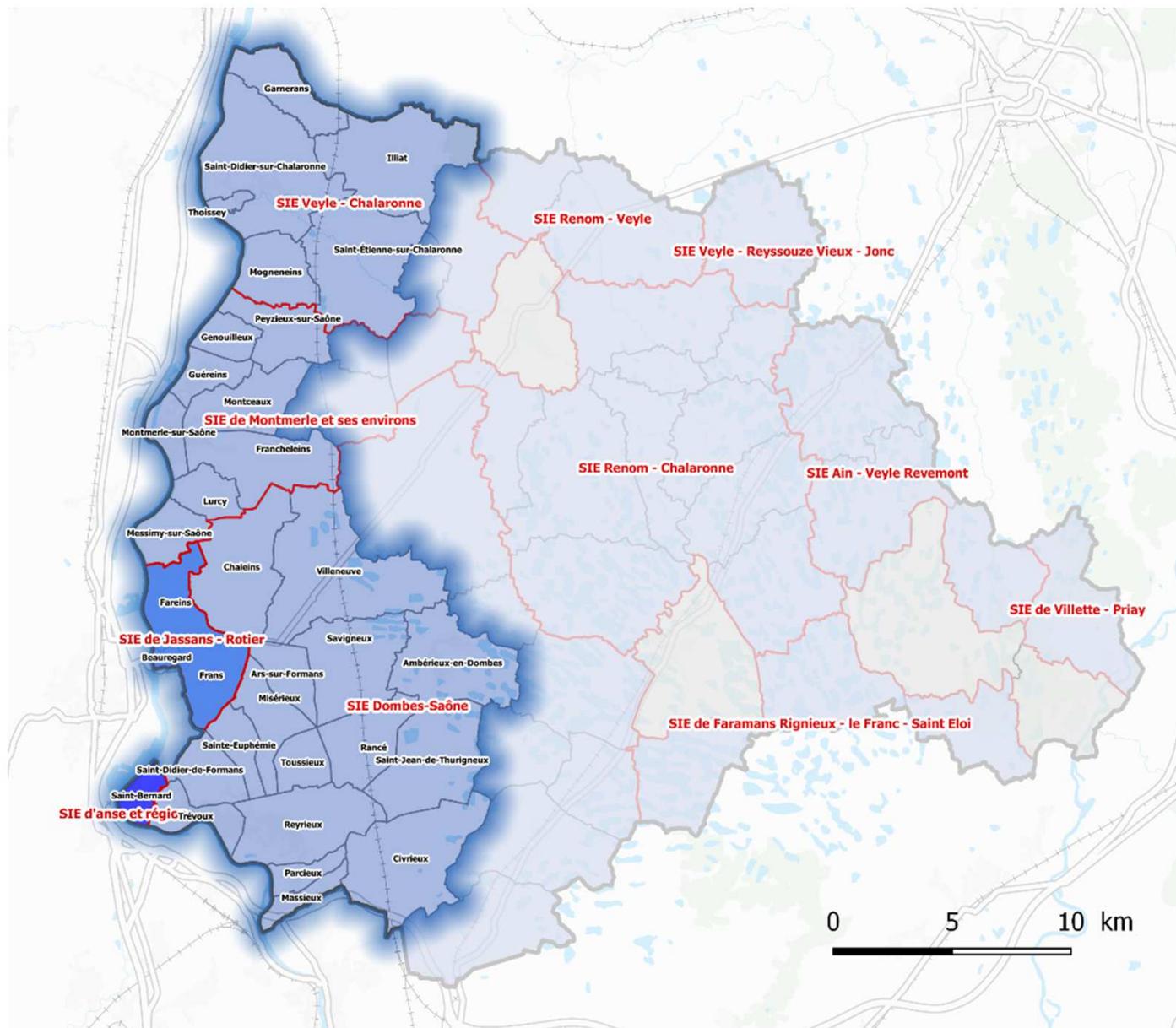
■ UNE FAIBLE DIVERSIFICATION DES RESSOURCES

Il existe **4 zones de captages** alimentant les réseaux d'adduction d'eau potable du territoire, chacune bénéficiant d'une déclaration d'utilité publique (DUP) : St Didier sur Chalaronne, Guereins, Massieux et Civrieux. D'autres captages situés en dehors du territoire viennent compléter l'alimentation: celui de Monthieux sur le territoire de la Dombes, ainsi que le puits du Divin (Anse). Enfin, des achats d'eau aux structures voisines sont également effectués. Le SIE Jassans Riottier achète la totalité de l'eau distribuée au SIE Dombes Saône et à la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

En raison des problématiques liées aux taux de nitrates et pesticides, **2 captages, gérés par le syndicat Dombes Saône, ont été qualifiés par le SDAGE de captages prioritaires.**

- Captage de Massieux (Alluvions de la Saône entre seuil de Tournus et confluent avec le Rhône);
- Source de Civrieux (Formations plioquaternaires Dombes).

Le **puits du Divin** fait également partie des **captages les plus menacés** par les pollutions diffuses ainsi que deux autres ouvrages intervenant en amont des achats d'eau: le champ captant de Beauregard et la Grande Bordière (Ambérieux et Quincieux). Les plans d'actions concernant ces ouvrages sont applicables depuis 2015. Néanmoins, le captage des Abattoirs, anciennement exploité par le SIE Dombes Saône, a été abandonné à la suite de prélèvements révélant une qualité de l'eau insatisfaisante. Des problématiques subsistent encore et doivent être prises en compte dans le SCoT. Or, **plusieurs structures ne sont alimentées que par un seul captage et ne disposent d'aucune interconnexion** (mise en liaison de manière réciproque des unités de distribution distinctes dans le but d'assurer la continuité de l'approvisionnement ainsi que la sécurisation de l'alimentation en eau potable de chacune des unités interconnectées). La sécurité de l'alimentation en eau de ces communes est donc limitée car en cas d'incident (pollution, dysfonctionnement divers...) l'approvisionnement serait remis en cause.



- Production et Distribution exercées par un EPCI du territoire
- Production exercée par un EPCI dont le siège est hors du département de l'Ain
Distribution exercée par un EPCI du territoire
- Production et Distribution exercées par un EPCI dont le siège est hors du département de l'Ain



even
Conseil

Source : IGN, DDT Ain
Date : Décembre 2016

Bilan du SCoT :

- 2 hectares artificialisés au sein des périmètres éloignés pour le développement économique et résidentiel entre 2005 et 2010
- Rythme d'artificialisation de 2.7% (3.8% sur l'ensemble du territoire)



LA SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

■ UNE BONNE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

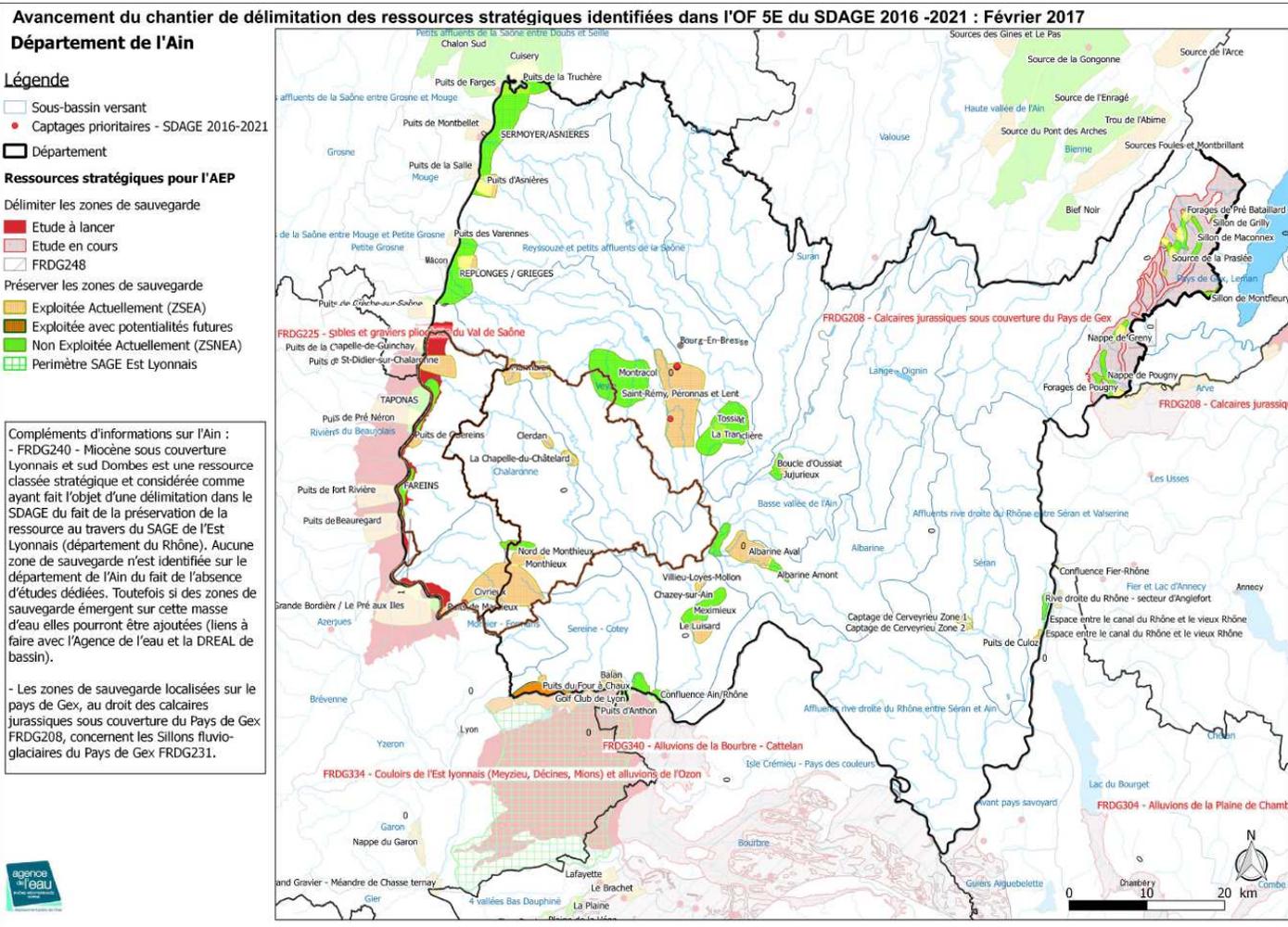
L'indice de protection de la ressource est de 78,6% en moyenne sur le territoire. **Tous les ouvrages bénéficient d'une DUP** et sont donc protégés par 3 périmètres de protection (immédiat, rapproché et éloigné) imposant des prescriptions spécifiques.

Néanmoins, on observe **de nombreuses pressions** sur la ressource, malgré les périmètres de protection, qui sont liées davantage à des pollutions diffuses que ne peuvent gérer ces périmètres.

Par ailleurs, le SDAGE a identifié sur le territoire du SCoT des zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable. Celles-ci correspondent à des « aquifères à fort intérêt stratégique pour les besoins en eau actuels et futurs ». Il s'agit plus précisément de zones préservées, non exploitées actuellement, (Taponas et Fareins) et des zones de vigilance, exploitées actuellement, qui font l'objet d'une attention particulière pour la protection de la ressource en eau (Saint-Didier sur-Chalaronne, Civrieux et puits de Massieux). Enfin la délimitation de zones de sauvegarde demeure à étudier au principalement aux extrémités nord et sud du territoire.

■ UNE EAU DISTRIBUÉE CONFORME AUX NORMES DE POTABILITÉ

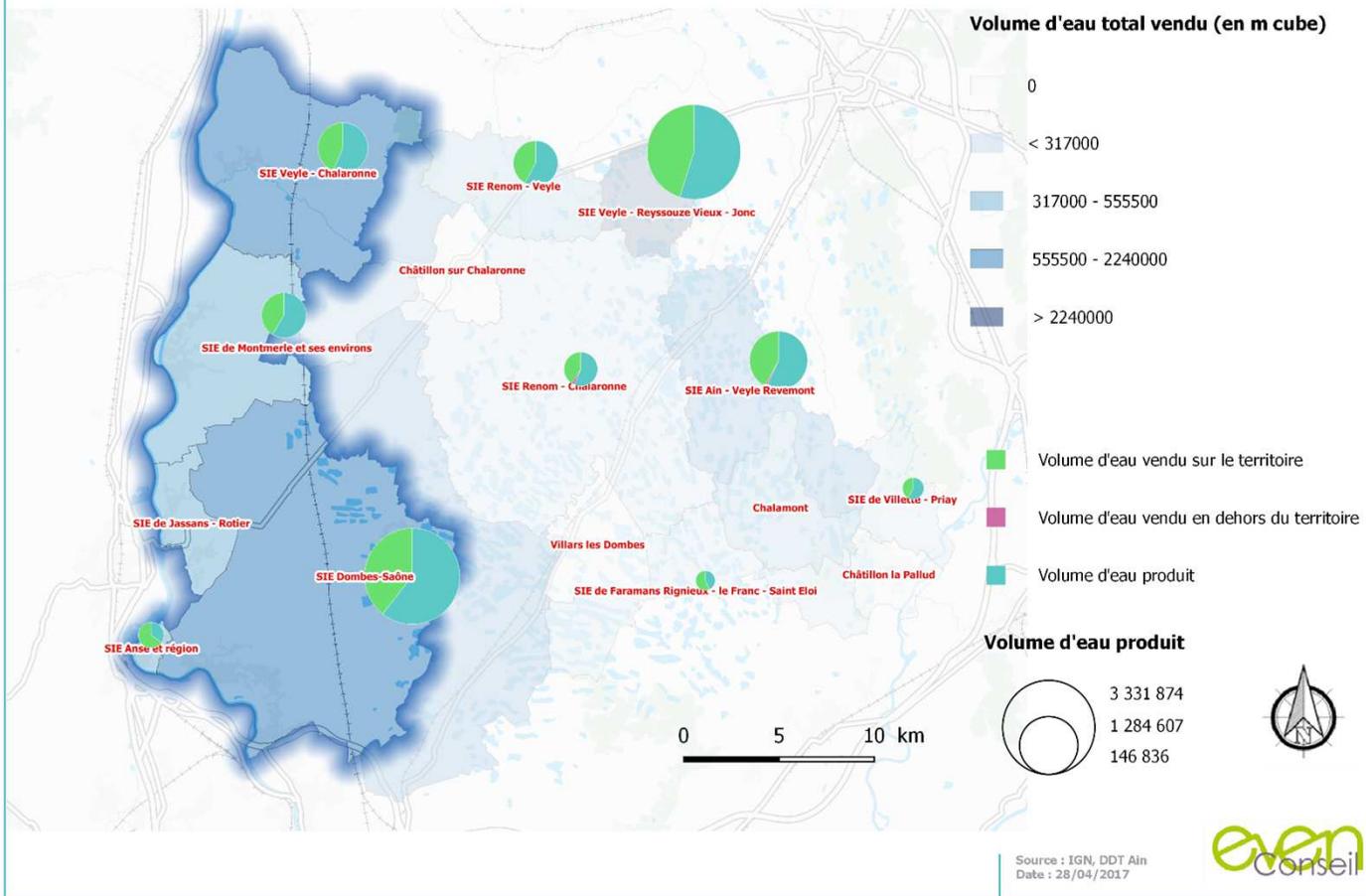
Malgré une ressource brute de qualité médiocre sur plusieurs captages, **l'eau distribuée est conforme aux normes bactériologiques et chimiques de potabilité**, mettant en évidence un bon traitement.



LA SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Production et consommation d'eau potable

SCoT Val de Saône - Dombes

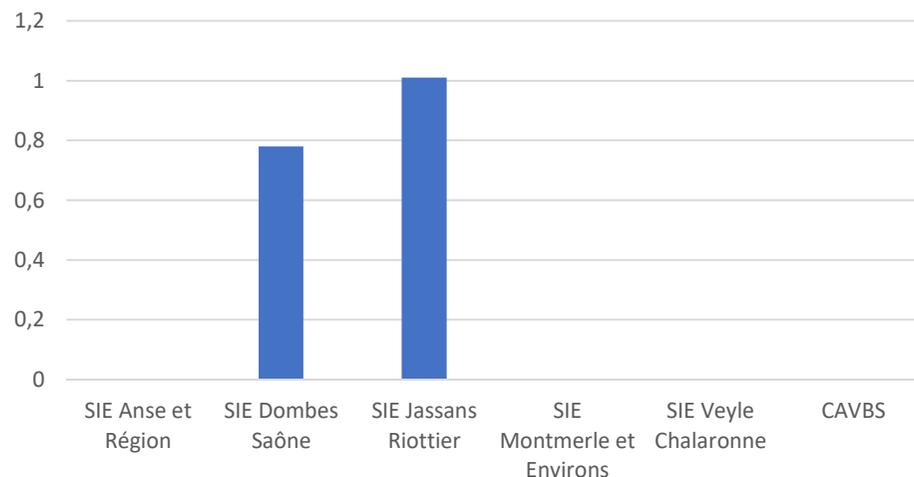


DES CAPACITÉS DE PRODUCTION QUI POURRAIENT ÊTRE MIEUX EXPLOITÉES

Les capacités de production semblent généralement ne pas être exploitées à leur maximum. **Des marges de production sont donc disponibles** pour faire face à l'augmentation de la demande liée au développement du territoire.

Il est à noter que le SIE Dombes Saône (maître d'ouvrage par voie de convention avec les autres collectivités compétentes pour l'alimentation en eau potable sur le périmètre concerné) a envisagé la recherche d'une ressource complémentaire dans le secteur de Fareins, l'une des zones identifiée dans l'étude des ressources majeures pour l'AEP sur la nappe « cailloutis de la Dombes et alluvions du couloir de Certines » comme ressource stratégique pour le futur.

Taux moyen de renouvellement des réseaux



Source : RPQS, 2015

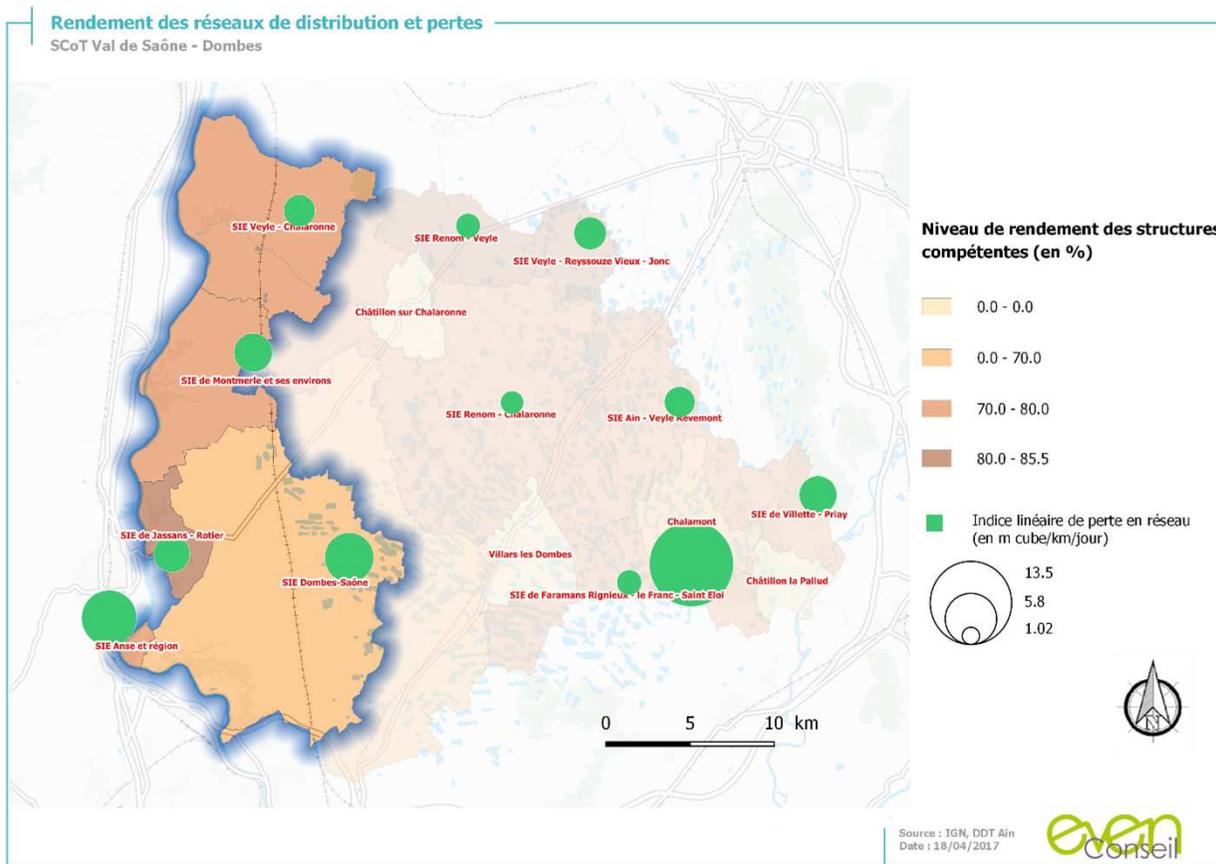
LA SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

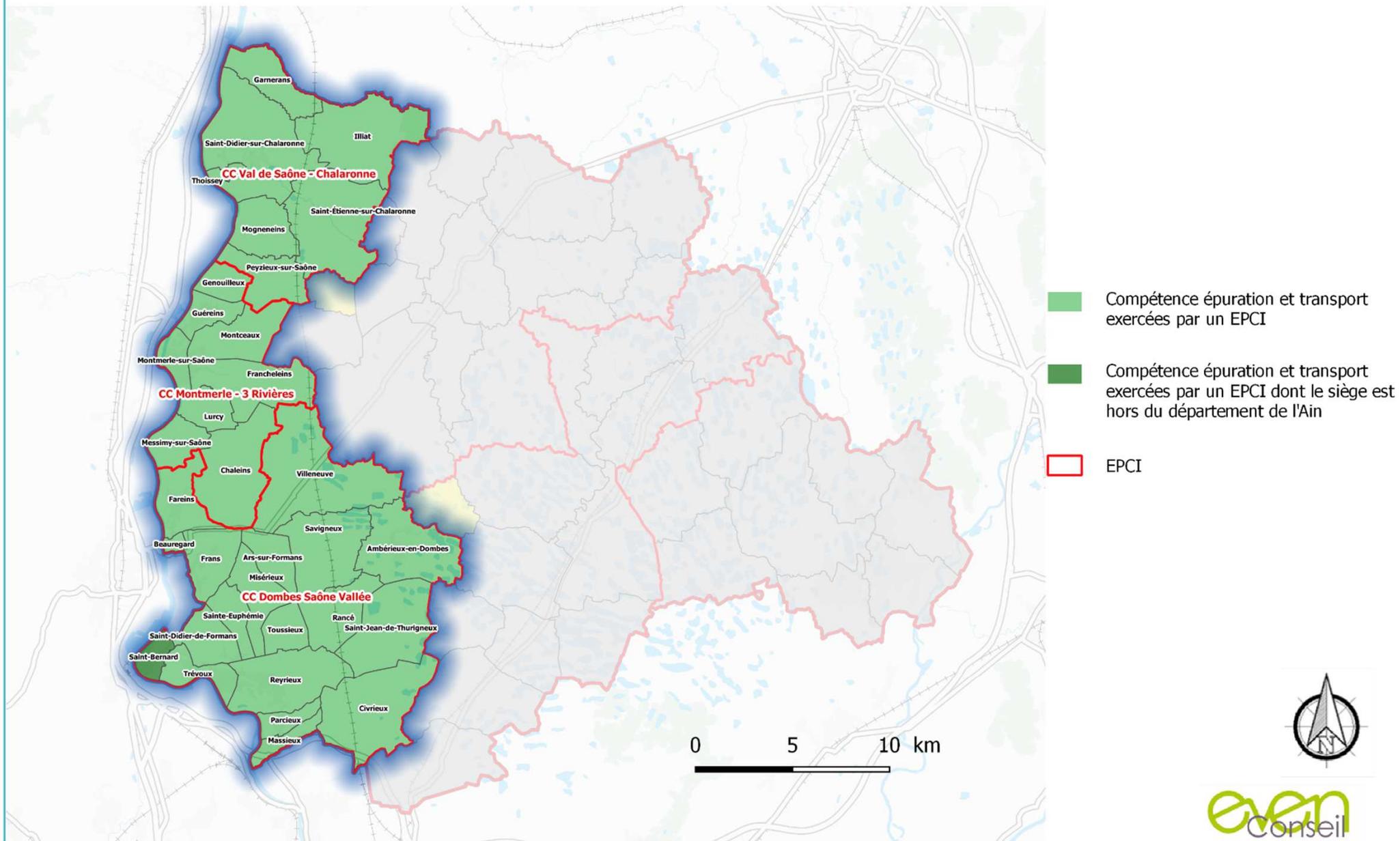
DES PERFORMANCES DES RESEAUX AEP A AMELIORER

Le rendement moyen sur le territoire, soit le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution, **est de 75,4%**. Le taux de perte équivaut à **25%** avec une perte moyenne dans les réseaux de 3,58 m³/km/j. Cela signifie qu'un quart de l'eau mis en distribution est perdue du fait de l'état des réseaux. Ce taux est supérieur à la moyenne nationale de 20,7% en 2014 et à titre d'information, l'objectif de la loi Grenelle II de 2010 vise à limiter le taux de fuites à 15 % de l'eau produite.

Par conséquent, il demeure **une marge d'amélioration au regard de l'objectif Grenelle de rendement de 85%**. Cela d'autant plus que les pertes sont relativement importantes sur les SIE Dombes Saône et SIE Anse et région, disposant en plus d'un faible volume d'eau pouvant être prélevé. Toutefois, il est à noter que le caractère rural du territoire rend plus difficile l'atteinte de l'objectif Grenelle.

L'effort de renouvellement des réseaux est à poursuivre et à accentuer afin d'éviter des pertes d'eau importantes et donc une pression supplémentaire inutile sur la ressource. On note d'ailleurs que des programmes de travaux d'amélioration des réseaux sont en cours.





Source : IGN, DDT Ain
Date : Décembre 2016

LES CAPACITÉS ÉPURATOIRES DU TERRITOIRE

▪ L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF GÉRÉ PAR LES EPCI

La compétence en matière d'assainissement collectif appartenait au 1^{er} mai 2015 aux 3 communautés de communes du territoire. Deux EPCI l'exerçaient en compétence propre: la CC Dombes Saône Vallée et la CC Montmerle 3 Rivières. La CC Val de Saône Chalaronne avait mis en place une délégation de service public à la Lyonnaise des Eaux. Depuis le 1^{er} janvier 2017, **la compétence revient aux CC Val de Saône Centre et Dombes Saône Vallée.**

D'une manière générale, les bourgs des communes du Val de Saône Dombes disposent d'un réseau d'assainissement collectif. L'assainissement des hameaux dispersés de ces communes est alors assuré par des installations individuelles.

Plusieurs schémas directeurs d'assainissement devraient voir le jour en 2017.

▪ DES CHARGES ENTRANTES INADAPTÉES AUX CAPACITÉS NOMINALES DES ÉQUIPEMENTS

A ce jour, le territoire compte **plus de 20 STEP**, dont 17 sur le territoire de la CC Dombes Saône Vallée et 7 sur la CC Val de Saône Chalaronne.

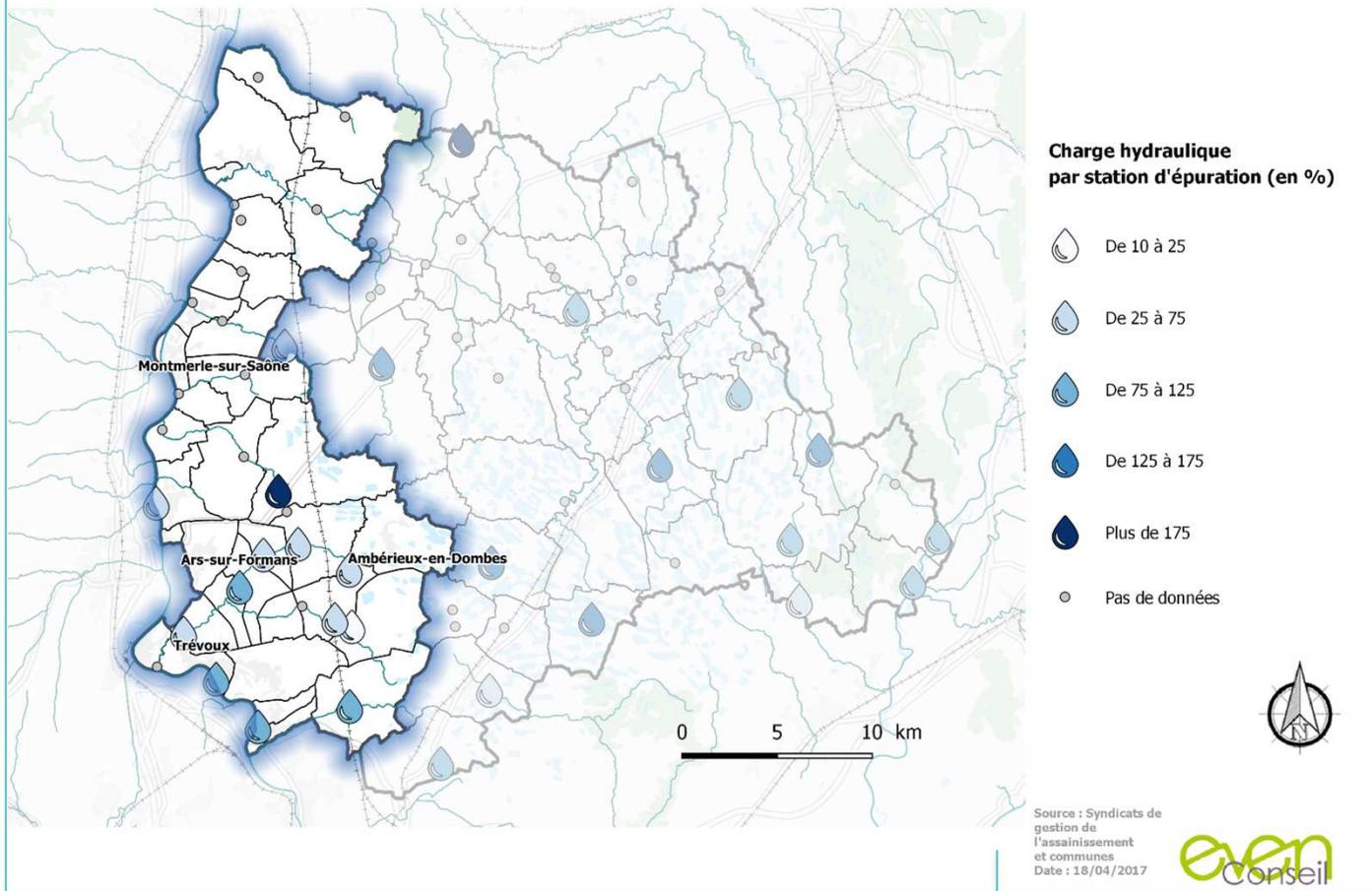
On constate que **la plupart des petits équipements** (moins de 1000 équivalent habitant) ont une **charge entrante très faible** tandis que **les plus importants** ont tendance à être en **surcharge**. Ces dysfonctionnements peuvent alors induire une pollution des milieux récepteurs. Ainsi, la STEP de Villeneuve a atteint un niveau de charge hydraulique de 226%.

Pour pallier ces problématiques, la station d'épuration intercommunale Bords de Saône, recevant les effluents des réseaux de Massieux, Parcieux, Reyrieux, St Bernard et Trévoux, a été mise en service en décembre 2015 sur la commune de Massieux.

LES CAPACITÉS ÉPURATOIRES DU TERRITOIRE

Taux de charge hydraulique des équipements d'épuration

SCoT Val de Saône - Dombes



DE MAUVAIS NIVEAUX DE PERFORMANCE DES ÉQUIPEMENTS ET DE TRAITEMENT DES STATIONS D'ÉPURATION

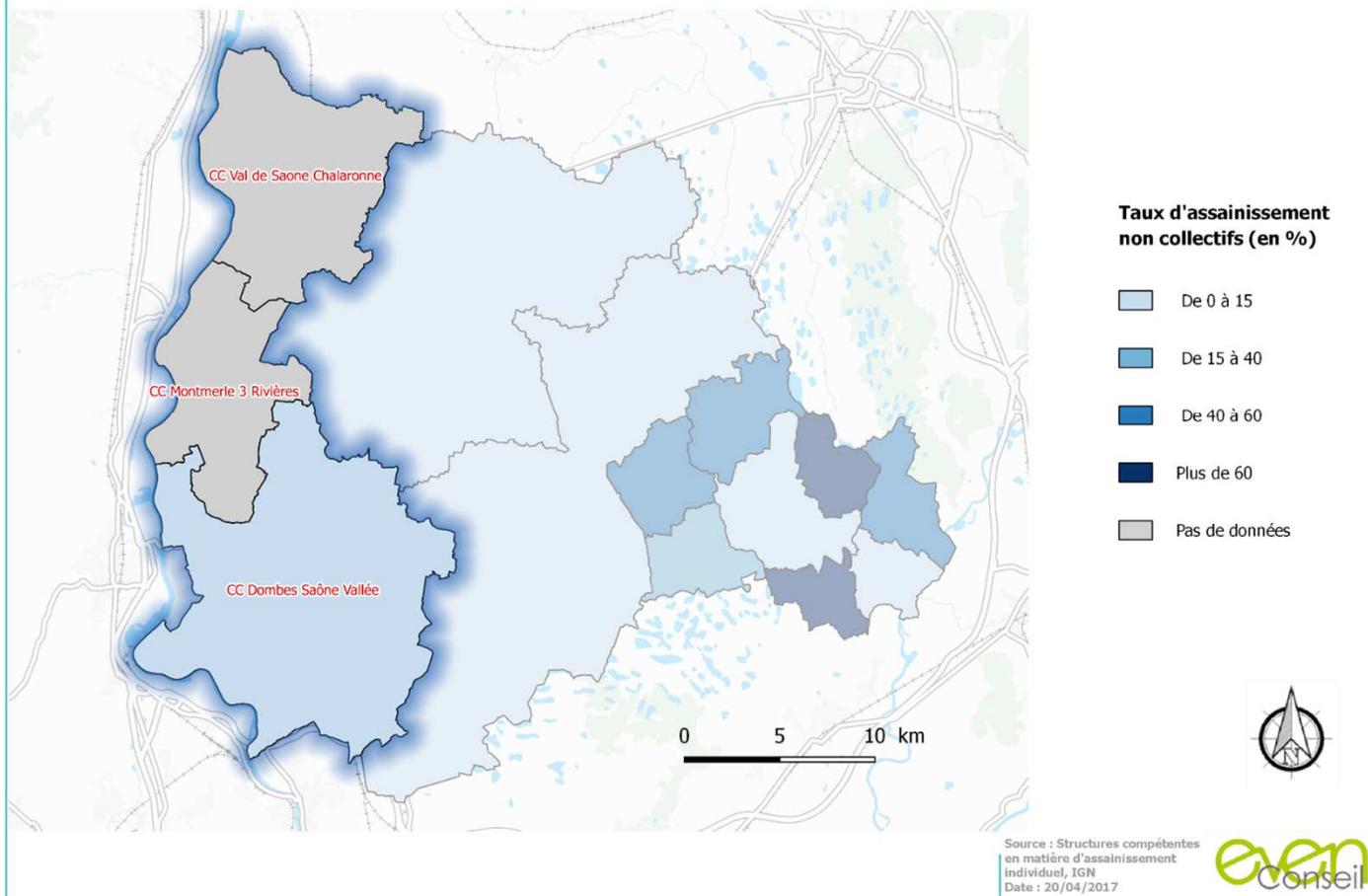
Etant donnée la charge hydraulique inadaptée d'un grand nombre de STEP (sous-charge ou surcharge), un certain nombre d'équipements ont été considérés comme non conformes. Les traitements sont également souvent considérés comme non conformes.

Il y a donc une nécessité de prévoir des **aménagements**, notamment pour **l'évacuation des eaux pluviales**, pour éviter que les eaux parasites ne viennent compromettre le bon fonctionnement de l'assainissement. Il s'agit en effet d'un problème récurrent, notamment sur les stations de Fareins, Massieux, Saint-Didier de Formans, Trévoux, Villeneuve et également la nouvelle STEP des bords de Saône.

LES CAPACITÉS ÉPURATOIRES DU TERRITOIRE

Taux d'assainissement non collectif

SCoT Val de Saône - Dombes



LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL DÉTENUE AU NIVEAU INTERCOMMUNAL

La compétence en matière d'assainissement individuel est détenue par les communautés de communes du territoire: au 1^{er} mai 2015, la CC Dombes Saône Vallée, la CC Montmerle 3 Rivières et la CC Val de Saône Chalaronne disposaient déjà d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC). Il en est de même pour les 2 CC actuelles Dombes Saône Vallée et Val de Saône Centre.

UNE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF INCOMPLÈTE ET UN TAUX DE CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS BAS

Sur la CC Dombes Saône Vallée, le taux d'assainissement non collectif (ANC) est de 9,42%, ce qui représente une faible part des effluents traités sur le territoire. Néanmoins, le taux de conformité des équipements individuels n'est que de 13,30%, ce qui souligne une pollution potentielle des milieux récepteurs. L'indice de mise en œuvre de l'ANC indique par ailleurs que l'offre de services du SPANC n'est pas tout à fait complète sur l'EPCI.

L'impact du taux de conformité de l'ANC semble assez limité sur la ressource en eau du territoire dans la mesure où, hormis la Chalaronne depuis sa confluence avec le Relevant à la Saône (objectifs de bon état fixés par le SDAGE repoussés à 2027), tous les cours d'eau sont en bon état au regard des objectifs fixés par le SDAGE.

La grille d'analyse SWOT est un outil d'analyse utilisé dans de nombreux domaines. Elle est réalisée en identifiant d'une part les forces et les faiblesses d'un objet donné et, d'autre part, les opportunités et les menaces de son environnement. En urbanisme, cette analyse sert notamment de base à la définition d'une stratégie de développement d'un territoire et/ou d'évaluation de la pertinence ou de l'opportunité d'une action future. Autrement dit ce travail, effectué pour chaque thématique développée dans le cadre du diagnostic, peut être mobilisé pour la définition des objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT du Val de Saône Dombes.

Atouts

- Un bon état quantitatif des eaux souterraines;
- Un réseau d'eau potable globalement performant;
- Une eau distribuée de qualité
- Des captages protégés;
- La mise en service de la station d'épuration intercommunale (Massieux, Parcieux, Reyrieux, St Bernard et Trévoux);

Faiblesses

- Un état qualitatif des cours d'eau et des masses d'eau souterraines globalement dégradé;
- Un indice de pertes élevé pour le SIE Anse et Région, notamment pour la commune de Saint-Bernard;
- Des taux de conformité de l'ANC bas induisant des pollutions potentielles pour les milieux récepteurs;
- Une mise en œuvre du SPANC non complète sur la CC Dombes Saône Vallée;
- Une inadéquation des capacités des stations d'épuration au regard des effluents reçus;

Opportunités

- Une ressource disponible durablement en quantité pour répondre aux besoins grandissants;
- Des pressions quantitatives qui se réduisent par la poursuite de la dynamique de renouvellement des réseaux afin d'atteindre l'objectif Grenelle de rendement des réseaux de 85%;
- Une ressource sécurisée grâce à la protection des captages;

Menaces

- Des ressources sensibles aux pollutions diffuses induisant des besoins croissants de traitement de potabilisation et un coût de l'eau plus élevé;
- Une augmentation des pertes d'eau dans le réseau du SIE d'Anse concomitante avec l'augmentation des besoins d'eau potable liés au développement du territoire;
- Des milieux aquatiques et humides qui subissent des pollutions liées aux mauvais fonctionnement des ANC et des STEP;

Enjeux pressentis pour la révision du SCoT

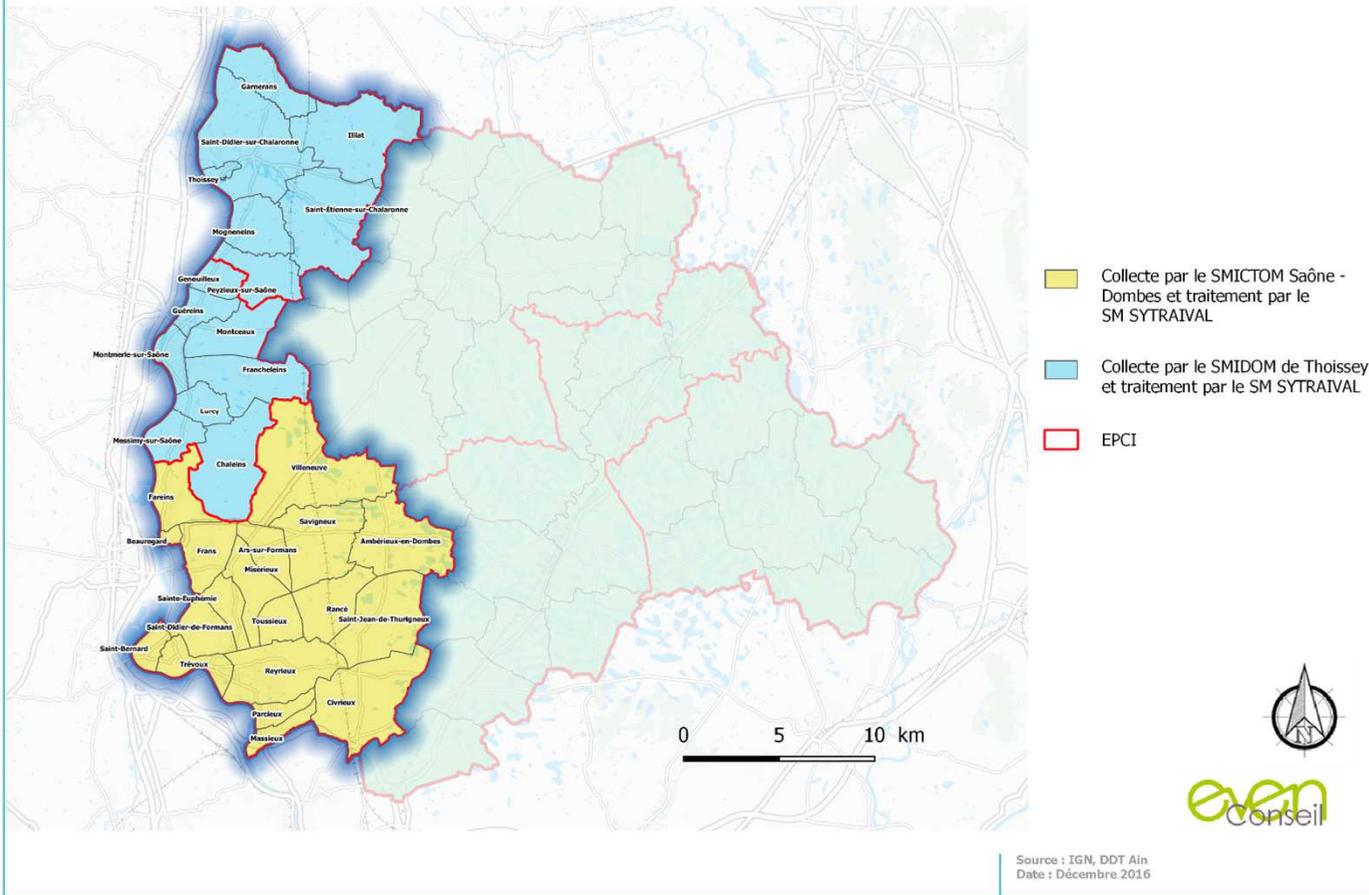
Atteindre les objectifs de bon état des milieux aquatiques et masses d'eau souterraines fixés par le SDAGE en maîtrisant les pollutions diffuses (agricoles, industrielles, domestiques)

Adapter les systèmes d'assainissement du territoire en fonction des besoins actuels et futurs (mise aux normes, augmentation de la capacité...)

Mettre en cohérence les objectifs de développement, la disponibilité de la ressource en eau, la performance des équipements d'alimentation en eau potable (réseaux, captages...)

LA GESTION DES DÉCHETS

EPCI et Syndicats mixtes compétents en matière de collecte et de traitement des ordures ménagères au 1er mai 2015
SCoT Val de Saône Dombes



■ UNE COMPÉTENCE COLLECTE RÉPARTIE ENTRE 2 SYNDICATS

La compétence en matière de collecte est assurée par le syndicat mixte intercommunal de collecte et traitement d'ordures ménagères (SMICTOM) Saône Dombes pour les communes de la CC Dombes Saône Vallée, Messimy sur Saône et Chaleins, et par le syndicat mixte intercommunal de destruction des ordures ménagères (SMIDOM) de Thoissey pour les autres communes de la CC Val de Saône Centre.

Pour les communes gérées par le SMICTOM, la collecte des ordures ménagères est effectuée en **porte à porte**. Il en est de même pour la **collecte sélective** des emballages légers sur 5 communes. Pour le reste des déchets du tri sélectif (emballages légers pour les autres communes, papiers et verre), la collecte s'effectue par le biais de **points d'apport volontaire**.

Pour compléter la collecte, le territoire du SMICTOM compte **2 déchèteries**: celle du Pardy à Frans et celle des Bruyères située dans la zone industrielle de Reyrieux à Toussieux.

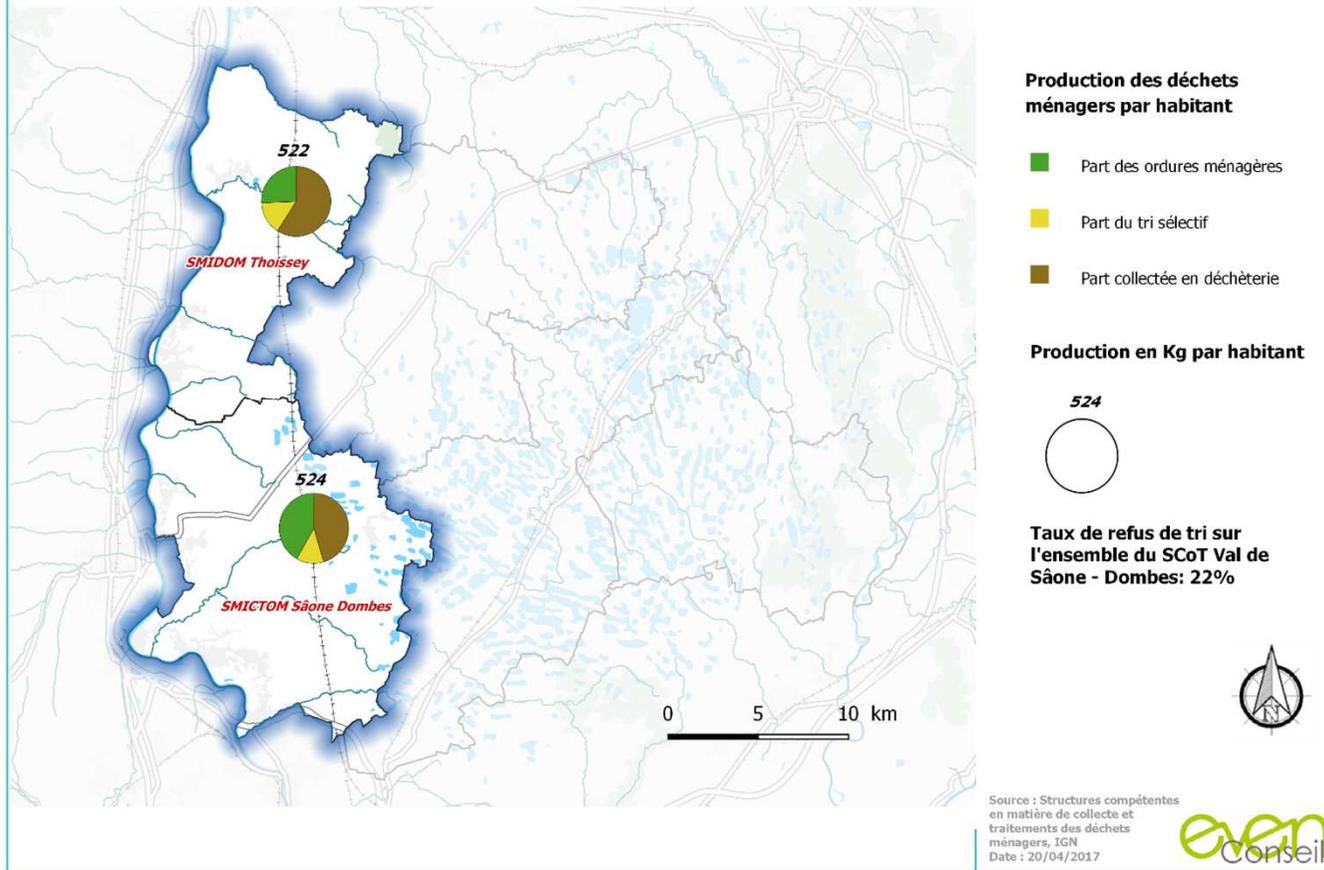
Pour les communes gérées par le SMIDOM, la collecte des ordures ménagères est effectuée en régie directe en **porte à porte** (sauf pour certaines zones difficiles d'accès) tandis que la collecte du **tri sélectif** s'effectue directement en **points d'apport volontaire** : Verre – Papier – Emballage (métal, plastique, cartonnets).

3 déchèteries sont également présentes sur le territoire du SMIDOM, dont 2 sur le territoire du SCoT: celle de Saint-Etienne sur Chalaronne et celle de Francheleins.

LA GESTION DES DÉCHETS

Ratio de production des déchets ménagers par habitant

SCoT Val de Saône - Dombes



■ UNE PRODUCTION DE DÉCHETS EN BAISSÉ

Sur le SMICTOM, les tonnages de **tri sélectif** ont **augmenté de manière graduelle** depuis 2010 (collecte en porte à porte et en point d'apport volontaire PAV). Entre 2010 et 2015, on assiste à une hausse de 4,9% des tonnages pour le verre et de 13,1% pour les emballages légers. Cela démontre **l'adhésion croissante des habitants à cette pratique**. Le tri des papiers a néanmoins chuté (- 10,3 %), ce qui s'explique par la mise en place du dispositif stop-pub et par l'émergence des smartphones et tablettes, qui contribuent à diffuser une information numérique (moins de papiers). Les tonnages collectés dans les bennes textiles ont également diminué (-6,5 %), mais ceux récupérés par la Recyclerie Dombes Val de Saône à Trévoux ont augmenté. Cette diminution est également due à la tendance actuelle des bourses aux vêtements ou les dons entre les habitants.

Le taux de refus de tri sur le territoire du SCoT est de 22% et se situe dans la moyenne nationale (23%).

Concernant les **ordures ménagères**, les tonnages diminuent progressivement (-1,6% entre 2010 et 2015) à l'instar des apports en déchetterie (-1,7%).

Cependant, le SMICTOM fait face à une problématique de dépôts sauvages qui nécessite la mobilisation d'un agent à 80% d'un équivalent temps plein et qui a un impact direct sur l'environnement.

Sur le SMIDOM, on observe depuis 2010 une **hausse progressive** des tonnages de **verre** et **papier** (respectivement +11% et +15%). Le tonnage d'**emballages** a **fortement augmenté** aussi entre 2010 et 2014 avec une croissance de 77%. La **pratique du tri sélectif** est donc **en progression**, pouvant être liée notamment à la mise en place de la redevance incitative.

A contrario, on observe sur les dernières années une **forte diminution du tonnage d'ordures ménagères collectées** (-30% entre 2011 et 2015) accompagnée d'une augmentation des tonnages collectés en déchetteries. Cela souligne bien l'adhésion au tri.

LA GESTION DES DÉCHETS

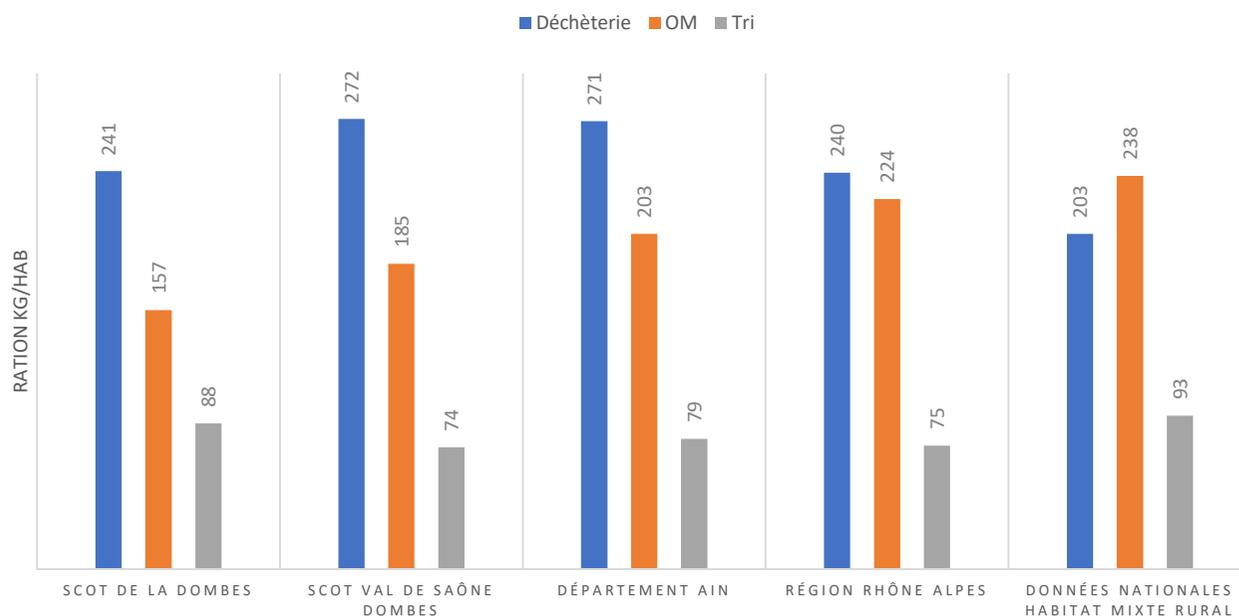
L'expérimentation de la Redevance incitative semble ainsi avoir été efficace. Elle est mise en place définitivement depuis le 1er janvier 2016.

Des dispositifs d'incitation au tri et à une réduction des déchets à la source sont mis en place, tels que :

- L'expérimentation, sur le territoire du SMIDOM, de la redevance incitative (pérennisation en 2016);
- la mise à disposition de composteurs individuels (42 vendus en 2015 sur le territoire du SMICTOM – 5% de l'habitat pavillonnaire en disposant);
- La mise à disposition de 35 bennes textiles sur le territoire du SMIDOM;
- La création d'une recyclerie sur le territoire du SMICTOM;
- L'introduction des auto-collants «stop pub» pour les communes du SMIDOM.

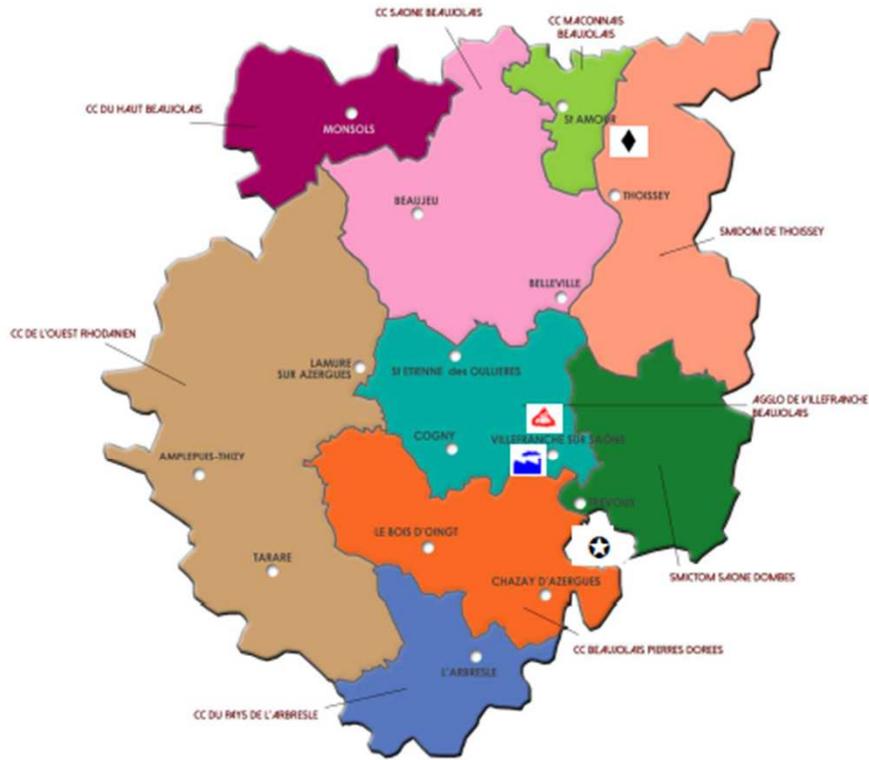
La production d'ordures ménagères sur le Val de Saône Dombes (185 kg/hab) est largement inférieur à la moyenne nationale (238 kg/hab).

COMPARAISON DES PRODUCTIONS DE DÉCHETS PAR TERRITOIRE



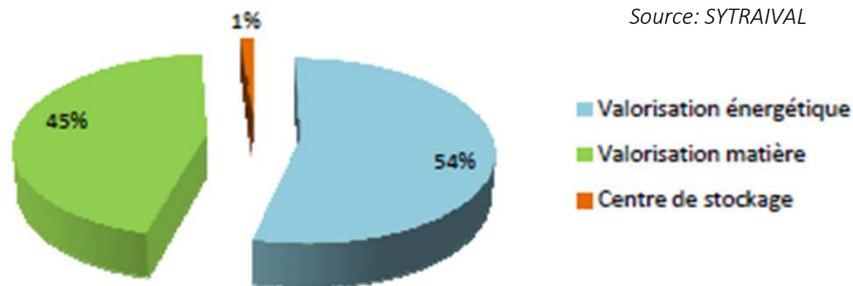
Source : RPQS, 2015

LA GESTION DES DÉCHETS



Légende :

-  Usine d'incinération (Villefranche/ Saône)
-  Plate forme de compostage et tri des gravats (Arnas)
-  Installation de traitement des déchets (Saint Etienne sur Chalaronne)
-  Projet de plateforme de maturation des mâchefers et installations de transfert de collectes sélectives et broyage des encombrants (Quincieux)



Source: SYTRIVAL

UNE VALORISATION DES DÉCHETS STRUCTURÉE LOCALEMENT

La **compétence de traitement** des déchets a été transférée par les anciennes communautés de communes au **Syndicat Mixte SYTRIVAL**, compétent pour le traitement et l'élimination des déchets ménagers et assimilés. **Il n'y a pas eu de changement en 2017**, avec la création de la CC de la Dombes. Le syndicat regroupe 9 structures (219 communes) sur 3 départements, ce qui correspond au traitement des déchets de 330 000 habitants.

Les **ordures ménagères** sont acheminées jusqu'à un centre de transfert à Saint-Etienne sur Chalaronne puis à l'usine d'incinération de Villefranche sur Saône (installations gérées par le SYTRIVAL) où elles font l'objet d'une **valorisation énergétique** (incinération). L'énergie produite est alors transformée en électricité, directement envoyée sur le réseau EDF, et en chaleur qui alimente un réseau de chauffage urbain. Les **résidus** (mâchefer) sont **enfouis** ou utilisés, après traitement, pour la réalisation de **remblais**. Ce centre a subi un arrêt technique en septembre 2015 (compensé par un prestataire extérieur).

Après leur collecte en déchetterie, les **déchets verts** sont acheminés jusqu'à une plateforme de **compostage** à Arnas pour une valorisation matière en engrais naturel. Cette plateforme peut valoriser jusqu'à 12 000 tonnes de déchets verts et produire jusqu'à 4000 tonnes de compost par an. Il existe également un site de compostage à Reyrieux.

Les déchets issus de la **collecte sélective** sont **recyclés** et permettent la **fabrication de nouveaux objets**.

Les gravats sont concassés, triés et réutilisés en matériaux dans la filière BTP.

Les déchets ne pouvant être valorisés sont enfouis dans le centre de Saint Etienne sur Chalaronne.

Une grande partie du processus de valorisation des déchets est réalisé localement conformément aux objectifs du Grenelle de l'Environnement, ce qui réduit les besoins de transports des déchets.

Le **taux de valorisation** du SYTRIVAL est de **89%**, permettant d'éviter autant de volume de déchets enfouis.

La grille d'analyse SWOT est un outil d'analyse utilisé dans de nombreux domaines. Elle est réalisée en identifiant d'une part les forces et les faiblesses d'un objet donné et, d'autre part, les opportunités et les menaces de son environnement. En urbanisme, cette analyse sert notamment de base à la définition d'une stratégie de développement d'un territoire et/ou d'évaluation de la pertinence ou de l'opportunité d'une action future. Autrement dit ce travail, effectué pour chaque thématique développée dans le cadre du diagnostic, peut être mobilisé pour la définition des objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT du Val de Saône Dombes.

Atouts

- Une gestion locale des déchets;
- Une production de déchets en baisse et inférieure à la moyenne nationale ;
- La mise en œuvre de la redevance incitative sur le SMIDOM;
- Une adhésion croissante au tri sélectif permettant une plus grande valorisation des déchets;
- Des initiatives et actions en vue d'une réduction des déchets à la source et d'une meilleure valorisation: vente de composteurs, d'autocollants "stop pub", animations scolaires et grand public...
- La création d'une recyclerie Dombes Val de Saône à Trévoux;

Faiblesses

- Des dépôts sauvages récurrents sur le territoire du SMICTOM ;

Opportunités

- Un taux de tri qui peut encore être amélioré, notamment grâce à la pérennisation de la redevance incitative sur le SMIDOM;
- La réduction de la production de déchets à la source et l'augmentation de la valorisation;

Menaces

- Un cadre de vie et des paysages impactés par les nuisances causées par les dépôts sauvages de déchets;

Enjeux pressentis pour la révision du SCoT

Conforter les initiatives visant à la réduction des déchets et à l'augmentation du volume et de la qualité du tri

Renforcer les actions de sensibilisation et d'information pour le tri

Lutter contre les dépôts sauvages qui représentent une problématique significative

BILAN DU SCoT

Définition d'un indicateur sur la base des émissions de gaz à effet de serre

Calcul sur la base des années 2006, 2010 et 2013 pour les secteurs suivants : Transport - Tertiaire - Résidentiel - Agriculture - Industrie et gestion déchets

en kteq CO₂

LE BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

LES TRANSPORTS, L'AGRICULTURE ET LE RÉSIDENTIEL, LEVIERS D'ACTION POUR MAÎTRISER LES ÉMISSIONS DE GES

Les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire sont de 274 kteqCO₂ en 2013 alors qu'ils étaient de 304 kteqCO₂ en 2006, puis de 289 kteq CO₂ en 2010 selon le bilan du SCoT dressé par l'Agence d'Urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise en 2014. Cette diminution des émissions est observée pour tous les secteurs. Néanmoins les diminutions les plus importantes concernent les secteurs agricole et des transports : -13 et -11 kteqCO₂ en 10 ans.

Au total, le territoire émet l'équivalent de 4,9 teqCO₂ par habitant.

Les rejets sont principalement liés à trois domaines d'activités : Les transports (32%), l'agriculture (27%) et le résidentiel (26%). Ils représentent à eux trois 85% des émissions du territoire.

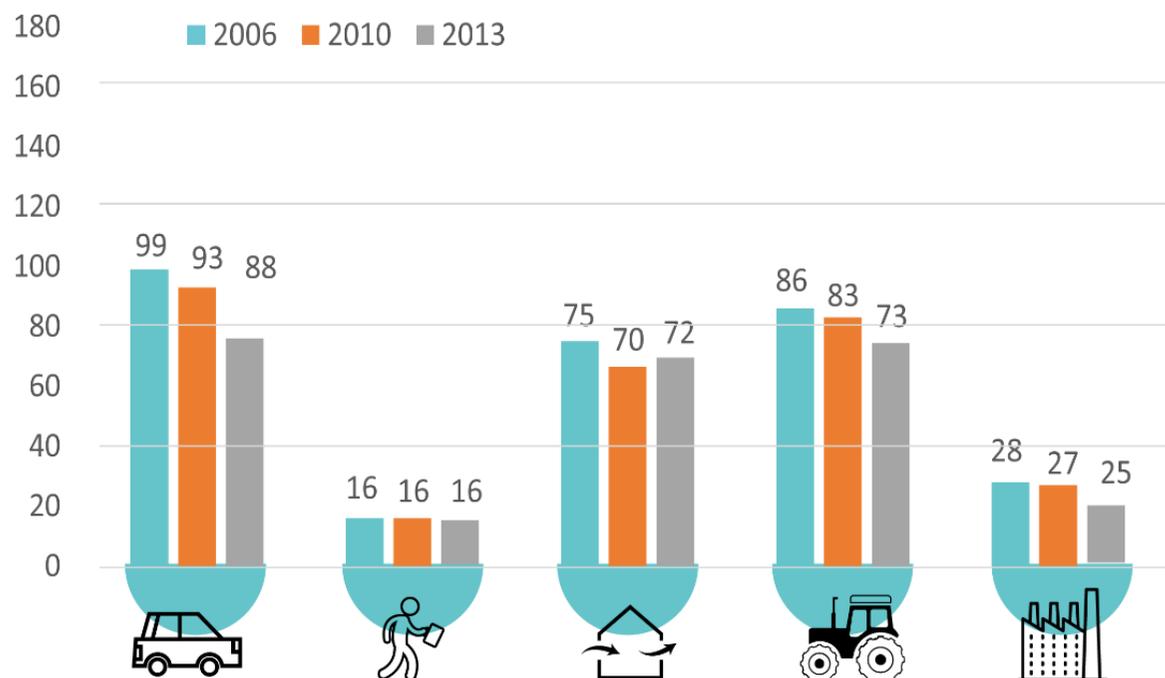
Les émissions des transports, 1^{er} facteur d'émission de GES, sont induites par le caractère rural du territoire engendrant **de nombreux déplacements, notamment pendulaires, vers les polarités urbaines extérieures**, dont la majorité s'effectuent en voiture.

L'agriculture ne représente qu'une part marginale des consommations énergétiques du territoire, tandis que les émissions de GES générées sont importantes. En effet, **les émissions sont davantage imputables aux pratiques intrinsèques (intrants, méthane émis par les élevages...)** qu'aux consommations énergétiques.

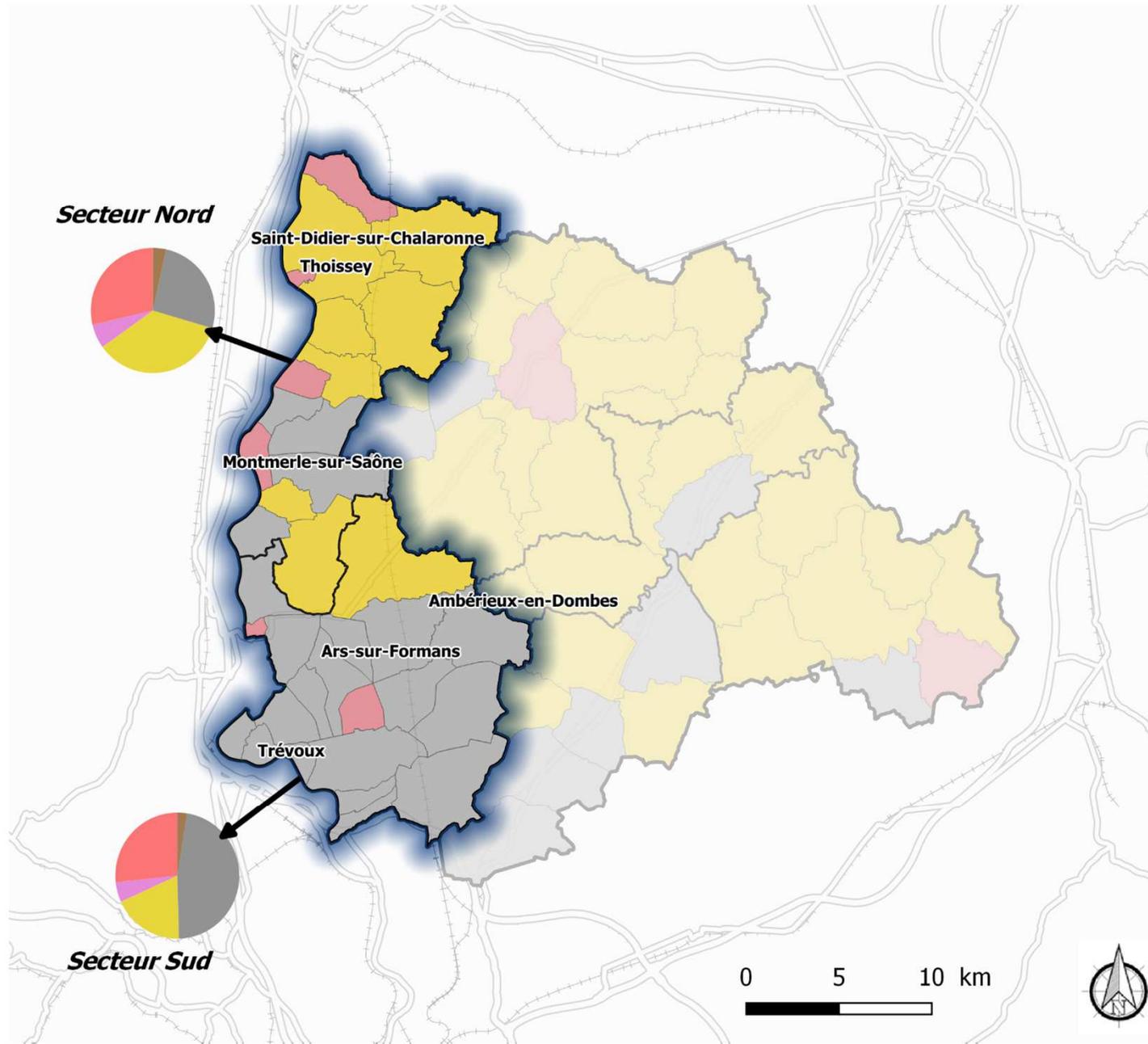
Une part significative des émissions est liée au résidentiel malgré un **parc de logements relativement récent** : 70% des logements ont été construits après 1975, date de la première réglementation thermique.

La carte suivante spatialise les sources émettrices de GES en 2012 par commune. Cette représentation permet de rendre compte des leviers potentiels de réduction des GES. Le secteur sud est plus générateur d'émissions liées au transport, alors qu'il s'agit de l'agriculture pour le secteur nord. Cette dernière observation peut découler de la présence de l'A46 et de l'A6 au sud du territoire.

Evolution des émissions de GES en Val de Saône - Dombes par secteur entre 2006 et 2013



Source : OREGES

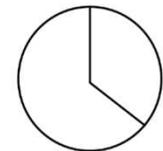


Secteur le plus émetteur de GES en 2013

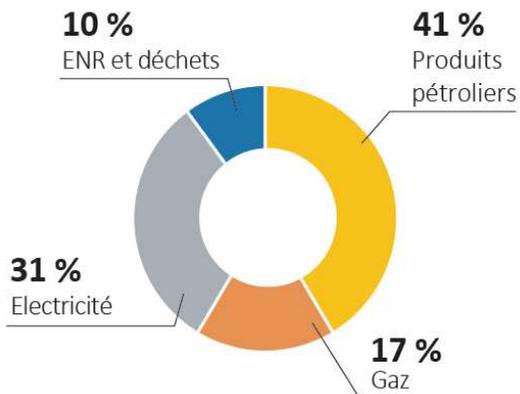
- Agricole
- Résidentiel
- Transport

Répartition des émissions par secteur en 2013

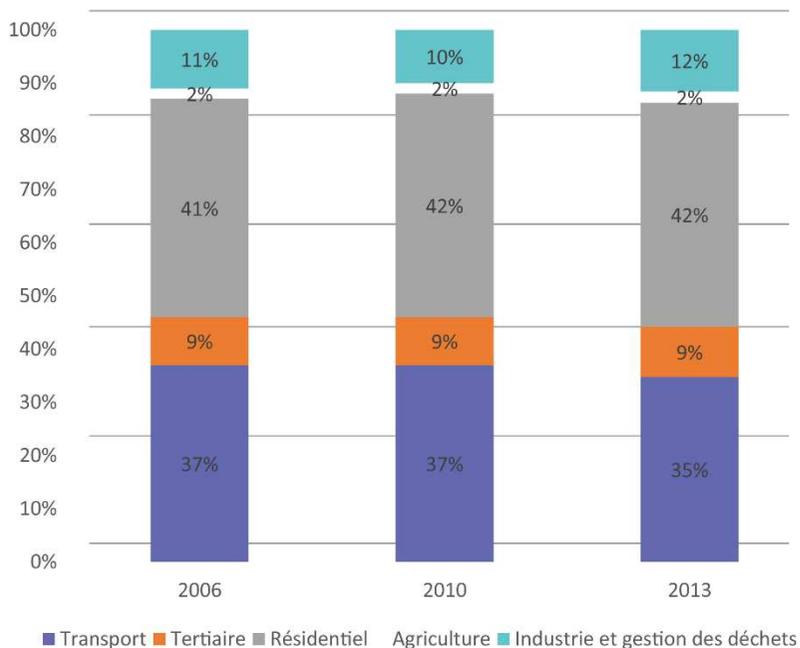
- Résidentiel
- Tertiaire
- Agriculture
- Transport
- Industrie



Source : OREGES
Date : 13 / 06 / 2018



Répartition des consommations énergétiques par type d'énergie (2013)



Evolution des consommations énergétiques en Val de Saône - Dombes par secteur entre 2006 et 2013

Département de l'Ain	Région Rhône-Alpes
18% ENR	10% d'ENR
6,7 teqCO ₂ par habitant par an	2,3 teqCO ₂ par habitant par an

Bourg Bresse Revermont	BUCOPA
9% ENR	7% ENR
8,1 teqCO ₂ par habitant par an	8,2 teqCO ₂ par habitant par an

LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

LE SECTEUR RÉSIDENTIEL ET LES TRANSPORTS, LEVIERS D'ACTION POUR RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

La consommation d'énergie finale du territoire en 2013 s'élève à 95 kteqCO₂. Le secteur résidentiel, avec 40 kteqCO₂ soit 42% de la consommation finale 2016, est le secteur le plus énergivore du territoire. Le second secteur le plus consommateur est celui des transports, avec 33 kteqCO₂ soit 35 % de la consommation finale. Cette répartition des secteurs illustre donc bien le profil rural et résidentiel du territoire.

Avec 12% de la consommation finale, le secteur industriel (dont la gestion des déchets) arrive en troisième position, suivi par les secteurs tertiaire et agricole (9% et 2%).

Il est intéressant de noter que depuis 2006 la répartition de ces consommations entre les secteurs est sensiblement la même.

L'ÉNERGIE FOSSILE ENCORE PRÉPONDÉRANTE DANS LE MIX ÉNERGÉTIQUE

La répartition des énergies consommées sur le territoire montre une prédominance des produits pétroliers, représentant 41% des consommations énergétiques. Viennent ensuite l'électricité (31%), le gaz et les énergies renouvelables (17 et 10%).

Il est à noter cependant que **le territoire se situe dans la moyenne régionale de consommation des énergies renouvelables.**

Ce mix énergétique montre néanmoins **une grande dépendance du Val de Saône-Dombes au regard des énergies fossiles et donc une certaine vulnérabilité** face à la raréfaction du pétrole et à l'augmentation de son prix, avec un risque de précarité énergétique des ménages les plus modestes du territoire.

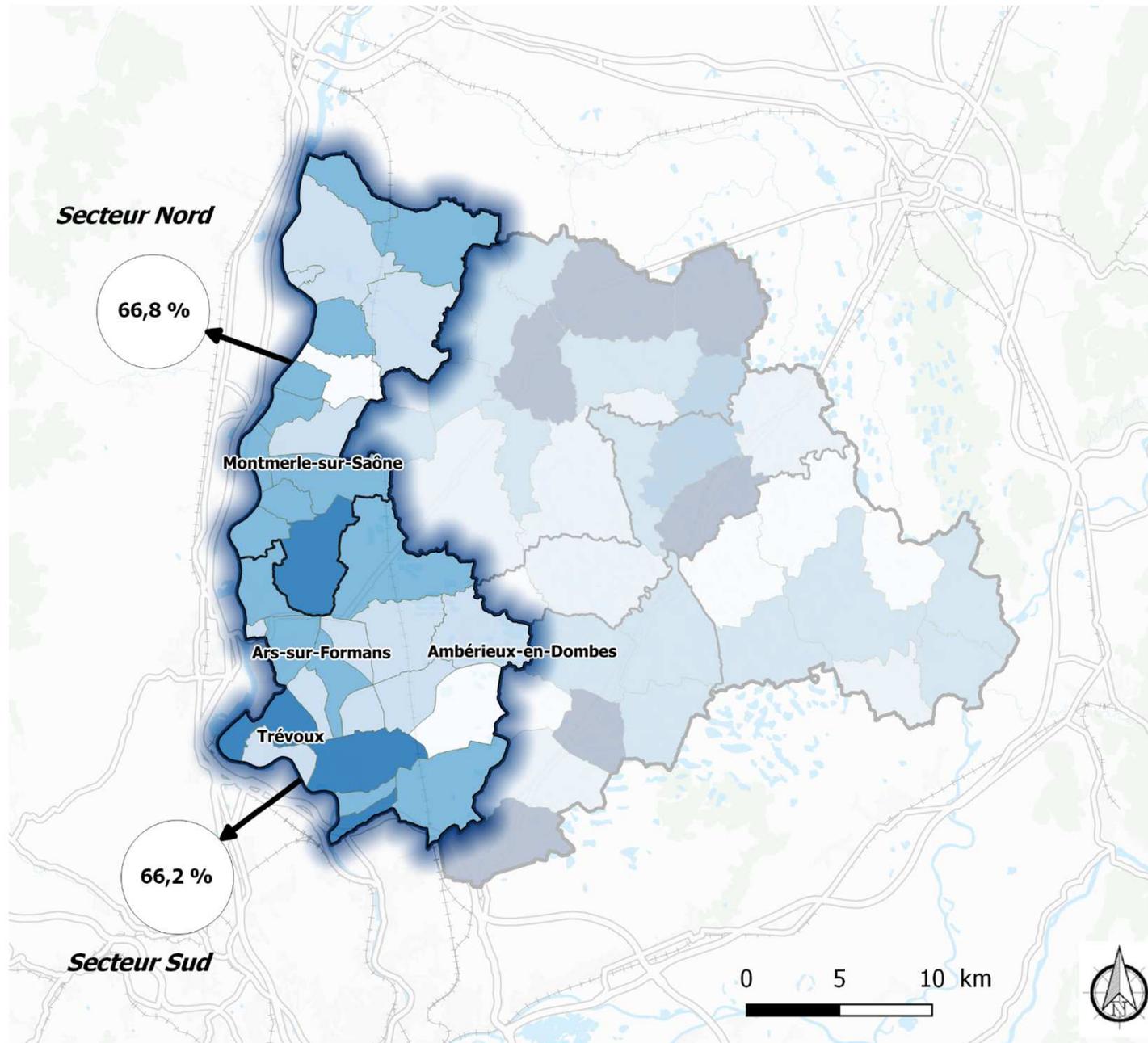
Une influence forte du secteur des transports sur la consommation finale

La spatialisation des consommations finales des différentes communes révèle une homogénéité sur le territoire et des consommations plutôt basses. Seule la commune de Civrieux affiche des consommations supérieures à la moyenne du SCoT

Source : ORGES

Consommation d'énergie du secteur résidentiel par commune

SCoT Val de Saône Dombes



Consommation d'énergie en tep par logement

- Moins de 1
- De 1,0 à 1,4
- De 1,4 à 1,6
- De 1,6 à 2,5
- Plus de 2,5

Part des résidences principales antérieures à 1990 en 2012

66,2 %

Tep : Tonnes d'équivalent pétrole

Source : OREGES, INSEE
Date : 05 / 04 / 2017

even
Conseil

LA VULNERABILITE ENERGETIQUE

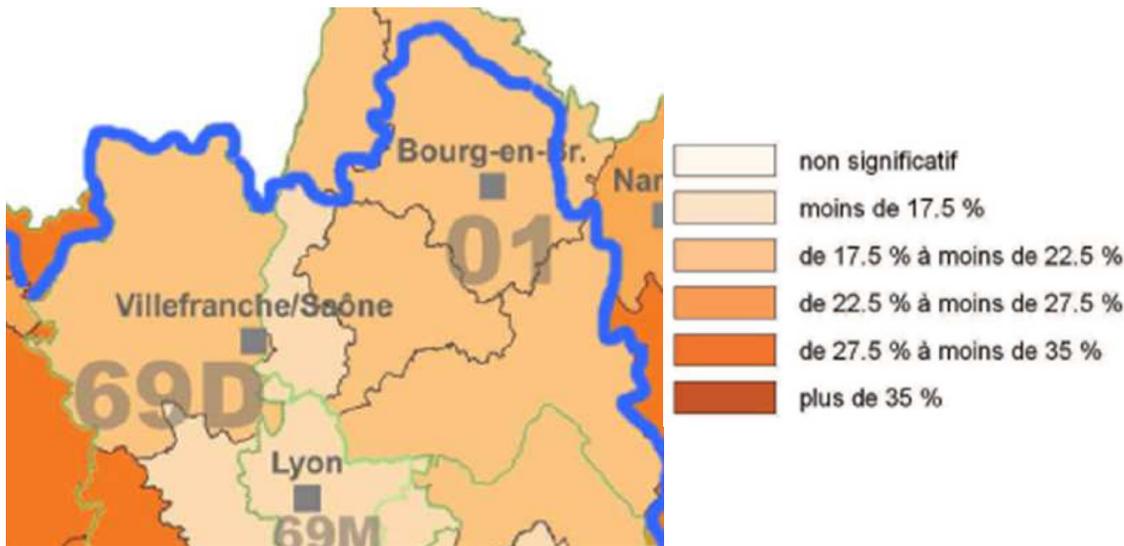
■ UN IMPACT SOCIAL IMPORTANT DES DEPENSES ENERGETIQUES

Selon la définition de la DREAL (2016), « un ménage peut être considéré en état de vulnérabilité énergétique potentielle s'il consacre plus de 8% de ses revenus pour le chauffage (logement et eau sanitaire), et plus de 4,5% pour le carburant (déplacements domicile-travail, domicile-études, achats, soins, démarches administratives, etc.) ».

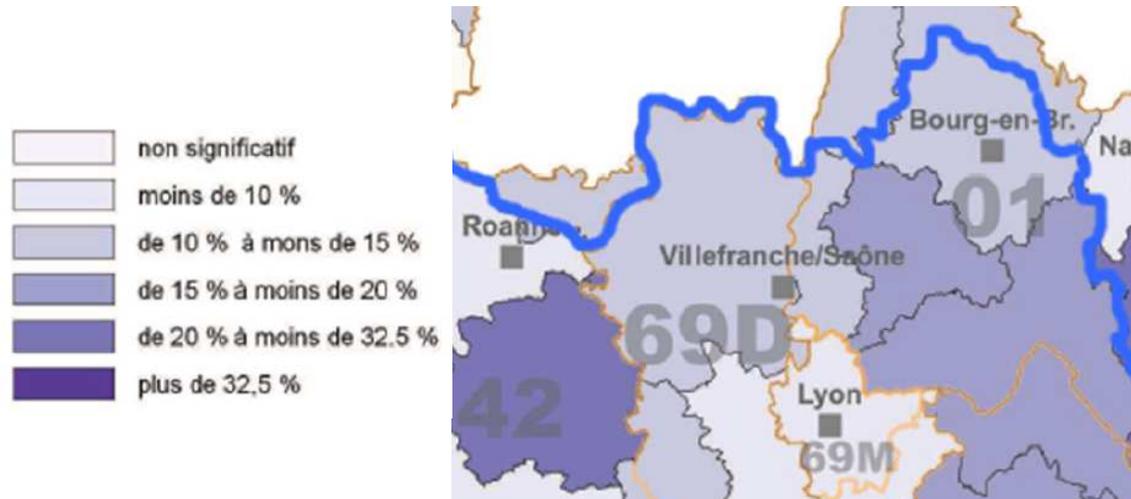
Dans le Val de Saône – Dombes, la **vulnérabilité énergétique liée au logement** concerne 16% des ménages du territoire, un taux qui se situe parmi les plus faibles de l'InterSCoT. Ce chiffre s'explique par le fait que le parc de logements est relativement récent et a été construit majoritairement après 1975 et la 1ère réglementation thermique et bénéficie à ce titre d'une isolation satisfaisante.

En ce qui concerne **les dépenses liées à la mobilité**, 11% des ménages sont impactés par une précarité au regard du carburant, une tendance qui risque de s'accroître au vu de la hausse des prix des énergies fossiles. (+30% entre 2005 et 2014 et une facture des ménages de 312€ à 430€) avec une estimation d'un coût de 2€/L à l'horizon 2040 selon le scénario prévisionnel de l'Ademe.

Au total, il s'agit de **26% des ménages qui sont concernés par la vulnérabilité énergétique potentielle**, En comparaison, la moyenne à l'échelle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes est de 27%. (source : EPURES, *Etat des lieux énergétique de l'aire métropolitaine lyonnaise*, 2017)



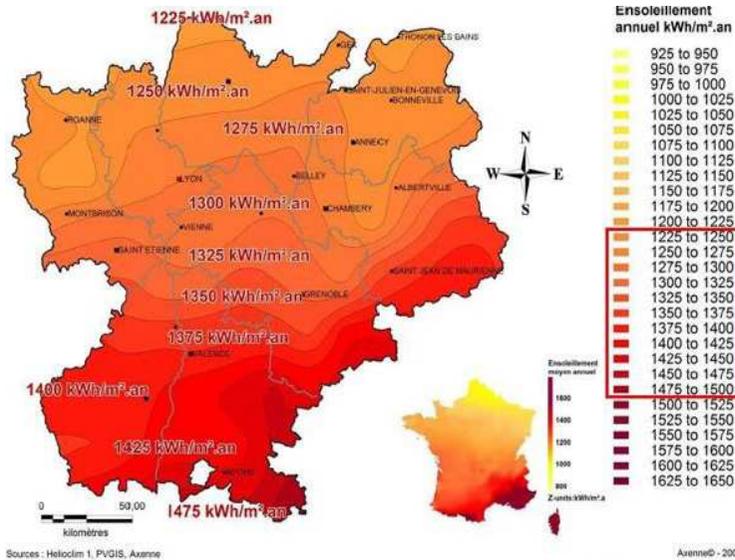
Taux de vulnérabilité potentielle liée au logement par SCoT
source : EPURES, « Etat des lieux énergétique de l'aire métropolitaine lyonnaise », 2017)



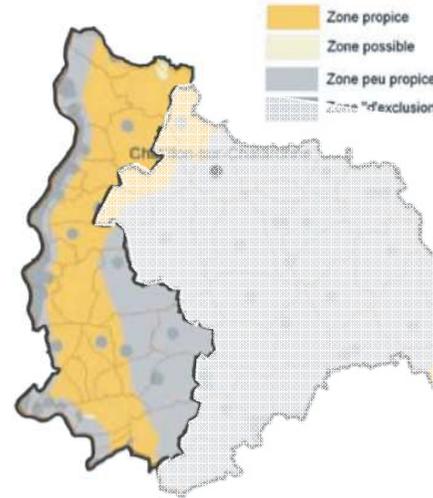
Taux de vulnérabilité potentielle liée à la mobilité par SCoT

source : EPURES, « Etat des lieux énergétique de l'aire métropolitaine lyonnaise », 2017)

L'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE



L'ensoleillement de la région Rhône-Alpes
(Source : Helioclim 1, PVGIS, Axenne)



Potentiel d'exploitation du biogaz (Source : ALEC ex-Helianthe, 2014)

UN GISEMENT SOLAIRE DONT LE DÉVELOPPEMENT EST À POURSUIVRE

Le territoire du SCoT Val de Saône Dombes dispose d'un potentiel solaire non négligeable, compris autour de 1250 à 1275 kWh/m²/an, ce qui ouvre des opportunités pour son exploitation. Les perspectives de développement semblent donc réelles et se trouvent renforcées par la réglementation thermique 2012, qui incite au recours aux énergies renouvelables. Depuis une dizaine d'année **le solaire photovoltaïque connaît un véritable essor, passant d'une production nulle en 2008 à plus de 2000 MWh en 2011.**

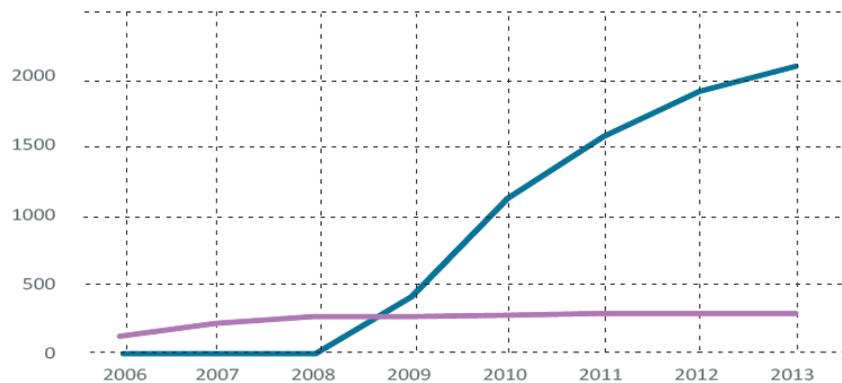
L'exploitation du gisement solaire grâce à des installations photovoltaïque (ou thermique) est donc en développement sur le territoire. Outre ces équipements il est possible de tirer partie et valoriser les apports solaires en intégrant les principes bioclimatiques dans les constructions.

UN POTENTIEL ÉOLIEN AVÉRÉ SUR LE TERRITOIRE

Deux types de dispositifs éoliens existent:

- Le grand éolien désigne les aérogénérateurs dont la puissance est comprise entre 1 500 kW et 2 500 kW ;
- Le petit éolien, ou éolien domestique, désigne les éoliennes de petites et moyennes puissances (de 100 watts à environ 20 kilowatts).

Globalement le territoire du Val du Saône Dombes dispose d'un **potentiel intéressant pour le développement de l'énergie éolienne**, en particulier dans son couloir central orienté nord sud. 29 communes ont été identifiées comme site favorable par le schéma éolien de la région Rhône-Alpes SRE. Le grand éolien est ainsi tout à fait envisageable sur le territoire. Les sensibilités paysagères et patrimoniales des différents sites devront néanmoins être pris en compte dans les éventuels projets.



Production énergétique solaire estimée (MWh)
(Source : OREGES, 2015)

L'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE

UN POTENTIEL DE PRODUCTION DE BIOGAZ À VALORISER

Avec 384 exploitations agricoles sur les 34 communes du territoire, le SCoT du Val de Saône Dombes présente un fort potentiel de production de biogaz par la méthanisation au regard du taux important d'élevage.

L'étude de 2014 sur le potentiel de développement de la méthanisation dans le département de l'Ain réalisée par le conseil départemental en collaboration avec l'association ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat ex-Hélianthe) et GrDF permet de préciser ce potentiel.

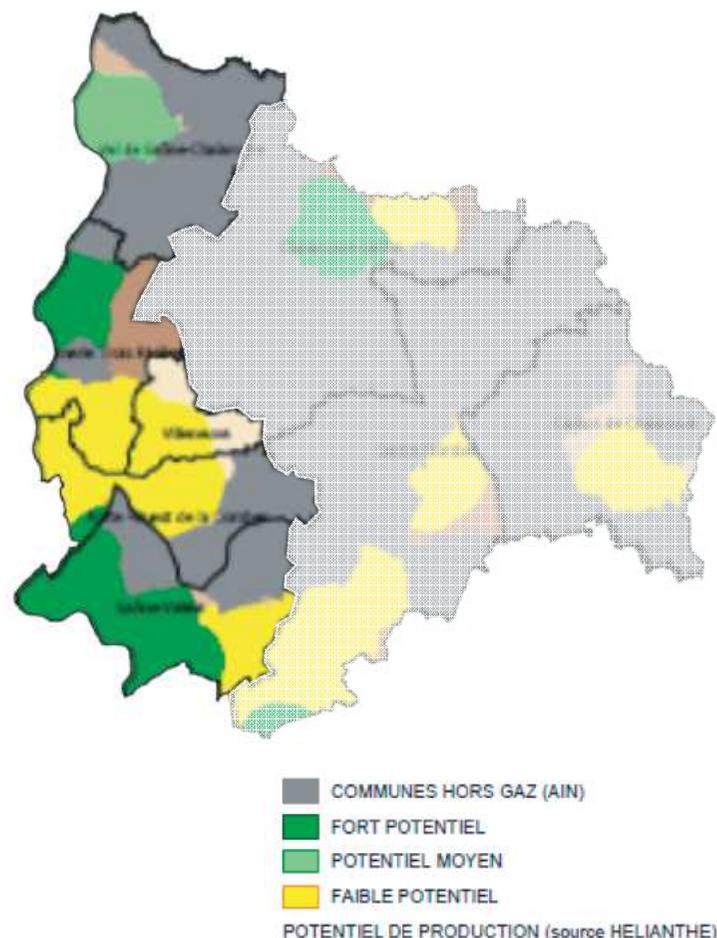
La filière agricole représente la source la plus importante de production de méthane sur le territoire (entre 1 000 000 et 4 000 000 Nm³ de CH₄). Si on ajoute les potentiels de production de méthane des filières agricoles et agroalimentaires, et ceux liés aux déchets collectés par les collectivités, on obtient un potentiel global de production de méthane sur le territoire.

Le potentiel de la CC Val de Saône Centre (ex CC Val de Saône Chalaronne et Montmerle 3 rivières) est intéressant: entre 1 250 000 et 1 900 000 Nm³ de CH₄

Outre ce potentiel de production de méthane, il convient d'analyser les capacités de réception des réseaux de transport de gaz.

La carte ci-contre montre les différentes zones présentant un potentiel de raccordement intéressant, c'est-à-dire où la configuration du réseau est favorable et où il est conseillé d'étudier les opportunités d'injection de biogaz.

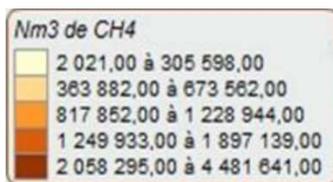
Le biogaz apparaît donc comme une alternative significative à étudier sur cette portion de territoire.



Carte de couverture du réseau de gaz de 2km (2014)



Potentiel de production de méthane toutes filières confondues



(Source : ALEC, ex-Hélianthe, 2014)

ENFRGFTIQI IF

La grille d'analyse SWOT est un outil d'analyse utilisé dans de nombreux domaines. Elle est réalisée en identifiant d'une part les forces et les faiblesses d'un objet donné et, d'autre part, les opportunités et les menaces de son environnement. En urbanisme, cette analyse sert notamment de base à la définition d'une stratégie de développement d'un territoire et/ou d'évaluation de la pertinence ou de l'opportunité d'une action future. Autrement dit ce travail, effectué pour chaque thématique développée dans le cadre du diagnostic, peut être mobilisé pour la définition des objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT du Val de Saône Dombes.

Atouts

- Des émissions de gaz à effet de serre qui tendent à baisser dans le territoire du SCoT, notamment pour le transport ;
- La production d'énergies renouvelables déjà engagée sur le territoire, atteignant actuellement 10% du mix énergétique des consommations démontrant un engagement local vers la transition énergétique et a fortiori la lutte contre le réchauffement climatique.

Faiblesses

- Un secteur résidentiel qui domine les consommations énergétiques (22 975 logements) pouvant s'expliquer par des déperditions dues à la forte part d'individuel dans le parc de logements (81%) et une part du bâti significative antérieure à la 1^e réglementation thermique (30%) ;
- Une dépendance encore forte aux énergies fossiles (41%) ;
- Des émissions de GES réparties entre trois secteurs : le transport, l'agriculture et le résidentiel ;

Opportunités

- Des ressources énergétiques identifiées comme mobilisables pour augmenter la production d'énergies renouvelables (solaire, biogaz, éolien) ;
- Des démarches en faveur des économies de gisement afin de ne pas augmenter les besoins énergétiques (RT 2012, plan climat ...).

Menaces

- Des émissions importantes de gaz à effet de serre qui dégradent la qualité de l'air, notamment par le transport ;
 - Une hausse des prix de l'énergie fossile qui entraîne une précarité énergétique en augmentation chez les habitants ;
- en lien avec une forte dépendance à la voiture individuelle sur le territoire

Enjeux pressentis pour la révision du SCoT

Tendre vers une réduction de la précarité énergétique des ménages en poursuivant et en impulsant des initiatives de réhabilitation du parc de logements anciens et en développant des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle performants (co-voiturage, transports en commun...);

Poursuivre les initiatives locales visant à promouvoir des modes de déplacements plus économes en énergie (voitures électriques et vélos à assistance électrique notamment) ;

Tirer parti de l'environnement climatique pour réduire les consommations énergétiques des logements (généralisation des principes du bioclimatisme...);

Poursuivre la dynamique de valorisation de l'énergie solaire ;

Etudier la possibilité de diversifier l'activité agricole en développant la méthanisation, à l'échelle d'une ou plusieurs exploitations (mutualisation) dans les zones desservies par le réseau de gaz prioritairement.

Le territoire du SCoT du Val de Saône – Dombes regroupe 34 communes qui présentent une grande diversité en fonction :

- De leur taille et leur poids de population ;
- De leur fonctionnement et leur capacité de rayonnement (économique, administratif, ...) ;
- De leur offre d'équipements ;
- De leur niveau d'offre commerciale ;
- De leur niveau d'offre de services

Dans le but d'analyser finement l'organisation territoriale d'aujourd'hui dans le diagnostic, nous nous appuyons sur les statistiques INSEE de 2013 pour la population et l'emplois et de 2015 pour la base permanente des équipements.

Dans sa base permanente des équipements, l'INSEE recense le type d'équipements, le domaine et la gamme, sur chaque commune (Cf tableaux INSEE pages suivantes). Il existe trois gammes différentes auxquelles sont attribuées une pondération :

- Proximité (écoles, banques, boulangerie) → x1 (par exemple, une boulangerie = 1) ;
- Intermédiaire (collèges, Vétérinaire, supermarché) → x2 (par exemple, un vétérinaire = 2) ;
- Supérieur (Lycées, médecine spécialisée, Hypermarché) → x3 (par exemple un lycée = 3).

Cette classification permet de pondérer les équipements, les services, et les commerces sur une commune en fonction de son importance et donc de son rayonnement.

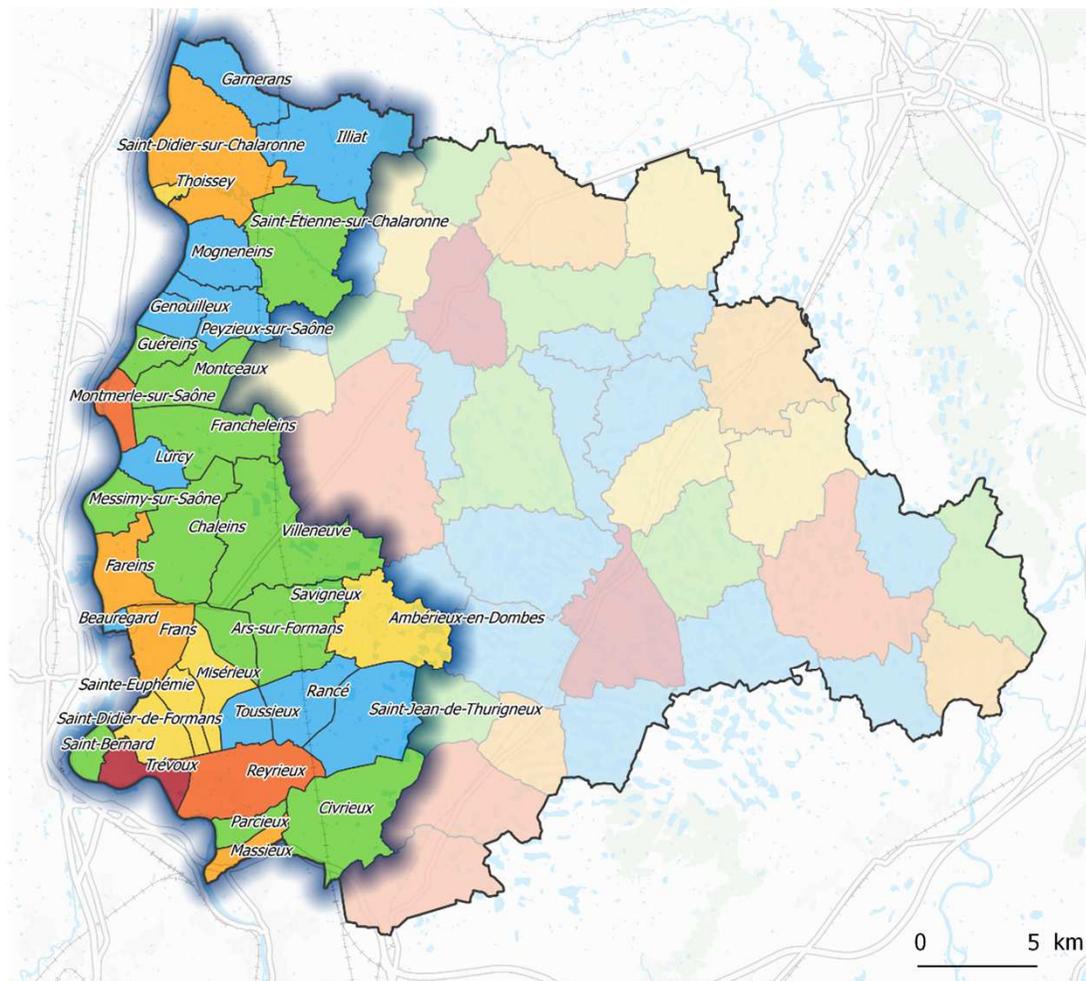
Nous utilisons cette pondération INSEE dans notre analyse multicritères afin d'avoir la vision la plus objective possible de l'organisation territoriale, que nous complétons dans un deuxième temps avec une vision plus géographique pour prendre en compte les réalités du territoire.

Il s'agit dans tous les cas d'un travail technique, réalisé dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du SCoT qui s'attache à faire un état des lieux, une photographie du présent.

1. Chaque critère est analysé séparément et donne lieu à une hiérarchisation pour attribuer un nombre de point de 0 à 6 à chaque commune (cf cartes ci-après).
2. La somme de ces critères et des points qui sont attribués à chaque commune permet d'établir une hiérarchisation objective du poids des communes dans l'organisation du territoire (cf tableau ci-après).
3. Cette hiérarchisation des communes est alors spatialisée en quatre différents rangs pour permettre de faire l'analyse géographique et prendre en compte la réalité du territoire (cf carte ci-après).
4. L'analyse géographique vient prendre en compte (cf carte ci-après) :
 - Les localisations des communes au sein du territoire ;
 - Les infrastructures routières ;
 - Les continuités urbaines existantes ;
 - Les aires d'influences des polarités voisines en dehors du périmètre ;
 - Le SCoT actuel ;

Population en 2013

SCoT Val de Saône Dombes



Habitants	Points
Moins de 1000	1
De 1000 à 1499	2
De 1500 à 1999	3
De 2000 à 2999	4
De 3000 à 4999	5
Plus de 4999	6



Source : IGN, INSEE 2013
Date : 02 / 03 / 2018

Source : INSEE 2015

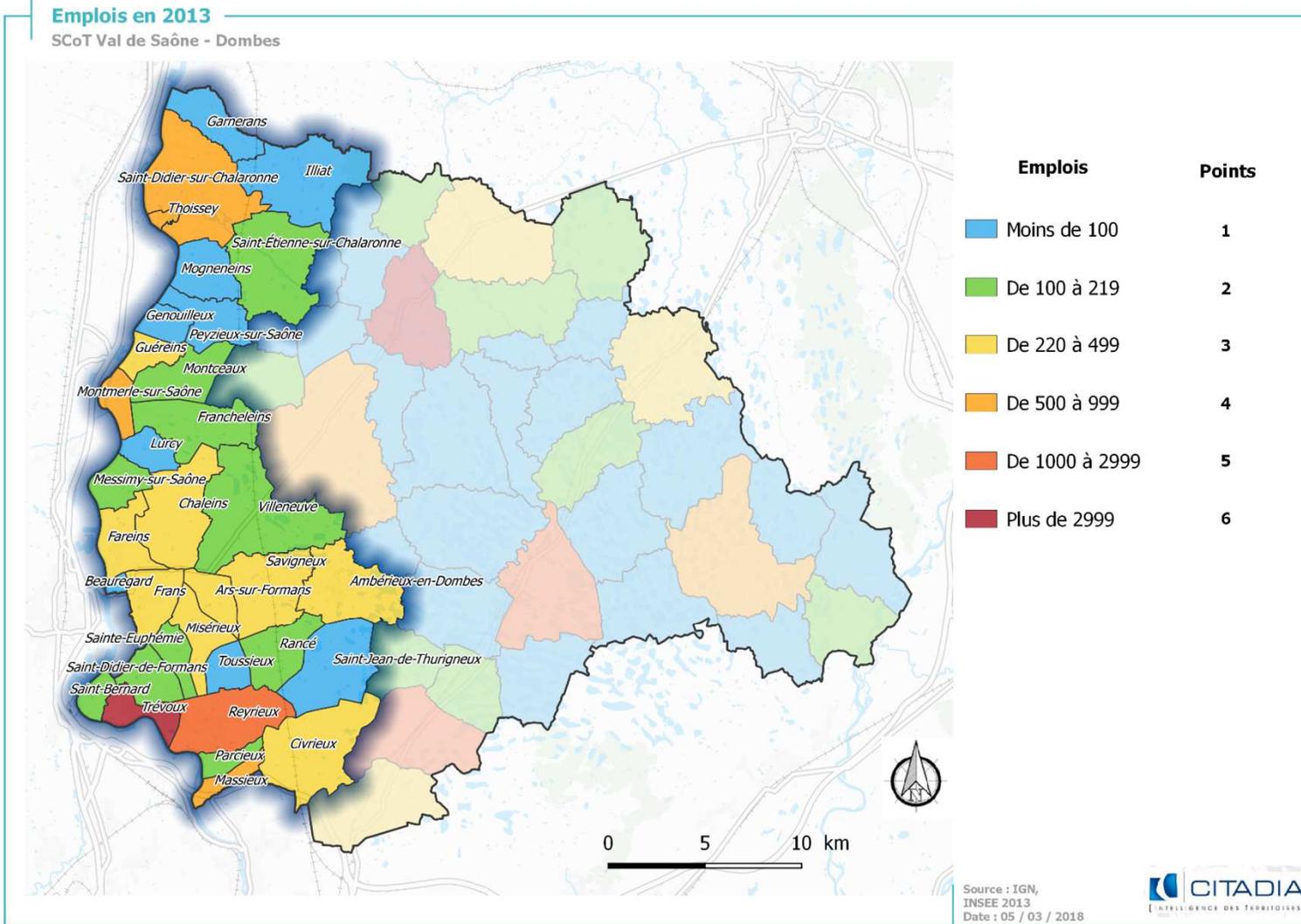
■ DES BASSINS DE POPULATION PLUS IMPORTANTS DANS LE SUD ET SUR L'AXE DE LA SAÔNE

La commune de Trévoux, avec 6 708 habitants en 2013, constitue le principal pôle de population du territoire.

Les communes de Reyrieux et Montmerle-sur-Saône avec 4 420 et 3 828 habitants sont également des pôles majeurs.

Fareins, Frans, Massieux et Saint-Didier-sur-Chalaronne, avec une population comprenant entre 2 000 et 3 000 habitants sont des pôles secondaires en terme de population.

Les autres communes, en dessous de 2 000 habitants, ne sont pas considérées comme des villes au sens de l'INSEE. Cependant, Ambérieux-en-Dombes, Misérieux, Saint-Didier-de-Formans, Sainte-Euphémie et Thoissey constituent un bassin de proximité du fait de leurs équipements et des services du quotidien offerts à la population.



Source : INSEE 2015

■ **DES BASSINS D'EMPLOIS PLUS IMPORTANTS DANS LE SUD ET SUR L'AXE DE LA SAÔNE**

Les territoires des communes de Trévoux et de Reyrieux concentrent près de la moitié des emplois du territoire, avec respectivement 3 987 et 2 117 emplois offerts en 2013.

Les communes de Montmerle-sur-Saône, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Massieux et Thoissey comprennent entre 500 et 1 000 emplois sur leur périmètre. Elles constituent ainsi des pôles secondaires dans ce domaine.

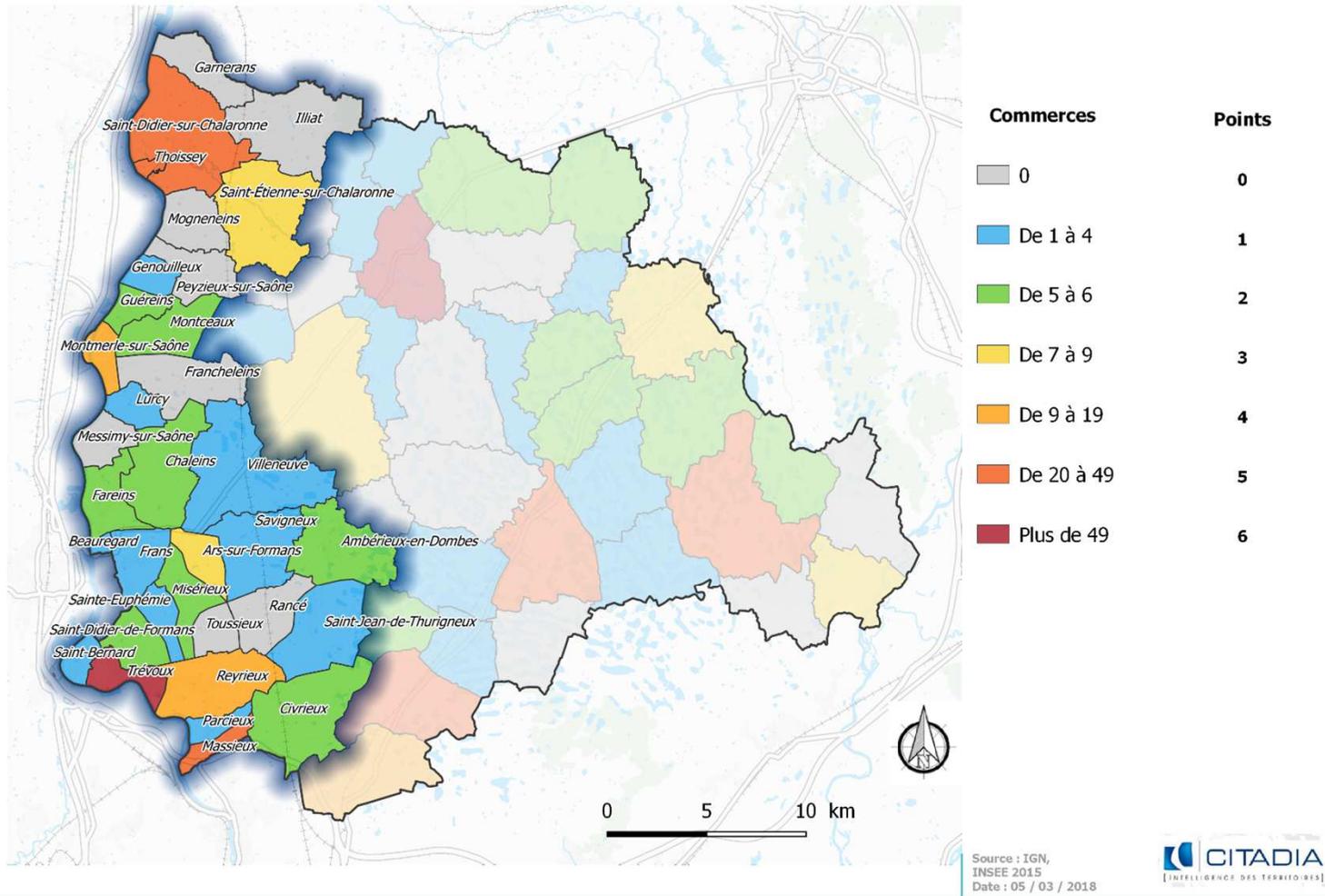
Savigneux, Fareins, Misérieux, Ambérieux-en-Dombes, Frans, Civrieux, Ars-sur-Formans, Guéreins et Chaleins regroupent chacune entre 200 et 500 emplois sur leurs territoire ; elles constituent en ce sens des polarités locales.

■ RÉPARTITION DE L'OFFRE COMMERCIALE

Annexes

Niveau de commerces en 2015

SCoT Val de Saône Dombes



■ UNE OFFRE COMMERCIALE HIERARCHISÉE

La commune de Trévoux constitue le pôle commercial principal du territoire, avec 53 commerces pondérés

Les communes de Saint-Didier-sur-Chalaronne (25), Massieux (23) et Thoissey (20) sont des pôles secondaires.

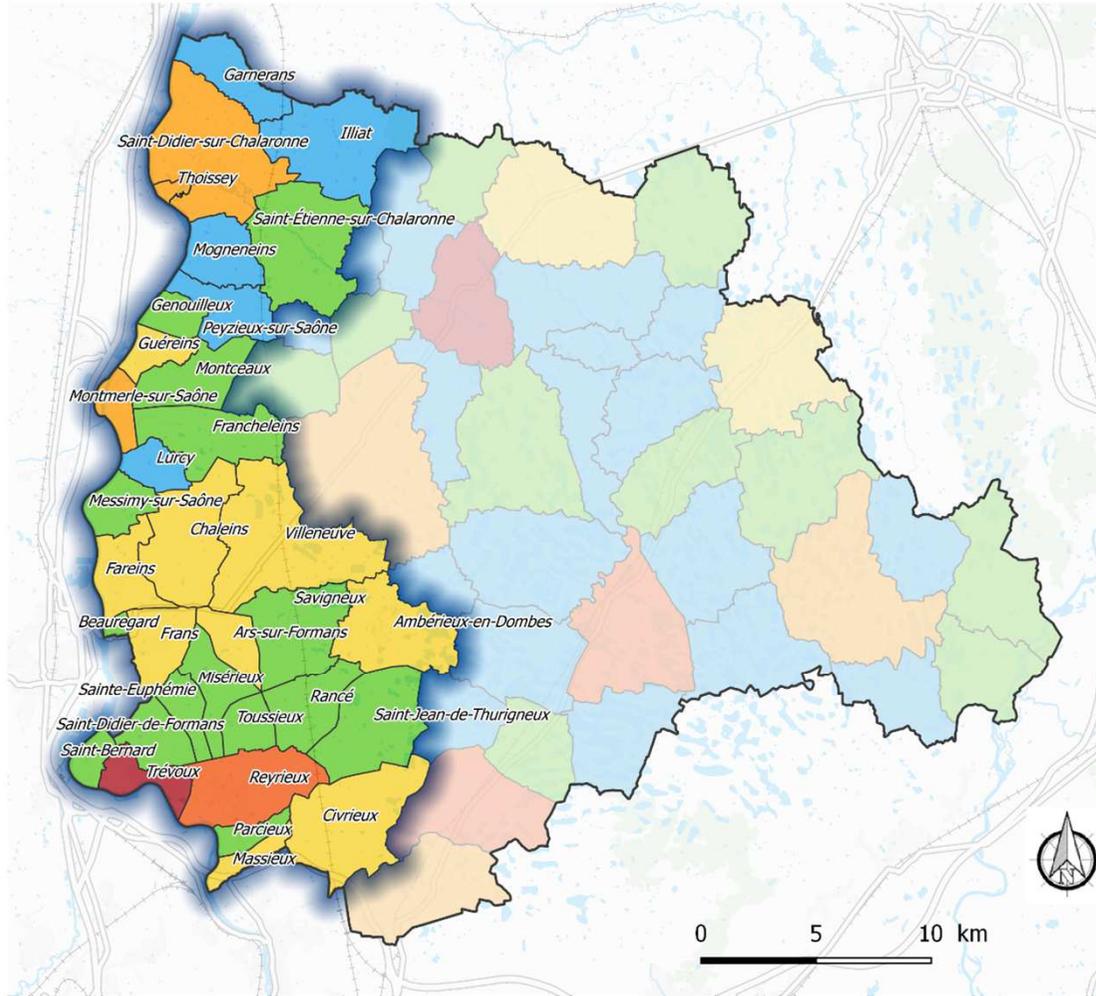
Avec un nombre de commerces pondérés compris entre 10 et 15 les communes de Montmerle-sur-Saône et Reyrieux demeurent des polarités à rayonnement local.

Source : INSEE 2015

■ RÉPARTITION DE L'OFFRE DE SERVICES

Annexes

Niveau de services en 2015
SCoT Val de Saône Dombes



Services	Points
Moins de 10	1
De 10 à 34	2
De 35 à 59	3
De 60 à 99	4
De 100 à 199	5
Plus de 199	6

Source : IGN,
INSEE 2015
Date : 05 / 03 / 2018



Source : INSEE 2015

■ UNE OFFRE DE SERVICES DIFFUSE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Les communes de Trévoux et Reyrieux regroupent 410 services pondérés sur leur périmètre. Elles forment la polarité principale du territoire.

Avec une offre de services pondérés compris entre 60 et 100 Saint-Didier-sur-Chalaronne, Thoissey et Montmerle-sur-Saône sont des pôles secondaires.

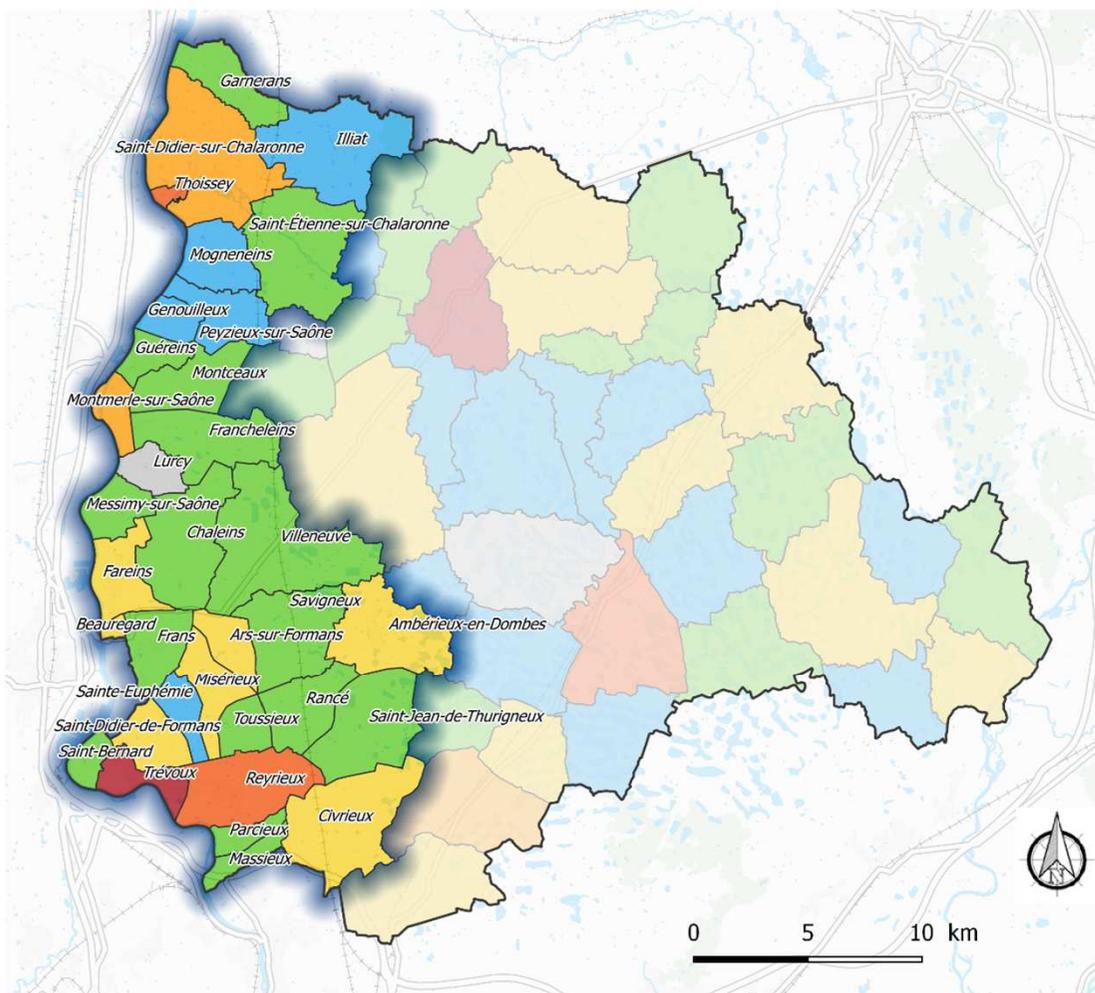
Fareins, Massieux, Villeneuve, Ambérieux-en-Dombes, Guéreins, Civrieux, Frans, Ars-sur-Formans, Chaleins constituent plutôt des polarités de services locales.

■ RÉPARTITION DE L'OFFRE D'ÉQUIPEMENTS

Annexes

Niveau d'équipements en 2015

SCoT Val de Saône Dombes



Equipements	Points
0	0
De 1 à 4	1
De 5 à 9	2
De 10 à 14	3
De 15 à 19	4
De 20 à 49	5
Plus de 49	6

■ UNE OFFRE D'ÉQUIPEMENTS HIÉRARCHISÉE

Les communes de Trévoux et Reyrieux regroupent 88 équipements pondérés sur leurs périmètres. Quant à Thoissey, elle en concentre 26. Ces 3 communes forment les polarités principales du territoire.

Les communes de Saint-Didier-sur-Chalaronne et Montmerle-sur-Saône sont des pôles secondaires, avec des équipements pondérés compris entre 15 et 20.

Les autres communes répondent à des besoins plus locaux et quotidiens, en réponse à la structure de population en place sur leurs territoires.

Source : IGN, INSEE 2015
Date : 05 / 03 / 2018



Source : INSEE 2015

ANALYSE MULTICRITÈRES

Communes	Population	Emplois	Commerces	Services	Equipements	Total
Trévoux	6	6	6	6	6	30
Reyrieux	5	5	4	5	5	24
Montmerle-sur-Saône	5	4	4	4	4	21
Saint-Didier-sur-Chalaronne	4	4	5	4	4	21
Thoissey	3	4	5	4	5	21
Massieux	4	4	5	3	2	18
Fareins	4	3	2	3	3	15
Ambérieux-en-Dombes	3	3	2	3	3	14
Ars-sur-Formans	2	3	3	3	3	14
Civrieux	2	3	2	3	3	13
Frans	4	3	1	3	2	13
Misérieux	3	3	2	2	3	13
Chaleins	2	3	2	3	2	12
Guéreins	2	3	2	3	2	12
Saint-Didier-de-Formans	3	2	2	2	3	12
Saint-Étienne-sur-Chalaronne	2	2	3	2	2	11
Montceaux	2	2	2	2	2	10
Savigneux	2	3	1	2	2	10
Villeneuve	2	2	1	3	2	10
Parcieux	2	2	1	2	2	9
Saint-Bernard	2	2	1	2	2	9
Sainte-Euphémie	3	2	1	2	1	9
Beauregard	1	1	1	2	3	8
Francheleins	2	2	0	2	2	8
Messimy-sur-Saône	2	2	0	2	2	8
Rancé	1	2	0	2	2	7
Saint-Jean-de-Thurigneux	1	1	1	2	2	7
Genouilleux	1	1	1	2	1	6
Toussieux	1	1	0	2	2	6
Garnerans	1	1	0	1	2	5
Illiat	1	1	0	1	1	4
Lurcy	1	1	1	1	0	4
Mogneneins	1	1	0	1	1	4
Peyzieux-sur-Saône	1	1	0	1	1	4

Diagnostic SCoT Val de Saône-Dombes

Annexes

Note > 20

11 < Note < 20

rang 1

Trévoux / Reyrieux

Saint-Didier-sur-Chalaronne /

Thoissey

Montmerle-sur-Saône

rang 2

Massieux

Fareins

Ambérieux-en-Dombes

Ars-sur-Formans

Civrieux

Frans

Misérieux

Chaleins

Guéreins

Saint-Didier-de-Formans

Saint-Etienne-sur-Chalaronne

Note < 11

rang 3

(18 communes)

UNE STRUCTURATION DU TERRITOIRE RELATIVEMENT DIFFUSE

Trévoux/Reyrieux, Saint-Didier-sur-Chalaronne/Thoissey et Montmerle-sur-Saône constituent les 3 pôles de rang 1 qui structurent le territoire. La répartition géographique de ces 5 villes conforte leurs rôles de polarités principales en rayonnant sur une partie du territoire.

Les critères mobilisés dans cette analyse définissent les communes de Massieux, Fareins, Ambérieux-en-Dombes, Ars-sur-Formans, Civrieux, Frans, Misérieux, Chaleins, Guéreins, Saint-Didier-de-Formans et Saint-Étienne-sur-Chalaronne comme des pôles de rang 2. Elles se caractérisent par une importance démographique, par la présence d'infrastructures, d'équipements ainsi que de commerces et services structurants. Elles sont majoritairement situées dans le sud du territoire.

**Base Permanente des Equipements
Année 2015
Composition des gammes d'équipements**

équipement	libellé équipement	gamme	domaine libellé
A203	Banque, Caisse d'Epargne	proximité	Services aux particuliers
A206	Bureau de poste, relais poste, agence postale	proximité	Services aux particuliers
A301	Réparation automobile et de matériel agricole	proximité	Services aux particuliers
A401	Maçon	proximité	Services aux particuliers
A402	Plâtrier, peintre	proximité	Services aux particuliers
A403	Menuisier, charpentier, serrurier	proximité	Services aux particuliers
A404	Plombier, couvreur, chauffagiste	proximité	Services aux particuliers
A405	Electricien	proximité	Services aux particuliers
A406	Entreprise générale du bâtiment	proximité	Services aux particuliers
A501	Coiffure	proximité	Services aux particuliers
A504	Restaurant	proximité	Services aux particuliers
A505	Agence immobilière	proximité	Services aux particuliers
A507	Soins de beauté	proximité	Services aux particuliers
B201	Epicerie, supérette	proximité	Commerces
B203	Boulangerie	proximité	Commerces
B204	Boucherie, charcuterie	proximité	Commerces
B312	Fleuriste	proximité	Commerces
C101	Ecole maternelle	proximité	Enseignement
C104	Ecole élémentaire	proximité	Enseignement
D201	Médecin omnipraticien	proximité	Santé
D221	Chirurgien dentiste	proximité	Santé
D232	Infirmier	proximité	Santé
D233	Masseur kinésithérapeute	proximité	Santé
D301	Pharmacie	proximité	Santé
E101	Taxi	proximité	Transports et déplacements
F102	Boulodrome	proximité	Sports, loisirs et culture
F103	Tennis	proximité	Sports, loisirs et culture
F111	Salle ou terrain multisports	proximité	Sports, loisirs et culture
F112	Salle de sport spécialisée	proximité	Sports, loisirs et culture
F113	Terrain de grands jeux	proximité	Sports, loisirs et culture

Annexes

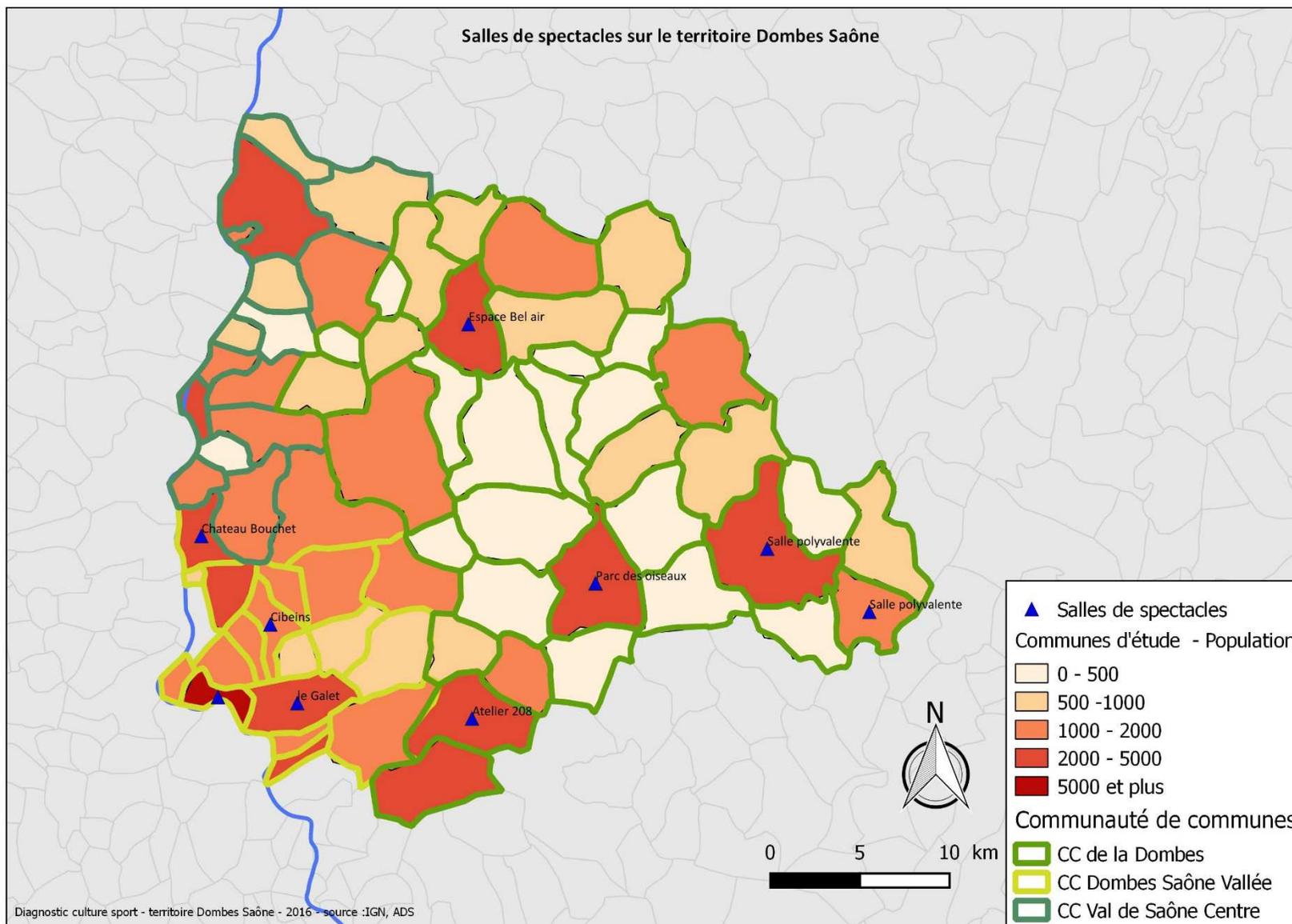
La base permanente des équipements (BPE) est réalisée par l'INSEE annuellement, depuis 2007. Elaborée à partir de différentes sources administratives actualisées chaque année, cette base répertorie un large éventail d'équipements et de services rendus à la population. La BPE couvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du tourisme, du sport et des loisirs.

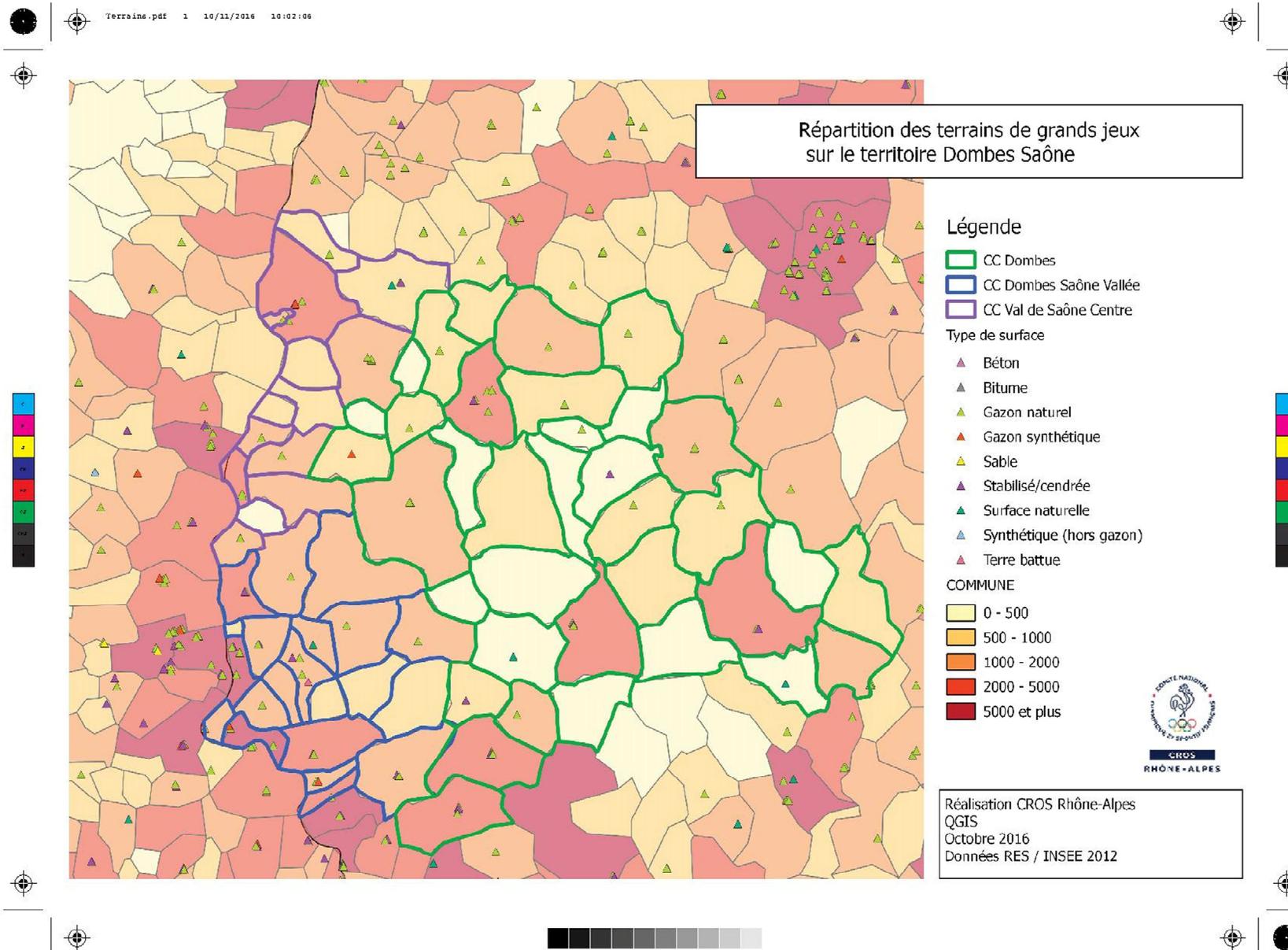
**Base Permanente des Equipements
Année 2015
Composition des gammes d'équipements**

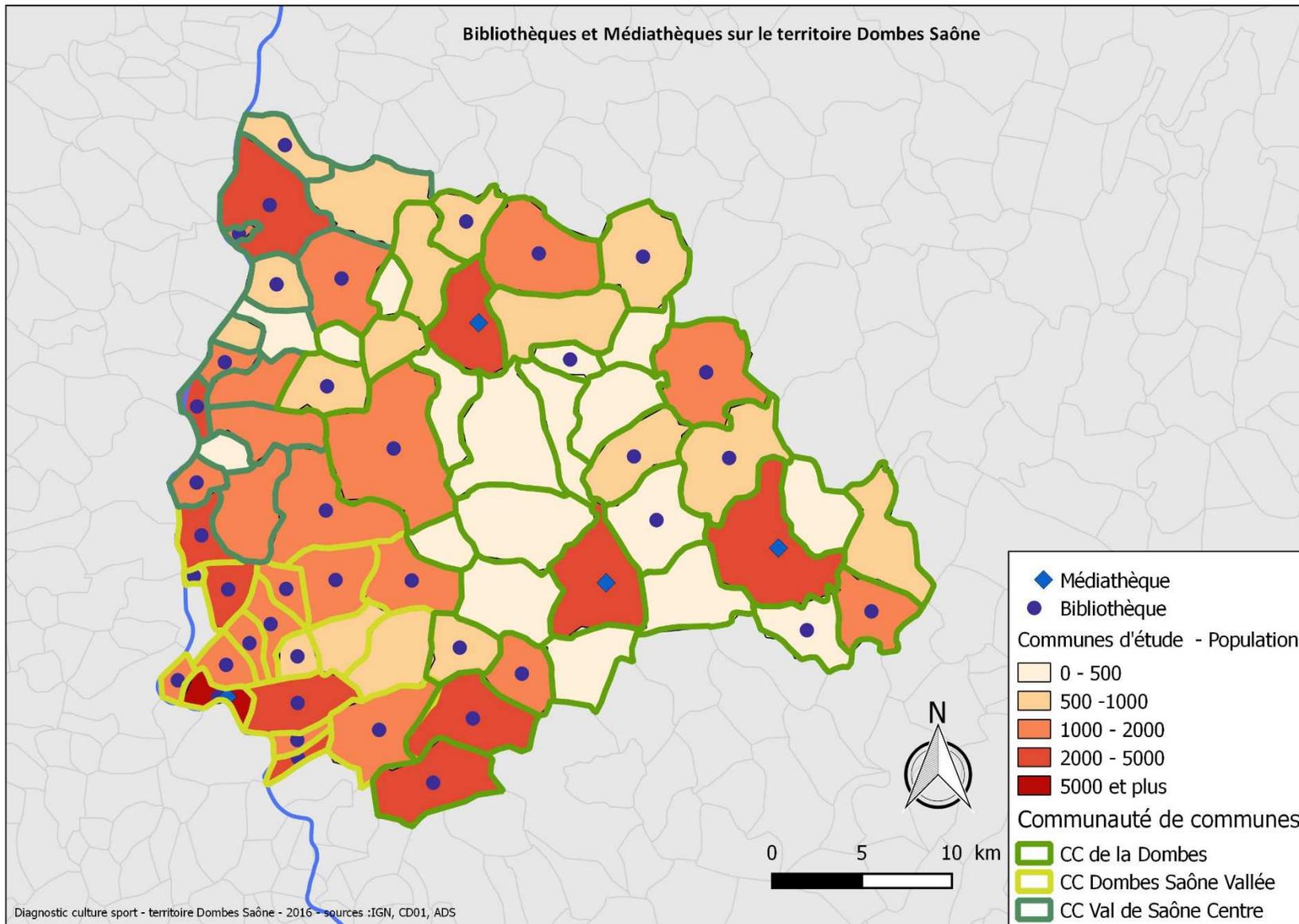
A101	Police, gendarmerie	intermédiaire	Services aux particuliers
A119	Centre de finances publiques	intermédiaire	Services aux particuliers
A205	Pompes funèbres	intermédiaire	Services aux particuliers
A302	Contrôle technique automobile	intermédiaire	Services aux particuliers
A304	Ecole de conduite	intermédiaire	Services aux particuliers
A502	Vétérinaire	intermédiaire	Services aux particuliers
A506	Blanchisserie, teinturerie	intermédiaire	Services aux particuliers
B102	Supermarché	intermédiaire	Commerces
B301	Librairie, papeterie, journaux	intermédiaire	Commerces
B302	Magasin de vêtements	intermédiaire	Commerces
B303	Magasin d'équipements du foyer	intermédiaire	Commerces
B304	Magasin de chaussures	intermédiaire	Commerces
B305	Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo	intermédiaire	Commerces
B306	Magasin de meubles	intermédiaire	Commerces
B307	Magasin d'articles de sports et de loisirs	intermédiaire	Commerces
B103	Droguerie, quincaillerie, bricolage	intermédiaire	Commerces
B310	Parfumerie	intermédiaire	Commerces
B311	Horlogerie, bijouterie	intermédiaire	Commerces
B313	Magasin d'optique	intermédiaire	Commerces
B314	Station service	intermédiaire	Commerces
C201	Collège	intermédiaire	Enseignement
D231	Sage-femme	intermédiaire	Santé
D235	Orthophoniste	intermédiaire	Santé
D237	Pédicure, podologue	intermédiaire	Santé
D302	Laboratoire d'analyses et de biologie médicale	intermédiaire	Santé
D303	Ambulance	intermédiaire	Santé
D401	Personnes âgées : hébergement	intermédiaire	Santé
D402	Personnes âgées : soins à domicile	intermédiaire	Santé
D403	Personnes âgées : services d'aide	intermédiaire	Santé
D501	Garde d'enfant d'âge préscolaire	intermédiaire	Santé
E103	Gare	intermédiaire	Transports et déplacements
F101	Bassin de natation	intermédiaire	Sports, loisirs et culture
F107	Athlétisme	intermédiaire	Sports, loisirs et culture
F117	Roller, skate, vélo bicross ou freestyle	intermédiaire	Sports, loisirs et culture

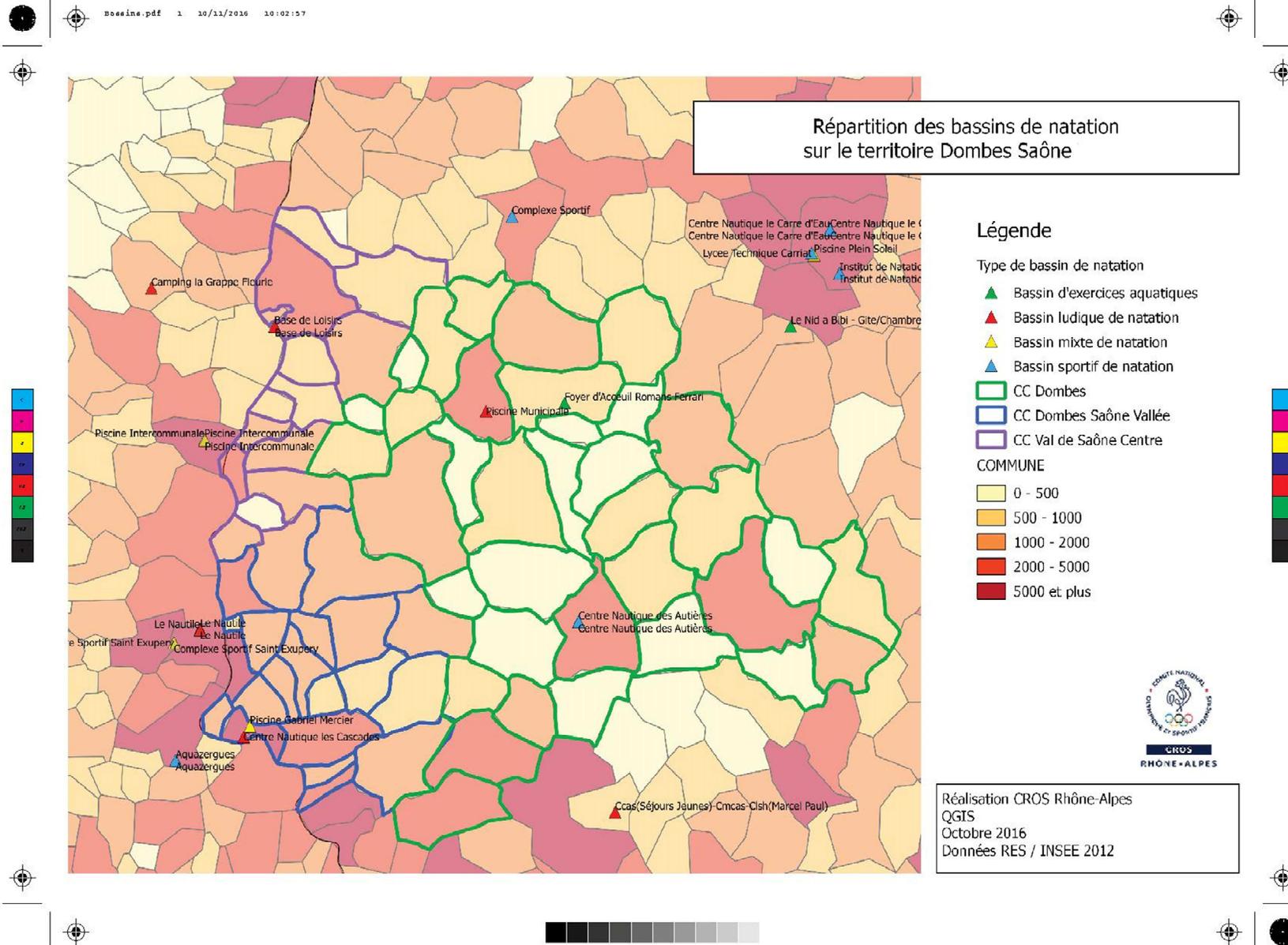
Base Permanente des Equipements
Année 2015
Composition des gammes d'équipements

A122	Pôle emploi : réseau de proximité	supérieure	Services aux particuliers
A303	Location d'automobiles et d'utilitaires légers	supérieure	Services aux particuliers
A503	Agence de travail temporaire	supérieure	Services aux particuliers
B101	Hypermarché	supérieure	Commerces
B205	Produits surgelés	supérieure	Commerces
B206	Poissonnerie	supérieure	Commerces
B308	Magasin de revêtements murs et sols	supérieure	Commerces
C301	Lycée d'enseignement général et/ou technologique	supérieure	Enseignement
C302	Lycée d'enseignement professionnel	supérieure	Enseignement
C601	Centre de formation d'apprentis (hors agriculture)	supérieure	Enseignement
D101	Etablissement de santé de court séjour	supérieure	Santé
D102	Etablissement de santé de moyen séjour	supérieure	Santé
D103	Etablissement de santé de long séjour	supérieure	Santé
D104	Etablissement psychiatrique	supérieure	Santé
D106	Urgences	supérieure	Santé
D107	Maternité	supérieure	Santé
D108	Centre de santé	supérieure	Santé
D109	Structures psychiatriques en ambulatoire	supérieure	Santé
D111	Dialyse	supérieure	Santé
D202	Spécialiste en cardiologie	supérieure	Santé
D203	Spécialiste en dermatologie et vénéréologie	supérieure	Santé
D204	Spécialiste en gynécologie	supérieure	Santé
D206	Spécialiste en gastro-entérologie, hépatologie	supérieure	Santé
D207	Spécialiste en psychiatrie	supérieure	Santé
D208	Spécialiste en ophtalmologie	supérieure	Santé
D209	Spécialiste en oto-rhino-laryngologie	supérieure	Santé
D210	Spécialiste en pédiatrie	supérieure	Santé
D212	Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale	supérieure	Santé
D236	Orthoptiste	supérieure	Santé
D238	Audio prothésiste	supérieure	Santé
D240	Psychomotricien	supérieure	Santé
D601	Enfants handicapés : hébergement	supérieure	Santé
D602	Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires	supérieure	Santé
D603	Adultes handicapés : hébergement	supérieure	Santé
D604	Adultes handicapés : services	supérieure	Santé
D605	Travail protégé	supérieure	Santé
D701	Aide sociale à l'enfance : hébergement	supérieure	Santé
F302	Théâtre	supérieure	Sports, loisirs et culture
F303	Cinéma	supérieure	Sports, loisirs et culture
F304	Musée	supérieure	Sports, loisirs et culture









■ PÉRIMÈTRE DE LA DESTINATION DOMBES ET SAÔNE



Source : diagnostic touristique de la Destination Dombes et Saône, 2016, Syndicat Mixte Avenir Dombes Saône